

RAYMOND AVRILLIER / PHILIPPE DESCAMPS

Le système CARIGNON



**LA DECOUVERTE
ENQUÊTES**

Raymond Avrillier

Philippe Descamps

Le système Carignon

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE

9 *bis*, rue Abel-Hovelacque

PARIS XIII^e

1995

Prologue

Un ministre en prison

Une voiture banalisée tente de se frayer un passage parmi la foule des photographes et des caméras. Un homme redevenu brutalement seul est assis sur le siège arrière, à côté d'un policier en civil. Avec les flashes qui crépitent, ses yeux sont plus sombres que jamais ; le regard perdu. Il lève une main dans le vide comme pour montrer qu'il n'a pas de menottes. Selon son habitude, il porte une cravate et une veste impeccable malgré le voyage. Les photographes et les télévisions viennent de fixer les dernières images du ministre Alain Carignon avant une longue incarcération.

Tôt ce 12 octobre 1994, le juge lyonnais Philippe Courroye a délivré un mandat d'amener à l'encontre du maire de Grenoble et de son ami Jean-Louis Dutaret, conseiller d'Alain Carignon et président de la Sofirad. Les deux hommes ont été interpellés le matin, à Paris, puis conduits au palais de justice de Lyon. Dans le petit bureau du juge, ils entrent chacun à leur tour, assistés de leurs avocats. Jean-Louis Dutaret est arrivé le premier pour se voir notifier sa mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » et « complicité de corruption ». Le ministre démissionnaire de la Communication doit répondre, lui, de « recel d'abus de biens sociaux » et de « corruption passive » ; il encourt une peine de dix ans de prison et d'un million de francs d'amende.

Pour les deux hommes, le procureur de la République, Jean-Amédée Lathoud, prend des réquisitions de placement sous mandat de dépôt. Vers 23 heures, on apprend qu'après avoir entendu les prévenus et leurs avocats, Philippe Courroye vient d'ordonner leur incarcération à la prison Saint-Joseph de Lyon. Dans la nuit déjà avancée, un convoi sort en trombe du palais de justice et rejoint, toutes sirènes hurlantes, la vieille maison d'arrêt du quartier Perrache, à quelques centaines de mètres de là. Pour la première fois dans la V^e République, le maire d'une grande ville française est passé en trois mois du gouvernement à la prison.

Toujours communiquer

Malgré la tourmente déclenchée par l'affaire *Dauphiné News* depuis l'ouverture d'une information judiciaire en février 1994, Alain Carignon avait jusque-là fait preuve de toute sa maîtrise dans l'art de communiquer, y compris dans les situations délicates. Le 17 juillet 1994, c'est le soir de la finale de la Coupe du monde de football qu'il choisit pour annoncer sa démission du gouvernement dirigé par Édouard Balladur¹. Alors que la France ne l'apprendra que le lendemain, il sait aussi que le président Mitterrand doit être hospitalisé de nouveau, et que cette nouvelle occupera les titres de l'actualité. Le lendemain, on apprend que trois anciens ministres socialistes sont susceptibles d'être mis en examen dans le dossier du sang contaminé. Le ministre de la Communication démissionnaire fait front, il ne renonce ni à son mandat de maire de Grenoble ni à celui de président du conseil général de l'Isère. Il multiplie les offensives préventives dans les journaux et à la télévision.

Alain Carignon se dit « triste et serein » : « Il s'agit d'un choix moral, car je suis cité dans une procédure en cours et je serai

¹ La démission d'un ministre impliqué dans une affaire judiciaire ne connaît que deux précédents dans la V^e République. En 1972, celle de Philippe Dechartre, lequel enverra un message de sympathie au ministre de la Communication démissionnaire. En 1992, Bernard Tapie avait également donné sa démission suite à l'information judiciaire ouverte à propos de son différend avec Georges Tranchant. Il avait retrouvé son poste sept mois plus tard après un règlement amiable. Le seul autre ancien ministre incarcéré est Jacques Médecin, jugé à Grenoble par le hasard de la procédure.

sûrement entendu rapidement dans ce dossier². » Il multiplie les courriers, à ses collaborateurs, à tous les Grenoblois. À ses collègues du conseil général, il écrit le 18 juillet 1994 : « J'ignore ce qui m'est exactement reproché. Depuis 1988, je vis à côté de cette rumeur. Il faut que cette mise en cause larvée cesse. Puisqu'il y a aujourd'hui un dossier d'instruction, le seul moyen de me faire entendre est d'être mis en examen, pour avoir accès au dossier. [...] Je veux que le juge lyonnais puisse faire toute la lumière sur ce sujet et, pour faciliter sa tâche et pouvoir librement me défendre, j'ai donc souhaité, en accord avec le Premier ministre, interrompre temporairement mon activité au sein du gouvernement. »

En fait, le juge a réuni dès cette époque suffisamment de pièces pour mettre en examen le ministre de la Communication, à propos du renflouement des journaux *News* après la dernière campagne électorale des municipales de 1989. Mais, pour Alain Carignon, il s'agit de toujours garder l'initiative, quitte à faire croire qu'il a demandé à être mis en examen. Lorsque cette première mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » lui est signifiée, le 25 juillet 1994, ses avocats et lui-même insistent sur le fait qu'il n'y a « ni contrôle judiciaire ni caution ». Alain Carignon ajoute : « L'abus de biens sociaux n'est pas établi, et s'il l'est, il faudra encore prouver que j'en étais complice. Cela n'a en tout cas rien à voir avec la délégation des eaux de Grenoble, qui n'est pas en cause dans cette affaire³. »

² Entretien avec Florence DELATTRE « à quelques heures de l'annonce officielle de son départ », entretien précédé d'un article d'Hélène PILICHOWSKI, « Le choix d'Alain Carignon », *Le Dauphiné libéré*, 18 juillet 1994.

Alain Carignon n'hésite pas à répondre aux questions des journalistes. Il s'efforce même de les devancer, comme le 6 septembre, en sortant pour la troisième fois du bureau du juge : « Il semble que c'est la dernière fois que je serai entendu, et que nous avons pu faire normalement le tour de l'ensemble des questions qui pourraient se poser en ce qui me concerne sur ce dossier. Depuis le début je dis la même chose, parce que je le crois. Il faut instruire. Il faut aller au fond. Il faut prendre le temps. Ça, c'est du ressort du juge, ce n'est pas du mien ; et moi, en tout cas, très sincèrement, je suis très heureux de pouvoir le faire, car cela me permet de m'expliquer. » Le lendemain, Philippe Courroye transmet au parquet des éléments nouveaux sur l'appartement du boulevard Saint-Germain et le rôle de la société Whip dans le financement occulte des activités d'Alain Carignon. Le 13 septembre, Jean-Louis Dutaret et sa sœur Claudine Meinnier, PDG de Whip, sont placés en garde à vue. Ils sont remis en liberté le 16 septembre après avoir été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ». Le même jour, le patron de la société qui a obtenu la délégation au privé du service public de l'eau de Grenoble, Marc-Michel Merlin, ancien patron du dernier groupe de distribution d'eau indépendant SDEI et responsable régional de la Lyonnaise des eaux, est incarcéré pour abus de biens sociaux.

Malgré cela, et alors qu'il sait que de nombreux témoins ont été entendus, Alain Carignon se dit encore serein le 10 octobre 1994, deux jours avant son incarcération. Il affirme devant des journalistes

³ Mireille DEBARD, « Premier examen judiciaire pour Alain Carignon », *Libération*, 26 juillet 1994.

grenoblois que l'affaire *Dauphiné News* n'ira pas plus loin, le « non-lieu » est proche. Il fait même des « confidences » sur ses projets après l'élection d'Édouard Balladur à la présidence de la République, qui ne semble pas faire de doute pour lui : « J'ai vu Sarkozy. Il m'a dit : ne t'embête pas avec la culture. Si je suis Premier ministre, je te donnerai le budget⁴. »

⁴ Claude FRANCILLON « Une ville tétanisée », *Le Monde*, 14 octobre 1994.

Le pari de la comparution personnelle

Après son incarcération le 12 octobre 1994, Alain Carignon et ses avocats restent très combatifs. Ceux-ci ne se contentent pas de faire appel de l'ordonnance de détention provisoire signée par le juge Courroye, ils demandent la comparution personnelle et publique de leur client devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, qui doit étudier leur recours. Le parquet général ne s'oppose pas à la publicité de cette audience, le président de la chambre d'accusation, Henri Blondet, non plus. Pour les journalistes qui suivent l'affaire, l'événement fixé au 25 octobre promet d'être exceptionnel ; une occasion inédite d'avoir accès au dossier de façon contradictoire, alors qu'il faut généralement attendre le procès. C'est la seule possibilité, prévue par les textes, d'ouvrir une « fenêtre » sur une instruction qui reste secrète par ailleurs. Il est très rare, alors, que cette phase de la procédure soit publique, qui vise au « contrôle » du travail du juge par une juridiction d'instruction de second degré.

Pour Alain Carignon et ses avocats, c'est un formidable pari : celui de retourner l'accusation, d'être plus fort, plus convaincant, que les magistrats, devant un public de proches et de journalistes. Quatre jours avant, Me Jacques Boedels galvanise trois cents partisans du maire lors d'une réunion organisée sur invitation, à Grenoble. Il explique sa tactique de défense : « J'ai vu Alain Carignon devant le juge. C'est un excellent "débatteur". Devant la chambre d'accusation, ça peut donner de bons résultats. Car personne n'a entendu jusqu'à ce jour ses explications. [...] Le dossier ne tient pas.

Il est désespérément vide. Ce ne sont qu'élucubrations, conjectures, conjonctures et allégations. Si on cherche tant, c'est qu'on ne trouve rien⁵. »

Le 25 octobre, une cinquantaine de journalistes accrédités se pressent à l'entrée de la cour d'appel. Une douzaine de proches du maire sont assis au premier rang : Pierre Gascon, le premier adjoint qui assure l'intérim, le frère et la sœur du maire de Grenoble, son beau-frère, les responsables de son cabinet et ses conseillers en communication. Alain Carignon arrive dans la salle d'audience à 11 heures, encadré par deux policiers. Il s'assoit sur un banc, face au président qui lui demande son état civil. Beaucoup ignorent encore l'importance des charges qui pèsent réellement sur ses épaules, même si la presse a déjà révélé les principaux éléments du dossier. Le moment est capital. Le président Henri Blondet fait d'abord une lecture très neutre du rapport, qui donne une chronologie des faits et de leur qualification.

⁵ Me Jacques BOEDELIS : « Je veux tuer le dossier », propos recueillis par Françoise CHARDON et Hélène PILICHOWSKI, *Le Dauphiné libéré*, 23 octobre 1994.

Un dossier « accablant »

En prenant la parole, l'avocat général Didier Boccon-Gibod sait que ses propos seront déterminants non seulement pour convaincre les trois magistrats qui doivent confirmer ou infirmer l'incarcération décidée par le juge Courroye, mais aussi pour faire savoir, par l'intermédiaire des journalistes, que l'affaire est des plus graves, contrairement à ce que prétend la défense. L'avocat général précise dès le début de ses réquisitions que le ministère public demande le maintien de la décision du magistrat instructeur : « Le procureur a expressément requis la détention. Croyez bien que ces réquisitions n'ont pas été prises à la légère. Croyez bien qu'il fallait une raison impérieuse pour placer en détention un homme bénéficiant d'une présomption d'innocence et d'une véritable présomption d'honnêteté pour son engagement de service public. Le ministère public n'a pas d'autres considérations que l'étude minutieuse du dossier. Le problème pour Alain Carignon est que ce dossier est véritablement accablant. Je ne vois pas quel argument véritablement pourrait être développé devant cette chambre. Il ne s'agit pas d'une conviction individuelle et solitaire. Mais d'un dossier qui s'impose de lui-même. Il ne s'agit pas de juger Alain Carignon, de le déclarer coupable ou innocent. Il bénéficie toujours de la présomption d'innocence. Il s'agit d'indices graves précis et concordants. Le magistrat instructeur ne fait pas autre chose quand il évoque les faits susceptibles d'avoir été commis. J'ai le sentiment que le juge se voit reprocher contre sa personne de mauvais arguments lorsque l'on n'a pas pu en trouver de bons dans le dossier. [...] Une corruption de grande ampleur, des

avantages substantiels, des avantages toujours dissimulés, marqués par le signe de la clandestinité. »

Pour le ministère public, les soupçons de corruption sont bâtis sur les nombreux avantages que le groupe de Marc-Michel Merlin et la Lyonnaise des eaux ont accordés à Alain Carignon, en contrepartie de la privatisation de l'eau de Grenoble à leur profit. Ainsi, la Lyonnaise des eaux a renfloué les journaux électoraux *Dauphiné News* pour 5,3 millions de francs. Ainsi, le groupe Merlin a versé 13,2 millions de francs, et la Lyonnaise des eaux 2,6 millions, à la société Whip, pour des prestations qui apparaissent fictives. Cette société, fondée par Jean-Louis Dutaret, finançait les activités d'Alain Carignon à Paris, avec la mise à disposition d'un appartement et de collaborateurs. Enfin, une série de soixante-neuf voyages d'Alain Carignon avec la petite compagnie de transport aérien Sinair ont été pris en charge par le groupe Merlin.

Ces avantages personnels, qui s'élèveraient au total à plus de 25 millions de francs, relèvent de la corruption qui, pour l'avocat général, n'est pas couverte par le champ de l'amnistie : « Ces avantages ont les mêmes caractéristiques. Celui qui fournit, c'est Marc-Michel Merlin. Celui qui reçoit, c'est Alain Carignon. Alain Carignon dit qu'il n'a pas touché d'argent. Oui, mais il a bénéficié de la mise à disposition d'un appartement, d'un avion. C'est un manque d'appauvrissement. Qui paie ses dettes s'enrichit. Qui fait payer ses dettes par les autres s'enrichit plus encore. » La contrepartie du marché de l'eau : c'est « un cadeau dans la corbeille de mariage du groupe Merlin avec la Lyonnaise des eaux », qui a racheté ce groupe pour 1,8 milliard de francs, le 31 décembre 1990.

L'avocat général évoque aussi l'« organisation d'un réseau protecteur autour d'Alain Carignon », les documents qui ont disparu, les témoins qui reviennent sur leurs déclarations. Selon lui, certains témoins ont menti, comme Jean-Claude Sinour, le patron de la compagnie Sinair qui a reconnu avoir menti pour « couvrir Marc-Michel Merlin et Alain Carignon ». D'autres témoins ont minimisé une partie de leur déclaration, comme Frédérick Mougeolle, le patron des journaux *News*, ou Patrick Thull, l'ancien secrétaire général de la ville de Grenoble. D'autres témoins encore ont eu des trous de mémoire, comme Véronique Bouffard, ancienne directrice de la communication de Grenoble et conseillère du ministre, qui avait « oublié » dans un premier temps qu'elle siégeait au conseil d'administration de la société Whip. Mais depuis leurs premières auditions, précise Didier Boccon-Gibod, certains de ces citoyens « ont déjà choisi le camp de la vérité, de la Justice ».

« Je ne renoncerai pas à la vie publique »

Pour la défense d'Alain Carignon, Jacques Boedels joue essentiellement sur la corde affective : « Vous avez devant vous un homme qui a eu une destinée exceptionnelle, un autodidacte génial, qui a géré les plus gros dossiers. » L'avocat dénonce les « pressions sur la presse pour publier des éléments d'information », et « une absence totale de preuve de corruption », en s'appuyant sur les contrôles administratifs dont a fait l'objet le contrat de l'eau.

Pour Me Guy Danet, « pas un franc, pas un centime » n'a été trouvé. Il reste les avantages qui, selon lui, doivent « avoir été consentis avant la décision de 1989 » ; les avantages postérieurs n'étant utilisables que s'ils viennent étayer les faits. Pour *Dauphiné News*, le profit ne serait que « politique ». Pour l'appartement, Alain Carignon disposait d'un logement de fonction de 1986 à 1988, comme ministre ; et de 1988 à 1989, il ne passait boulevard Saint-Germain que « deux nuits et un jour par semaine, trois semaines par mois ». Enfin, pour l'avion : « Comme on ne trouve pas les plans de vol, tous les vols en partance de Grenoble sont attribués à Alain Carignon. » Guy Danet produit même à l'audience deux factures payées par le conseil général et la mairie.

Alain Carignon prend la parole le dernier. Il parle d'abord les yeux mi-clos, la tête baissée, en s'aidant de notes. Sa voix est un peu voilée, comme enrouée par la fatigue ou l'émotion. Puis, il retrouve une verve plus habituelle, fixant l'avocat général d'un regard sombre, comme il le fait parfois au conseil municipal avec les gens qui lui déplaisent. Il reprend même en partie les propos qu'il tenait quelques

jours plus tôt devant l'assemblée communale : « Si j'ai toujours été favorable à la transparence, j'ai du mal à supporter l'exhibition, la calomnie, la rumeur ou le ragot. Dans la société d'aujourd'hui, on doit répondre aux lettres anonymes devant un juge. »

Le président Blondet lui demande de revenir au sujet alors qu'il commence à s'en prendre au juge Courroye. Alain Carignon reprend les arguments qu'il a déjà développés publiquement sur sa campagne électorale. Pour les journaux *News* : « L'un de mes collaborateurs a trouvé ces financements sans que j'intervienne, excepté pour un rendez-vous avec un industriel grenoblois. On parle de gestion de fait. Pour cela, il aurait fallu avoir commis des actes de gestion. » Pour *Whip* et l'appartement, c'est la première fois qu'il donne publiquement sa version : « Les dates parlent, elles sont d'une clarté aveuglante. On parle d'un appartement, il s'agit des bureaux de Jean-Louis Dutaret et d'un petit appartement comprenant une chambre de passage, un petit salon, et une cuisine. Quand j'étais ministre, j'avais un appartement de fonction. De 1989 à 1993, je bénéficiais d'une chambre de passage chez un ami. » Alain Carignon s'explique également pour la première fois sur les voyages avec Sinair et la disparition de certains documents (plans de vol, agendas) : « On parle d'avion pour aller jouer au golf [en Espagne], mais je ne sais pas y jouer, au golf. [...] On parle des agendas, mais en dix ans de vie politique, jamais je n'ai eu un seul programme. Mon chauffeur a une seule fiche par jour, moi j'ai une fiche par jour, préparée par ma secrétaire. Depuis dix ans, j'ai toujours utilisé cette méthode pour garder une souplesse d'action. »

Après avoir répondu aux accusations, il livre son plaidoyer qu'il semble plus destiner à ses proches qu'aux magistrats : « Je ne

comprends pas, absolument pas, cet emprisonnement. Le juge a tout saisi, tout perquisitionné, pour une histoire vieille de six ou huit ans. On voulait absolument m'arrêter pour que je puisse entrer dans le palais de justice derrière un rang de CRS, et de caméras. La justice spectacle a voulu me casser, m'humilier, m'exposer à la vindicte populaire. Le juge a souhaité remplacer le futur jugement des citoyens. [...] La prison, un choc considérable. Se retrouver à l'isolement dans douze mètres carrés. Je ne souhaite à aucun de mes pires détracteurs de connaître une telle situation. Je mène une réflexion personnelle afin d'être utile autrement dans la vie. Je ne renoncerai pas à la vie publique tant que mon honnêteté ne sera pas reconnue. Cela prendra un mois, un an, des années. Je sortirai de prison plus fort que j'y suis rentré. »

L'audience a duré près de quatre heures. Les proches du maire ont été des plus calmes, pas un bruit n'est venu troubler les débats. Le président annonce qu'il rendra son arrêt dans trois jours. En sortant, Jacques Boedels continue sa plaidoirie devant les micros et les caméras. Pour lui, on a vu « de l'excellent Carignon », mais ses effets de manche ne semblent plus guère convaincre les journalistes. L'exposé précis et argumenté des charges qui pèsent sur le maire de Grenoble a été ravageur pour la défense. Même *Le Dauphiné libéré*, fidèle soutien du maire de Grenoble depuis plus de dix ans, constate que l'on a assisté à un « tournant ».

Le 28 octobre, la chambre d'accusation confirme le placement en détention provisoire d'Alain Carignon. La décision de mettre l'ancien ministre en prison n'est donc pas le fait d'un « petit juge ». Avec Philippe Courroye, le procureur, l'avocat général, le président et les deux conseillers de la chambre d'accusation, ce sont six magistrats

qui estiment nécessaire la détention, « unique moyen de conserver les preuves ou les indices matériels et d'empêcher soit une pression sur les témoins, soit une concertation entre les personnes mises en examen et complices ». Le 17 février 1995, après les quatre premiers mois d'incarcération, la chambre d'accusation confirme à nouveau la décision du juge Courroye de maintenir l'ancien ministre en prison⁶. À cette date, l'instruction se termine. Huit personnes ont été mises en examen dans l'affaire *Dauphiné News/Carignon*.

Malgré la prison, Alain Carignon a choisi de ne pas démissionner de son mandat de maire et de président du conseil général de l'Isère. Depuis son arrestation, les affaires se bousculent dans la capitale des Alpes. Élus, entrepreneurs, fonctionnaires, près d'une dizaine de personnes ont été mises en examen pour « corruption » suite aux incarcérations de Guy Névache, adjoint d'Alain Carignon et vice-président de la communauté de communes, et de Jean-Guy Cupillard, maire de l'Alpe-d'Huez et vice-président du conseil général de l'Isère. Plusieurs notables sont mis en cause, d'autres tremblent. Le démantèlement du système Carignon a commencé.

Pour la plupart, c'est la surprise. Sans avoir atteint une très grande notoriété nationale, Alain Carignon avait réussi à se forger une image d'homme politique tolérant et moderne. Pour ceux qui l'ont observé attentivement depuis des années, adversaires, observateurs critiques ou amis proches, c'est la fin d'une longue fuite en avant. Bénéficiant

⁶ Le procureur de la République avait demandé la remise en liberté au bout des quatre premiers mois de prison préventive, en appliquant les « réquisitions écrites » du procureur général qui, selon *Le Monde* du 15 février 1995, appliquait les « instructions du cabinet du garde des Sceaux »

longtemps de cette impunité propre à ceux qui exercent, ou qui ont exercé, le pouvoir au plus haut niveau, celui qui fut ministre de l'Environnement de Jacques Chirac et ministre de la Communication d'Édouard Balladur a pu patiemment mettre en place un système complexe, qui dépasse largement les allégeances politiques traditionnelles. Mais le voilà rattrapé par son passé, cette recherche éperdue du pouvoir se termine.

I

Grenoble au temps de la communication

La conquête du pouvoir

L'élection surprise d'un militant obstiné

Le cours de sports fut abrégé ce jour-là. Le matin déjà, beaucoup d'élèves avaient dansé la farandole, s'embrassant sans pudeur devant les visages allongés des professeurs. Tout le monde s'était donné rendez-vous à la récréation de 16 heures pour aller en ville. Partis des lycées Mounier, Champollion ou Stendhal, plusieurs centaines de lycéens s'étaient rassemblés, spontanément.

Impossible de comprendre la surprise de l'élection d'Alain Carignon en mars 1983 sans raconter cet après-midi du 11 mai 1981 dans les rues de Grenoble.

Le cortège comportait sans doute plus de naïfs qu'à l'ordinaire ; beaucoup battaient le pavé pour la première fois. Bien sûr, il y avait eu les défilés de la veille, les concerts de klaxons dès l'apparition du visage de François Mitterrand sur les écrans de télévision, le champagne qui coulait à flots au Palais des sports ; autant de réactions d'adultes ou de militants. Mais ce cortège venait d'un autre monde. Une humeur de joie avait gagné ces lycéens que l'on croyait, déjà, indifférents. Sans consigne et sans véritable slogan, des centaines de jeunes Grenoblois s'étaient rassemblés pour chanter sur les boulevards et s'adresser à Hubert Dubedout, l'homme qui symbolisait le mieux leur espérance.

De sa courte apparition sur les marches de l'hôtel de ville, face à la foule, les témoins ont retenu davantage les paupières humides que le discours improvisé. Maire de Grenoble depuis 1965, Hubert Dubedout dira plus tard qu'il a vécu, ce 11 mai 1981, le plus beau jour de sa vie.

La surprise de mars 1983

Cette sympathie ingénue d'une vague de lycéens pour son maire paraît aujourd'hui bien surannée. Elle trace pourtant un repère dans la compréhension de l'histoire politique grenobloise. À l'arrivée de la gauche au pouvoir, Hubert Dubedout était au faîte de sa renommée. On attendait sa nomination prochaine au premier gouvernement Mauroy. Ce serait le ministère de l'Équipement ou bien celui des Collectivités locales : un accomplissement pour le maire qui avait inspiré tant de militants du socialisme municipal. Le désenchantement fut rapide puisque l'un des hommes politiques les plus en vue de sa génération, dans la lignée des Delors, Rocard ou Pisani, n'obtiendra même pas une place intéressante dans l'une des commissions de l'Assemblée nationale.

Depuis les jeux Olympiques de 1968, le « mythe grenoblois » s'était installé dans les esprits. La capitale des Alpes françaises ne comptait plus les délégations d'experts, de sociologues ou d'élus venues visiter ce « laboratoire » de la nouvelle gauche. La ville de Grenoble était citée en exemple pour sa politique culturelle, ses innovations en termes d'urbanisme ou d'aide sociale, ses équipements sportifs, ses expériences éducatives, etc.

La réalité était sans aucun doute moins idyllique que ne le laissait croire le palmarès élogieux dressé par *L'Express*. Pourtant, l'image de Grenoble restait intacte lorsque, au soir du 6 mars 1983, la nouvelle tombe brutalement : Alain Carignon vient d'obtenir près de 6 000 voix d'avance sur le maire sortant. Avec 54,01 % des suffrages, un seul tour a suffi. L'ampleur de la victoire de la droite paraît

incompréhensible au premier abord dans une commune qui avait voté à 55,1 % pour François Mitterrand en 1981, et déjà à 51,3 % en 1974.

Passé le moment de stupeur, les tentatives d'explication sont nombreuses. Les plus amères regrettent le rapport de forces à l'intérieur de la gauche qui a empêché leur maire plutôt rocardien d'être ministre et d'acquérir une véritable reconnaissance nationale. Les mêmes se lamentent de l'abstention d'électeurs de gauche, partis faire du ski en cette belle journée de fin d'hiver, sûrs que leur champion gagnerait largement au second tour. Les plus lucides tentent de mesurer le vote sanction après deux ans de socialisme de gouvernement et l'usure d'une équipe après dix-huit ans d'expériences locales pas toujours concluantes. Les plus combatifs dénoncent les moyens démesurés, et parfois déloyaux, de la campagne de leur adversaire. Tout au plus lui accordent-ils le crédit d'un mandat de transition avant que tout ne rentre dans l'ordre... Comme longtemps à droite, très peu de gens prennent conscience, à gauche, de la vraie dimension d'Alain Carignon. Pourtant, c'est un animal politique hors du commun qui vient d'entrer dans l'arène très fermée des maires de grandes villes françaises ; un cercle encore plus étroit que celui des ministres de la République. La mairie n'est que la première marche indispensable d'une conquête obstinée du pouvoir.

Étonnamment, Hubert Dubedout sera assez vite oublié. Même si son exemple d'intégrité et d'initiative a marqué le souvenir des Grenoblois, le personnage ne fait plus référence dans les années quatre-vingt qui consacrent d'abord la réussite personnelle et l'argent. Peu de temps après l'abandon de ses mandats au conseil municipal et à l'Assemblée, l'ancien maire est victime d'une crise cardiaque en gravissant l'aiguille du Tour, dans le massif du Mont-

Blanc, le 25 juillet 1986. La disparition de l'ancien officier de marine devenu directeur adjoint du Centre d'études nucléaires, puis maire de Grenoble n'a pas suscité de grand élan collectif. À l'entrée de la ville, la place de la Bastille est simplement rebaptisée en ajoutant son nom.

En 1983, l'atout principal du vainqueur réside dans l'erreur de ses adversaires qui ne l'ont pas suffisamment pris au sérieux. Personne ne lui a vraiment prêté attention avant le lancement de la campagne. Pourtant, ce petit homme d'à peine soixante kilos dépense une énergie inhabituelle et occupe la scène locale depuis déjà longtemps. Il a dû s'imposer de lui-même, ce qui lui confère pour longtemps une autorité très forte sur ses troupes. Même s'il a vingt-six ans de moins qu'Hubert Dubedout, Alain Carignon est entré en politique quasi en même temps que son rival. En fait, la politique représente depuis son adolescence la vocation première, la passion unique, l'activité qui mobilise tous ses moyens intellectuels et physiques.

La politique avant les études

Alain Carignon est né le 23 février 1949 à Vizille, une petite ville ouvrière située à une douzaine de kilomètres de Grenoble. Il est le quatrième enfant d'une famille plutôt modeste qui en comptera cinq. Son père est journaliste dans différents journaux locaux avant d'entrer au *Dauphiné libéré*, devenu l'unique quotidien régional. Sa mère tient pendant plusieurs années un petit café-restaurant. Même si l'époque est prospère, le quotidien n'est pas toujours aisé pour les Carignon. Dans une tribune parue après l'incarcération de son fils, Jo Carignon exprimera son sentiment d'être « responsable – donc coupable – de n'avoir pas permis » à ses cinq enfants de poursuivre de hautes études : « Tous ont étudié ou travaillé seuls¹. »

Le virus de la politique a touché Alain Carignon bien avant l'âge du baccalauréat. Sa formation scolaire s'arrête très jeune, mais il aura longtemps le souci de combler ses lacunes, notamment par le travail. Dès l'âge de quatorze ans, il s'intéresse aux débats politiques et dévore les livres sur la carrière des grands hommes comme Churchill ou De Gaulle. Il n'est encore qu'adolescent lorsqu'en 1965 Hubert Dubedout mobilise les habitants de son quartier pour réclamer l'eau à tous les étages et fonder le premier groupe d'actions municipales (GAM) qui prendra la mairie. Sa jeunesse ne l'empêche pas de lancer de longs discours politiques dans le café de sa mère, avenue Ambroise-Croizat, au centre de la banlieue « rouge » de Saint-Martin-d'Hères. L'établissement est situé non loin de la grande

¹ « Jo Carignon parle de son fils », *Le Dauphiné libéré*, 25 novembre 1994.

biscuiterie Brun, et les ouvriers qui le fréquentent ont pris l'habitude d'entendre les propos enflammés du fils de la patronne, parfois dressé debout sur une chaise. Alain Carignon fréquente également le foyer de jeunes et d'éducation populaire dont il devient l'un des animateurs. Cette fonction ne l'empêche pas d'aller troubler les rangs du public lors des conseils municipaux de sa commune de Saint-Martin-d'Hères, acquise au PCF depuis la Libération.

Alors que beaucoup de jeunes de sa génération se disputent sur les meilleures variantes possibles et souhaitables du socialisme, lui parcourt la cité avec des rouleaux d'affiches et un pot de colle. La légende soigneusement entretenue veut qu'il parte volontiers seul dans la nuit pour dessiner sur les murs d'immenses croix de Lorraine à la peinture blanche.

Le soir, un petit groupe de jeunes adultes se retrouve pour refaire le monde, la plupart sont monarchistes, voire militants de l'Action française. Alain Carignon gardera longtemps ce goût des discussions intellectuelles passionnées, qui le dépassent parfois, mais dans lesquelles il puise la construction de ses discours, si ce n'est leur teneur. Il restera fidèle en amitié à ses copains monarchistes, même s'il n'apprécie guère que l'on rappelle ses toutes premières fréquentations à l'extrême droite. Ainsi, deux conseillers élus sur sa liste en 1983, Guy Chassagne et Jean de Decker, sont des héritiers de la bande.

S'il aime la politique, le jeune militant n'est pas un passionné d'idéologie. Selon les circonstances ou les besoins, il sait défendre un point de vue ou son contraire. Un seul trait de sa vision du monde restera constant chez lui : la fascination pour les hommes forts, voire

providentiels ; une sorte de césarisme, de machisme politique. C'est tout naturellement qu'il s'engage véritablement en politique dans la mouvance gaulliste. À dix-huit ans, le voilà au contact de réalités bien plus fascinantes que les révisions du baccalauréat. Dès mars 1967, il participe à la campagne de Jean Vanier, le député UNR sortant que Pierre Mendès France tente de renverser.

Cette campagne lui donne l'occasion d'entrer en contact avec la réalité du terrain politique grenoblois. L'électorat se compose de trois groupes sociologiques marqués. Les ouvriers sont encore nombreux dans la ville, qui a connu une croissance démographique exceptionnelle depuis la guerre ; ils seront les plus touchés par les mutations économiques et restent largement acquis au Parti communiste, dominant dans les trois principales villes voisines. Le nombre de cadres, de techniciens spécialisés, d'ingénieurs, de chercheurs est particulièrement élevé dans une ville en pointe pour les industries à haut niveau de savoir-faire (génie mécanique, hydraulique, chimie, électronique, nucléaire et informatique). Cette population poursuit souvent les mêmes aspirations que les universitaires, les chercheurs et les enseignants, une composante toujours plus nombreuse et souvent débarquée de fraîche date, attirée par le cadre exceptionnel de la cité alpine. Ces deux couches forment la classe montante qui a soutenu Dubedout et les GAM, et qui participe encore beaucoup à l'action municipale.

Il reste une composante essentielle, celle des petits commerçants et des professions libérales traditionnelles souvent dépassées par les évolutions en cours. Cette population apparaît comme réfugiée dans un centre-ville frileux et qui se considère abandonné par l'énergie des

bâisseurs, soucieux du social, qui ont pris les commandes. Ces couches sociales semblent sur la touche, mais elles ont déjà permis de former une majorité dans la ville, centre d'une agglomération plutôt progressiste. De 1959 à 1965, le docteur Albert Michallon (UNR) a incarné ce conservatisme social mâtiné de paternalisme urbain. Cette composante recoupe bien souvent celle des « vrais Grenoblois » qui se sont sentis débordés par les nouveaux arrivants et rejetés des affaires. Alain Carignon comprend tout de suite le poids de cette dimension affective. Il peut se targuer lui d'être un « vrai Dauphinois », et il sait également se mouler dans les revendications du petit peuple, dont il se fait parfois le représentant face à une élite de gauche souvent découplée de sa base électorale.

La campagne des législatives de 1967 connaît de grandes heures, de quoi exalter le jeune militant. Moment le plus fort, la rencontre du Palais des sports de Grenoble entre le candidat Pierre Mendès France, ancien président du Conseil, et le député sortant Jean Vanier que le Premier ministre Georges Pompidou est venu soutenir en personne². Une atmosphère électrique. Au premier rang, les « barbouzes » du SAC (service d'action civique) font la police de l'assemblée³. Mendès dénonce les institutions antidémocratiques et l'autoritarisme du régime, mais c'est Georges Pompidou qui est le plus ovationné, la « claque » du pouvoir gaulliste s'étant emparée des meilleures places.

² Jean LACOUTURE, *Pierre Mendès France*, Le Seuil, Paris, 1981, p. 465.

³ L'un des organisateurs de cette soirée, responsable local du SAC et garde rapproché de Pompidou, Mathieu Matteï, sera assassiné en juin 1968. Il était considéré comme le « juge de paix » du milieu grenoblois.

Même si son champion est finalement battu par Mendès, Alain Carignon a définitivement trouvé sa voie. En octobre de la même année, il devient président départemental de l'Union des jeunes de progrès, il n'a que dix-huit ans. À ses yeux, la politique peut offrir une exaltation incomparable et une ouverture sur le monde que ses origines modestes ne lui auraient jamais permis d'acquérir. Il trouve dans cette quête de l'autorité une possibilité de revanche sociale, une sorte de trépied qui lui permet d'être à la hauteur de n'importe quel interlocuteur. Ne disposant ni d'un capital financier ni d'un capital culturel, n'étant ni artiste ni sportif, seule la politique peut lui permettre de se procurer le fort capital symbolique dont il rêve, cette aspiration à la reconnaissance et au pouvoir.

Pour gagner sa vie, il devient journaliste, travaille pour *L'Essor de l'Isère*, hebdomadaire catholique d'information⁴, et signe les reportages politiques qui lui permettent de se familiariser avec le découpage subtil des cantons et leurs physionomies électorales. Il fait également quelques piges pour *Le Dauphiné libéré*, où travaille toujours son père. Son visage est encore celui d'un adolescent, il adopte alors une curieuse moustache qui le vieillit prématurément tout en lui donnant un petit air cocasse.

En juin 1968, le Palais des sports connaît de nouveau la tension des grands débats. Cette fois, c'est Jean-Marcel Jeanneney qui s'oppose à Pierre Mendès France. L'homme qui avait osé se rendre au stade Charlety a bien du mal à tenir son discours entre les gauchistes et les gaullistes tout aussi passionnés. Alain Carignon est

⁴ *L'Essor* a été longtemps la propriété des évêchés de Lyon et de Saint-Étienne, avant d'être vendu le 6 novembre 1990 au groupe *Le Progrès-Hersant*.

au premier rang et il n'hésite pas à prendre la parole devant une foule très agitée. Aux élections qui suivent, le parti de la peur est le plus fort à Grenoble, comme dans le reste de la France. Pierre Mendès France quitte définitivement l'Assemblée nationale, battu de 132 voix par Jean-Marcel Jeanneney. Malgré la vigueur du combat électoral, la personnalité de l'ancien président du Conseil fascine le jeune dirigeant de l'UJP qui voudrait s'afficher à gauche du mouvement gaulliste. Alain Carignon tente une démarche pour rencontrer Mendès et obtient de déjeuner avec lui chez une connaissance commune. Il sait écouter ceux qui peuvent lui apprendre ce que l'on n'apprend pas dans les livres. La capacité de son aîné à exprimer clairement des raisonnements parfois complexes lui sert d'exemple.

Premiers pas dans l'ombre des grands

Pendant des années, personne ne lui prête vraiment attention, mais Alain Carignon est partout. Peu à peu, il sait se faire inviter aux rencontres importantes, parfois même à la table du préfet. Il apprend à se rendre indispensable auprès des représentants de la droite locale. Dès cette époque, il, se lie d'amitié avec Aimé Paquet, le futur médiateur de la République, que ses amis dauphinois se plaisent à appeler le « Mendès France de droite ». Il conservera également une longue amitié avec Jean-Marcel Jeanneney qui lui a offert une première victoire électorale, et une première revanche, par procuration. Tandis que Jean-Marcel Jeanneney est devenu ministre d'État pour organiser la réforme régionale, Alain Carignon défend le « oui » au référendum qui sous-tend cette réforme en 1969. Il multiplie les débats, près d'une centaine, pour une cause que le contexte laisse apparaître comme perdue. La campagne lui donne l'occasion d'affronter Jacques Médecin, déjà maire de Nice, qui effectue un tour de France pour le « non ». Après la défaite du 27 avril 1969, les jeunes de l'UJP soutiennent plus facilement le nouveau Premier ministre de la « nouvelle société », Jacques Chaban-Delmas, que le nouveau président de la République, Georges Pompidou, simplement accepté comme héritier du général.

Les quatorze premières années d'Alain Carignon en politique forgent chez lui une détermination à toute épreuve et un sens très aigu de la réalité du pouvoir. À Grenoble, il occupe une position très particulière. Comme militant du pouvoir en place, il doit assumer les

railleries et la domination intellectuelle des opposants de toutes origines, beaucoup plus nombreux. Mais localement, il fait figure d'opposant souvent infatigable et parfois unique, n'hésitant pas à prendre la parole dans des assemblées qui réunissent des milliers de partisans de la gauche, comme lors du meeting de François Mitterrand en 1973.

En 1971, Alain Carignon est à peine en âge de voter qu'il est déjà candidat aux élections municipales, dans ce qui est encore sa ville de résidence, Saint-Martin-d'Hères. Il s'occupe de tout, des articles, des tracts. Il trouve une figure locale pour être tête de liste et se réserve la deuxième place. Et comme la droite n'a guère de chance de l'emporter dans ce bastion communiste, il se mêle également de la campagne à Grenoble, en soutenant la candidature d'Aimé Paquet, qui renonce, puis finalement la campagne du docteur Guy Cabanel (républicain indépendant). Double défaite, mais le jeune candidat n'a pas tout perdu puisque Guy Cabanel lui cède la présidence d'un cercle de la droite, le GERM (Groupe d'études et de réalisations municipales). Avec Bruno Dardelet, l'héritier d'une famille d'imprimeur, et Claude Espérandieu, il fonde plusieurs revues, dont *Enjeu et Germination*, qui diffusent les réflexions du GERM en tentant d'en faire l'équivalent de droite des GAM.

En 1973, Alain Carignon brûle une nouvelle fois les étapes – il a vingt-quatre ans – avec une première candidature aux élections législatives comme suppléant de Pierre Volumard à Grenoble. Et encore, il faut que l'état-major de l'UNR s'en mêle, les jeunes de l'UJP étant prêts à soutenir sa propre candidature à la députation.

C'est la première occasion d'affronter Hubert Dubedout, qui est toutefois largement vainqueur.

Déjà, le fougueux responsable de l'UJP n'hésite pas à se distinguer des consignes nationales du parti. En 1974, il reste plus fidèle à la candidature Chaban que l'ancien Premier ministre lui-même. Pas question de voter pour Giscard d'Estaing. Avec un conseiller général gaulliste, Christian de Battisti, il rencontre alors un émissaire socialiste dans un bar du centre-ville pour étudier toutes les possibilités. Christian de Battisti se rallie tout de suite et appelle à voter pour François Mitterrand au second tour. Alain Carignon préfère réserver sa réponse. En fait, les jeunes gaullistes appellent finalement à voter blanc.

Son ami Aimé Paquet, pourtant giscardien, ne lui en voudra pas trop et lui fait découvrir la vie parisienne. Pendant un an, le nouveau médiateur initie son jeune chargé de mission au langage des ministères et des technocrates. Il faut bien les connaître pour mieux les diriger un jour, qu'il voit sans doute proche. Mais Alain Carignon devra rapidement abandonner ses fonctions auprès d'Aimé Paquet, après qu'un député socialiste eut relevé l'atteinte à la neutralité des fonctions de médiateur que représentait la présence d'un militant gaulliste à ses côtés. Longtemps, il revendiquera l'héritage politique d'Aimé Paquet en Isère (celui-ci lui conservera une grande estime et son soutien, y compris après son incarcération, en 1994).

De toute façon, il y a déjà fort à faire à Grenoble où la gauche est redevenue hégémonique. La droite s'organise autour de la chambre de commerce et d'industrie qui fournit des emplois et la structure nécessaire à la relève politique dont elle a besoin. Alain Carignon a

réussi un diplôme de l'Institut d'administration des entreprises, et il entre à la chambre de commerce. Chargé des relations extérieures et de l'information, il assure la rédaction en chef de diverses publications économiques locales.

La chambre de commerce, bastion de la reconquête

La vieille maison du boulevard Gambetta qui abrite la chambre de commerce respire davantage le passé des vieilles familles commerçantes du centre-ville que le souffle des nouveaux entrepreneurs installés dans les riches zones industrielles de la cité olympique. Cette domination croissante des commerçants sera symbolisée par l'élection à la présidence de la chambre de René Michal, boulanger-pâtissier du centre-ville, le 8 janvier 1980. Henri Mottin, le candidat des industriels qui tenaient la présidence depuis un siècle, est largement battu. À la chambre de commerce, Alain Carignon côtoie ceux qui formeront la colonne vertébrale de ses futures listes. Il tisse également son propre réseau en se liant d'amitié avec d'autres chefs d'entreprise, plus en phase avec leur époque. C'est le cas de Laurent Boix-Vives, patron des skis Rossignol, ou de la famille Cathiard (Daniel qui succède à son père Paul dans la distribution, et Jean-Pierre, qui succédera à son père Gaston, frère de Paul, dans la fabrication de remontées mécaniques Pomagalski).

L'année 1976 marque une étape décisive dans cette ascension, avec le premier mandat : en janvier, Alain Carignon obtient l'investiture de la droite pour les cantonales, au détriment de Pierre Volumard, dont il fut le candidat suppléant aux législatives. Il affronte Christian de Battisti, son ancien ami gaulliste rallié aux socialistes. La campagne lui permet de mesurer le potentiel de sa méthode obstinée. Depuis le temps qu'il arpente ce canton du centre-ville pour convaincre de voter pour les autres, il est déjà largement aussi connu des habitants que les caciques de la politique locale.

Beaucoup apprécient la réelle capacité d'écoute de ce jeune homme, sa faculté à se mettre à leur portée, et sa volonté de fer. Sa victoire est nette, avec 1 500 voix d'avance sur le sortant.

Au conseil général de l'Isère, ce sont les premières rencontres et les premiers affrontements avec Louis Mermaz. Les parcours de ces deux hommes n'ont rien de commun. Pourtant, les méthodes de travail et d'exercice du pouvoir du nouveau président socialiste du conseil général inspirent beaucoup son futur successeur. Ces deux « tueurs » en politique mettront du temps à se reconnaître mutuellement, même si leurs objectifs seront parfois convergents. Déjà, Alain Carignon fait montre d'un réel pragmatisme, d'une capacité d'adaptation aux circonstances qui séduit au-delà du cercle de ses amis. Il comprend que la qualité et la fidélité des réseaux comptent souvent beaucoup plus dans les combats électoraux que le nombre des militants.

Avec d'autres « jeunes Turcs » de la région Rhône-Alpes, Michel Noir et Michel Barnier, Alain Carignon participe à la fondation du RPR le 5 décembre 1976. Il siège même au comité central du parti néo-gaulliste où il rencontre les grands barons de sa jeunesse : Debré, Mesmer, Couve de Murville, Guichard. De quoi impressionner celui que ses adversaires ne prennent toujours pas au sérieux alors que son plan de carrière se dessine de plus en plus clairement à droite. Signe de reconnaissance, Raymond Barre le nomme à la commission « Industrie » du Conseil économique et social.

Il installe sa permanence rue Félix-Poulat, dans les riches locaux du Cercle du Dauphiné, lieu de rencontre de la bourgeoisie grenobloise. Un symbole qu'il sait déjà glisser dans l'oreille attentive

d'un journaliste : cet immeuble du centre-ville abrite aussi une certaine Mme de Gaulle, belle-sœur du Général.

En mars 1977, l'opposition municipale le juge encore trop jeune pour la bataille de Grenoble. Sa candidature n'inspire pas beaucoup une partie de la bourgeoisie de droite qui ne se reconnaîtra jamais vraiment dans ce personnage, même quand il est le meilleur représentant de ses idées. Les conservateurs grenoblois sont encore attachés à la valeur des notables qu'il ne peut incarner. Pragmatique, il sait attendre son heure, une deuxième place sur la liste de l'universitaire Jean-Charles Pariaud n'est déjà pas si mal. La bataille est devenue plus partisane que jamais. Hubert Dubedout n'est plus seulement l'homme des GAM, il a adhéré au Parti socialiste en 1974 et le PSU n'est plus l'épine dorsale d'une liste ouverte aux communistes, Union de la gauche oblige.

Au RPR, on s'attache à renouveler les cadres. En juin 1977, après la défaite des municipales, le secrétaire général du parti fait appel à lui comme chargé de mission. C'est la première rencontre entre deux hommes qui seront amenés à mieux se connaître puisque ce secrétaire général du RPR n'est autre que Jérôme Monod, le futur patron de la Lyonnaise des eaux. Le parti lui fait confiance. Après la manifestation endeuillée de Malville⁵, c'est lui qui défend la position

⁵ Au début des années soixante-dix, la France entreprend, avec l'aide de la RFA et de l'Italie, la construction d'une grande centrale utilisant à l'échelle industrielle la technique du surgénérateur à neutrons rapides. Cette technique pourrait permettre de multiplier le potentiel énergétique de l'uranium, mais elle se révèle extrêmement difficile à maîtriser, notamment par l'utilisation du sodium liquide comme fluide réfrigérant. La centrale Superphénix construite à Creys-Malville, dans le nord du département de l'Isère, était prévue pour fonctionner à partir de 1985. Vingt ans après, elle n'a fonctionné à pleine puissance que l'équivalent de six mois. Dès l'origine, ce projet suscite une forte opposition

du RPR contre les mouvements hostiles au surgénérateur nucléaire. Le courant passe et, quand Jacques Chirac tient un grand meeting à Grenoble, il annonce qu'Alain Carignon sera le candidat de son parti pour la bataille des législatives qui s'annonce.

des mouvements écologistes. Le 31 juillet 1977, une manifestation rassemble plusieurs dizaines de milliers de manifestants venus de toute l'Europe. En chargeant les manifestants, la police tue un jeune Dauphinois, Vital Michallon.

La cure d'opposition

Affronter Dubedout dans un contexte national très favorable à la gauche tient de la gageure, mais il en faut plus pour le décourager. Cette élection ne peut que le faire connaître davantage des Grenoblois. Il peut également vérifier l'efficacité des méthodes de marketing et d'organisation des entreprises qu'il enseigne parfois à la chambre de commerce. Son équipe de campagne emmenée par un ancien de l'UJP, Richard Cazenave, perfectionne les méthodes de rencontre avec les électeurs. Un courrier est envoyé avant chaque visite en porte-à-porte. Pendant la prise de contact, un membre de l'équipe note les renseignements intéressants sur chaque électeur. En cas de refus ou d'absence, un courrier est glissé sous la porte de préférence à la boîte aux lettres. La circonscription est divisée en une cinquantaine d'îlots, chacun étant attribué à un groupe de travail qui distribue les tracts et colle les affiches. Le discours est aussi nouveau : un ton très incisif sur des questions essentiellement locales.

La droite sauve l'essentiel au niveau national. Alain Carignon, qui n'a que vingt-neuf ans, fait un score plus qu'honorable avec 44,26 % des suffrages dans l'ensemble de la circonscription et, surtout, 49,1 % à Grenoble. C'est tout de même une nouvelle défaite électorale, la quatrième.

Après le 10 mai 1981, la gauche triomphe et Hubert Dubedout est réélu, une nouvelle fois, aux législatives du 21 juin. Beaucoup d'autres personnages tentés par la politique se seraient découragés. Pourtant, Alain Carignon tient bon. Au soir de sa cinquième défaite électorale, il fait même preuve d'une grande perspicacité en déclarant

à Jean Verlhac, premier adjoint de Dubedout : « Le vrai rendez-vous est pour 1983, quand la gauche aura déjà travaillé à notre retour⁶. »

Cette période a pourtant été la plus dure. Après avoir tant donné à la politique, les militants conservateurs grenoblois se sont retrouvés dans l'opposition tant au plan local qu'au plan national, sans perspective. L'arrogance de certains socialistes n'a fait qu'ajouter à cette hargne des jeunes leaders de la droite qui n'auront de cesse de prendre leur revanche. Ils savent qu'ils ne sont pas seuls. Ils peuvent compter sur les plus déterminés des commerçants et des petits entrepreneurs, persuadés qu'une lourde menace pèse sur leurs intérêts.

Déjà, les cantonales de mars 1982 redonnent espoir aux militants qui commencent à revenir. À Grenoble, dès le premier tour, Alain Carignon est réélu dans un fauteuil, tandis que le docteur Charles Descours émerge sans difficulté au centre-ville dont il préside l'union de quartier. Un jeune compagnon de Carignon, Claude Sagnard, cause même la surprise en enlevant le cinquième canton. Cette dernière victoire est révélatrice : le jeune marchand de chaussures du quartier populaire Berriat/Saint-Bruno vient en effet de battre Guy Névache, l'un des hommes forts du PS local, un ancien de la SFIO, spécialiste des grands dossiers en qui certains voyaient déjà le dauphin de Dubedout. Pour la première fois, l'appartenance à la majorité municipale n'apportait pas un « plus » par rapport au score de la gauche, mais plutôt un « moins ». La leçon est vite assimilée par la droite.

⁶ Cité par Jean-Louis SAUX, *Actualité Dauphiné*, n° 53, avril 1983.

La perspective de la mairie reste pourtant lointaine, et les notables hésitent encore à prendre le risque de la bataille face à Dubedout. On évoque beaucoup de noms. Deux hommes clés de la chambre de commerce, René Michal et Pierre de Villard, font finalement le pari de donner sa chance au jeune qui a longuement attendu son heure. C'est l'effervescence dans la famille Carignon puisque le père, Jo, est candidat de l'opposition à Vizille, la ville de naissance de son fils, dont le maire est communiste.

Autant Hubert Dubedout avait su voir loin pour gérer sa ville, autant il n'a pas vu venir cet agitateur d'un genre particulier. Le maire sortant regrettera vite d'avoir dénigré son principal opposant qu'il désigne un peu à la légère comme « le lycéen agité » ou « le petit tricheur ». Il s'aperçoit trop tard que le RPR est décidé à mettre tous les moyens nécessaires pour l'emporter. Contrairement à son jeune challenger, il n'a pas pris conscience des transformations du jeu politique et de l'arrivée des nouvelles méthodes de campagne.

Les succès et la méthode

« Dans la capitale, nous sommes convaincus qu'à partir du 6 mars 1983 je m'adresserai à mon ami Alain Carignon, mais aussi à Alain Carignon, maire de Grenoble. » La phrase lancée à la tribune par Jacques Chirac galvanise les nombreux militants RPR rassemblés une nouvelle fois au Palais des sports de Grenoble avant une échéance importante.

Le parti chiraquien n'a pas eu de mal à remplir la salle ce 4 février 1983. Les deux années d'opposition au plan national ont renforcé l'ardeur du petit peuple gaulliste installé sur les gradins comme lors d'une soirée des « Six Jours », la grande kermesse cycliste annuelle. Pourtant, à la veille des élections municipales, les observateurs sont encore très sceptiques sur les chances réelles du challenger d'Hubert Dubedout. Si, parmi les fidèles, beaucoup voient Alain Carignon maire dans un mois, personne n'oserait prévoir qu'il sera président du conseil général de l'Isère dans deux ans et bientôt ministre d'un gouvernement dirigé par le président du RPR venu lui accorder son soutien. D'ailleurs, de nombreuses personnes dans l'assistance sont simplement venues pour voir « quelle tête

il a vraiment », ce candidat dont la photo inonde les rues de la ville depuis plusieurs semaines.

Une conquête éclair

Après avoir longtemps attendu son heure, Alain Carignon se lance dans une conquête rapide, une véritable guerre politique éclair dans un département que la droite avait longtemps considéré comme définitivement acquis à la gauche. La prise de la mairie constitue l'objectif stratégique qui nécessite le plus gros déploiement de force. Le nouveau maire a osé attaquer la citadelle, le voilà légitimé à jamais devant ses alliés qui n'oseront plus le contester en Dauphiné. Les autres bastions de la gauche dans la région ont perdu leur force d'appui centrale, ils ne pourront pas contenir la vague favorable à l'opposition RPR-UDF.

La démonstration est rapide, l'effet de tache d'huile commence immédiatement après la victoire des municipales et les 54 % obtenus par la droite grenobloise. Au soir des résultats, la gauche pense encore qu'elle peut conserver la présidence du syndicat intercommunal. L'agglomération grenobloise présente en effet la particularité d'être constituée autour d'une ville-centre qui représente moins de la moitié de sa population totale (au recensement de 1982 : 156 000 habitants à Grenoble, dans une agglomération de 390 000 habitants). Depuis sa fondation en 1967, le syndicat intercommunal (devenu en 1973 le SIEPARG, syndicat intercommunal d'études et de programmation pour l'aménagement de la région

grenobloise) est dirigé par le socialiste Roger Deschaux. Les socialistes et les communistes peuvent espérer, sur le papier, 31 mandats contre 31 à la droite et un bénéfice au sortant. Les choses se passent tout autrement lorsque se réunissent les représentants des 23 communes concernées, le 31 mars 1983. Au premier tour, le candidat communiste obtient 15 voix, le socialiste autant. Robert Magnin, maire de la petite et riche commune de Corenc, présente la candidature d'Alain Carignon, qui obtient 30 suffrages. On dénombre également deux mystérieux bulletins blancs. Mais ce premier dépouillement n'enlève rien au large sourire qu'arborent les proches du nouveau maire de Grenoble à l'issue d'une suspension de séance. Le second tour explique ce sourire : Alain Carignon obtient 33 voix contre 29 au socialiste Lefebvre. Deux personnes ont voté contre la logique de leur parti, le maire d'une petite commune de l'agglomération et son adjoint, qui ont vraisemblablement obtenu les engagements qu'ils souhaitent. Ils ont été les premiers à prendre réellement acte du changement de pouvoir dans cette province souvent en avance sur les évolutions électorales françaises⁷.

Un an plus tard, le 18 juin 1984, Alain Carignon obtient son premier mandat parlementaire aux élections européennes grâce à la douzième place qu'il occupe sur la liste de l'Union de l'opposition conduite par Simone Veil.

⁷ Pierre BOURDEREAU, « Grenoble : le système Carignon », *Libération*, 5 avril 1983.

En 1985, il s'attaque de nouveau à une figure de la gauche, Louis Mermaz, maire de Vienne, président du conseil général de l'Isère, et président de la première Assemblée nationale à majorité socialiste. Comme Hubert Dubedout, Louis Mermaz a longtemps sous-estimé son adversaire qu'il pense contraint par le rapport de force au sein de la droite. L'UDF et les non-inscrits sont mieux représentés que le RPR dans la nouvelle assemblée départementale. Pourtant, c'est le RPR Alain Carignon qui s'impose à la présidence du conseil général. En deux années, il a conquis les trois pouvoirs clés, mairie de Grenoble, syndicat intercommunal et conseil général, dans l'un des plus grands départements français dépassant le million d'habitants.

Une fois le fief conquis, le maire président du conseil général ne se contente pas de l'accomplissement de ces ambitions locales. Il ne lui manque plus qu'une élection législative pour cumuler les principaux mandats prévus par les institutions françaises. Les socialistes ont choisi le scrutin proportionnel, son élection à l'Assemblée nationale ne fait donc aucun doute puisqu'il est la tête de liste de l'opposition dans son département. Le 16 mars 1986, il est élu député pour la première fois. Il n'aura pas le temps d'exercer ce mandat puisque Jacques Chirac l'appelle au gouvernement ; le voilà ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, chargé de l'Environnement.

« Une OPA de la chambre de commerce »

Alain Carignon a su attendre son heure pendant quinze ans. Depuis son arrivée à l'hôtel de ville, son ascension en a été d'autant plus fulgurante. Ces succès n'ont pas manqué de provoquer la surprise. Ils étaient pourtant soigneusement préparés et restent indissociables de la méthode employée pour la conquête ; une méthode tour à tour brocardée ou citée en exemple. Elle est pour le moins emblématique d'une nouvelle pratique de la communication, du marketing politique. Cet art, apparu à l'échelon local dans les années quatre-vingt, mêle les vieilles recettes de contact avec l'électeur client, la méthode du maquignon, et une maîtrise des nouvelles techniques de communication étendues sur une grande échelle grâce à des moyens financiers rarement vus auparavant.

L'homme qui a conquis la mairie est d'abord, et avant tout, le poulain de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Grenoble. Pendant l'ère Dubedout, cette assemblée corporatiste a non seulement cristallisé les rancunes et les frustrations des commerçants, des artisans et des petits patrons grenoblois, elle a aussi préparé la relève politique. Pour l'équipe d'Alain Carignon, ce fut l'écurie idoine. Le futur maire y est d'abord chargé des relations avec la presse, puis du poste de directeur général adjoint. Il peut nouer des relations privilégiées avec sa

meilleure clientèle électorale tout en découvrant rapidement le milieu de la communication et de l'information. Les représentants consulaires auront toutes les raisons d'être satisfaits de ce poulain qui accordait sans doute plus de temps à ses activités politiques qu'à ses activités professionnelles, lorsqu'elles ne se confondaient pas. Il leur sera toujours reconnaissant d'avoir pu disposer d'un tel tremplin. La chambre de commerce fut longtemps la meilleure carte de visite pour le militant en quête de notoriété et pressé de constituer son réseau. En échange, le nouvel élu peut devenir à son tour la meilleure carte de visite pour les responsables de la chambre dans une période où le commerce est plus que jamais à la mode. Le sort de l'un est tellement lié au sort de l'autre que l'adversaire, Hubert Dubedout, dénoncera rapidement « une OPA de la chambre de commerce » sur sa ville.

Depuis son bureau de la chambre de commerce, le candidat à la mairie peut préparer aisément sa future liste. Pierre Gascon, ancien président de la CCI, en est naturellement le second, prêt à devenir premier adjoint. Conseiller municipal dans l'équipe de l'ancien maire gaulliste Albert Michallon, il incarne le retour des « patrons » aux affaires, même si les siennes n'étaient pas toujours très prospères dans les travaux publics. À la huitième place de la liste, on trouve René Michal, artisan boulanger et président en exercice de la chambre ; l'avocat de la chambre, Jean Folco, est à la douzième place ; Christian Gauduel, vice-président de la CCI et petit

concessionnaire automobile, est à la vingt-deuxième place. Enfin, le président de la chambre des métiers, Robert Mosnier, occupe la quinzième place. Le directeur de cabinet du candidat, Denis Bonzy, est lui aussi salarié de la CCI comme responsable de la documentation.

Dès juin 1982, neuf mois avant l'élection, le réseau commence à s'animer. La CCI lance un appel aux membres des professions libérales pour qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales de Grenoble, sur leur lieu de travail et non dans leur commune de résidence, « afin de pouvoir voter aux élections municipales de l'année prochaine et mettre fin ainsi à dix-huit ans de municipalité Dubedout⁸ ».

⁸ Cité dans le travail approfondi de Catherine BENZONI, *La Communication politique locale. Modernisation des pratiques et évolution des représentations. Le cas de Grenoble 1983/1994*, thèse en vue de l'obtention d'un doctorat en sciences de l'information et de la communication, université de Grenoble-III-Stendhal, octobre 1994.

Des professionnels de la communication

Si la constitution du réseau était indispensable, elle n'est pas suffisante à l'heure où le RPR affiche ses ambitions : « Ville par ville, regagnons la France. » Le candidat Alain Carignon doit élargir son audience dans une commune qu'il sait progressiste. Il s'entoure des spécialistes dont il a besoin pour se forger une image susceptible de rassembler au-delà de son camp. La communication de la campagne est élaborée avec des gens aussi différents que Patrice Duhamel, Robert-Jules Laurent, Florence Cathiard ou Philippe Langenieux-Villard.

Le journaliste de télévision Patrice Duhamel a déjà conseillé les plus grands, il maîtrise toutes les ficelles qui permettent d'acquérir la stature d'un candidat crédible, il est tout à la fois le partenaire d'entraînement d'Alain Carignon et l'interviewer attitré pour les publications de campagne. Robert-Jules Laurent devient l'artisan indispensable pour tisser des liens avec la presse locale, qu'il connaît bien pour avoir été longtemps rédacteur en chef et éditorialiste du *Dauphiné libéré*. En 1983, il est rédacteur en chef et chroniqueur des *Affiches*, l'hebdomadaire d'annonces légales très lu par les professions libérales. Il occupe dans le même temps le poste de directeur de publication des journaux de campagne de la droite *Grenoble Vérité*. Florence Cathiard,

elle, fréquente les milieux économiques de la région depuis longtemps. Son mari Daniel Cathiard dirige un imposant groupe régional de grande distribution, Genty-Cathiard. Florence Cathiard dirige l'agence de publicité SP3⁹ elle sera chargée de la campagne publicitaire, notamment des affiches vantant les mérites du candidat. Enfin, Philippe Langenieux-Villard fait figure de théoricien du groupe, celui qui rationalise et donne une cohésion aux nombreuses stratégies mises en place. Il n'a que vingt-sept ans, mais il est déjà l'auteur d'un ouvrage de référence sur la communication politique¹⁰ et d'une brochure pratique pour ces élections¹¹. Il sera l'explorateur véritable, et reconnu, du nouveau concept de la communication politique à l'échelon local, un art du « faire savoir » qui intègre les méthodes traditionnelles de la propagande et les méthodes modernes de la publicité, tout en leur donnant une connotation plus universelle, quasi « naturelle ».

⁹ L'agence SP3 a largement prospéré pendant les onze ans de règne d'Alain Carignon en obtenant de nombreux marchés publics de communication dans l'agglomération, notamment ceux des travaux du tramway, de la Semitag (bus et tramway), du Football Club, de Grenoble Rugby ou de GID (Grenoble Isère développement). SP3 est devenu une filiale du grand groupe McCann Erickson France dont Florence Cathiard est elle-même devenue administratrice.

¹⁰ Philippe LANGENIEUX-VILLARD et Sophie HUET, *La Communication politique*, PUF, Paris, 1982.

¹¹ Philippe LANGENIEUX-VILLARD, *Gagner les municipales*, Éditions RFC (Réfléchir Formuler Communiquer), Paris, 1983.

La campagne est organisée autour de deux temps forts. Pendant les derniers mois de 1982, elle vise à « déstabiliser la municipalité sortante », en dressant le bilan le plus noir possible à l'aide de journaux et d'affiches critiques. La seconde partie couvre les trois derniers mois, elle doit faire connaître la tête de liste. Le candidat doit d'abord occuper le terrain davantage que les autres. Il ne suffit pas de « faire les marchés » ou de se montrer dans un maximum de manifestations publiques. La recherche de l'électeur devient un métier à part entière pour Alain Carignon, qui a l'avantage de bénéficier d'une grande disponibilité dans son travail. Le quadrillage est systématique, le maximum d'électeurs doivent être contactés. Les rencontres permettent de fédérer tous les mécontentements, toutes les frustrations face à la crise économique comme face à la crise de la ville. Elles mettent surtout en évidences les rancunes de propriétaires organisés et du milieu immobilier face au déterminisme politique de l'équipe Dubedout, qui n'a pas hésité à user du droit de préemption pour moderniser et socialiser la ville. Pendant de longues années préparatoires, Alain Carignon a soigneusement aiguisé son atout principal, qui demeure une formidable force de persuasion. Quelle que soit la pertinence ou la faiblesse de ses arguments, il est capable de retourner en sa faveur beaucoup d'hésitants qui attendent de se laisser convaincre par un discours simple, mais percutant.

Les personnes âgées représentent une cible prioritaire qu'il ne faut surtout pas négliger. Même si elle vote déjà pour la droite, cette population représente un potentiel électoral déterminant dans un scrutin local où le réflexe légitimiste joue en faveur des sortants. Alain Carignon multiplie les sourires, les poignées de mains, les visites dans les foyers de personnes âgées. Temps fort : il fait venir Line Renaud pour un goûter au cours duquel il se plaît à jouer les petits-fils prometteurs.

Ces méthodes sont classiques, seule leur utilisation à grande échelle semble particulière à Grenoble ; tout comme la distribution massive de tracts ou de journaux de campagne. Pour l'électorat de gauche, la bataille n'apparaît pas comme décisive alors que l'opposition doit parvenir à mobiliser largement ses partisans. L'état-major de campagne du RPR sait pertinemment qu'il ne peut se contenter des conservateurs hostiles au projet de tramway de la mairie, hostiles aux programmes ambitieux de préemption et de réhabilitation des appartements anciens, hostiles au développement économique des quartiers neufs au sud de la commune, etc. Alain Carignon doit également séduire un marais plutôt moderniste, plus réceptif aux propositions qu'aux critiques ; un marais qui se passionne de moins en moins pour la politique et qui ne connaît pas bien le challenger d'Hubert Dubedout, malgré ses combats passés.

Le support essentiel de leur conquête sera l'affichage public, les fameux panneaux 4 x 3 mètres, qui présentent

massivement, dès la fin 1982, un immense portrait du prétendant au trône municipal. Depuis la campagne présidentielle de 1974, les électeurs s'étaient familiarisés avec ce type de publicité politique, mais c'est la première fois qu'elle prend une telle dimension pour une élection locale. Des nombreux artifices de campagne, c'est celui qui a marqué le plus les Grenoblois. Les portraits géants sont visibles à chaque coin de rue. Les espaces ont été réservés à l'avance. La photo a été choisie soigneusement. L'affiche se décline dans chaque quartier pour présenter les différents colistiers. Si beaucoup ignoraient les traits du visage d'Alain Carignon, le voilà aussi connu que le maire sortant, lequel devra répliquer en lançant sa propre campagne d'affiches dans les dernières semaines, et dans la précipitation.

Marketing, sondage et téléphone

Les sondages font également leur apparition à l'échelon local. Ils se révéleront tout à fait fantaisistes, mais pas sans impact. Cet art de chercher ce que le « client » veut savoir devient la nouvelle médecine pour hommes politiques angoissés, qui ne perçoivent plus que le client, c'est eux et non pas l'électeur. Leurs experts en communication parviennent sans grand mal à les convaincre que le sondage sera une arme, même s'ils n'en maîtrisent pas les effets.

Les premiers commanditaires sont logiquement politiques. Le Parti socialiste lance l'offensive sur ce terrain en publiant une étude réalisée du 18 au 28 octobre 1982 par des étudiants de l'Institut d'études politiques (IEP) et très favorable au maire sortant, qui récolte 54 % des intentions de vote. Mais l'échantillon est faible, la marge d'erreur élevée, une lecture plus attentive des résultats aurait permis de déceler la fragilité de l'image d'Hubert Dubedout sur certains thèmes.

L'opposition contre-attaque à partir d'un autre sondage (réalisé du 26 au 30 octobre 1982) et avec une grossière manipulation à laquelle se prête *Le Figaro* (du 3 décembre 1982) sous la plume de Sophie Huet, qui vient alors de rédiger un livre avec Philippe Langenieux-Villard, le

conseiller en communication d'Alain Carignon¹². Sous le titre « Un sondage défavorable pour Hubert Dubedout », Sophie Huet n'a retenu que deux réponses aux questions posées par l'IFRES (Institut français de recherche économique et sociale). À la question : « Par rapport à sa dernière élection, faites-vous plus confiance, autant, moins ou plus du tout confiance à Hubert Dubedout », 48 % des personnes interrogées ont répondu « plus confiance » ou « autant confiance », 52 % répondant « moins confiance » ou « plus du tout confiance ». À la seconde question, plus ambiguë : « Si H. Dubedout ne se représentait pas en mars prochain, seriez-vous plutôt satisfait ou plutôt mécontent ? », 37 % des sondés répondent « plutôt satisfaits », 34 % « plutôt mécontents » et 29 % ne savent pas, n'ont pas voulu répondre ou n'ont pas compris la question. La journaliste passe consciencieusement à la trappe les 62 % des personnes interrogées qui trouvent le bilan de la municipalité « plutôt positif » ou « très positif », les 37 % qui jugent le maire comme le plus proche des préoccupations des Grenoblois contre 27 % à son rival, ou encore les 47 % qui estiment qu'Hubert Dubedout est « plutôt un bon maire » (contre 34 %).

Même lorsque les questions sont moins équivoques, les échantillons sont trop faibles et les résultats tout à fait extravagants. Ainsi, en interrogeant 351 électeurs pour Europe 1, IPSOS crédite Hubert Dubedout de 45 %

¹² Philippe LANGENIEUX-VILLARD et Sophie HUET, *La Communication politique, op. cit.*

d'intentions de vote contre 38 % à son rival. En fait, ce dernier obtiendra 34 % des voix dès le premier tour, soit 16 % de mieux que ne le prévoyait ce sondage de la mi-janvier 1983.

Le marketing politique rejoint le marketing tout court avec l'utilisation massive du téléphone à partir de la mi-janvier 1983. Ce volet de la campagne est confié à une société de communication dirigée par Marie-Claude Rivier, la femme d'un entrepreneur important de la région, très proche, lui aussi, de la chambre de commerce. Lorsque l'électeur décroche son téléphone personnel, l'une des vingt charmantes hôtesse recrutées pour l'occasion se présente comme une collaboratrice du candidat et propose d'abord d'écouter un court message d'Alain Carignon. Ensuite, le correspondant ou la correspondante est invité à faire ses propres propositions pour améliorer la ville. Il est également invité à indiquer sa préférence pour la prochaine élection. Enfin, l'hôtesse propose l'envoi d'un courrier complémentaire à cette première prise de contact. Pendant toute la conversation, elle a pris soin de noter sur une fiche les réponses de l'électeur potentiel.

Dans un premier temps, beaucoup de Grenoblois réagissent plutôt favorablement à cette démarche. Ils ne sont pas habitués à ce genre de pratiques, mais ils n'y voient pas forcément malice, leurs préoccupations semblant prises en compte. La réaction est plus vive lorsque la teneur des fiches est révélée. Le président

national de la Ligue des droits de l'homme, Henri Noguères, dépose une plainte¹³ devant la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Les fiches finiront chez un huissier et la question relative à la préférence de vote sera supprimée. Mais plusieurs milliers d'électeurs auront pu être touchés personnellement, et fichés (de 5 000 à 20 000 selon les sources).

Les élections municipales de 1983 ont consacré l'émergence de la commercialisation de la politique dans l'ensemble de la France. Rares sont les villes de plus de 10 000 habitants qui n'ont pas eu recours à un cabinet d'experts consultants comme ceux de Michel Bongrand, Bernard Krief ou Thierry Saussez (Image et Stratégie). Jamais on n'a autant dépensé d'argent pour des élections locales. La campagne d'Alain Carignon s'inscrit dans ce mouvement profond, tout en représentant, avec celle de Dominique Baudis à Toulouse, l'avant garde de cette tendance. Dans ses publications de campagne, Alain Carignon se flatte même d'avoir obtenu le « prix de la communication municipale » décerné par une « Association des journalistes et de professionnels de la communication » (?).

¹³ Maurice ULRICH, « Drôle de cuisine au RPR. Les petites fiches d'Alain Carignon », *L'Humanité Rhône-Alpes*, 25 février 1983.

Les sous-marins VERTS

Mais la bataille décisive engagée par la droite grenobloise ne pouvait se contenter des moyens, même largement proportionnés, du marketing politique. Si la tête de liste conserve un discours modéré de bon aloi, d'autres se chargent des tâches moins nobles.

Depuis le milieu des années soixante-dix, les écologistes représentent une force importante dans ce département qui abrite tout à la fois des sites particulièrement remarquables et des établissements à haut risque dans la chimie et le nucléaire, avec notamment Superphénix. Aux élections municipales de 1977, la liste « Grenoble écologie », réunissant écologistes et autogestionnaires et emmenée par Denise Andrevon, avait obtenu un score très remarquable en France, avec 9,3 % des voix. Elle avait même contraint Hubert Dubedout à disputer un second tour. Mais en 1983, les mêmes écologistes, emmenés cette fois par Geneviève Jonot et Vincent Comparat, choisissent de faire liste commune avec la gauche. Ils obtiennent six places sur la « liste d'Union de la gauche et des écologistes » soit, en cas de victoire, une proportion de sièges conforme à leur poids de 1977.

Mais à la veille du scrutin, de mystérieux « VERTS », inconnus dans les mouvements locaux, reprennent la dénomination « Grenoble Écologie ». Ils collent plus de

500 affiches et distribuent 70 000 tracts appelant les électeurs écologistes à l'abstention. Ces faux écolos ont eu curieusement beaucoup de facilités de la part d'un imprimeur qui leur prête gratuitement des locaux et fait tirer les affiches. Ce même imprimeur avait réalisé les tracts d'Alain Carignon ; il obtiendra plus tard de nombreux contrats avec la nouvelle municipalité. On n'entendra plus jamais parler de ce mouvement « VERTS », une fois leur mission accomplie.

Les « vrais » écologistes de 1977 et de 1983 se fâchent et déposent un recours. Le tribunal administratif refuse d'annuler les élections en raison du très large écart de voix. Certes, pour le commissaire du gouvernement, « il n'y a aucun doute sur le fait qu'il s'agit d'une manœuvre téléguidée regrettable sur le plan de la moralité ». Néanmoins, le tribunal considère dans son jugement du 30 mai 1983 qu'il « n'est pas établi que les représentants de ladite liste n'aient pas eu la possibilité de répliquer utilement avant la fin de la campagne ».

La « mère kabyle » de Dubedout

Alors que le Front national n'a pas encore fait sa grande percée, la question des immigrés est déjà au cœur de la campagne de la droite grenobloise en 1983. Après la victoire, la nouvelle adjointe Françoise Paramelle reconnaîtra que « le problème des immigrés a beaucoup joué¹⁴ ». Les propos de campagne dépassent rapidement le discours officiel plus modéré. Lorsque le chef fustige la politique du logement ou de sécurité de l'équipe sortante, les militants désignent sur le terrain les quartiers à forte population étrangère. Certes, le discours officiel reste moins brutal que dans d'autres villes où la majorité a passé un accord avec le Front national : les responsables de la campagne savent qu'ils doivent gagner au centre dans une ville qui s'est construite au fil des immigrations françaises ou étrangères (Savoyards, Italiens, Portugais, Arméniens, Algériens, etc.). Mais avant de jouer au centre, le candidat Carignon doit engranger les votes les plus à droite. Les experts en communication savent jouer des euphémismes comme au chapitre « Xénophobie » du dictionnaire de campagne : « Alain Carignon est très soucieux d'éviter ce réflexe provoqué par certaines situations insuffisamment maîtrisées. Pour lui, ce sera, sans nul doute, l'un des dossiers prioritaires des prochaines années sur le plan national. »

¹⁴ *Les Affiches*, 11 mars 1983.

Les rumeurs qui circulent en ville sont beaucoup plus explicites. Les plus répandues visent directement Hubert Dubedout, soupçonné tour à tour par le bouche-à-oreille d'inscrire les Arabes sur les listes électorales ou d'avoir une grand-mère, puis une mère, kabyle. Certains assurent même qu'il a changé de nom pour le franciser, car il serait apparenté à une grande famille commerçante de la ville, les Boudoudou. Dans cette veine, l'hebdomadaire *Les Affiches* laissera passer une curieuse coquille, « Dibedout », peu après les élections.

Depuis Virgile, on sait que la rumeur est le plus rapide des fléaux, celui qui se fortifie en se diffusant, *a fortiori* lorsqu'elle touche à l'affectif ou à l'angoisse. La rumeur sur la supposée mère kabyle de Dubedout est d'autant plus efficace que l'information, si elle était vraie, n'aurait rien de blâmable hors d'un contexte haineux. La diffusion de cette rumeur dépasse largement le cercle de badauds du centre-ville, elle est même reprise dans un tract diffusé la semaine précédant l'élection. Dérapage de quelques militants un peu excités, pense-t-on simplement à l'époque. Il reste impossible de cerner l'origine exacte de la rumeur. Dans son jugement sur la régularité de l'élection, le tribunal administratif se contentera d'indiquer que « si des bruits d'inspiration raciste visant Hubert Dubedout ont été insidieusement répandus, cette basse tentative n'appelait raisonnablement que le silence et le mépris ».

Hubert Dubedout, qui avait promu une politique volontariste pour encourager la coexistence pacifique entre les différentes communautés, sort particulièrement troublé de ces attaques : « C'est que j'étais mis en demeure par lettre de produire mon état civil pour prouver le contraire : même mes amis politiques souhaitaient que je le fasse pour couper court à la rumeur ! » Dégoûté, l'ancien maire tente de prévenir la dérive des années quatre-vingt : « Grenoblois, alerte ! Cela nous rappelle une époque odieuse : pendant la guerre, combien de Français étaient assez pleutres pour produire leurs livrets de famille afin de démontrer qu'ils n'étaient pas juifs ! [...] Puisque c'est difficile, parlons-en. Mais sans nous laisser entraîner par le racisme, vers le fascisme¹⁵. » L'ancien maire ignorait encore que l'utilisation de la rumeur était théorisée par les conseillers en communication d'Alain Carignon.

¹⁵ Hubert DUBEDOUT, « Alerte ! Racisme... fascisme », *Le Dauphiné libéré*, 31 mars 1983.

Du bon usage de la rumeur

Les responsables de la campagne de 1983 ont fondé leur réputation sur leur succès inattendu. Dans l'ensemble de la France, l'ampleur du résultat a bien davantage fait mouche que certaines odeurs d'arrière-cuisine. Philippe Langenieux-Villard apparaît comme le « concepteur génial » d'un marketing politique capable de bousculer les valeurs les plus sûres de la politique locale. L'ancien conseiller en communication du candidat devient le directeur de l'information du maire après la victoire. Il a trouvé son « créneau » et devient même une référence, ce qu'il entend bien exploiter.

En juin 1984, il s'associe avec Yves Le Boucher d'Hérouville pour monter l'agence Majeure, une SARL de communication, spécialisée dans la politique. Son associé est un ancien étudiant en gestion devenu reporter politique à TF1 et, depuis peu, chargé de mission auprès d'Alain Carignon. Thierry Saussez leur prête main-forte les premiers temps. Directeur de la société Image et Stratégie, il est lui aussi spécialiste de la communication politique. À Grenoble, Philippe Langenieux-Villard assure la direction des publications municipales tandis qu'Yves Le Boucher d'Hérouville met en place la SEM Grenoble TV Câble avec la Générale des eaux (ce sera un fiasco). Dans le même temps, leur agence publie un guide qui dévoile

certains aspects de la méthode, une véritable bible de la communication électorale.

Cet ouvrage de 400 pages baptisé *Gagnons les cantonales* complète le premier guide précité sur les municipales et présente de la façon la plus exhaustive possible les instruments que tout candidat devrait connaître. Il est rédigé par Philippe Langenieux-Villard, Thierry Saussez et Véronique Bouffard, une jeune étudiante de droit qui vient de finir un DESS sur « La communication politique et sociale » et qui deviendra l'une des plus fidèles collaboratrices du maire. Chaque exemplaire est numéroté et destiné à un usage personnel et confidentiel. Malgré son prix prohibitif (770 francs), son principal concepteur assure qu'il a fait l'objet d'une commande de « la plupart des présidents de conseils généraux de France ».

Gagnons les cantonales se veut avant tout un outil pour le candidat qui peut y trouver aussi bien les questions à poser pour réaliser son propre sondage, qu'une fiche toute prête pour la création d'un comité de soutien ou un modèle de lettre pour savoir parler aux personnes âgées, notamment des problèmes de sécurité. Les conseils sont très pratiques. Exemples : dans une réunion publique, un bon candidat doit savoir « donner l'impression de regarder dans les yeux l'auditoire¹⁶ », il aura préparé la réponse aux

¹⁶ Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Thierry SAUSSEZ et Véronique BOUFFARD, *Gagnons les cantonales*, Éditions Majeure,

premières questions que lui poseront obligeamment des sympathisants répartis préalablement dans la salle. Si le candidat est challenger, il devra prendre un vaste local de permanence pour être crédible. En revanche, le conseiller sortant devra prendre un petit local pour faire preuve de modestie. Les industriels sauront soutenir le candidat en achetant des insertions publicitaires dans le journal de campagne, qui devra avoir « l'aspect d'un vrai journal » et ne pas oublier l'adresse des pompiers ou des pharmacies de garde. Conseil pratique toujours, l'utilisation d'une association relais « présidée par un homme sûr » qui devra se présenter « comme ouverte et apolitique » et pourra se rallier en dernière minute pour apporter au candidat « un surcroît de faveur ». Certaines recommandations se sont bonifiées en vieillissant : « L'argent et la politique n'ont jamais fait bon ménage. [...] Soyez discrets. »

L'un des nombreux conseils prend tout son sel si l'on se souvient de l'épisode des faux écolos : « N'autorisez personne à éditer, imprimer ou diffuser quelque document que ce soit sans avoir été consulté. » Mais le sommet du guide est atteint au chapitre 6 consacré au bouche-à-oreille : « La rumeur publique est le meilleur allié ou le pire adversaire d'un homme politique. C'est elle qui crée en effet "la réputation" de l'homme public. Difficile à maîtriser, lente à se propager, elle produit des effets

Image et Stratégie, 230, rue du Faubourg- Saint-Honoré, 75008 Paris, 1984.

tenaces et parfois même irrémédiables. » Cette théorisation de la rumeur est également suivie de conseils très pratiques sur le nombre de personnes suffisantes pour propager une rumeur (dix à quinze), ou sur les avantages comparés de la mère de famille, du commerçant ou encore du « correspondant local de votre journal régional » pour véhiculer cette rumeur.

Le souvenir de la « mère kabyle » de Dubedout était encore trop vif pour que ce document passe inaperçu, et plusieurs journalistes s'en saisissent. Philippe Langenieux-Villard se défend en rappelant que son document précisait bien « Ne dites pas n'importe quoi » et qu'il classe au rang des inconvénients le fait que « la rumeur calomnieuse n'est pas attaquable en justice ». Dans la colonne voisine, le même tableau indique au rang des avantages : « D'autres parlent à votre place ; cela crée une image durable ; vous n'avez pas à prouver ce qui est dit. »

La communication est sans doute née avec la politique, elle participe également de la démocratie et du débat. Rien là de nouveau ! Toutefois, elle avait rarement atteint ce niveau de sophistication dans un pays pluraliste. Avec les campagnes des années quatre-vingt, la maîtrise des instruments de communication ne complète plus le choc des idées et des projets, elle le remplace. Le candidat est un produit, l'électeur une cible. Tous les moyens apparaissent valables. Les scrupules sont réservés aux naïfs, comme le précise Philippe Langenieux-Villard en

introduction à son guide : « Devant l'ampleur de la tâche à accomplir pour convaincre, trop de candidats s'abritent encore derrière un officiel " refus de la propagande et de la démagogie " et justifient ainsi la modestie des efforts qu'ils mettent en œuvre pour informer. »

En ce temps d'hommes politiques pressés, la modestie n'a plus cours. Les dérapages démontrent par leur ampleur qu'ils appartiennent à l'essence même de la méthode.

L'héritage et la restauration

En prenant la mairie de Grenoble en mars 1983, Alain Carignon hérite des dix-huit années de la gestion de l'équipe d'Hubert Dubedout. La ville de Grenoble fut longtemps en tête de toutes les expériences et de tous les palmarès. La situation financière de la commune est saine¹⁷ : peu d'endettement, un patrimoine important, des services publics dynamiques comme le service municipal de l'eau ou la régie municipale du gaz et de l'électricité. Le projet du tramway est déjà largement étudié. Un personnel communal compétent bénéficie d'une longue expérience, en particulier dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de la réhabilitation. Les activités culturelles et socioculturelles se sont développées dans toute la ville. Les logements sociaux ont été une priorité...

¹⁷ Christian LACROIX, « Les finances de la ville de Grenoble au changement de municipalité de 1983 », *Grenoble démocratie locale*, août 1984. Du même auteur avec un collectif, *L'Adolescence d'un nouveau pouvoir communal Grenoble 1965-1976*, université des sciences sociales, Grenoble, 1978.

Mais l'équipe municipale s'est progressivement essoufflée. Hubert Dubedout est devenu député et a adhéré au Parti socialiste en 1974. Les acteurs de la vie associative et de quartier sont émoussés. Ils ne contrebalancent plus l'image assez distante d'un maire « officier » ayant peu le contact avec « le peuple », même s'il est l'initiateur à Grenoble de la Commission nationale de développement social des quartiers, qui porte son nom.

Arrivé à contre-courant, le nouveau maire Alain Carignon sait capitaliser les réussites des années Dubedout tout en profitant de l'essoufflement d'une génération. Il cherche à récupérer au mieux le bénéfice des opérations lancées précédemment tout en dénigrant l'image de certaines réalisations, comme les logements sociaux, la Villeneuve, les maisons des jeunes, pour se débarrasser du mythe. La droite grenobloise a construit sa victoire autour d'un projet libéral promettant « moins d'impôts, moins d'intervention publique ». Alain Carignon théoriserait sa politique sur le thème de « la ville maigre », du « moins d'État » au plan local.

Le retour de la droite chez elle

Le 11 mars 1983, le conseil municipal est réuni pour élire le nouveau maire. Hubert Dubedout, battu, est absent, excusé. La doyenne d'âge, une retraitée de soixante et onze ans de la liste Carignon, donne lecture des résultats du premier et seul tour. Les socialistes et communistes qui ont tenu seuls la mairie font pour la première fois l'expérience de la situation de minoritaires dans une assemblée locale. Cette nouvelle forme de représentation, décidée par la majorité socialiste du Parlement, permet la représentation des minorités dans les conseils municipaux, même si elles restent réduites à la portion congrue : avec 43,44 % des voix, la liste d'Union de la gauche et des écologistes n'est représentée que par 22 % des sièges (neuf socialistes, trois communistes et une écologiste).

Sont élus sur la liste d'Alain Carignon des chefs d'entreprise, des professions libérales, des commerçants, des cadres (dont un ancien rédacteur en chef du *Dauphiné libéré*), des retraités, des employés de commerce et trois professeurs, dont un ancien communiste. On n'y retrouve ni ouvrier ni instituteur. Le secteur de la justice est bien représenté avec trois avocats, un huissier, une conseillère juridique, sans compter une responsable de contentieux et une agent d'assurances.

Alain Carignon amène avec lui un attaché du conseil général, Jean-Jacques Guillemot, sans que personne ne se

soucie de la confusion des fonctions. Le nouveau maire insiste sur le retour des « vrais Grenoblois » au pouvoir dans « leur ville ». C'est Pierre Gascon, ancien président de la chambre de commerce, qui présente, au nom de la liste « Ensemble Grenoble », la candidature d'Alain Carignon « à la fonction de premier magistrat de Grenoble pour les années 1983 à 1989 ». Les socialistes ne présentent pas de candidat.

Alain Carignon est élu par 46 voix sur les 46 votants. Le nouveau maire donne des accents lyriques à cette élection : « Une page de l'histoire de la capitale du Dauphiné est tournée. [...] Nous célébrons le succès d'une ville et non pas le succès de partis politiques. [...] Nous avons tenu un langage responsable, proche des faits, proche de la réalité. [...] C'est le commencement d'un nouvel élan pour Grenoble. [...] Les Grenoblois ont passé le flambeau à une nouvelle génération d'hommes et de femmes soucieux bien sûr de préserver l'acquis dû aux travaux des générations précédentes, mais aussi désireux de s'attaquer aux vrais défis de notre temps. Que chacun soit bien convaincu ici que notre seul souci, notre seule conviction intime, notre seule préoccupation permanente est et sera de servir Grenoble. À aucun instant, nous ne devons oublier que nous sommes les héritiers de toutes celles et de tous ceux qui ont marqué la vie de notre commune, riche d'histoire et de culture. À celles et à ceux qui, depuis le 6 mars 1983, ont pris Grenoble comme ville laboratoire, rassurons-les, là encore nous serons à la

hauteur de leur attente. L'emploi, la maîtrise de la fiscalité, l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de la démocratie municipale ne sont pas des vains mots, et encore moins de stériles promesses électorales. En effet ce n'est pas de mots dont les Grenoblois ont besoin et ils ont raison. [...] Nous pratiquerons une démocratie municipale exemplaire, grâce à une information libre, contradictoire, pluraliste favorisant le choc des idées, le pluralisme et une formidable richesse qu'il importe de préserver par-dessus tout. »

Les premiers gestes du maire vont habilement marier dénigrement de la politique de son prédécesseur socialiste, restauration d'une politique de droite et récupération des actions « médiatisables ».

Casser le mythe grenoblois

Alain Carignon annonce d'entrée que « l'héritage de la mairie sera lourd. Il faudra deux ans pour le résorber ». Déjà, pendant la campagne, les charges contre l'héritage Dubedout ont été nombreuses, elles se poursuivent dans les premières années. Le nouvel adjoint aux affaires internationales, ancien rédacteur en chef du *Dauphiné libéré*, avait déjà fait « l'addition »¹⁸ dans les journaux de campagne : « À Grenoble, les logements sont rares. C'est une des villes les plus chères de France. Si l'on excepte les opérations relevant du petit calcul politique telles la Villeneuve ou Hoche, on constate l'extraordinaire défaillance de la municipalité socialo-communiste. Triste addition ! POS¹⁹ inadapté et sclérosé + politique trop contraignante + préemptions pour l'exemple, critères injustifiés + fiscalité socialiste + mainmise autoritaire... Merci monsieur Dubedout. »

*Le Pays dauphinois*²⁰ salue à sa manière la fin de l'ère Dubedout : « Grenoble enfin respire après avoir fait couler le champagne à flots. » Les attaques sont sans nuance contre « un mythe qui n'existe pas : le mythe Dubedout ». Le magazine d'Aimé Paquet critique sévèrement la

¹⁸ *Grenoble-Vérité, Main rose sur la ville*, Grenoble, 1986.

¹⁹ Plan d'occupation du sol.

²⁰ Mars 1983.

politique de Dubedout, « ses orientations marxistes dans de nombreux domaines » : « Contentons-nous d'évoquer, par exemple, la gestion foncière de la municipalité avec l'abus des préemptions, le sens quasiment unique des priorités sociales et des subventions, et tant d'expériences culturelles véritablement affligeantes. Ajoutons dans un autre domaine la part si belle faite aux immigrés. C'est à cela, en partie, que les Grenoblois ont dit Halte-là ! » Il n'a pas de mots assez durs pour « les instituteurs barbus, les options marxistes, qu'il s'agisse de la culture, de social, de politique foncière, de subventions, etc. ». Pour la droite, Dubedout est « cet officier de marine otage de ceux qui veulent la destruction de toutes les valeurs spirituelles, morales, culturelles, sociales, économiques qui faisaient encore de la France, il n'y a pas si longtemps, un très grand pays. Au nombre des mécontents tous les membres des professions libérales, les ouvriers auxquels on supprime la liberté de travail, les entrepreneurs qui ont perdu la liberté d'entreprendre, la criminalité grandissante, [...] les négociants et commerçants de Grenoble hostiles aux contrôles, aux tracasseries administratives et au blocage des prix ».

Le Figaro Magazine relaie cette analyse au plan national : « Ce qui est mort dimanche 6 mars c'est une certaine conception du socialisme municipal, celui qui s'amusait à transformer les villes en laboratoires d'expérimentation sociale. C'est le socialisme des MJC, du planning familial institutionnel, des contre-valeurs

érigées en nouvelles formes de référence, le socialisme des associations relais, de la participation obligatoire et des impôts locaux insupportables. »

Les critiques du maire portent beaucoup sur la « municipalisation des sols²¹ » et la « politique de contrôle, politique autoritaire de la municipalité Dubedout ». En matière de logement, la nouvelle majorité n'a qu'un slogan, « le lourd passif Dubedout », et parle de « l'échec de la politique de construction, l'échec de la politique de logement social ». La nouvelle majorité dénonce « le contrat de solidarité du personnel communal et l'aménagement de la Villeneuve qui coûteront respectivement 33 et 22 millions de francs dans le budget 1984²² », et les « ravages budgétaires des équipements olympiques ». Le nouveau magazine du maire dénigre les quartiers populaires du sud de Grenoble en évoquant le « Bronx » ou un « Chicago grenoblois²³ ».

L'adjointe au logement, Marie-Thérèse Phion, déplore la situation à son tour : « Nous héritons dans le domaine du logement d'une situation extrêmement difficile. L'Office HLM présente des difficultés financières

²¹ Ces citations, comme celles qui suivent et qui concernent la campagne électorale municipale de 1983, sont extraites des documents diffusés alors par la liste d'Alain Carignon.

²² Les citations de la municipalité d'Alain Carignon sont extraites des brochures de bilan annuel réalisées par le service de communication de la mairie, en particulier *En avant Grenoble*, 1983-1984.

²³ Grenoble mensuel, mai 1984.

importantes, il mange ses fonds propres depuis trois ans. L'Office s'est mis à construire au moment où les taux des prêts sont les moins intéressants. » Le maire ajoute qu'il refuse « la méthode de la précédente municipalité consistant à entasser les gens sans préoccupation d'équilibre ».

Devenue adjointe aux affaires sociales, Françoise Paramelle avec son groupe SOS Grenoble s'opposait pendant la campagne à la construction de logements sociaux au centre-ville dans le quartier Hoche, aux voies réservées aux bus, aux rues piétonnes... Thème central de la campagne électorale, les impôts locaux sont dénoncés comme étant « les plus chers de France », même si cela n'est pas vrai. Les cibles privilégiées sont les « équipements lourds » : « Les équipements socioculturels sont surtout des gouffres à subventions, avec des animateurs salariés et non bénévoles. » Mais le tramway n'est pas épargné, jugé « trop onéreux ». Les transports en commun ne sont que « gaspillages, déficit, recettes insuffisantes, impasse financière » : « Dubedout avait prévu l'extinction de l'automobile au profit des transports en commun. » Le « tronc commun », voirie réservée pour les bus et trolley au centre-ville, est considéré comme une « asphyxie ».

Lorsque la nouvelle municipalité reprend à son compte ce projet de tramway, le conseiller général RPR Charles Descours, adjoint aux transports, ne manque pas

d'indiquer que « le tramway n'est pas payé par l'argent du contribuable grenoblois, mais subventionné à 50 % par l'État, l'autre moitié étant financée par des emprunts remboursés par le versement transports des entreprises ». C'est une manière de prévenir l'opposition de son électorat et des unions de commerçants.

Au plan social, le discours mêle habilement immigration et insécurité, parlant dans un même élan de « la croissance du chômage des jeunes, de la petite et moyenne délinquance, du taux d'immigrés de première et deuxième génération, du nombre de personnes âgées et de l'insécurité dont elles sont les premières victimes ». Le programme électoral prévoit de réduire l'action de ces centres de santé « qui étouffent la pratique libérale de la médecine ». La nouvelle majorité juge que « les centres de santé sont un gouffre financier ». Une fois au pouvoir, la majorité indique : « La question reste posée de savoir si les Grenoblois qui ne fréquentent pas les centres de santé (85 % d'entre eux) doivent continuer à supporter 3 millions de francs de subventions. » Françoise Paramelle, qui est aussi médecin, « n'a pas l'intention de se laisser engluer dans le réseau tentaculaire des six centres de médecine intégrée légués par les socialistes ». « Ces centres, qui regroupent des spécialistes, sont devenus des machines de guerre contre la médecine libérale : les assistantes sociales détournent la clientèle vers eux tandis qu'une propagande contre les infirmières libérales est

opérée en sous-main », écrit un journaliste²⁴. Françoise Paramelle ne cache pas qu'« il faut procéder au coup par coup pour une reprise en main ».

René Michal, patron des commerçants, attaque « l'ancienne municipalité qui s'était coupée du monde économique ». L'adjoint au maire ajoute que désormais « le cahier des commandes de la ville est fourni au BTP qui en informe ses ressortissants ». Robert Mosnier, patron des artisans et nouvel adjoint, confirme : « Je suis intervenu de façon à réserver en priorité les marchés de notre ville à des entreprises de bâtiment locales, et les réceptions organisées par la ville aux métiers de l'alimentation locale. » Fin 1986, le même Robert Mosnier tirera le bilan : « Les entreprises locales ont décroché 85 % des marchés grâce au soutien municipal. » Ce qui n'empêchera pas le maire d'affirmer, en bon libéral, que « chacun gagne à des affrontements loyaux dans des conditions équitables ». Christiane d'Ornano, responsable du RPR et chargée des travaux à la mairie, prône « l'efficacité immédiate » : « Il n'est pas dans l'état d'esprit de la nouvelle équipe de “ pousser la réflexion ” lorsque cela ne paraît pas utile. Je tiens dans l'intérêt de chaque contribuable grenoblois à payer le juste prix des travaux. »

Pierre Gascon, adjoint au maire, parle du « passif » de la gestion Dubedout et veut « rétablir une gestion plus

²⁴ Michel CHAMARD, *L'Après-Socialisme*.

saine et la chasse aux gaspillages ». Il cite en exemple les assurances de la commune qui « sont désormais souscrites par la ville avec les assureurs grenoblois ». L'adjoint aux finances, Jean-Jacques Guillemot, devient président de l'association municipale Grenoble-Alpes-Congrès, qui sert également à rémunérer des membres du cabinet du maire. Mais c'est à d'autres associations qu'il pense lorsqu'il annonce que « l'aide de la ville aux associations et au secteur paramunicipal en règle générale devrait baisser de 15 % ». Car l'état d'esprit de cette nouvelle majorité est bien décrit par sa presse, qui confond encore parfois la maison de la culture et les maisons des jeunes et de la culture : « La maison des jeunes et de la culture [est le] temple de la contre-culture. Nombre de théâtres subventionnés ont servi de centres de propagande à la gauche depuis 1968 ainsi que des dizaines d'animateurs : un gouffre financier. Maurice Bertrand a dénoncé tous les contrats qui liaient ville avec les associations chargées de “ gérer l'animation culturelle ” sous la municipalité précédente, le plus souvent liés à des mouvements politisés (Léo – Lagrange, Francs et franchises camarades). »

Ce nouvel adjoint à la culture dénonce « les municipalités Dubedout [qui] avaient considérablement augmenté l'enveloppe consacrée au secteur culturel [...]. L'effort avait porté principalement sur les équipements de quartier et la Villeneuve ». L'adjoint aux sports, Yves Machefaux, parle de « pénurie d'équipements sportifs » et,

avec le maire et Marc Braillon, patron du groupe RMO (travail temporaire, relations services...) et nouveau président de l'équipe de football, tourne tous ses regards vers l'équipe fanion : « Grenoble sera en première division dans trois ans. »

La restauration

Dans une des plaquettes de présentation des premiers mois de mandat, le maire met en exergue les citations de deux hommes politiques, de Gaulle et... Thiers. Les trois roses des armoiries de la ville disparaissent des documents officiels au profit d'une flamme bleu-blanc-rouge rappelant celle du RPR. Les couleurs traditionnelles de la ville qui sont le rouge et le jaune sont changées au profit du bleu et du blanc. Le fluo rouge du sommet du téléphérique de la colline de la Bastille devient bleu-vert. Les bus et trolleys rouges des transports publics sont repeints en blanc et bleu.

Pour Alain Carignon, il s'agit de tourner la page. Le « nouveau souffle » qui sera successivement décliné en « nouvel élan » et « nouvelle donne » veut marquer ce changement. Les ruptures significatives engagées bénéficient, dans ses premières années de mandat, du brouillage des idées. Au fil des années quatre-vingts, la décennie des « entrepreneurs », le maire trouve une légitimité dans les liens étroits et privilégiés qu'il a noués avec le patronat : « L'autre jour j'ai réuni à la mairie Laurent Bois-Vives, PDG de Rossignol, Serge Crasnianski, PDG de KIS, Jean-Pierre Cathiard, PDG de Pomagalski, Serge Kampf, PDG de Cap Gemini Sogeti. J'ai tenu à le faire savoir. Autrefois la démarche aurait fait jaser : le maire, aurait-on dit, est lié au patronat. Ce n'est

plus vrai aujourd'hui. Imaginez les VRP internationaux que peuvent être ces grands patrons pour la capitale du Dauphiné ! »

« J'ai 34 ans. Je suis le maire de Grenoble. Grenoble vous attend. Prenez contact avec Alain Carignon. » Le nouveau maire lance un appel aux patrons dans une page de publicité qui paraît dans les grands quotidiens. L'économie mixte fournit au secteur privé des opportunités dont les risques sont assurés par la commune. Le maire déclare dans le même temps que « les collectivités ne doivent pas se mêler, sauf exception, de la vie économique. Il faut qu'elles interviennent le moins possible ». Alain Carignon explique quelque temps plus tard dans un numéro spécial du *Monde* : « Il n'est pas du rôle des municipalités de se substituer à l'initiative privée. L'interventionnisme économique revêt déjà dans notre pays l'aspect de l'ingérence. » La cellule économique de la commune est d'ailleurs rapidement supprimée. La commission des affaires économiques ne débattrait quasiment jamais des affaires économiques, sauf à la demande des élus minoritaires. Son président, René Michal, explique que c'est à la chambre de commerce, qu'il préside, de jouer son rôle.

Contre la « municipalisation des sols », contre la politique de « préemption », Alain Carignon veut laisser se développer « naturellement » le marché des acteurs privés. Le candidat s'engage à ce que « l'Office d'HLM mette en vente ses logements aux locataires chaque fois que c'est

possible ». La rupture politique la plus significative porte sur l'urbanisme et le logement.

Alain Carignon et son adjoint à l'urbanisme Jean-Pierre Saul-Guibert décident la révision du POS, le relèvement du plafond légal de densité à 2, l'augmentation des coefficients d'occupation des sols notamment dans le quartier Berriat-Saint-Bruno, la transformation de zones de logement en zone d'activité (pour le siège social de KIS, société de Serge Crasnianski) et de zones d'activité en zones de logement (pour les promoteurs privés et en particulier Bernard Teillaud), la réduction des ZAD²⁵ de 50 %, la création de ZAC²⁶ privées, la cession au privé d'opérations de réhabilitation publique dans les quartiers anciens.

Le patrimoine communal acquis durant les années Dubedout est mis sur le marché, tandis que le maire indique : « Nous réduisons le train de vie municipal reposant sur un interventionnisme excessif. Nous avons donné un coup d'arrêt sensible aux acquisitions de la ville. » La politique de logement social est inversée : « Nous avons changé les orientations politiques de

²⁵ ZAD, zone d'aménagement différé, permettant à la commune la préemption lors des transactions immobilières qui peuvent, par exemple, intéresser une politique municipale de réhabilitation du patrimoine ou de création d'équipement.

²⁶ ZAC, zone d'aménagement concerté, permettant la réalisation d'une opération immobilière avec un plan d'aménagement qui peut déroger aux règles du plan d'occupation du sol.

l'Office d'HLM », annonce le maire. C'est en matière d'attributions que le changement est le plus sensible. Les « nouveaux critères », qui ne sont pas publiés, entraînent de fait une assignation dans les quartiers sud des familles dont les situations sont les plus précaires.

Au fil des ans, Alain Carignon supprime rapidement le centre communal du logement, puis progressivement les services décentralisés des « vieux quartiers », certaines antennes des services communaux dans les quartiers sud, la Régie foncière et immobilière de la ville de Grenoble. Au fil des ans, des commissions municipales qui concernaient l'action foncière, l'étude des permis de construire, les opérations de réhabilitation, le patrimoine disparaîtront.

Les représentants de la fédération des agents immobiliers et des notaires sont associés à la commission foncière municipale, tant qu'elle existe de 1983 à 1990, mais la présence de représentants de l'opposition à partir de 1989 ne sera pas supportée. L'accès aux documents d'urbanisme, aux permis de construire et autres déclarations administratives sur les mutations foncières devient de plus en plus difficile.

En matière financière, c'est le choix de l'endettement plutôt que la fiscalité. Cette politique de l'impôt différé permet une campagne « impôts locaux 1985 : hausse des impôts zéro ». En fait, il s'agit d'une réduction de l'augmentation des impôts et non d'une diminution des

impôts, comme on pourrait le croire à la lecture des affiches que la municipalité fait apposer sur les panneaux Decaux dans toute la ville. L'augmentation des impôts en 1984, puis en 1986, et surtout après les élections de 1989, sera passée sous silence.

Le mouvement du 22 mars

Grenoble accueille Guy Sorman, propagandiste du libéralisme. Les publications du maire se félicitent : « Un maximum de monde pour l'État minimum. » Déjà, le conseil municipal du 22 mars 1985 a décidé le principe de la privatisation de services publics communaux, à commencer par la Régie municipale du gaz et de l'électricité de Grenoble, décision présentée comme une « transformation de la Régie municipale du gaz et de l'électricité en société d'économie mixte », où apparaîtra de plus en plus la Lyonnaise des eaux. En septembre de la même année, c'est une filiale de la Générale des eaux qui prend pied dans le service de restauration municipale à travers un contrat de prestation de services et d'approvisionnement. Les privatisations rythmeront la vie municipale. Les maisons d'accueil pour personnes âgées sont également concédées au secteur privé. Philippe Gonnet fait l'éloge du maire sous le titre « Carignon a fêté la Saint-Alain²⁷ » : « Le jeune maire de Grenoble est un renard dont la ruse n'a parfois d'égal que la rage de réussir. Hier soir, réussir c'était vaincre, et vaincre c'était sortir un de ces “ coups ” dont il a le secret... La maison d'accueil pour personnes âgées (Mapa) Hoche, prévue depuis 1980 et qui devait être gérée par le Centre

²⁷ *Le Dauphiné libéré*, 7 septembre 1984.

communal d'action sociale, sera gérée par l'association Saint-Jean dirigée par Aimé Paquet, ancien ministre. »

Lors de ce même conseil municipal, Jean-Pierre Saul-Guibert obtient la transformation de la zone Villeneuve III en zone d'activité et non de logement et son attribution à Serge Crasnianski pour le siège européen de KIS qui doit « créer 400 emplois ». Alain Carignon ajoute qu'« il fallait pour qu'elle réussisse que la négociation soit secrète ».

La logique libérale touche les secteurs les plus divers. Alors que Jean-Charles Simiand, conseiller délégué au tourisme, propose de « mieux accueillir les campeurs²⁸ », le maire décide quelques mois plus tard la suppression du camping municipal de Grenoble qui deviendra une des rares agglomérations de France à n'avoir aucun camping. La maison du tourisme ne diffuse plus les guides des gîtes ruraux pour ne pas faire de concurrence au syndicat des hôteliers. Le syndicat patronal des imprimeurs, mené par le conseiller municipal Bruno Dardelet (lequel avait dirigé une campagne contre les services municipaux d'impression), récupère les marchés de la commune et de ses satellites. Certains services (comme l'exploitation du Palais des sports) sont confiés « à l'initiative privée mieux placée pour les rentabiliser ».

²⁸ *En avant Grenoble, 1983-1984*, op. cit.

La reprise en main

Dans ses discours, Alain Carignon, développe l'idée d'une politique municipale sans revanche, axée sur la solidarité et les équipements de quartier. Dans les faits, il réduit les subventions et les moyens mis à disposition du tissu socioculturel et associatif considéré comme « à gauche ». Il met en place les nouveaux relais de sa politique que sont la Fédération des familles de France, l'Institut de formation des animateurs culturels (IFAC, association créée par Charles Pasqua). Les associations, puis la maison des associations, sont reprises en main au sein de l'Office municipal socioculturel et associatif (OMSCAG), créé et dirigé par la mairie. Ses responsables sont détachés de l'IFAC pour encadrer ce secteur.

Le service d'intervention culturel, qui mettait des moyens à disposition des associations socioculturelles, est supprimé. La Maison du cinéma et de l'audiovisuel, puis l'Atelier Grenoble espace musical (AGEM), association autogérée de formation, création et diffusion des musiques nouvelles, seront fermées lors du second mandat. Les attaques se multiplient contre les associations d'éducation populaire et le Planning familial français, fondé à Grenoble. L'Association pour la promotion professionnelle (APPS), présentée en 1983 dans une brochure municipale comme l'« organisme de formation par excellence », sera présidée alternativement par le

maire et le président de la chambre de commerce, qui placeront un autre adjoint au maire, Bernard Betto, à sa direction qui la mettra en faillite : elle sera dissoute au profit des organismes de formation de la chambre de commerce. Des antennes de quartier de la mission locale pour l'emploi et l'insertion des jeunes, en particulier dans les quartiers dits DSQ (développement social des quartiers) comme la Villeneuve ou Mistral, sont supprimées ou réduites. En 1984, les subventions aux unions locales syndicales CGT, CFDT et FO sont réduites de 40 %. La subvention annuelle de 20 000 francs à l'association Chôm'agir est supprimée. Le 5 mai 1983, Alain Carignon soutient la manifestation organisée par les patrons et ses adjoints contre les grèves avec comme mot d'ordre « non au laxisme des pouvoirs publics, non à l'abus des contrôles fiscaux ».

L'adjoint au maire chargé de l'immigration est un royaliste. Son intérêt pour l'immigration date de l'accueil des partisans du gouvernement sud-vietnamien lors de sa défaite de 1975. C'est Éliane Bellot, adjointe chargée de la santé et de la lutte contre les bruits et les nuisances, qui dit tout haut ce qui se pratique en fait tout bas : « Contrôler les flux de nouveaux arrivants et lutter contre l'immigration illégale. » Au plan international, la mairie développe dorénavant les relations avec les « villes d'avenir », patronne le Paris-Dakar, et délaisse les relations avec les villes du Sud.

Suzette Debruyne, conseillère déléguée et présidente de l'association municipale Spectacles à Grenoble, donne les priorités de la politique d'animation : « Les Grenoblois étaient habitués, jusqu'ici, à une animation trop culturelle de leur ville. [...] C'est pourquoi Alain Carignon a fixé immédiatement trois grands objectifs : le 14 juillet, les illuminations de Noël et le Corso fleuri. » « Mes projets ? Le festival de musique militaire pour 1985 », ajoute-t-elle, en oubliant d'ailleurs la « semaine américaine » qu'elle décide d'organiser. Le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 1983 a pour thème « la Belle Époque 1900 » et le maire est heureux : « J'ai vraiment eu l'impression que les gens renouaient avec la fête. » Lorsque le maire parle d'économies budgétaires, c'est le secteur culturel et socioculturel qui est principalement visé. « La politique de rigueur budgétaire doit se traduire par une économie de 18 % sur les dépenses de fonctionnement de 1984. [...] Dans le secteur culturel, il faut donc s'attendre à des restrictions, notamment sur les subventions aux associations. »

C'est le retour d'une politique culturelle simple : « Nous créerons un musée pour les artistes dauphinois et un prix littéraire Stendhal. » Les artistes amis sont mis en valeur par les décisions et les publications du « prince ». « La maison de la culture a vieilli » estime la nouvelle majorité, « certaines préférences politiques ont restreint son audience à quelques catégories sociales. Nous travaillons ferme pour relancer le lyrique à Grenoble :

notre objectif, monter des spectacles d'opéra ». Pourtant, les équipements culturels sont incontournables et constituent même un des atouts de Grenoble sur lesquels le maire compte, en espérant placer à leur tête des hommes à lui : « En ce qui concerne la maison de la culture, nous laisserons l'expérience Lavaudant aller jusqu'à son terme. Ensuite nous examinerons ce qu'il convient de faire de cet outil²⁹. »

²⁹ Alain CARIGNON, *Le Dauphiné libéré*, juillet 1983.

Opération commando à la maison de la culture

Le cabinet du maire et le secrétaire général adjoint chargé de la culture, Henri Baile, décident de reprendre en main la maison de la culture, que ses animateurs ont dénommée Le Cargo. La situation de la structure est fragile depuis la découverte, en 1986, d'un trou de 6 millions de francs. Alain Carignon et Henri Baile ont déjà cherché à placer « leurs » artistes à la tête de la maison, comme Yvon Chaix, à qui ils avaient promis ce poste. Le maire est intervenu pour essayer, souvent sans succès, de favoriser démission ou nomination de directeurs du Centre dramatique national des Alpes qui est abrité par Le Cargo. Mais c'est une véritable « opération commando » qui va être organisée pour prendre le contrôle de la maison de la culture. Cette dernière est en partie gérée par une association de soutien composée des usagers : profitant d'une modification des statuts, la municipalité choisit l'assemblée générale de cette association pour cette opération. Dans l'après-midi du 19 novembre 1987, deux cents personnes se présentent à la « Macu » pour adhérer. « La plupart d'entre elles découvrent les lieux », s'étonnent les habitués. Se retrouvent là des membres du RPR, des employés de la Ville et des associations paramunicipales. Le personnel du guichet du Cargo est tout de même surpris de cet intérêt soudain et de ces adhésions en bande dont une, collective, de 98 personnes.

Lors de l'assemblée générale du soir, 14 sièges du conseil d'administration sont conquis par la liste préparée par les « putschistes », par deux cent vingt voix sur les quatre cents présents. Le coup de force a réussi à cinq heures du matin.

Alain Carignon a pris Le Cargo à l'abordage, commente la presse. C'est un proche du maire qui est élu président de l'association. Alain Carignon se félicite « de la victoire de la liste conduite par mon ami Henri Baile ». Le secrétaire départemental du RPR, Richard Cazenave, justifie le coup de main. Le maire confirme le lendemain qu'il attache une importance stratégique à la culture, tandis que Bruno Dardelet, conseiller municipal délégué, parle « d'une prise de pouvoir de ceux qui en ont ras le bol du discours socialo-gauchiste ». Malheureusement, l'association « Interpeller la presse » a programmé son forum sur les médias à la maison de la culture le lendemain de cette opération. Jean-Claude Galotta, qui dirige Le Cargo, profite de la séance d'ouverture de ce forum pour dénoncer publiquement, devant la presse nationale, « la mainmise de l'appareil politique sur la principale institution culturelle », une opération « scandaleuse » qu'il qualifie de « manipulation politique ».

Alain Carignon devra ensuite se démarquer du coup de force réussi. L'opération suscite trop d'hostilité parmi les adhérents du Cargo, les artistes indépendants et la presse. Bernard Fandre, proche de Carignon (qui sera plus tard

nommé à son cabinet du conseil général), est contraint de convoquer une nouvelle assemblée générale de l'association de soutien dont il vient de conquérir la direction. Le 4 janvier 1988, l'association retrouve une direction sans les animateurs du commando.

Toutes les ruptures ne s'affichent pas comme telles. La mise en place d'un fort appareil de marketing municipal, qui se cache sous le thème de « l'information libre », permet de mettre en évidence les bonnes actions du maire et d'inonder la presse de communiqués. Les opérations médiatiques du maire se multiplient alors que les documents administratifs de la mairie sont de plus en plus difficilement accessibles, mais, une fois par an, est organisée une « journée portes ouvertes à la mairie ». De même, les services municipaux du nettoyage sont réduits, mais des opérations « coup de poing propreté » sont organisées chaque mois dans un quartier, pendant une journée. Autre exemple : la commission municipale de l'information, qui devait s'ouvrir chaque mois à un débat public avec les élus, ne se réunit presque pas, et sera supprimée par la suite.

La récupération

Au moment même où un proche d'Alain Carignon dénonce chez les socialistes « l'utilisation du mythe pour vêtir les brillants essais de laboratoire avec les Grenoblois comme cobayes », le maire, dès ses premières déclarations publiques, reprend le thème « laboratoire » à son compte. Il dessine une politique qui joue la continuité en apparence derrière les ruptures réelles.

Bien conscient qu'il dirige une ville où la droite n'est pas majoritaire et ne dispose pas des relais dans les associations et quartiers populaires (en particulier au sud), Alain Carignon va s'efforcer de récupérer les décisions de son prédécesseur, chaque fois qu'elles peuvent servir son image : le tramway, les constructions de logements sociaux déjà engagées comme Hoche, les équipements de quartier, la maison de la culture, le groupe Émile-Dubois avec Galotta, et le projet de nouveau musée. Les attachés de presse font savoir que la nouvelle majorité n'a pas débaptisé la place Salvador-Allende, mais se gardent de dire qu'elle est promise à la disparition.

Un important appareil de communication récupère les images porteuses. L'efficacité du double langage est à l'épreuve. Les modifications du POS, c'est pour réduire la crise du logement et relancer le BTP : ce seront les promoteurs privés amis qui en bénéficieront. L'opération Hoche de logements sociaux lancée au centre-ville n'est

pas arrêtée : ce sera le lieu d'implantation de la nouvelle chambre de commerce et de l'école supérieure de commerce. Alain Carignon reprend à son compte le programme antérieur des 650 logements sociaux, dont les HLM de Hoche, pour faire passer l'idée qu'il poursuit une politique sociale. Mais les attributions des 420 logements HLM construits – il y avait 2 000 demandes de logements HLM en instance – sont si sélectives que très peu de Grenoblois d'origine étrangère en bénéficieront. La nouvelle association de locataires de Hoche affiliée à la Fédération des familles de France (FFF) y constituera le relais de la nouvelle politique municipale et la FFF sera le gestionnaire des équipements. Dans le même temps, aucun nouveau programme de logements sociaux ne sera engagé pendant plusieurs années.

Le projet de tramway est accepté tout juste avec 53 % des voix (37 % de votants) lors d'un très médiatique référendum local du 22 juin 1983. Les unions de commerçants ont diffusé des tracts : « Douze bonnes raisons de dire non au tramway ». Pourtant, paradoxalement, l'électorat et la majorité de droite opposés à ce projet s'aligneront sur un vote acquis grâce aux voix de gauche et aux écologistes, en particulier l'Association pour le développement des transports en commun (ADTC) qui est la première à proposer cette réalisation. Le tramway sera même l'image la plus médiatisée du premier mandat et le nouveau symbole de Grenoble.

En juillet 1983, Alain Carignon rencontre Jack Lang, ministre de la Culture, pour le projet de Centre national d'art contemporain lancé par la municipalité précédente. Le maire précise qu'il n'y a « certainement pas rupture, mais continuité dans la plupart des secteurs de l'action culturelle. Apparemment le courant est bien passé entre Jack Lang et Alain Carignon ». Alain Carignon fait savoir qu'il se rend à la maison de la culture et au festival d'Avignon pour suivre Georges Lavaudant et le CDNA qui jouent *Les Céphéides*. Plus tard, il laissera rapporter les propos que lui aurait tenus François Mitterrand lors de sa visite à Grenoble en janvier 1985 : « Grenoble a montré l'exemple » ; et lors de sa visite en Isère de décembre 1987 : « Ah ! Monsieur Carignon, vous verrez quand vous serez président de la République. »

Dès les premières années, Alain Carignon entreprend de construire son image dans les médias en jouant sur la différence, la nouveauté, l'originalité qui avaient déjà contribué à la notoriété de sa ville. Jean-Louis Saux le qualifie de « séducteur opiniâtre » dans *Le Monde* en novembre 1988 et reprend les propos du maire : « Si l'exécutif n'est pas contrôlé par un législatif fort, il n'y a que le pouvoir des médias face à lui. » Tandis que Marc Kravetz, dans *Libération*³⁰, décrit « Grenoble, ce laboratoire qui est d'abord celui d'Alain Carignon, d'une “ nouvelle politique ”, celle qui pourrait réconcilier les

³⁰ 10 mars 1989.

citoyens et les partis. [...] La transparence, Alain Carignon en a fait son argument ».

Le château, le féodal et son fief

Ce n'est qu'en 1719 que la cité de Grenoble disposa d'un hôtel de ville. Un riche bourgeois voulait acheter les jardins du palais Lesdiguières dans le centre ancien pour une spéculation immobilière. Les trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers état, protestent contre ce projet et, soutenus par la population, font l'acquisition du palais et des jardins au profit de la ville. Ce sera l'hôtel de ville pendant deux cent cinquante ans.

Le nouvel hôtel de ville a été inauguré en décembre 1967 par Hubert Dubedout. Il a été construit au nord du parc Paul-Mistral, du nom du premier maire socialiste de Grenoble, le long d'un large boulevard qui sépare les quartiers anciens de ceux construits au XXe siècle. Le bâtiment, conçu par l'architecte Novarina, est un immeuble de grande hauteur, très fonctionnel. Le nouveau siège du pouvoir municipal ressemble curieusement à un château fort contemporain, avec son donjon de douze étages surmonté du guet moderne des antennes de radiotéléphone, ses douves constituées d'une cour en contrebas faisant le tour du bâtiment, sa lice centrale ornée

d'une sculpture moderne, et son pont-levis que compose un large escalier suspendu.

« La mairie, autrefois, s'appelait la maison commune. [...] De nos jours, l'administration communale a bien changé : la mairie est devenue une importante entreprise où s'organise la vie collective. Le public y a sa place », commente Alain Carignon en prenant possession du bâtiment en 1983. Dans l'histoire de Grenoble, le siège du pouvoir s'est déplacé du centre ancien, la place Saint-André, vers la place d'Armes plus au sud (actuelle place de Verdun) où se trouvent la préfecture, le commandement militaire et le tribunal administratif. Derrière les jardins du préfet, le conseil général a construit de nouveaux locaux et s'est approprié la rue Champollion, fermée certains jours par des grilles. Des trois pouvoirs territoriaux situés à deux cents mètres les uns des autres, c'est la mairie qui est le plus au sud, le plus proche de la ville.

La situation géographique et l'architecture de la mairie sont-elles si étrangères aux transformations du pouvoir dans la ville à l'heure de la décentralisation ? Qui, du préfet représentant de l'État dans le département, du président du conseil général ou du maire, détient le pouvoir réel ?

Les nouveaux féodaux

Avec les lois de décentralisation du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983 (dites lois Defferre), le paysage politique français est entièrement remodelé. C'est la « grande affaire » du premier septennat Mitterrand, la « révolution tranquille » mise en place par Pierre Mauroy, avec les lois baptisées « droits et libertés » des communes, départements et régions. Si une large majorité de responsables sont d'accord pour briser le « joug jacobin », certains ont déjà mesuré le risque de voir éclore de nouveaux seigneurs de province.

Alain Carignon conquiert tous les pouvoirs parallèlement à la mise en place de la décentralisation. En 1985, il est à la fois maire de Grenoble, président du syndicat intercommunal de l'agglomération et président du conseil général. Dans chacune des structures dont il a la charge, Alain Carignon exerce la double fonction de président de l'assemblée délibérante (le « législatif » local) et de chef de l'exécutif. C'est comme si le président de la République était aussi Premier ministre, président de l'Assemblée nationale et du Sénat.

La décentralisation a renversé la priorité entre les élus locaux et le représentant de l'État. Les actes administratifs ne sont plus soumis à la tutelle du préfet. Seule

l'assemblée territoriale contrôle l'opportunité des décisions. Le préfet (un temps redevenu le commissaire de la République) exerce simplement un contrôle de légalité *a posteriori* et peut déférer les actes litigieux devant le tribunal administratif. La tutelle financière disparaît également tant que les budgets sont présentés en équilibre et dans les délais légaux ; en cas contraire, le préfet doit saisir la chambre régionale des comptes qui dispose également de missions de contrôle régulières et de pouvoir de jugement des comptes. Enfin, les tutelles techniques sont supprimées : sauf dans le cas où un code existe pour les normes et les procédures, les collectivités locales sont libres de leurs choix et de leurs actes.

Après le transfert de pouvoirs des préfets aux élus, la décentralisation prend tout son sens avec le transfert des compétences. Les communes se voient ainsi confier de nouvelles responsabilités au titre de l'État, comme celle de délivrer les permis de construire lorsque la commune s'est dotée d'un POS (plan d'occupation des sols). Les départements voient leur rôle accru en matière d'action sociale, d'équipement ou d'enseignement des collèges. Bien que toujours jugés insuffisants, les transferts financiers sont considérables et les impôts locaux sont décidés par les conseils municipaux. Ils permettent aux collectivités locales de gérer des investissements de plusieurs centaines de millions de francs. Ainsi, contrairement à une idée reçue, les prélèvements obligatoires de l'État ont baissé dans les années quatre-

vingt, tandis que les prélèvements obligatoires liés à la fiscalité des collectivités augmentaient rapidement.

À la tête des trois premiers pouvoirs territoriaux, Alain Carignon devient vite incontournable pour l'attribution de tous les gros marchés publics, comme pour toute décision importante. Chacun peut déceler les symptômes du glissement qui s'est opéré lors des cérémonies de vœux du Nouvel An organisées conjointement dans les salons de la préfecture par le président du conseil général et par le préfet. C'est Alain Carignon qui est le plus attendu et le plus salué par les invités, maires ou personnalités venus nombreux à son invitation, et qui savent reconnaître le véritable pouvoir.

Les travers de la décentralisation ont été rapidement mis en lumière dans toutes les régions. Ils tiennent d'abord au manque de compétence des nouveaux élus et à l'absence d'un véritable statut les concernant. C'est la porte ouverte à la « débrouille ». Ils tiennent ensuite au renversement des priorités, les préfets ne disposant pas de l'indépendance nécessaire à l'exercice d'un contrôle. En contrepartie, la décentralisation s'est accompagnée de la représentation de l'opposition au sein du conseil municipal, ce qui permet en principe une discussion pluraliste, mais très rarement une remise en cause des choix. En réalité, le conseil municipal, comme celui de Grenoble avec ses quatre-vingts délibérations en moyenne par séance, est transformé en simple chambre d'enregistrement des décisions du maire. Les citoyens,

organisés ou non, ont également la possibilité de contester la légalité des actes communaux devant la justice administrative. Mais cela suppose qu'ils connaissent tous les ressorts d'une décision et soulèvent les bons moyens juridiques, car le tribunal administratif n'a pas de pouvoir d'investigation et ne juge pas l'opportunité. Seul le préfet dispose réellement d'un certain contre-pouvoir, grâce à ses services spécialisés mieux à même, en principe, de déceler les failles d'une gestion. Mais ce contre-pouvoir est généralement confondu avec le pouvoir : les services font leurs remarques en amont d'une décision et lorsque la décision est tout de même prise, le préfet ne défère que très rarement devant le tribunal administratif. Ainsi, le préfet de l'Isère en poste de 1991 à 1995 n'aurait déféré aucun acte administratif de la commune de Grenoble (sur les 4 000 délibérations votées de 1989 à 1995 à Grenoble et autant d'arrêtés), du syndicat intercommunal ou du conseil général. Selon le président de la commission municipale d'appel d'offres, aucun marché public passé par le maire de Grenoble n'aurait fait l'objet de remarque depuis 1989.

Sur le modèle décentralisé, Alain Carignon greffe une pratique du pouvoir personnel, de rapport au chef. De la plus petite à la plus grande décision, tout doit passer par lui. Il reçoit des milliers de personnes à qui il promet d'intervenir. Chaque décision est accompagnée d'un mot personnalisé d'« Alain Carignon » qui « est heureux de vous faire part de sa décision... ». Ainsi, lorsqu'un

demandeur obtient une gerbe de fleurs pour une cérémonie, un local pour une activité ou une subvention, il a le sentiment d'avoir obtenu un geste personnel d'Alain Carignon et non un effort de la collectivité qui finance. Une fois la décision prise par le chef, il revient aux services de trouver les ressources nécessaires, parfois en jonglant entre les différents secteurs ou collectivités, voire en passant par un ministre. Ce rapport au chef, cette relation d'homme à homme, est encore souvent la clef du pouvoir local, dans les communes et les départements français. L'un des atouts du maire de Grenoble est de l'avoir parfaitement compris et d'en avoir joué très tôt.

En arrivant au gouvernement en 1986, Alain Carignon accède au pouvoir national. Il parachève surtout sa conquête du pouvoir local. Nul ne peut contester son autorité et surtout pas les préfets successifs qui représentent le gouvernement et donc le ministre dans son département.

Maison commune ou domaine privé

Dans l'hôtel de ville, la salle du conseil municipal ne comporte que quelques sièges pour le public. Documentation et archives publiques sont au sous-sol. À l'intérieur de la mairie, le bureau du maire et le couloir de son cabinet sont au premier étage, donnant sur le vaste parc Paul-Mistral. Les bureaux de beaucoup d'adjoints et conseillers délégués sont vides, certains d'entre eux ne les ont quasiment jamais occupés, comme Jeannie Longo, Bruno Saby, René Michal, Jacques Andrevon, ou Jean-René Palacio... Haroun Tazieff habite Paris, il n'assistera qu'à trois conseils municipaux sur les cinquante qui se sont tenus en six ans. Guy Névache décide depuis son bureau de directeur de la société d'économie mixte Grenoble Isère Développement, Christian Gauduel depuis la chambre de commerce.

Pour organiser son pouvoir, Alain Carignon s'entoure d'équipes fournies et parfois de personnes très compétentes dans leurs spécialités. Les cadres fonctionnaires viennent renforcer une équipe d'élus novices. La plupart lui devront l'essentiel de leur carrière. Dans un rapport confidentiel, Claude Sagnard juge les qualités du personnel communal en fonction d'engagements politiques : « À notre arrivée, le secteur Berriat était sous la responsabilité de M. D. dont les

compétences étaient excellentes, mais un peu trop marquées à gauche pour diriger le secteur principal de mon canton et d'une partie de celui du maire. » À propos d'un autre chef de service, l'élus RPR note : « Je n'ai pas envisagé de le remplacer, car il remplit sa mission correctement (militant pour l'école privée, son épouse est la présidente des parents d'élèves de l'école privée des Charmilles)³¹ ».

Alain Carignon avait critiqué les dépenses de son prédécesseur à la tête du conseil général, Louis Mermaz ; il annonce donc qu'il se dispense de cabinet du président en 1985. Ce coup médiatique se double d'une embauche parallèle de « chargés de mission » du conseil général qui travaillent pour le président. Ce cabinet de fait est dirigé par Xavier Péneau. On y retrouve au fil des années un cadre détaché d'une multinationale, un militaire, un ancien directeur d'une association de protection de la nature, un adjoint de la mairie, un cadre d'entreprise...

Au fil des mandats, Alain Carignon devient le chef d'exécutifs puissants et dirige un important personnel : à la mairie, dans les syndicats intercommunaux, au conseil général, mais aussi dans les sociétés d'économie mixte et les différentes associations créées par les collectivités. En cas de besoin, un membre du cabinet du conseil général comme Jean-Marie Chapelat (ancien directeur politique

³¹ Cité par *Le Monde*, 3 juillet 1986.

d'un mensuel royaliste) peut devenir chef de cabinet à la mairie pour retourner ensuite au conseil général, comme directeur de cabinet adjoint. Jacques-Emmanuel Saulnier, chargé de mission d'Alain Carignon au conseil général depuis 1988, devient son nouveau chef de cabinet à la mairie en avril 1992 tout en restant chef de cabinet au conseil général en période de crise. Alain Carignon avait débuté sa carrière politique comme chargé de mission de Guy Cabanel ; en 1989, il embauche dans son cabinet l'adjoint que ce dernier a choisi pour lui succéder à la mairie de Meylan, Philippe de Longevialle. La directrice des études de la société d'économie mixte GID, Michèle Durbet, devient en même temps directrice de cabinet à la mairie. C'est elle qui élabore les opérations politiques du maire.

La politisation des cadres municipaux conduit à des alternances et des cumuls de fonctions politiques de cabinet et de fonctions administratives de cadre territorial. Ainsi, de septembre 1986 à septembre 1989, Patrick Thull est-il à la fois secrétaire général de la mairie et directeur de cabinet du maire. La carrière de cet énarque est exemplaire de la confusion des genres. Il est successivement directeur de cabinet du directeur de la Sécurité civile à Paris, chef de service des personnels de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, secrétaire général de la zone de défense sud-est, puis chargé du secrétariat général pour l'administration de la police de la région Rhône-Alpes. Proche de Robert

Pandraud, il sera, pendant ses trois années grenobloises, présenté comme « l'homme orchestre » d'Alain Carignon : il « cumule les postes de directeur des cabinets du président du conseil général et du maire de Grenoble, et, de son antenne politique à Paris, coordonnateur des opérations, répartition des tâches, image et communication d'Alain Carignon. [...] D'un naturel charmeur, avec un certain raffinement, il s'est acquitté de négociations diplomatiques parfois compliquées³² ».

Daniel Dériat cumule lui aussi fonction administrative et responsabilité politique. Militant du RPR, membre du comité de rédaction de *L'Essor de l'Isère*, trimestriel du RPR, il devient membre du cabinet d'Alain Carignon à la mairie de 1983 à 1986, et chargé de l'information et de l'action municipale de 1986 à 1989. De 1983 à 1989, il est également conseiller municipal de Voreppe, chargé de la communication du maire RPR Michel Hannoun, vice-président du conseil général. Directeur des quartiers et directeur général adjoint en 1989, il est nommé secrétaire général de la mairie en octobre 1993 en remplacement de Vincent Marino, qui retrouve Charles Millon au conseil régional.

Secrétaire général adjoint des affaires culturelles depuis le 1^{er} septembre 1986, Henri Baile a la responsabilité de la gestion des équipements culturels de la ville, dont le Musée de Grenoble. Mais il contrôle aussi les

³² *Le Dauphiné libéré*, 14 septembre 1989.

« démembrements » de la gestion culturelle municipale sous différentes dénominations comme Grenoble-Culture (association municipale encaissant subventions et recettes publiques), ses filiales, et la publication de la *Lettre de Grenoble-Culture* ou les associations Festival du polar et Salon européen de la bande dessinée. Aux côtés d'Alain Carignon depuis 1983, Henri Baile est souvent confondu avec l'adjoint à la culture. Ce fidèle insiste sur la date de son engagement au RPR : le 10 mai 1981.

Parmi les moyens utilisés par ce nouveau pouvoir centralisé au niveau local, figure la possibilité de recruter ceux que l'on pourrait appeler des « missionnaires ». Michel Tavelle, ancien responsable d'un hebdomadaire gratuit et d'une salle de cinéma, s'attache en 1989 au service de la communication de Michel Destot, le chef de file du PS, qui le place en onzième position sur sa liste municipale. Il prend peu à peu ses distances. Sa femme est nommée directrice de la maison du tourisme par Alain Carignon. En 1993, il passe au service d'Alain Carignon. Il est aussitôt embauché dans la société MCM de Frédérick Mougeolle pour réaliser le mensuel municipal. Il deviendra chargé de mission du président du conseil général pour ses opérations de relations publiques, en 1994, puis membre du cabinet du maire en 1995.

Quand, aux élections municipales de mars 1989, Alain Carignon décide de se séparer de certains de ses adjoints, il trouve à chacun un poste, chargée de mission auprès du

maire pour l'une, conseiller du maire et président d'associations municipales, conseiller juridique contractuel, chargé de mission au conseil général, ou président de société d'économie mixte pour les autres.

Le premier cercle

« Afin que la mairie reste une maison de verre, c'est Marie-Jo, la propre sœur d'Alain Carignon et sa secrétaire depuis toujours, qui continuera à recevoir les Grenoblois », indique le maire dans son bilan de ses premiers mois au pouvoir. Jacqueline Bon, attachée de presse de la chambre de commerce, le suit à la mairie et au conseil général, avant de devenir sa femme le 19 décembre 1987. Le petit cercle de décision s'organise autour d'elle et de Xavier Péneau.

En fidèle, ce dernier fait partie des signataires d'une pleine page de publicité dans *Le Dauphiné libéré* lors des législatives de juin 1988 : « Pour nous c'est simple, les 5 et 12 juin 1988, nous voterons Alain Carignon. » À sa sortie de l'ENA, Xavier Péneau est d'abord directeur de cabinet du préfet de la Drôme, puis du préfet de l'Isère, Jean-Claude Aourousseau, en 1977, avant d'occuper le poste de chef de bureau des élections à la direction des affaires politiques du ministère de l'Intérieur. Directeur des services du département de l'Isère à partir de 1985, il occupe également la direction du cabinet du maire à partir de la fin 1989. Cité dans les affaires grenobloises, il quittera Grenoble pour un poste de sous-préfet de Montmorency en septembre 1994. Alain Carignon, libre pour peu de temps encore, lui remet la médaille de la Ville

de Grenoble et la « grande médaille » du département : « Vous avez été, à mes côtés, de toutes les joies et de tous les combats, fidèle, dévoué et réfléchi, [...] votre compétence et votre amitié ne m'ont jamais fait défaut³³. » Le quotidien local titre sur l'« hommage unanime des plus hauts représentants de l'État et du conseil général ». Jean-Guy Cupillard, avec qui Xavier Péneau a géré les marchés publics du département, lui remet un cadeau choisi par « tous ses amis ».

Denis Bonzy fait partie de la garde rapprochée depuis la campagne de 1983. Directeur du cabinet du maire, il est successivement chargé de mission auprès du président du conseil général, conseiller régional (il prend la succession d'Alain Carignon à la présidence de la commission recherche), conseiller général et maire de Saint-Paul-de-Varces. Il sera un temps placé à la tête de la société d'économie mixte de La Frise (future SEM Grenoble 2000), dont il était actionnaire par ses sociétés. Devenu ministre de l'Environnement, Alain Carignon le nomme président de la principale agence de bassin, celle de Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse, qui distribue plusieurs milliards de subventions sur le quart du territoire français (30 départements).

Marie-Christine Cazenave, secrétaire générale de l'association municipale Grenoble-Information puis

³³ *Ibid.*, 25 septembre 1994.

adjointe d'Henri Baile à la culture, est nommée chef de cabinet en 1988. Elle reste à ce poste jusqu'au rapport de la chambre régionale des comptes la mettant en cause en 1992 dans la gestion des frais de déplacement. Elle retrouve en 1995 un poste de directeur du Muséum municipal. Jean-Marie Chapelat, qui ne cache pas ses amitiés royalistes, chargé de mission au conseil général, est nommé chef de cabinet adjoint, puis chef de cabinet à la mairie, avant de retourner au conseil général.

Jacques-Emmanuel Saulnier, qui cumule en 1994 les fonctions de cabinet à la mairie et au conseil général, assurera les visites au maire en prison et l'organisation politique de cette période. À la veille de Noël 1994, il écrit un poème à son maire : « Le premier jour, on se réveille, comme un mauvais rêve. [...] et puis, une question : Pourquoi ? [...] Dans une cellule, un homme qui se demande ce qu'il fait là. A-t-il tué ? A-t-il volé, violé ? Rien de cela. D'ailleurs, on le présume innocent. [...] C'est long soixante-dix jours. Pas une minute où il ne pense à celle qui dehors l'attend. [...] Comptez sur nous, cher Alain Carignon. Du fond de votre sinistre résidence, sachez que nous tiendrons, nous nous battons, nous ne lâcherons rien. [...] Et vous vaincrez. [...] D'une bataille, on ne retient que le nom du général qui la gagne³⁴. »

³⁴ *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 30 décembre 1994.

Les organismes paramunicipaux sont aussi investis par les amis. Ainsi François Tort succède-t-il à Guy Névache au poste de secrétaire général du syndicat intercommunal (SIEPARG) en 1989, après avoir été au service d'Alain Carignon à la mairie et au conseil général. Colette Cattoire, directrice de la communication du syndicat intercommunal et des transports en commun, devient directrice de la communication de Grenoble-Isère-Développement et de Guy Névache. Louis Vallon passe de la mairie à la direction de l'Office d'HLM.

À partir de 1985, Alain Carignon développe ses relations dans la capitale et met progressivement en place un cabinet parisien, une antenne politique nationale. Jean-Louis Dutaret en est le pivot. Les deux hommes se sont rencontrés un an plus tôt. Ils sont rapidement devenus intimes. Le maire de Grenoble est d'emblée séduit par l'intelligence de l'avocat d'affaires. Jean-Louis Dutaret semble, lui, emporté par le pragmatisme et la détermination de ce jeune homme politique que tout le monde promet à un grand avenir. Ils ne se quitteront plus.

Avocat au barreau de Paris depuis 1972 et au barreau de New York depuis 1982, Jean-Louis a pris en 1983 la responsabilité du département international du cabinet d'affaires parisien de Jean-Louis Borloo, et des bureaux à New York et Bruxelles. Avec la clientèle ainsi constituée, il crée son propre cabinet d'avocat d'affaires internationales en 1986 et suit Alain Carignon au ministère

de l'Environnement. Dans la luxueuse plaquette de bilan de son action, une photo montre Jean-Louis Dutaret aux côtés de son ministre, avec cette légende : « Une information objective³⁵. » Le conseiller se présente comme fondateur et président du groupement d'intérêt économique Clausen Miller et Dutaret, rassemblant 160 avocats en France et aux États-Unis. Son cabinet « Dutaret – de la Giraudière – Larroze et associés », installé rue de Monceau à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Bruxelles, Chicago, New York et, depuis 1994, à Lyon et à Grenoble (dans le World Trade Center d'Europole). Jean-Louis Dutaret préside aussi l'association Juristes pour l'environnement. Il sera de tous les cabinets ministériels d'Alain Carignon. Il est aussi délégué national du RPR en 1990-1991 et membre du conseil national du RPR. Lorsque Michèle Barzach est candidate aux législatives à Paris, et que son suppléant lui fait défaut, Jean-Louis Dutaret le remplace.

Depuis ses fonctions passées à la direction du RPR auprès de Jérôme Monod, Alain Carignon n'a pas eu beaucoup le temps de retourner dans la capitale qui sera son nouvel objectif. Pour se faire connaître, il lui faut disposer d'un pied-à-terre ; à la fin de 1985 les élections

³⁵ Ministère de l'Environnement, *L'Entreprise de la vie*, Paris, 1988. Dans cette même plaquette, Alain Carignon et Pierre Méhaignerie, à l'époque ministre de l'Équipement, sont ensemble avec cette légende : « Développer une collaboration dynamique. »

législatives ne sont pas loin et le retour de la droite aux affaires ne fait guère de doute. Un article de *L'Express* indique que le maire de Grenoble vient alors de « trouver un appartement dans une partie des bureaux qu'occupait Jacques Chaban-Delmas au... 286 du boulevard Saint-Germain³⁶ ». Lors de sa comparution personnelle du 25 octobre 1994, Alain Carignon oubliera qu'il lui arrivait d'être un peu trop bavard jadis avec les journalistes. Il ne parlera que d'« un petit appartement comprenant une chambre de passage, un petit salon et une cuisine », occupé seulement après son passage au ministère.

À Grenoble, enfin, Philippe Langenieux-Villard et Véronique Bouffard occupent tour à tour les fonctions de directeur de la communication du maire, à travers l'association municipale Grenoble-Animation-Information devenue Grenoble-Communication en 1989 (placée sous la responsabilité du sénateur RPR, Charles Descours). Véronique Bouffard suivra également son maire dans les ministères. Le magazine municipal lui donne ce « coup de chapeau » (*sic*) : « Elle voue toute sa fidélité au trajet d'Alain Carignon, qu'elle admire derrière toutes les décisions. Passion du travail d'équipe qu'elle a appris avec Philippe Langenieux – Villard et Frédéric Mougeolle. Jeune, Jolie, Femme. Sur fond de passion : rigueur, efficacité, enthousiasme³⁷. »

³⁶ Patrick BONAZZA et Bruno SEZNEC, « Alain Carignon aux rayons X », *L'Express*, 29 novembre 1985.

Le deuxième cercle

Le deuxième cercle est composé des fidèles tant dans la municipalité, chez les cadres communaux, que dans les milieux patronaux, la presse ou les communautés grenobloises. Alain Carignon sait ainsi pouvoir compter sur son premier adjoint Pierre Gascon, ingénieur du BTP, ancien président de la chambre de commerce, président de la SEM Gaz Électricité de Grenoble (GEG), et de ses filiales dont la Générale de production hydroélectrique (GPH).

Le maire s'entoure d'adjoints qui prennent des responsabilités dans les satellites municipaux. René Michal, conseiller régional RPR, qui préside le groupe « Société civile » au conseil municipal, est président de la SEM Grenoble 2000, administrateur du marché d'intérêt national, du syndicat mixte des transports en commun (SMTC), de la SEM-GEG, tout en présidant la fédération des unions commerciales. Geneviève Tchidémian, RPR, est à la tête du Centre communal d'action sociale (CCAS) tout en étant administratrice rémunérée de la SEM Compagnie de chauffage, et de l'association Téléalarme. Claude Sagnard, adjoint RPR, préside la société anonyme

³⁷ « Coup de chapeau à Véronique Bouffard », *Grenoble mensuel*, octobre 1987.

immobilière d'économie mixte Malherbe-Olympique. Il est administrateur de la SEM d'aménagement SAGES et de Grenoble-parking (avant sa privatisation). Christiane d'Ornano, pendant longtemps secrétaire départementale du RPR, est adjointe au maire chargée des travaux et responsable des marchés tant à la mairie qu'à l'Office de HLM, et restera au cabinet.

Certains fidèles sont plus entreprenants. Charles Descours, chirurgien, conseiller général et sénateur RPR, a la charge du syndicat mixte des transports en commun et de la société d'économie mixte, la SEMITAG, qui en dépend. Jacques Andrevon, important agent immobilier commercialisant les opérations immobilières privées autorisées par le maire, conseiller municipal délégué à l'économie et au tourisme, a déposé une plainte en diffamation³⁸ contre un conseiller municipal écologiste qui le citait, en 1991, comme exemple des intérêts croisés entre la mairie et les milieux d'affaires. Gestionnaire de 20 000 lots immobiliers (un dixième du patrimoine de la ville), il rassemble ses sociétés dans le groupe Foncia-Andrevon et Immobilière-Bernard-Teillaud (lié un temps à la Générale des eaux). Exemple local de « l'alliance du marketing et de la convivialité » pour le magazine de la chambre de commerce, *Présences*, il expose son rôle de

³⁸ Raymond Avrillier a été relaxé par le tribunal de grande instance le 28 février 1992, avant d'être condamné pour diffamation, pour ce propos, par la cour d'appel de Grenoble.

« conseil à la conception » qui « relève plus du marketing que de la commercialisation » : son « engagement [est] très en amont au moment où le promoteur achète le terrain », il « discute avec l'architecte des options » pour le permis de construire, « le tout dans une totale transparence, puisque seul le nom du promoteur apparaît³⁹ ».

Guy Chassagne est un fidèle plus discret qui joue un rôle important d'administrateur à l'Office de HLM, après avoir été conseiller municipal. Adjoint aux sports, Yves Machefaux devient conseiller général de Grenoble en 1992, avec le soutien du maire, tout en ayant été rémunéré au cabinet du président du conseil général. Son poste d'adjoint aux sports et au socioculturel lui permet de tisser des liens personnels avec les dirigeants des clubs de sports et les associations, et on retrouve des personnels communaux et des présidents de clubs parmi ses fidèles soutiens. Administrateur du syndicat intercommunal du tremplin olympique, il est nommé à la tête de l'Office départemental d'HLM en mai 1994 où il succède à Guy Névache.

Les secrétaires généraux adjoints, dénommés « chefs de département » à partir de 1994, sont des acteurs essentiels à la disposition du maire. Outre les secrétaires généraux successifs depuis 1989 comme MM. Thull, Chenard, Marino et Dériat, les secrétaires généraux adjoints chargés

³⁹ CCI de Grenoble, *Présences*, mars 1985.

des affaires financières, Charles Lemaignan puis Jean-Marc Garnier, jouent un rôle déterminant dans la préparation des dossiers. Jean-Marc Garnier était auparavant délégué départemental en Isère du Crédit local de France (CLF). Peu de temps avant son intégration à la mairie, il résume la situation dans la capitale du Dauphiné : « Je suis quasiment partout, mon objectif est d'augmenter encore le volume de mes interventions. Les parkings, l'aménagement des nouveaux quartiers, les transports en commun, le logement, le service des pompes funèbres, le centre d'action sociale, Alpexpo, la chambre de commerce, TEC 88, le SIEPARG, le SMTC, la SADI...⁴⁰ »

Ces cadres municipaux disposent de spacieuses résidences de fonction situées dans les communes huppées de la périphérie : Meylan, Claix, Saint-Ismier, Eybens... Suite aux alertes des conseillers minoritaires et aux premières investigations de la chambre régionale des comptes, Alain Carignon décide d' étoffer cette équipe par l'embauche d'un conseiller de la chambre régionale des comptes de Marseille. Avec le titre d'inspecteur général et le statut d'administrateur détaché, Claude Payre renforce la direction des affaires juridiques de Christiane Aubert, qui travaille déjà en relation étroite avec un ancien

⁴⁰ *Les Dossiers de la revue parlementaire*, supplément au n°781, octobre 1988.

bâtonnier du barreau de Grenoble et avec l'avocat Jean-Louis Dutaret.

Le patron et les patrons

Formé dans le sérail de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, Alain Carignon a tissé des liens solides avec le patronat de la région. Une fois parvenu au pouvoir, ces liens se renforcent. Le patronat local est aussi un patronat « public ». Parmi les principales entreprises du département figurent en effet les entreprises publiques ou semi-publiques comme l'Hôpital de Grenoble, les offices d'HLM, les sociétés mixtes d'aménagement ou immobilières, Gaz et Électricité de Grenoble, la Compagnie de chauffage, les transports publics, dirigées par des élus de la majorité municipale. Comme dans toutes les collectivités locales, les élus sont amenés à être en relation avec les chefs d'entreprises privées et à favoriser les implantations d'activités. Mais à Grenoble, la situation est telle qu'il devient rapidement difficile de savoir qui parle au nom de qui. Les postes clés des fédérations et organismes patronaux sont occupés par des amis, voire des adjoints, comme on l'a vu pour les chambres de commerce, des métiers (Maurice Finiasz, puis Jean Marandjian), mais aussi des professions libérales (René Legeais), la chambre hôtelière, la chambre automobile (Christian Gauduel), le syndicat de transporteurs, la Fédération des unions commerciales (René Michal), le syndicat des imprimeurs (Bruno Dardelet), la Fédération des agents d'assurance (François Carignon), des experts-

comptables, des agences de voyages (M. Martinenghi de MTC). Les organismes patronaux des agents immobiliers (Jacques Andrevon, René Aubreton), des promoteurs immobiliers (Pierre de Villard), le syndicat général des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics de l'Isère et la fédération du bâtiment et des travaux publics (Alain Roche depuis janvier 1989), la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (Roger Pellat-Finet) sont autant de partenaires si proches du RPR et d'Alain Carignon qu'on retrouve leurs responsables dans les comités de soutien du maire. Et il en est de même du syndicat des propriétaires.

Au début des années quatre-vingt-dix, les plus importantes entreprises de l'Isère ont des dirigeants proches d'Alain Carignon. Bernard Deconninck (groupe Allibert), ancien conseiller général de droite, Serge Kampf (Cap Gemini Sogeti), la famille Cathiard (grandes surfaces, Go Sport, Pomagalski, SP3...), Laurent Boix-Vives (skis Rossignol), ou Jacques Merceron-Vicat (ciments Vicat) sont des soutiens permanents d'Alain Carignon. La liste est longue de ceux qui se sont étroitement associés à la nouvelle vie grenobloise : les promoteurs Bernard Teillaud ou Gignoux-Lemaire, Marc Braillon et ses sociétés de travail temporaire RMO ou de nettoyage (RSN qui a des marchés municipaux), Serge Crasnianski (KIS), Alain Nievollet de l'imprimerie In ou Guy Martin-Cocher de l'Imprimerie du Téléphérique (qui bénéficient de marchés d'imprimerie de la ville et des

campagnes électorales), les architectes Gilbert Genève et André Zanassi...

Ces relations avec le patronat permettent à Alain Carignon quelques succès avec le transfert des sièges sociaux dans sa ville. Ainsi Valisère déménage de Voiron à Grenoble, la direction de Schneider quitte une commune périphérique pour le World Trade Center d'Europole où s'installe également le Crédit Lyonnais. En mars 1991, le mensuel *Présences* de la chambre de commerce vante l'action de la société de services informatiques GSI qui « tisse sa toile d'araignée en Isère » et implante son siège régional à... Europole. À partir de 1993, les entreprises publiques viendront également s'implanter dans ce quartier d'affaires, dont les dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux ont du mal à trouver preneur : France Télécom, La Poste, la direction départementale du Travail, la COFACE, l'INPI, EDF, les sociétés d'économie mixte, etc., en attendant la nouvelle cité judiciaire.

Les échanges entre mairie et entreprises ne se bornent pas seulement à une valorisation régulière des activités de la ville et des proches du maire. Quand les finances de la commune sont au rouge et que le maire veut se séparer d'Alpes Congrès et de son déficit annuel de cinq à dix millions de francs, c'est à son adjoint président de la chambre de commerce (CCI) qu'il s'adresse. La chambre consulaire reprend les équipements publics pour les concéder aussitôt en juillet 1992 à Atria-Novotel (groupe

Accor). C'est encore la CCI qui reprendra l'APPS et son déficit de plusieurs millions en janvier 1994.

La cour du prince

Du côté des artistes, les principaux acteurs de la scène culturelle grenobloise sont encouragés à soutenir la municipalité sortante en 1989. Chacun d'eux vivant d'abord et avant tout des subventions municipales, un refus aurait relevé de l'héroïsme suicidaire. Un directeur de théâtre verra par exemple son déficit de 900 000 francs pris en charge par la ville après les élections.

Les sportifs ne sont pas en reste. Parmi les plus connus, trois d'entre eux font partie de la liste municipale. Le pilote de rallye Bruno Saby, conseiller municipal quoique résident hors de Grenoble, bénéficie d'un soutien de son maire. Le perchiste Philippe Collet, en dernière place sur la liste d'Alain Carignon, organise les « Masters » de perche et d'athlétisme avec sa société Matsport ou son association Masters Sport Communication, tout en étant chargé de mission. La cycliste Jeannie Longo, adjointe au sport « de haut niveau », qui ne réside pas non plus à Grenoble, est chargée des relations publiques de la ville. Les promesses de Jean Liénard au club de rugby qu'il dirige encore lorsqu'il est élu adjoint « aux clubs de haut niveau » (une tribune du stade pour la Coupe du monde) ou d'Alain Carignon au président de club d'athlétisme (une halle d'athlétisme) encouragent un soutien durable de dirigeants, joueurs, voire spectateurs.

Les universitaires sont moins nombreux à suivre officiellement le maire, même s'ils sont en relation obligée avec lui sur les dossiers d'implantation des bâtiments universitaires. On en retrouve tout de même à la tête d'associations ou de comités municipaux. Ils viennent surtout de médecine comme les professeurs Robert Hugonot (conseiller municipal), Max Micoud (conseiller régional RPR) ou Pierre Ambroise-Thomas (président de comité de soutien à Alain Carignon en 1983).

Si le clientélisme n'est pas une invention grenobloise, son ampleur et sa systématisation sont particulièrement marquées dans la capitale des Alpes. Les magazines *News* seront un bon reflet de ce souci constant de mise en valeur des personnalités proches du maire, représentantes des différentes composantes de la commune.

L'arrangement de la cuvette

Le système de pouvoir local ainsi mis en place devient incontournable pour la plupart des interlocuteurs de la mairie. C'est ainsi que les secteurs les plus divers doivent composer avec le maire. Lorsque les centres de santé sont en difficulté, les représentants des mutuelles acceptent une modification des statuts qui place le sénateur Charles Descours, chirurgien, à la tête de ces centres qu'il critiquait avant d'être élu. Si la résistance est trop forte, les subventions pourraient s'en ressentir et risquer de mettre en péril l'association ou l'activité.

Du côté des partis politiques traditionnels, l'accession d'Alain Carignon au pouvoir dans la commune centre, l'agglomération et le département bouleverse la donne. Les Partis socialiste et communiste sont cantonnés dans quelques communes périphériques de l'agglomération et disposent de conseillers généraux. L'acceptation d'une situation de partage d'influence apparaît clairement lors des séances du conseil syndical d'agglomération ou du conseil général. Comme si chacun gardait sa liberté sur son territoire, à condition de ne pas trop contester le voisin et particulièrement le maire de la commune centre. Aussi, au-delà des déclarations parfois virulentes des conseillers socialistes ou communistes minoritaires à Grenoble et au SIEPARG, les contestations sont rapidement étouffées.

Le maire de la commune centre ou le président du département sait écouter et mettre en évidence ceux qu'il considère comme de bons contradicteurs, mais aussi comme ses partenaires dans la négociation. Les maires socialistes ou communistes ont souvent instauré à l'échelle de leur commune une structure de pouvoir et un rapport au chef qui ressemblent beaucoup à ceux de Grenoble. Devant un tel cumul des pouvoirs, leur marge de manœuvre reste étroite. Comment s'opposer à celui par qui passe les subventions du conseil général ou les prises en charge de la communauté de communes ? Alain Carignon aura beau jeu de rappeler que pratiquement toutes les délibérations du conseil général, des syndicats intercommunaux et même de la commune de Grenoble (de 1983 à 1989) ont été prises à l'unanimité.

L'endroit des médailles

Le système des décorations n'est pas non plus spécifique à Grenoble. Mais dans une ville dirigée par une droite qui n'est pas au gouvernement pendant de nombreuses années, les périodes de gouvernement de cohabitation donnent lieu à d'étonnantes sessions de rattrapage. Entre-temps, ceux que le maire veut remercier vont devoir se contenter de la médaille de la Ville de Grenoble ou des médailles de confréries. La médaille sera d'or pour l'actrice d'*Emmanuelle* ou le dalaï-lama. En 1993, Alain Carignon a dépensé beaucoup d'énergie pour attirer à Grenoble le « sage » qu'il souhaitait présenter comme une connaissance (pour l'anecdote, le dalaï-lama coupera un peu ces effets en demandant, lors de la réception à la mairie, quel est le nom de cet homme qui l'accueille ainsi).

Le gouvernement d'Édouard Balladur, auquel participe Alain Carignon, attribue en 1993 et jusqu'en juillet 1994 un nombre si imposant de médailles dans les ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite national aux proches d'Alain Carignon, que les cérémonies se suivront à un rythme hebdomadaire. Pierre Gascon, premier adjoint au maire de Grenoble, est promu commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, Pierre Grataloup, premier vice-président du conseil général, officier. Robert Magnin, à qui Alain Carignon a laissé sa

présidence du SIEPARG en 1985, déclare alors : « Notre syndicat se rappellera longtemps de la rigueur et du loyalisme qui a [*sic*] caractérisé le président Alain Carignon⁴¹ » Il est fait chevalier par Alain Carignon qui rend hommage à ce « négociateur ». Maurice Finiasz, conseiller délégué et président de la chambre des métiers, est également fait chevalier. L'ordre national du Mérite est remis par Alain Carignon à ses adjoints, Christian Gauduel, « ami et compagnon de route d'Alain Carignon depuis dix-huit ans⁴² », René Michal, Geneviève Tchidémian, Yves Machefaux, Françoise Rambaud, Joël de Leiris, sans oublier Liliane Billières, adjointe à la santé et vice-présidente de l'Hôpital de Grenoble.

La médaille de la courtoisie française vient comme un lot de consolation pour les élus municipaux Richard Cazenave, Jean Némot-Rajot ou Haroun Tazieff; la médaille d'or de la jeunesse et des sports revient à l'adjoint aux sports Jean Liénard. Alain Carignon remet la médaille de chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres à son fidèle adjoint depuis onze ans, Henri Baile, en le félicitant d'être « de ceux dont la discrétion est l'arme absolue de l'intelligence et du talent, qui ne se nourrissent pas des estrades et des prétoires⁴³ ». Le Mercure d'or du ministère du Commerce est décerné à deux fidèles du maire, dont

⁴¹ *Le Dauphiné libéré*, 13 septembre 1985.

⁴² *Ibid.*, 7 septembre 1993.

⁴³ *Ibid.*, 8 mai 1994.

Pierre Stripolli, conseiller municipal délégué. Pendant les périodes creuses, les milieux artistiques et industriels doivent se consoler avec les récompenses de la presse municipale ou locale ; l'entrepreneur Serge Crasnianski ou l'architecte André Zanassi sont ainsi désignés comme « Grenoblois de l'année ».

Même si leurs châteaux n'ont rien à envier à ceux de leurs ancêtres, les nouveaux féodaux détiennent un pouvoir plus fragile, car la préservation de leur fief nécessite un entretien constant, avec ses concessions périodiques à la démocratie. Il leur faut aussi savoir constamment écouter sans se lasser, et parler sans tarir.

Carte de presse n° 26421

En dehors de sa carrière politique, les *curriculum vitae* officiels d'Alain Carignon ne mentionnent qu'une seule profession : celle de journaliste. Une profession pour laquelle il n'avait pas reçu de formation particulière et qu'il n'a véritablement exercée que quelques mois, à la fin des années soixante. Pourtant, Alain Carignon aime rappeler son numéro de carte de presse et se présenter comme un ancien journaliste : le métier de son père.

Dans ses fonctions politiques ou à la chambre de commerce, Alain Carignon a toujours fréquenté les journalistes, un milieu qu'il connaissait déjà grâce à son père et qu'il ne se lassera jamais de mieux connaître. Avec eux, il entretient des relations fortes : toujours la volonté de séduire, mais surtout une soif de tout suivre, de tout savoir, dans une région sans réel pluralisme de la presse. À elle seule, l'histoire passionnelle de ses relations avec les journalistes et la presse suffirait à illustrer toute la vie du personnage. Au cœur de sa propre histoire, c'est dans l'histoire particulière de ses relations avec la presse qu'il a connu ses pires déboires, comme ses plus beaux succès, bien avant l'épisode *Dauphiné News*.

La presse en bateau

En matière de presse, le premier grand coup organisé par Alain Carignon, trois ans avant de devenir maire de Grenoble, aurait pu lui être fatal. L'opération comportait déjà plusieurs ingrédients de la réussite, mais aussi tous ceux de la supercherie.

Sous le titre « Trois Dauphinois traversent l'Atlantique », le mensuel *Actualité Dauphiné* de février 1980 publie des extraits du « carnet de bord d'Alain Carignon ». À l'époque, il est encore simple conseiller général, mais déjà rival d'Hubert Dubedout à la députation. En introduction, le mensuel dirigé par Jean-Pierre Dini, Jacques Baillieux et Noëlle Roy, présente le contexte de cette traversée transatlantique à la voile : « Partis le mercredi 21 novembre de Santa Cruz de Ténériffe (Canaries), les trois coéquipiers arriveront le mardi 18 décembre à l'île de Sainte-Lucie (Antilles). [Alain Carignon] a consigné jour après jour le récit de son équipée avec son frère, François Carignon, et un ami commun, Christian Abel⁴⁴. [Alain Carignon] a bien voulu que nous choissions dans son carnet de bord le récit de

⁴⁴ Auteur d'un mémoire à l'IEP de Grenoble sur la campagne d'Alain Carignon en 1978, *op. cit.* En 1994, Christian Abel sera candidat (divers droite) aux élections cantonales en Isère.

cette “ route du rhum ”, sur laquelle Alain Colas, peut-être trop confiant en son pilote automatique, a disparu l’année dernière. »

Jour par jour, Alain Carignon fait le récit de cette traversée. L’hebdomadaire lui a réservé six pages. Le ton est plutôt descriptif, parfois plus mélancolique qu’aventurier. L’auteur n’a visiblement pas apprécié la nourriture du bord et semble découvrir un monde tout à fait nouveau. Le lyrisme reste circonscrit à quelques phrases dont une empruntée à Chateaubriand : « Les marins se nourrissent d’indépendance et laissent sur le rivage les passions des hommes. » Le récit évoque tour à tour Christian et François. Cet équipage de trois hommes semble bien affairé avec toutes les tâches du bord. Une photo les montre tous les trois en pleine action autour de la bôme, avec cette légende : « La seule photo que l’équipage au complet ait pu faire de lui-même. De haut en bas : François Carignon, Christian Abel et Alain Carignon. »

À l’approche de Sainte-Lucie, le dernier jour du voyage, Alain Carignon semble se confier un peu plus : « Je pense au réalisme dont chacun a fait preuve pour apprécier les obstacles à leur juste niveau, mesurer ses forces avec précision. La mer impose un examen moral avec l’aptitude à la solitude. [...] Faculté d’adaptation de l’individu, capacité à vouloir dominer l’événement : chacun, ayant conscience d’être un rouage essentiel, fait

en sorte d'assumer pleinement sa charge en retenant plus rapidement chaque leçon de la mer. »

Le voilier *Mélopée* arrive à bon port, quelques jours avant Noël, avec son équipage... de *cinq* hommes. *Actualité Dauphiné* et Alain Carignon ont simplement oublié une petite précision dans le récit de cette aventure : le bateau était piloté par deux autres personnes expérimentées. Le véritable skipper et son équipier avaient pour mission de convoyer le bateau de Toulon à Sainte-Lucie avec une halte aux Canaries pour embarquer les trois passagers dauphinois.

Le premier à réagir est Guy Lobrichon, le skipper. Il demande un rectificatif à *Actualité Dauphiné* et écrit à Hubert Dubedout⁴⁵, le 19 février 1980 : « Ayant, il y a quelque temps, traversé, en même temps que l'Atlantique, la dure épreuve du compagnonnage avec Alain Carignon, qui asservissait ce qui aurait dû rester une expérience fantastique à la mise au point d'une campagne électorale, je me dois de dénoncer certains procédés. Sans me faire trop d'illusions sur la dureté de l'œuvre politique, je ne puis admettre le travestissement des faits, et encore moins que quiconque s'arroge le droit de confisquer mon expérience, voire de supprimer deux individus de la carte du monde ! Il y aurait de quoi rire, si l'on ne voyait pas ici une perversion flagrante de l'éthique politique. » Plusieurs journaux se font l'écho de l'histoire, en bref. L'analyse la

⁴⁵ Qui était, lui, un ancien officier de marine, ancien de l'École navale.

plus sévère paraît dans une revue spécialisée, *Cahiers du yachting* : « De la part d'un mirliflore au comptoir du café du Commerce, une telle tromperie prêterait peut-être à sourire. De la part d'un homme qui brigue les suffrages des électeurs, cette omission est impardonnable, car elle laisse croire que son auteur peut déformer la vérité sur bien d'autres sujets⁴⁶. »

⁴⁶ Paul-Gérard PASOLS, « Tartarin de Grenoble. Comment mener autrui en bateau... », *Cahiers du yachting*, avril 1980.

« Ayez la presse avec vous »

Le marin, devenu prétendant à la mairie de Grenoble, intègre une connaissance bien plus affinée de la presse dans sa stratégie de communication. Dans la « bible » déjà citée à l'usage des candidats aux cantonales, le conseiller d'Alain Carignon, Philippe Langenieux-Villard, définit les moyens d'avoir la presse avec soi : « Établissez des relations confiantes et personnelles avec les journalistes et non avec les journaux. Ne vous adressez pas à la rédaction, mais à un journaliste. Il appréciera l'attention que vous lui portez et se sentira davantage responsable à votre égard. Dès le départ, fournissez le maximum d'informations à votre interlocuteur (photos...) et ne lui donnez jamais l'impression de lui cacher quelque chose. S'il sent que vous avez confiance en lui, il souhaitera garder cette confiance. Donnez quelques informations " confidentielles ", il vous en sera reconnaissant⁴⁷. »

Rodé à l'exercice des campagnes électorales, Alain Carignon s'est notamment imposé dans celle de 1983 par une gestion très fine des relations avec la presse. Certains journaux lui sont acquis d'avance et le resteront. C'est le cas notamment des *Affiches de l'Isère et du Dauphiné*, hebdomadaire d'annonces légales, très lu par les

⁴⁷ Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Thierry SAUSSEZ et Véronique BOUFFARD, *Gagnons les cantonales*, op. cit.

professions libérales. Le rédacteur en chef des *Affiches* et ancien du *Dauphiné libéré*, Robert-Jules Laurent, figure d'ailleurs en septième position sur la liste RPR-UDF aux élections municipales. Pendant la campagne, ses chroniques hebdomadaires attisent les critiques contre la majorité sortante. *Le Journal Rhône-Alpes* a également vocation à devenir un journal de combat comme il l'est déjà contre les premiers gouvernements socialistes. Après le débat qui a opposé Hubert Dubedout et Alain Carignon sur les ondes d'Europe 1, les titres des différents journaux en disent plus long que toutes les analyses⁴⁸. Pour *Le Dauphiné libéré* du 26 janvier 1983 : « Dubedout, Carignon : égalité. » Pour *Le Journal Rhône-Alpes* du même jour : « Carignon – Dubedout sur Europe 1. Net avantage pour Alain Carignon. »

⁴⁸ Cité par Catherine BENZONI, *La Communication politique locale. Le cas de Grenoble*, op. cit.

L'impartialité du *Dauphiné libéré*

Avec *Le Dauphiné libéré*, Alain Carignon doit rechercher une neutralité bienveillante en 1983. Les rapports entre le quotidien et la municipalité sortante sont normaux, sans excès de sympathie et sans gros nuages, excepté lors des campagnes menées un temps par Robert-Jules Laurent, pour le financement du club de football ou contre les rues piétonnes. Sur le plan politique, le quotidien dauphinois fut lancé à la Libération avec en manchette la mention « organe de la SFIO »⁴⁹. Mais il a depuis longtemps rejoint des positions beaucoup plus conservatrices. Sur le plan local, la rentabilité commerciale prime, le quotidien ne veut déplaire à personne : « *Le Dauphiné libéré*, qui est, à Grenoble, un pouvoir et une institution, a le plus grand respect pour les autres pouvoirs et institutions⁵⁰. » Pour le challenger Alain Carignon, il est déterminant d'être présent dans le grand quotidien régional du Sud-Est.

Pour *Le Dauphiné*, la campagne des municipales est également importante d'un point de vue financier. Le

⁴⁹ Bernard MONTERGNOLE, *La Presse grenobloise de la Libération, 1944-1952*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1974.

⁵⁰ Pierre FRAPPAT, *Grenoble, le mythe blessé*, Éditions Alain Moreau, Paris, 1979.

journal connaît des difficultés de plus en plus grandes, ses dirigeants négocient déjà avec Robert Hersant. Il faut profiter au maximum de l'impact des élections sur le lectorat. Une campagne de publicité est lancée sur ce thème dès l'automne 1982. L'agence chargée de cette promotion, SP3, est dirigée par Florence Cathiard, la responsable de la campagne d'annonce du candidat Alain Carignon. Au fil des jours, *Le Dauphiné* ouvre « Les dossiers de la campagne », du logement à la fiscalité, en passant par le développement industriel ou le « socioculturel ». La municipalité sortante comme l'opposition exposent largement leurs points de vue sur ces dossiers. Le quotidien s'est donné, dès le 17 novembre 1982, une « Charte pour notre journal » avec ses devoirs : d'information, d'équilibre et d'arbitrage.

En observant attentivement toutes les publications de cette campagne, l'universitaire Catherine Benzoni a décelé une « véritable mise en scène de l'impartialité du *Dauphiné libéré*⁵¹ ». Alors que le prétendant a généralement du mal à se faire entendre et reconnaître et doit multiplier les interventions, elle indique : « Si les efforts du candidat Alain Carignon et de son équipe sont allés dans ce sens, il a d'emblée bénéficié d'une forte visibilité de par l'accroche publicitaire choisie par le quotidien. » Les arguments des uns et des autres sont présentés quelles que soient leurs valeurs : « La

⁵¹ Catherine BENZONI, *op. cit.*

propension à user de la citation, qui permet au journal de s'effacer tout en entretenant la polémique dans la mesure où il lui donne un nouvel écho, est manifeste tout au long de la campagne. [...] Comparativement, *Le Progrès* qui ne s'encombre pas de circonlocutions ni ne se cache derrière la citation, évitant ainsi d'alimenter les controverses, apparaît plus neutre dans le traitement de l'information. »

Les années Hersant

La campagne électorale a permis au *Dauphiné* de redresser ses ventes, mais pas suffisamment pour garantir l'avenir du journal. Les années Carignon vont coïncider, à quelques mois près, avec les années Hersant. L'ascension d'Alain Carignon dans le monde politique se déroule parallèlement à celle de Robert Hersant dans la presse rhône-alpine. Les deux grandes victoires d'Alain Carignon sont la conquête de la mairie de Grenoble en 1983 et la présidence du conseil général de l'Isère en 1985. Les deux grandes victoires de Robert Hersant sont le rachat du *Dauphiné libéré* en avril 1983 et du *Progrès* en 1986.

Parmi les grands quotidiens régionaux français, *Le Dauphiné libéré* fait partie de ceux volontiers cités dans les revues de presse nationales, et qui figurent au palmarès des plus grandes diffusions⁵² en régnant sur un vaste territoire. Alors que la Suisse romande voisine dispose de dix-sept quotidiens pour 1,2 million d'habitants, l'Isère, avec son million d'habitants, ne compte qu'un seul quotidien. *Le Dauphiné libéré* est aussi le seul quotidien régional en Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Ardèche, Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence. Un tel pouvoir potentiel ne pouvait laisser indifférent Alain Carignon en

⁵² Selon l'OJD, diffusion totale payée en 1993 : 279 190 exemplaires ; en 1994 : 276 733 exemplaires (cinquième quotidien régional français). La diffusion était de 380 386 exemplaires en 1972 et de 325 743 en 1977.

quête de légitimité et de reconnaissance, dans les premières années de ses mandats.

Dans l'affaire *Dauphiné News* (publications sans lien si ce n'est géographique avec *Le Dauphiné libéré*), on reprochera au maire de Grenoble d'avoir été le « gestionnaire de fait » de publications électorales. L'accusation s'appuie notamment sur les consignes manuscrites très précises qu'il envoyait au rédacteur en chef. Pour se défendre en janvier 1995, Alain Carignon fera cette curieuse réponse au juge Philippe Courroye : « Je me suis moins impliqué dans *Dauphiné News* que je ne l'ai été dans le cadre de la reprise du *Dauphiné libéré* par monsieur Hersant. Je me suis également moins impliqué que pour la fin d'*Actualité Dauphiné* [mensuel disparu en 1986] et également moins que pour le lancement du gratuit *Info semaine*. Toutes ces interventions ont été effectuées au titre de maire et de président du conseil général. » On ne connaît pas le détail de ces interventions. Mais après le rachat du *Dauphiné Libéré* par Robert Hersant, les lecteurs n'ont pas tardé à compter quotidiennement les photos du nouveau maire.

La proximité politique autorise le mélange des genres. Lorsque la droite prépare sa liste dans l'Isère en vue des élections législatives de 1986, Gautier Audinot, responsable du groupe Hersant et président du conseil de

surveillance du *Dauphiné libéré*⁵³ (depuis 1984), est placé en position d'éligible, à la cinquième place. Les socialistes dauphinois ayant bien résisté dans ce scrutin à la proportionnelle départementale, Gautier Audinot doit attendre la nomination d'Alain Carignon au gouvernement pour faire son entrée à l'Assemblée nationale. Bernard Saugey, responsable du groupe *Dauphiné libéré*, puis du *Progrès* et de *Lyon-Figaro*, est devenu rédacteur en chef des publications du conseil général de l'Isère où il siège comme premier vice-président. Plus tard, Noëlle Roy, ancienne *d'Actualité Dauphiné* et chargée des articles politiques au *Dauphiné libéré*, devient responsable d'une association mise en place par le conseil général, l'Institut des risques majeurs, puis en 1992, conseillère régionale sous l'étiquette « Solidarités et environnement », le groupe d'Haroun Tazieff qui sert d'appoint à la majorité conservatrice dirigée par Charles Millon.

⁵³ Également représentant permanent du *Dauphiné libéré* au conseil d'administration de FR3 Rhône-Alpes de 1984 à 1987.

Le « Daubé »

Pour beaucoup de Grenoblois, le *Dauphiné* redevient le « Daubé », de la daube, comme aux premières heures de la concurrence de l'après-guerre et surtout comme après 1968, lorsque le quotidien de Louis Richerot comptait parmi les premières institutions brocardées par les étudiants et les syndicalistes. Le quotidien sait s'adresser aux couches les plus populaires, notamment par un traitement fourni des faits divers, tout en s'interdisant de déranger les notables de toutes natures. Un journal respectueux des gens importants et volontiers populiste, comme lorsqu'il titre « De l'origine de la xénophobie... », une chronique judiciaire qui rassemble beaucoup de noms à consonance arabe⁵⁴.

Le quotidien grenoblois compte au moins autant de vraies plumes, des journalistes de talent, que les journaux du même rang. Mais ils sont généralement envoyés en grand reportage, loin de la capitale des Alpes, ou réfugiés dans une chronique plus spécialisée comme la montagne, l'armée ou la justice. De même, les jeunes journalistes, qui ont encore suffisamment de fougue pour se frotter aux dossiers délicats, se voient chargés des sujets qui ne dérangent personne.

⁵⁴ « De l'origine de la xénophobie... », *Le Dauphiné libéré*, 27 avril 1988.

La politique locale reste du ressort de journalistes plus compréhensifs avec les pouvoirs en place. La ligne du journal est ainsi définie qu'il n'est pas rare de voir une autorité disposer d'un large espace dans le journal sur une question qui pose problème, sans que la question principale, le problème, soit posée. L'important est d'occuper le terrain, et de délivrer un message positif. Lorsque des dossiers importants sont présentés, le journal se retranche derrière la complexité pour reprendre les arguments officiels ou, souvent, la teneur voire le texte même des communiqués de presse municipaux.

Le goût du journal pour les citations-fleuves est connu. Mais la fidélité au texte de référence tourne parfois au cocasse comme en 1989 dans un article consacré au logement : *Le Dauphiné* publie sans le dire, ni le laisser entendre, un texte rédigé soit par le maire soit par l'adjoint à l'urbanisme. Après la présentation d'une convention passée avec l'État, on peut ainsi lire : « J'ai personnellement veillé à inscrire en premier lieu le conventionnement⁵⁵... » Et, un peu plus loin : « En collaboration étroite avec la CAF, la DDE et les représentants élus des associations de locataires, nous avons travaillé à la mise en œuvre de cet accord... »

La rédaction, ou plutôt les rédactions, basées à Grenoble et au siège de Veurey, ont appris à s'acclimater à

⁵⁵ « Signature d'un accord-cadre entre l'État et l'OPALE », *Le Dauphiné libéré*, 23 mars 1989.

la nouvelle donne. Le climat permet de comprendre que les vocations de Don Quichotte, ou de Woodward et Bernstein, soient rares. Les journalistes réagissent tout de même lorsque la mesure leur semble par trop dépassée. Les réactions se limitent la plupart du temps aux coups de gueule, comme dans toutes les rédactions du monde. Un autre niveau est atteint en pleine campagne des municipales de mars 1989. Le responsable des rédactions de l'Isère, Jacques Baillieux, publie un texte qui accrédite la rumeur faisant de Hubert Curien la tête de liste de la gauche, alors que cette position était déjà acquise au socialiste Michel Destot. En fait, Hubert Curien était simplement pressenti comme président du comité de soutien à Michel Destot.

Vingt-trois journalistes signent un texte sévère, qui est conservé aujourd'hui par certains comme une relique : « Les journalistes soussignés s'indignent de la façon dont l'information en vue des élections municipales est faite à Grenoble. Ils notent que, dans *Le Dauphiné libéré* daté du 21 décembre 1988, une information émanant directement de la majorité municipale et concernant une liste adverse a été présentée comme une information acquise, assortie de commentaires du directeur de campagne d'Alain Carignon. Ils s'opposent à la pratique répétée du directeur départemental d'orienter l'information et qui, par ailleurs, a refusé de se faire l'écho d'une conférence de presse de la gauche décidant d'engager une action en justice. Les

journalistes refusent de se laisser manipuler par qui que ce soit. »

En mars 1994, Alain Carignon, devenu ministre de la Communication, est candidat dans le canton de Grenoble 4. Deux jours avant le second tour des élections cantonales, *Le Dauphiné libéré* publie un portrait de lui sur cinq colonnes en dernière page⁵⁶. L'article est illustré par trois photos couleur montrant Alain Carignon en situation : avec des enfants, dans son ministère, et dans son bureau à la mairie. Sous le prétexte de faire le bilan d'un an de gouvernement Balladur, le journal dresse un portrait panégyrique de celui qui est d'abord et avant tout candidat. Le ton de l'article est tel que les autres candidats tenteront, en vain, de faire intégrer le coût de ce qu'ils désignent comme un « publireportage », dans les frais de campagne du président du conseil général.

L'article présente le ministre tour à tour comme un homme aimé d'une femme discrète ; un homme très occupé qui croise beaucoup de vedettes de la télévision ou du cinéma. Mais il est aussi un Isérois qui estime Hubert Dubedout, se dit fasciné par De Gaulle et cite volontiers Pierre Mendès France ou le dalaï-lama. Il aime « les grands horizons ». C'est un « visionnaire », un « défricheur », « fier » d'avoir permis l'implantation de grandes entreprises. Le parfait petit Dauphinois du peuple

⁵⁶ Florence DELATTRE, « Portrait. Alain Carignon : la fureur de vivre », *Le Dauphiné libéré*, 25 mars 1994.

qui a réussi. Il côtoie les plus grands, là-bas, à Paris, tout en aimant revenir, ici, dans ce territoire qu'il « connaît par cœur » : « La tête dans les étoiles et les pieds ancrés sur terre. » Certains observateurs n'hésitent plus à comparer *Le Dauphiné libéré* avec la *Pravda* ou *Rudé pravo* des grandes heures.

Un *Paris-Match* local

En arrivant à la mairie de Grenoble, l'équipe Carignon avait aussi son grand projet en matière de presse avec la création d'un journal municipal d'un concept nouveau : *Grenoble mensuel*. Un « vrai » journal qui soit aussi l'organe de la municipalité, ce qui préfigure en partie l'expérience *Dauphiné News*.

Pour mener à bien le projet, les grands stratèges de la municipalité imaginent un produit qui corresponde à tous les critères d'un journal : vente en kiosque, numéro de commission paritaire, journalistes disposant de la carte de presse, etc. Ils font également appel aux meilleures techniques de la publicité pour définir au mieux les cibles. Des journalistes professionnels confirmés sont invités à participer à l'expérience comme Patrice Duhamel, André Bercoff, Virgil Tanase ou même Bruno Frappat (qui deviendra directeur de la rédaction du *Monde* et aujourd'hui directeur de la rédaction de *La Croix*). Le tout est dirigé par Frédéric Mougeolle, qui souhaite réaliser un « *Paris-Match* local ».

Le magazine atteint tout de suite son premier objectif : faire parler de lui. Le vieux concept de journal distribué périodiquement dans les boîtes aux lettres pour rappeler les activités de la mairie est complètement dépoussiéré. C'est le premier journal municipal d'une grande ville

vendu en kiosque, même si le prix (2,50 francs au départ, 3,50 francs en 1987) est loin de refléter les coûts de fabrication. Le succès est réel pour les premiers numéros, tirés à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. *Grenoble mensuel* colle à l'air du temps. Il sait s'adresser à l'émotion en abordant les sujets « chauds », avec une large place aux faits divers, mais aussi aux questions de société. L'objectif revendiqué par la rédaction est de renforcer le sentiment de fierté des Grenoblois par le culte de la ville, de ceux qui y sont nés, de ceux qui l'ont fréquentée comme étudiants, de ceux qui la font aujourd'hui. *Grenoble mensuel* aime célébrer l'avenir, l'an 2000, ainsi que sa propre réussite, avec notamment la « Marianne d'or » décernée lors du salon Mairie-expo de décembre 1984.

Les responsables du *Dauphiné libéré* n'ont pas à se plaindre du changement, car c'est au quotidien que revient le soin de diffuser les informations traditionnellement réservées au bulletin municipal : « Le quotidien local fera la promotion des activités de représentation traditionnelle du maire, tandis que le nouveau magazine municipal permettra de construire l'image d'un entrepreneur dynamique et d'un gestionnaire rigoureux. [...] *Grenoble mensuel* ne peut servir à accréditer l'image de la modernité qu'à partir de l'instant où d'autres supports lui sont complémentaires, et assurent la visibilité des actions du maire, pour les faire connaître et reconnaître. La propagande n'en sera que plus efficace dès lors qu'elle ne

repose plus de prime abord sur l'organe de la mairie, mais sur le quotidien local⁵⁷. »

Autre originalité, le journal est ouvert à l'opposition municipale qui dispose d'une page d'expression libre. Cette opposition jouera le jeu jusqu'à la préparation des cantonales de mars 1985, au cours de laquelle le Parti socialiste estimera qu'il ne peut plus compenser, avec une page, toute la tonalité d'un journal. L'espace qui lui est réservé restera donc en blanc jusqu'au changement de formule du mensuel. Les communistes, pour quelques mois, et les écologistes continueront à occuper leur petite réserve d'espace.

Le succès est non seulement médiatique, mais surtout stratégique. Les « communicateurs » du maire ne se contentent pas d'imposer magistralement leur méthode de communication, ils ruinent également toute tentative de presse locale, indépendante du pouvoir en place. Le prix très modique permet de stimuler la diffusion, car, paradoxalement, la part réservée au distributeur est plus forte que pour tout autre magazine. Les marchands de journaux de Grenoble ont donc tout intérêt à présenter au mieux le journal de la municipalité. La vente en kiosque est officiellement motivée par l'esprit libéral : le journal ne s'adresse qu'à celui qui l'achète. En réalité, *Grenoble mensuel* vit essentiellement des subventions municipales et de publicités paramunicipales. Le mensuel *Actualité*

⁵⁷ Catherine BENZONI, *op. cit.*

Dauphiné, déjà en difficulté, ne tarde pas à sombrer, en septembre 1984, après le lancement de ce rival hors du commun.

Au bout du premier mandat, le succès de la formule s'essouffle et pèse beaucoup sur les finances de la ville et de l'association Grenoble Animation Information, devenue Grenoble Communication, dont la gestion fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes (non rendu public). Le déficit cumulé de l'association s'élève à 7 millions de francs dans la dernière année d'exploitation. La formule magazine est même arrêtée quelques mois après les élections de 1989, alors que parallèlement l'opération *Dauphiné News* dirigée par le même patron, Frédéric Mougeolle, connaît de sérieux déboires financiers. Une nouvelle formule bimensuelle, plus économique et recentrée sur la ville et les activités municipales, est lancée le 6 novembre 1990. C'est rapidement un échec, avec seulement mille cinq cents exemplaires vendus dans le dernier mois de parution, en février 1992. En mai 1992, une troisième formule, à 8 francs, retrouve le projet initial, avec le culte de l'« audace », du « culot » d'aborder certains sujets tabous... sauf les affaires touchant les proches du maire. Désormais, *Grenoble mensuel* est réalisé essentiellement par la société de Frédéric Mougeolle, MCM (Mougeolle Information et Communication), une entreprise privée montée en partie grâce à la société SERECOM, filiale de la Lyonnaise des eaux.

Le pluralisme introuvable

Les choix rédactionnels de tel ou tel journal lui appartiennent, la sanction éventuelle vient des ventes. Plus inquiétante pour l'exercice de véritables contre-pouvoirs est l'impossibilité de voir émerger une expression pluraliste face au pouvoir des féodaux de province. Point positif, la décentralisation a tout de même été devancée, puis accompagnée, par un mouvement déterminant de l'audiovisuel public.

À Grenoble, les téléspectateurs disposent sur FR3 d'un journal spécifique aux Alpes du Nord (Isère, Savoie, Haute – Savoie), depuis juin 1992. Les auditeurs ont également profité de la multiplication des radios dites libres, puis locales privées, puis rattachées aux grands groupes. Ils bénéficient surtout de la création de Radio France Isère en décembre 1983. Sans avoir les moyens ni la mission, de contrebalancer le poids du quotidien régional, la radio départementale et la télévision régionale apportent tout de même une touche importante dans le pluralisme. Ne serait-ce qu'en évoquant certains sujets, ces deux supports relèvent l'attention des citoyens et peuvent, à l'occasion, pousser leurs confrères à s'intéresser davantage à une question.

Si les radios locales, même publiques, sont fortement limitées par leurs effectifs, les contraintes des télévisions

régionales, et leur forte propension pour les sujets « institutionnels », ont été largement étudiées. Ajoutons, à Grenoble, un fort attrait pour les sujets « image », « carte postale », tout ce qui touche au tourisme organisé ou aux « nouveautés » sportives, susceptibles d'être repris par l'antenne nationale, parfois au détriment de l'information quotidienne, sociale, humaine, urbaine, plus difficile à illustrer⁵⁸.

En connaissant parfaitement les contraintes fortes de ces deux supports, les concepteurs de la communication municipale sauront faire rebondir l'attrait pour telle ou telle opération. À condition de ne pas apparaître comme tel, le message officiel passe sans difficulté, le temps d'une analyse plus fouillée et de la recherche d'interlocuteurs variés étant compté. L'exercice du regard critique s'émousse devant l'avalanche de soins pris à l'égard de la bonne compréhension des journalistes.

⁵⁸ Hélène GOYET et Jean-Michel SALAÜN, *Le Journal de FR3 Alpes, 1982-1984*, rapport au ministère de la Culture, CNET, 1984.

De la séduction aux insultes

« Je me suis toujours méfié des mots qui se prononcent et s'écrivent pour plaire. » Alain Carignon aime les phrases généreuses, comme celle-ci extraite de sa profession de foi rédigée pour les élections législatives de juin 1988. Le maire de Grenoble ne veut peut-être pas plaire. Il aime en tout cas être suivi dans le moindre de ses gestes. Les rédactions locales ont pris l'habitude d'être informées de chacune de ses activités lorsqu'il est à Grenoble.

Envers les médias parisiens, la séduction est beaucoup plus subtile. Il faut pouvoir jouer des atouts proprement grenoblois, mais surtout faire sonner sa différence, même construite (cf. chapitre 7). L'image d'ouverture et de tolérance acquise à Paris par Alain Carignon, et prolongée jusqu'à son incarcération, a toujours surpris les Grenoblois. Elle doit beaucoup aux articles parus dans la presse parisienne, et particulièrement dans la presse hebdomadaire. La moindre enquête comparative sur le bien-vivre dans les villes françaises plaçant généralement Grenoble dans les premières places (dès l'ère Dubedout) sera exploitée jusque sur les panneaux d'affichage municipaux. Quelques pages reconnaissantes parues dans

les plus grands hebdomadaires offriront au maire de Grenoble ses meilleurs moments de lecture⁵⁹.

La presse nationale, même alertée, ne se lancera que très tardivement dans des enquêtes approfondies sur le fonctionnement réel de la « machine » Carignon. Les révélations furent longtemps réservées au *Canard enchaîné*, l'un des premiers hebdomadaires lucides sur la face cachée du personnage. *L'Événement du jeudi* contribuera également à la mise au jour du système en publiant des informations que la presse locale ne pouvait pas, pendant longtemps, se permettre de publier. Les révélations les plus solides doivent beaucoup au travail du journaliste Éric Merlen, correspondant du *Canard enchaîné* et de *L'Événement du jeudi*, après avoir été pigiste pour *Libération*. En quelques années, il est rapidement devenu l'une des principales « bêtes noires » du maire et de son entourage. (Après l'incarcération d'Alain Carignon, Éric Merlen sera même l'objet de menaces physiques directes par trois hommes l'attendant dans l'obscurité au bas de son immeuble. Le 9 novembre 1994, il est renversé en vélomoteur par une voiture qui prend la fuite. Il s'en sort avec une fracture du rocher, de la clavicule, et d'une côte ; mais surtout avec le terrible sentiment de ne pas véritablement savoir s'il s'agit d'un accident ou d'une agression. Quelques jours plus tôt, le

⁵⁹ Dernier exemple en date, *Le Point* du 4 juin 1994 qui titrait sur « La colère des maires » et consacrait une quinzaine de pages à Grenoble et à Lyon.

correspondant du *Monde*, Claude Francillon, avait été injurié et molesté devant témoin par Jean-René Palacio, conseiller municipal et beau-frère du maire.)

Dans les médias régionaux, la moindre audace critique est rapidement repérée et suscite une vive réaction immédiate. Le 20 octobre 1990, le rédacteur en chef de FR3 Alpes, Jacques Laurent, découvre ainsi un tout autre Alain Carignon. Dans le journal télévisé qu'il vient de présenter, un reportage reprend les révélations de *L'Express* qui relate une nouvelle affaire politico-financière touchant directement Marie-Jo Carignon, la sœur du maire (cf. chapitre 16), et ce dernier donne sa version des faits. Mais le présentateur évoque aussi dans son lancement les maires de Nice, d'Angoulême et d'Orléans, ce qui provoque la fureur du maire de Grenoble.

Invité à visionner le sujet, Alain Carignon débarque à la station en insultant copieusement les journalistes pendant plus d'une heure. Les journalistes présents se voient traités de « salauds » et de « pourris » qui travestissent la vérité. Dans son emportement, il va jusqu'à menacer Jacques Laurent en brandissant un Minitel. Alors que plusieurs journaux racontent cet épisode rocambolesque en recherchant la version du maire comme celle des journalistes, *Le Dauphiné libéré* se contente de la première. Clin d'œil de l'histoire : c'est en particulier grâce à l'usage de serveurs disponibles sur Minitel que, deux ans et demi plus tard, les journalistes pourront

démontrer le mécanisme du renflouement de l'opération *Dauphiné News*.

Une publication très particulière révèle à elle seule le climat grenoblois des dernières années avec un titre évocateur : *Le Dauphin masqué*. Ce journal, qui n'a connu pour le moment que huit numéros, est un véritable samizdat grenoblois. Impossible de l'acheter, seules quelques personnes le reçoivent dans le plus grand anonymat et le font circuler sous le manteau. Tout ce qui ressemble à une institution en prend pour son grade, mais les informations sont généralement puisées aux meilleures sources et n'en sont que plus attendues. Voulant sans doute profiter de son impact, des individus font circuler un second n° 1, avec un contenu complètement diffamatoire pour plusieurs membres de l'opposition. Le ton très perfide et impertinent agit comme une bouffée d'oxygène pour les lecteurs de la presse locale. Tiré à quelques exemplaires, il est multiplié par les photocopieuses. « Cary », *alias* « le Grand Communicateur » en est évidemment la vedette principale. Son incarcération donna lieu dans le numéro de janvier 1995 à un vibrant éditorial : « Que la vitrine et ses artifices employés à mieux farder les agissements municipaux se brisent, tant mieux. Ce qui nous bouleverse, ce n'est pas une image déchirée, c'est la mise en coupe réglée de notre ville, de la ville profonde, celle qui n'a cessé de palpiter, de frémir, sous l'indécent matraquage politico-publicitaire si complaisamment repris et rabâché par l'ensemble de la presse, toutes tendances

confondues. C'est aussi l'embrigadement ou l'envoûtement tristement réussis de nombre de personnes dont on aurait pu attendre plus d'énergie pour résister et se solidariser avec les irréductibles⁶⁰... »

⁶⁰ « J'en ai rêvé, Courroye l'a fait ! », *Le Dauphin masqué*, n°8, janvier 1995.

Malaise au *Dauphiné libéré*

La fin du règne d'Alain Carignon est douloureuse pour *Le Dauphiné libéré*, dont la séparation d'avec le groupe Hersant est annoncée. Depuis 1989, le traitement des « affaires » grenobloises a exacerbé toutes les critiques et les rancœurs, justifiées ou non, contre le quotidien grenoblois. Malgré l'amertume d'une partie de ses journalistes, le « Daubé » était devenu l'un des plus grands symboles du pouvoir d'Alain Carignon. Même si quelques entrefilets pouvaient permettre au lecteur très attentif de se douter qu'il se passait quelque chose, la tonalité générale du journal a trop longtemps entretenu l'illusion que tout allait bien, pour ne pas en subir le contrecoup aujourd'hui.

Le Dauphiné a-t-il censuré ses journalistes ? Probablement pas au sens strict. Mais l'audace en la matière n'a jamais été encouragée. Lorsqu'un journaliste reconnu dans la profession s'est intéressé aux sujets « sensibles », il a rapidement entendu dans le bureau de son supérieur : « Fais attention de ne pas mettre le pied en touche. » Alain Carignon n'a jamais hésité à intervenir pour livrer directement sa critique sur le travail des rédacteurs grenoblois. Un journaliste qui n'a jamais caché ses idées de droite, et dont les articles reflètent largement le point de vue officiel, s'est pourtant attiré les foudres du maire, qui lui reprochait de donner trop souvent la parole

également à l'opposition. Il a dû abandonner quelque temps la couverture des événements grenoblois.

La plupart des « affaires » grenobloises ont donc été révélées par les journaux nationaux, parfois sans être reprises, même en bref, dans le quotidien grenoblois. Les « informateurs » de toutes origines ont rapidement compris qu'ils ne pouvaient pas compter sur les journalistes de ce quotidien, car, souvent à leur grand dépit, ceux-ci ne pourraient « rien faire » des « révélations » qu'ils pouvaient connaître, à moins de les transmettre à un confrère ou à un journal parisien.

Cet embarras de la presse quotidienne régionale devant la mise en cause des autorités qu'elle a soutenues n'est pas propre au *Dauphiné libéré*⁶¹. Partout, les réflexes acquis au profit de la « proximité » passent par des relations étroites avec les responsables politiques locaux. Le discours sur la présomption d'innocence illustre cette gêne. Les quotidiens régionaux insistent largement sur l'importance de la présomption d'innocence dès qu'une personnalité est visée par une information judiciaire. Mais ils sont les premiers à bafouer cette même présomption d'innocence dans leurs rubriques « faits divers », lorsqu'il s'agit de « présumés » délinquants ordinaires, *a fortiori* lorsque ceux-ci sont d'origine étrangère.

⁶¹ Alain SALLES, « La presse régionale face aux "affaires" », *Le Monde*, 18 février 1995.

Le climat de « révérence⁶² » face au politique n'est pas non plus l'apanage de la presse régionale, qui se doit d'être plus proche du lecteur consommateur, et doit aussi sentir ses évolutions. En revanche, cette révérence apparaît moins subtile dans une presse qui, par vocation, relate le travail quotidien des édiles locaux.

⁶² Serge HALIMI, « Misère des médias en France. Un journalisme de révérence », *Le Monde diplomatique*, février 1995.

Le Dauphiné se libère

Quelques journalistes du *Dauphiné libéré* ont été souvent les premiers à fustiger la ligne de leur journal. L'aveuglement qu'ils dénonçaient face aux affaires touchant Alain Carignon risquait sérieusement de devenir anticommercial, pour le moins dans l'agglomération grenobloise. Après l'incarcération du maire de Grenoble, le 12 octobre 1994, il a fallu attendre quinze jours pour lire le premier éditorial plutôt critique sur la tactique de défense d'Alain Carignon. Il a fallu exactement un mois pour lire le premier article consacrant autant de place aux éléments à charge qu'aux arguments de la défense, qui avaient la primeur jusque-là. Depuis, la journaliste couvrant l'affaire Carignon dans les pages « International » est généralement très bien informée, y compris sur les éléments à charge du dossier, tandis que les proches du maire continuent à s'exprimer largement dans les pages « Isère ».

Avant la crise, le malaise du *Dauphiné* s'est accentué par la conjonction de plusieurs événements douloureux. Les ennuis de Charles Debbasch constituent le premier d'entre eux. Jusqu'au mois de juin 1994, le célèbre professeur de droit faisait plutôt la fierté du quotidien. Charles Debbasch est non seulement connu par tous ceux qui ont étudié le droit public, mais aussi pour avoir conseillé le président Valéry Giscard d'Estaing. Au

Dauphiné libéré, ses éditoriaux étaient appréciés des lecteurs conservateurs. D'abord directeur général de 1984 à 1989, Charles Debbasch exerçait depuis la présidence du conseil de surveillance. Il a dû abandonner ses fonctions le 27 juin 1994, parallèlement aux premiers développements de l'affaire de la Fondation Vasarely.

Après l'épisode rocambolesque de son interpellation manquée⁶³, le doyen de la faculté de droit d'Aix-Marseille a été mis en examen pour « abus de confiance », le 27 novembre 1994. Le juge d'instruction craignant sa fuite au Togo, où Charles Debbasch conseille le général-président Eyadéma⁶⁴, il a ordonné son incarcération à la prison des Baumettes, où il reste quatre-vingts jours avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire, le 15 février 1995. Dans ses articles relatant l'affaire, *Le Dauphiné libéré* ne fait pas mention des fonctions passées du doyen au journal. La place accordée aux arguments de la défense est beaucoup plus importante que dans les autres journaux qui développent davantage les graves accusations de la famille Vasarely à l'encontre de celui qui devait gérer au mieux les intérêts de la Fondation et du peintre.

⁶³ Charles Debbasch avait résisté aux gendarmes venus l'interpeller alors qu'il déjeunait avec ses avocats. Après avoir crié « Au secours ! », il s'était réfugié dans l'enceinte de la faculté.

⁶⁴ Nathaniel HERZBERG, « Fondation Vasarely : le compte en Suisse du doyen Charles Debbasch », *Libération*, 1^{er} décembre 1994. Roland-Pierre PARINGAUX, « Les filières suisses de Charles Debbasch », *Le Monde*, 3 décembre 1994.

La couverture des affaires grenobloises a été particulièrement pénible pour la rédaction au moment de l'incarcération préventive pour « corruption » de Jean-Guy Cupillard, maire de l'Alpe-d'Huez et vice-président du conseil général de l'Isère. L'ancien trésorier du RPR en Isère est aussi le mari d'une journaliste estimée du *Dauphiné*, chargé de la chronique politique. Cela n'empêchera pas une couverture complète et normale de l'information.

Cette page alimentée par la chronique judiciaire est aussi probablement la dernière tournée par le groupe Hersant. En 1994, le magnat de la presse française connaît de graves difficultés financières depuis plusieurs années et cherche à vendre une partie de ses titres. Les rumeurs sur le rachat prochain du *Dauphiné libéré* et du *Progrès* n'ont jamais été démenties. Le patron de Havas, Pierre Dauzier, a déjà fait connaître son intérêt : « Il est évident que si, demain, le groupe Hersant envisageait la vente de ces titres, nous serions candidats pour en devenir l'opérateur complet et le propriétaire⁶⁵. » En attendant cet éventuel rachat, le PDG du *Dauphiné libéré*, Denis Huertas, reprend plus fermement les rênes du journal et prend acte, discrètement, de la nouvelle donne. Le 13 février 1995, le personnel apprend que le directeur de la rédaction qui symbolisait pour certains l'ère précédente, Hubert Perrin, se voit déchargé d'une partie de ses responsabilités

⁶⁵ *La Tribune*, 9 janvier 1995.

uniques. Tout en restant directeur de la rédaction, il doit désormais travailler avec trois rédacteurs en chef adjoints, Jean Enkaoua, responsable de la rédaction, Pierre-Marie Seghers, responsable technique, et Jean-Pierre Souchon, responsable des événements spéciaux. En outre, le responsable des rédactions de Grenoble et du sud de l'Isère, Jean-Paul Roudier, a dû laisser sa place à Alain Gueyraud. Depuis la salle de rédaction de l'avenue Alsace-Lorraine, la plaisanterie a fait le tour de la ville : « Avec Carignon en prison, *Le Dauphiné* s'est enfin libéré. »

Après sa démission du gouvernement, *Le Figaro* avait relevé à sa manière l'intérêt d'Alain Carignon pour la presse : « Journaliste dans l'âme, Alain Carignon n'avait qu'une ambition depuis son entrée au gouvernement : favoriser la presse écrite et mettre la France sur les rails de la communication moderne⁶⁶. » L'affaire *Dauphiné News* permettra de comprendre que cette passion l'a aussi entraîné dans sa chute.

⁶⁶ « Alain Carignon veut se défendre », *Le Figaro*, 18 juillet 1994.

Le vert vous va si bien

« Permettez-moi d'exprimer ma satisfaction de vous voir réunis dans ces locaux et de vous remercier d'avoir fait le déplacement vers le seul ministère situé hors de Paris. Sa localisation, sur les berges de la Seine, à proximité du Bois, symbolise involontairement, mais concrètement, les enjeux cruciaux du département de l'Environnement : l'eau et la nature. » En ce jour d'avril 1986, Alain Carignon est heureux de présenter son discours-programme dans ses nouveaux locaux de Neuilly. Le maire de Grenoble vient d'entrer dans le gouvernement de Jacques Chirac comme ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement (Pierre Méhaignerie) et chargé de l'Environnement. C'est « l'état de grâce pour un ministre à mi-temps⁶⁷ ». Pour Alain Carignon, cette nomination est une consécration considérable. C'est aussi une formidable opportunité politique et stratégique à l'heure où l'environnement devient une préoccupation majeure en France. Au ministère, il va disposer d'une « structure légère » qui est aussi un poste clef dans des domaines en mutation comme celui de l'eau, des déchets

⁶⁷ Roger CANS, « Le maroquin d'Alain Carignon », *Le Monde*, 23 avril 1986.

et des traitements des pollutions. L'environnement devient l'un de ses thèmes favoris.

Jusqu'à cette nomination, Alain Carignon n'avait pas vraiment fait de ces questions une priorité dans sa ville. Depuis 1983, c'est le dernier adjoint qui a la charge d'un secteur se résumant à la « lutte contre le bruit et les nuisances ». Les débats portent surtout sur le choix des emplacements des jardinières de fleurs. Mais Alain Carignon sait aussi qu'il ne doit pas négliger l'importance des associations de protection de l'environnement et des mouvements qui s'organisent autour de l'écologie politique, même s'ils ne sont que faiblement représentés dans les assemblées politiques. C'est pour lui un intérêt électoral bien compris. Lors des élections municipales de 1977, cette sensibilité écologiste et autogestionnaire avait obtenu près de 10 % des voix avec la liste Grenoble Écologie regroupant les militants des Amis de la Terre, du collectif École formation, du comité de défense de la Colline verte, du comité des populations polluées par le complexe chimique de Progil (au sud de l'agglomération grenobloise). L'écologie est depuis les années soixante-dix une préoccupation importante dans une région riche en espaces naturels, et qui a vu naître le premier mouvement d'ampleur nationale pour la sauvegarde de la Vanoise en 1969-1971, les actions « Bugey-cobayes » devant la centrale nucléaire en 1971, les manifestations contre les industries chimiques polluantes, l'occupation du site de la Colline verte promise à la disparition en 1974, le projet

« Alternatives au nucléaire » publié par les scientifiques grenoblois de l'Institut de l'énergie en 1975.

Encore simple conseiller général de l'Isère, Alain Carignon a fait connaissance avec ces mouvements pendant la construction de la centrale Superphénix de Creys-Malville, en défendant la position du gouvernement. Après la manifestation de 80 000 personnes le 31 juillet 1977, il dénonce « l'action qui se développe insidieusement dans le pays, destinée, sous prétexte d'écologie, à ruiner les chances de l'économie française⁶⁸ ». Alain Carignon voit alors dans les manifestants écologistes de Creys-Malville « les partisans du programme commun [qui] viennent de démontrer le véritable but de leur action qui vise en toute circonstance à ruiner l'autorité de l'État républicain, à discréditer ses représentants, faire pression sur la justice et l'opinion en travestissant les faits et en mentant effrontément⁶⁹ ».

Si ce n'est l'écologie, c'est au moins l'environnement qui est devenu à la mode dans les années quatre-vingt. Alain Carignon va donc revêtir l'habit vert du protecteur raisonnable, l'ami de Brice Lalonde et d'Haroun Tazieff. Son ministère devient un tremplin pour construire une image nationale de responsable pondéré, ouvert aux sujets contemporains.

⁶⁸ Déclaration d'Alain Carignon dans *Le Progrès*, 5 août 1977.

⁶⁹ Déclaration d'Alain Carignon à l'AFP reprise par *Le Monde*, 4 août 1977.

Le ministère du possible

Très rapidement, le nouveau ministre délégué annonce « dix mesures » pour l'environnement : l'installation du Comité national français de l'Année européenne de l'environnement sous la présidence de Simone Veil, le lancement d'« opérations pilotes », l'achèvement du parc national de la Guadeloupe, l'institution d'un palmarès des villes luttant pour l'amélioration de la qualité de la vie, et une grande fête de la nature au Champ-de-Mars en mai 1987. Parmi ces mesures, figure aussi la réunion de la « commission des pièges » et un prix de 100 000 francs pour récompenser « un piège de substitution ne traumatisant pas les animaux ». Alain Carignon l'a promis à Brigitte Bardot qu'il a reçue dès le 10 avril 1986. À sa sortie, l'ancienne vedette du cinéma « espère que M. Carignon restera en place très longtemps : il y a tant à faire pour la défense des animaux⁷⁰ ».

Le budget de ce ministère reste l'un des plus faibles rapporté au budget civil de l'État (moins de 0,06 %), mais les actions réglementaires peuvent être conséquentes, tandis que les actions médiatiques se multiplient.

La charge n'est pas sans souci. Alain Carignon vient à peine de se faire fort de devenir rapidement le ministre du

⁷⁰ « BB ravie », article non signé, avec photo, *Le Dauphiné libéré*, 11 avril 1986.

risque maîtrisé et de la prévoyance, que survient la catastrophe de Tchernobyl. Comme délégué aux risques majeurs, il est censé au moins réagir pour informer et faire face aux conséquences du passage du nuage de contamination sur la France pendant le mois de mai 1986. Il faudra attendre un mois pour connaître sa position : « Le service du professeur Pellerin a diffusé quotidiennement les informations sur la radioactivité à tous ceux qui en ont fait la demande. Donc, je ne crois pas que les Français soient dépourvus d'information. [...] Il s'avère que les mesures diffusées et connues sont des mesures qui nous permettent de ne pas nous inquiéter⁷¹. »

Rapidement, Alain Carignon fait la connaissance d'Haroun Tazieff. Si le célèbre volcanologue ne s'inquiète plus des risques nucléaires⁷², il n'en reste pas moins toujours préoccupé par les risques majeurs dont il s'occupait dans le dernier gouvernement Fabius. Depuis longtemps, il a prédit un tremblement de terre dans le sud-est de la France et son franc-parler rocailleux fait le plaisir

⁷¹ « Les dix commandements d'Alain Carignon », *Préventique*, juin 1986, p.5. On se souvient que, selon les services officiels français, le nuage s'était arrêté sur la frontière du Rhin. Tandis que les Allemands interdisaient le ramassage des légumes, les Alsaciens pouvaient manger sans problème leurs salades. Dans le Sud-Est, Un mouvement de scientifiques indépendants, la CRII-Rad, a relevé des taux de radioactivité inquiétants notamment dans la Drôme et en Corse.

⁷² Haroun Tazieff sera le témoin du professeur Pellerin du SCPRI contre la CRII-Rad et Michèle Rivasi devant le tribunal de Paris.

des médias. Alain Carignon décide de mettre à profit les compétences du volcanologue... et sa popularité : « Afin d'entrer immédiatement dans le concret, j'ai demandé à Haroun Tazieff, qui a accepté, de diriger dans l'Isère et à Grenoble une cellule de coordination des risques. Cette cellule étudiera, en simulation réelle, les meilleurs moyens d'assurer la prévention des risques majeurs⁷³. » Six opérations pilotes menées par un groupe « Bhopal » sont programmées, il « s'agit en pratique d'obtenir que les élus interdisent les constructions privées et les équipements publics à proximité d'unités de productions ou de stockages dangereux ». Le ministre et son cabinet participent aussi à l'élaboration de l'importante loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. Pour un début d'expérimentation, il faudra en fait attendre plusieurs années, et les décrets d'application.

Priorité plus grande encore pour Alain Carignon : faire de son administration un « grand ministère qui gérera efficacement l'eau ». Un projet qui lui tient à cœur : « Depuis plusieurs années, on observe notamment un ralentissement de l'investissement des collectivités locales dans le secteur de l'assainissement. [...] Les services de mon ministère devront apporter une aide de qualité et au besoin travailler avec la Caisse des Dépôts pour mettre en

⁷³ « Le discours programme d'Alain Carignon », *Environnement Actualité*, n°94, avril-mai 1986.

place un dispositif spécifique destiné à inciter les communes à financer l'investissement d'assainissement. » Il prône une « réconciliation » avec le monde économique : « Il appartient à mon département ministériel de faciliter, d'encourager et d'aider par tous les moyens le développement d'une industrie de l'environnement. » Un Institut français de l'eau est mis en place. Mais ce sont surtout les agences de bassin qui disposent des ressources : leur cinquième programme (1987-1991) prévoit 18 milliards de francs engagés sur un volume de travaux de 30 milliards de francs. La priorité est donnée à l'extension des réseaux, aux stations d'épuration, à l'assainissement autonome en zone rurale, au grand programme d'aménagement de barrages sur la Loire.

Le 27 février 1987, un décret confirme ce rôle d'animateur de la politique de l'eau au sein du gouvernement par-delà le ministère. *Environnement Actualité*, revue du ministère dirigée par Jean-Louis Dutaret, avec Véronique Bouffard comme rédactrice en chef, lui consacre un numéro spécial, en septembre 1987 : « Alain Carignon, ministre de l'eau. » Le 24 septembre est déclaré journée nationale de l'eau. Alain Carignon fait nommer son chef de cabinet grenoblois, Denis Bonzy, à la tête de l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Denis Bonzy rédige un rapport sur le traitement de l'eau pour le conseil général, et Alain Carignon peut annoncer que l'Isère est un « département pilote d'une nouvelle

politique de l'eau ». Un autre collaborateur, Philippe Langenieux-Villard, est nommé président de l'Agence pour la qualité de l'air qui consacre 16 % de son budget 1987 à la communication.

Grenoble, ville pilote

La ville et le département doivent rapidement se mettre au diapason des nouvelles préoccupations de leur patron. Le 30 mai 1986, le nouveau ministre met en place à Grenoble ce qu'il appelle une « opération pilote risques majeurs », animée par Haroun Tazieff. Cette consultation est engagée auprès des administrations et des industriels, avec une très faible représentation des associations. Une plaquette sur le risque chimique réalisée avec des industriels grenoblois est diffusée par l'Association des maires de France.

Toutefois, le rapport sur les industries à haut risque est expurgé pour ne pas brusquer les industriels et pour ne pas apeurer les Grenoblois. Les simulations prévoient en effet des risques mortels dans une zone de plus d'un kilomètre autour du site chimique du sud de l'agglomération, en cas de fuite de chlore ou d'autres produits encore plus toxiques fabriqués dans ce vaste complexe. Les industriels refusent de publier le bilan des accidents et incidents. Des demandes de recensement des risques et plusieurs propositions sortent de ces réunions, mais elles n'auront comme seule suite que la constitution d'une association d'information. La loi Carignon de juillet 1987 ne sera pas sérieusement appliquée en Isère avant plusieurs années. Pourtant, l'image est construite : le département restera

dans les médias comme « pilote pour les risques majeurs ».

En 1994 encore, les écologistes annoncent que le Centre d'études nucléaires (CENG) situé au cœur de l'agglomération grenobloise rejette depuis vingt ans ses effluents radioactifs liquides et gazeux sans autorisation et sans enquête publique. C'est un des responsables de ce centre qui a rédigé la plaquette d'information sur le risque nucléaire pour le conseil général. L'information des populations et les mesures de prévention ne seront pas appliquées pour les stockages d'ammoniac situés à côté de la mairie ni pour des installations relevant de la directive « Seveso » dont l'une est située au milieu des cités du sud de Grenoble. On découvrira par hasard, en 1993, qu'une décharge de produits inertes comme celle de Vif, au sud de l'agglomération grenobloise, contient en fait des déchets radioactifs qui nécessiteraient une enquête publique et un arrêté d'autorisation. Les déchets nucléaires du CENG seront retrouvés dans des dépôts non autorisés de la société Radiacontrôle en 1994.

En cette année 1987, l'opération pilote est d'abord une opération de communication. La journaliste Noëlle Roy en dresse un bilan élogieux : « Isère département pilote : une affaire rondement menée⁷⁴. » Haroun Tazieff est catégorique : « L'Isère sera le département le mieux protégé de France. Et je n'hésite pas à dire d'Europe et

⁷⁴ *Le Dauphiné libéré*, 11 juillet 1987.

même du monde⁷⁵. » L'opération n'aura comme suite que la mise en place d'une campagne de communication à travers une Association d'information sur les risques majeurs présidée par... la journaliste Noëlle Roy. Plaquettes, expositions, conférences de presse vont se succéder. L'association dispose de 400 000 francs pour une brochure adressée aux maires, de 550 000 francs pour un bulletin et de plus de 4 millions de francs de subventions départementales entre 1989 et 1992. Haroun Tazieff obtient une subvention pour implanter en Isère le système VAN de détection préventive des séismes auquel il croit. Hélas pour lui, plusieurs tremblements de terre de faible magnitude vont se produire dans les années suivantes, tous détectés par le réseau scientifique universitaire Sismalp, sans qu'on n'entende jamais parler du système VAN. L'association d'Haroun Tazieff et Noëlle Roy, devenue l'Institut des risques majeurs, lance une « grande campagne d'information sur les risques majeurs en Isère », à l'automne 1991. Peu de temps après, ses deux responsables annoncent la formation d'une liste « Solidarités environnement » pour les élections régionales de mars 1992. Reste qu'au début 1994 les plans particuliers d'intervention en cas de risques chimiques ne sont pas mis en place à Grenoble et ceux concernant le nucléaire ne sont pas actualisés depuis 1985. L'agglomération grenobloise avec ses huit sites à haut

⁷⁵ *Rhône-Alpes nature*, avril 1987.

risque n'est pas dotée, huit ans après l'opération pilote, d'une information sérieuse des populations.

Un ministère à risques

Comble de malchance pour le ministre de l'Environnement, les catastrophes se succèdent dès son arrivée. Il vient à peine de subir l'épreuve du feu du nuage de Tchernobyl que les incendies de forêt de l'été 1986 en font une année noire avec plus de 34 000 hectares calcinés. Alain Carignon annonce un grand plan d'action. Au début de l'année 1987, ce sont 20 tonnes de sodium qui fuient pendant trois semaines entre les deux cuves du barillet de stockage du combustible nucléaire de Superphénix, sans que l'exploitant s'en rende compte. L'alerte est chaude. Elle entraîne l'arrêt durable de l'installation et une longue bataille pour réclamer sa fermeture définitive. Le conseil général préside la commission locale d'information auprès de la centrale. Le ministre va donc multiplier l'usage du mot « transparence », tout en défendant cette expérience nucléaire dont profite, au moins par les taxes, le conseil général et le district dirigé par Jean Genin, un conseiller général socialiste qui rejoindra bientôt la majorité d'Alain Carignon.

Le 14 juillet 1987, c'est la catastrophe du Grand-Bornand : une crue torrentielle qui provoque la mort de vingt-trois vacanciers d'un camping implanté dans une zone à risques. Le délégué aux risques majeurs du ministre de l'Environnement démissionne. Mais Haroun Tazieff

vole au secours du ministre en affirmant que « la catastrophe était imprévisible ». Débordant sans réserve, il ajoute pourtant que d'autres endroits sont menacés : « Sous la pression des promoteurs, des quartiers de certaines villes ont même été ainsi construits [dans le lit majeur des rivières] à Montauban, à Grenoble ou à Nice (sur les bords du Paillon). C'est scandaleux⁷⁶. » Le camping était dans la zone du plan d'exposition aux risques en cours d'élaboration et les grandes crues étaient fréquentes dans l'histoire du village. Dans un jugement du 2 juin 1994, le tribunal administratif de Grenoble reprendra la thèse de « l'événement de force majeure », en considérant la crue d'une durée de retour de deux cents ans, et dégagera la responsabilité de l'État et de la commune.

Les catastrophes peuvent fasciner les médias, elles attirent l'attention, c'est un terrain à occuper. Le 27 novembre 1987, Alain Carignon présente à Grenoble avec Haroun Tazieff un exercice ORSEC prévu à l'automne 1988, dont la presse se fait largement l'écho. L'exercice n'aura jamais lieu. Entre-temps, le ministre a dû céder la place à son successeur, Brice Lalonde, qui donne son accord pour le redémarrage de Superphénix (accord annulé deux ans plus tard par le Conseil d'État). Alain Carignon reste des plus silencieux lorsque de nouveaux incidents graves se produisent sur l'installation. D'autres installations en Isère connaissent de sérieux

⁷⁶ *Le Quotidien de Paris*, 20 juillet 1987.

problèmes entraînant des risques pour les employés et les populations, sans plus de prévention et d'information qu'ailleurs : de l'incendie de l'usine chimique Sico en juillet 1991 à l'accident ferroviaire de Chavanay en décembre 1990, en passant par l'explosion à Cézus-chimie en janvier 1991 ou la catastrophe d'Atochem Jarrie (un mort).

Vaujany, la montagne meurtrie

« C'est le scandale du siècle en montagne. On a marché sur la tête avec un couteau dans le dos. » Les fonctionnaires qui ont eu à connaître le dossier de la station de ski de Vaujany en gardent un cuisant souvenir. À peine arrivé à la tête d'un ministère censé défendre l'environnement, Alain Carignon aurait pu s'illustrer sur un dossier exemplaire. En fait, une pression très efficace du maire de l'Alpe-d'Huez et conseiller général, Jean-Guy Cupillard, relayée au gouvernement par son ami ministre, va permettre d'imposer ce qui apparaît aujourd'hui comme l'exemple type de l'aménagement aberrant.

Le petit village de Vaujany et ses 200 habitants seraient restés dans l'oubli sans le développement spectaculaire de l'énergie nucléaire. Les centrales nucléaires tournant aussi bien la nuit que le jour, il a fallu trouver un moyen d'absorber l'électricité en excédent produite la nuit. On a imaginé pour cela un monumental système de réservoirs et de pompes utilisant cette électricité en remontant des milliers de tonnes d'eau aux heures creuses pour les turbiner dans une centrale hydroélectrique produisant de l'électricité aux heures de pointe (avec un bilan énergétique négatif). Une première retenue construite sur le torrent de l'Eau d'Olle à 770 mètres d'altitude va servir de réservoir de pompage. En amont, à 1 700 mètres d'altitude, l'immense barrage de Grand-Maison permet,

lui, de retenir des tonnes d'eau prêtes pour les heures de pointe.

L'essentiel du complexe hydroélectrique de Grand-Maison est situé sur la commune de Vaujany et lui apporte une ressource fiscale annuelle d'environ vingt millions de francs au titre de la taxe foncière et de la taxe professionnelle, soit près de 100 000 francs par habitant. Le maire, Raymond Basset, devient dans la vallée « l'émir » de « Koweït-sur-neige », le nouveau roi de l'or blanc. Que peut-il faire d'une telle manne ? Le maire de la station voisine, Jean-Guy Cupillard, a déjà des idées pour lui. Il lui prête même son homme de confiance, Alphonse Faure, ancien percepteur du canton de Bourg-d'Oisans et responsable de l'Office du tourisme de l'Alpe-d'Huez, qui devient secrétaire général de la mairie de Vaujany. Ensemble, ils vont élaborer le projet de liaison téléphérique entre le village de Vaujany et le dôme des Petites Rousses, sur le domaine skiable de l'Alpe-d'Huez. C'est une extension sans frais pour cette station connue dans toute l'Europe grâce au Tour de France, mais dont la réputation pâtit déjà d'un urbanisme anarchique. En outre, Vaujany veut construire son propre domaine skiable sur les pentes de Mont-Frais avec un programme immobilier de 1 500 lits.

Rapidement, tous les techniciens des différents services de l'État jugent le projet irréaliste. Ils tentent tout d'abord de suggérer des solutions pour un développement plus durable de ce site exceptionnel. Ils tenteront, par la suite,

de négocier le maximum de compensation par le classement d'autres sites dans le même massif. Mais rien n'y fait, et lors de la commission spéciale du 5 mai 1986 sur les UTN (unités touristiques nouvelles), Jean-Guy Cupillard, qui est aussi président du syndicat intercommunal de l'Oisans, défend bec et ongles le projet. Les coups de fil du ministère de l'Environnement se font chaque fois plus pressants. « On ne lutte pas contre vingt millions de francs par an », indiquera un fonctionnaire neuf ans plus tard. « Il y a eu une pression phénoménale du cabinet d'Alain Carignon, confirme un autre⁷⁷. » Le 3 juin 1986, le préfet de région Gilbert Carrère finit par autoriser le projet UTN. La loi montagne tout juste appliquée est déjà dévoyée.

Le préfet de région a pourtant parfaitement repéré les incohérences du projet qu'il répertorie avec soin dans son arrêté, en considérant « le caractère exceptionnel et difficile du projet compte tenu de la topographie du site et de la faible dimension du domaine skiable ; l'ampleur des risques naturels – avalanches – connus sur le site, le domaine skiable et la route d'accès, et l'obligation qui en résulterait de mettre en place des équipements et des moyens de nature à réduire ces risques d'une importance inhabituelle notamment sur le secteur de Mont-Frais ; la qualité exceptionnelle des milieux naturels et des paysages du plateau des Petites Rousses et plus généralement de

⁷⁷ Jean-Pierre BENOÎT, « Catastrophe de Vaujany : le constructeur et la station en question », dépêche de l'Agence France Presse, 22 février 1995.

l'ensemble du secteur ouest des Grandes Rousses [...] ; la dimension générale de l'opération et le projet d'échéancier très tendu de mise en œuvre qui rendent difficiles la coordination des différents équipements et la maîtrise du développement en particulier en regard de la taille de la collectivité support⁷⁸ ». Mais le préfet est également obligé de tenir compte de la manne financière d'EDF qui permet de repousser tout impératif de rentabilité, et « la communauté d'intérêt des collectivités concernées ».

Jean-Guy Cupillard se félicite : « J'ai fait ce qu'il fallait pour cela, je n'ai pas de raison de le cacher⁷⁹. » En revanche, c'est la colère chez les défenseurs de la nature de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) ou chez les montagnards du CAF (Club alpin français). Ces deux associations déposent très rapidement un recours devant le tribunal administratif de Grenoble pour empêcher toute construction. Mais le tribunal n'accorde pas de sursis à exécution, car l'autorisation de création d'une unité touristique nouvelle n'est pas un permis de construire. Rien ne peut empêcher les pelleteuses et la dynamite de tracer des pistes de ski dans ces zones de végétation exceptionnelles⁸⁰. Les défenseurs

⁷⁸ Arrêté du 3 juin 1986, signé par Gilbert Carrère, commissaire de la République de la région Rhône-Alpes.

⁷⁹ Éric CONAN, « Les émirs de l'Oisans », *L'Express*, 6 février 1987.

⁸⁰ Un décret de mai 1988 soumet désormais la création d'une piste de ski au dépôt d'un permis de construire.

de la montagne devront patienter en attendant le jugement sur le fond.

Le ministre de l'Environnement affiche sa satisfaction à la « une » du *Monde* : « L'aménagement de la montagne doit être raisonnable. L'action que je mène pour assurer la sauvegarde des sites – en dépit de toutes les oppositions [...] – doit contribuer à limiter l'urbanisation et l'équipement de la montagne. [...] Dans le département de l'Isère, un grand aménagement est en cours de réalisation près de l'Alpe-d'Huez, sur la commune de Vaujany. Parallèlement, j'ai décidé de classer le belvédère exceptionnel qui fait face à la Meije : le plateau d'Emparis. Ainsi d'un côté on aménage lourdement tandis que de l'autre on protège définitivement⁸¹. »

Pour relier le dôme des Petites Rousses, Alphonse Faure et l'équipe qui prépare le projet imaginent un immense téléphérique, la « plus grosse cabine du monde », capable de transporter 167 personnes sur un dénivelé de 1 200 mètres en douze minutes. Le préfet de région avait noté le caractère très tendu de l'échéancier. La précipitation sera l'un des éléments mis en avant pour expliquer le drame qui se joue le 13 janvier 1989. Ce soir-là, huit jours avant son inauguration officielle, la cabine se décroche et s'écrase 200 mètres plus bas avec huit hommes à son bord. L'enquête administrative, puis les expertises judiciaires seront accablantes pour le

⁸¹ *Le Monde*, 5 août 1987.

constructeur : la société Pomagalski, basée à côté de Grenoble, a copié un modèle d'assemblage suisse « intrinsèquement dangereux » ; elle aurait fait preuve d'une « méconnaissance grave des bases mêmes des lois de l'élasticité », ses options techniques manquant « totalement de pertinence⁸² ». Son PDG, Jean-Pierre Cathiard, ainsi que deux adjoints, le maître d'œuvre et un fonctionnaire des services de contrôle sont mis en examen pour homicide involontaire. Mais, six ans après le drame, les familles des victimes attendent toujours le procès, retardé par des batailles de procédures qui ont conduit à l'annulation de deux contre-expertises et de l'expertise initiale.

Sur le plan de la légalité de la station, le tribunal administratif de Grenoble annule finalement l'arrêté préfectoral le 19 juin 1991, alors que la station est terminée. Le tribunal retient une erreur manifeste d'appréciation du préfet de région « au regard des préoccupations d'aménagement et de protection des zones de montagne au respect desquelles il était tenu ». Il constate également une erreur de droit, « la commune de Vaujany ne disposant pas à cette date d'un plan d'occupation des sols », prévu par la loi montagne. Malgré cette annulation, Alain Carignon et le préfet de l'Isère continuent à appuyer le maire de l'Alpe-d'Huez, et se retrouvent pour inaugurer la mairie et l'office du tourisme

⁸² Claude GOUX et Bernard TOUCHARD, *Rapport d'expertise sur l'accident de Vaujany*, 24 janvier 1995.

quelques mois plus tard. Ce jugement, confirmé par le Conseil d'État le 4 juillet 1994, marque sans doute le point de départ d'une jurisprudence beaucoup plus sévère en matière d'aménagement de la montagne. Les défenseurs de la montagne sont partagés entre le sentiment d'avoir remporté une victoire à la Pyrrhus et l'espoir que Vaujany représente la dernière, et la plus grosse, « bêtise » en montagne.

Aujourd'hui, la rentabilité du projet est plus que jamais liée aux retombées des installations EDF, car Vaujany n'a jamais vraiment décollé. En revanche, les observations des techniciens, dès l'origine du projet, n'en finissent pas de révéler leur pertinence. Le 1^{er} février 1995, une grosse avalanche a traversé une piste ouverte du domaine skiable de Vaujany/l'Alpe-d'Huez juste sous le dôme des Petites Rousses, vers 2 700 mètres d'altitude. Malgré les kilomètres de câbles de Catex⁸³ et des centaines de kilos d'explosifs, la montagne conserve ses propres règles, tandis que les pistes doivent être sécurisées et balisées avant d'être ouvertes. Par chance, personne ne skiait par là.

⁸³ Système téléporté permettant de placer des explosifs à distance, en amont des zones sensibles.

Alain et les quarante mesures

Après son passage au ministère, Alain Carignon conserve la « fibre » de l'environnement et en fait l'un de ses thèmes de campagne préférés. Mais la difficulté de renverser les priorités pour trouver un meilleur équilibre est aussi difficile à Grenoble qu'ailleurs, les campagnes de communication ne peuvent pas faire longtemps illusion. Haroun Tazieff devient conseiller général et conseiller municipal chargé de la « sécurité collective » à Grenoble qui se proclame « ville pilote en matière de protection civile » (publicité municipale du 13 février 1990). Deux parkings en construction sont équipés pour servir d'abris « anti-retombées ». Haroun Tazieff pense que c'est inutile, mais les marchés forts coûteux sont passés.

Dès le lendemain de la réélection d'Alain Carignon à la mairie, une grande opération de communication autour de « quarante mesures pour l'environnement » est pilotée par Richard Cazenave, député et conseiller régional RPR, conseiller municipal délégué à l'environnement. Haroun Tazieff soutient un mystérieux projet de « moteur expérimental diesel transformé selon un savoir-faire néo-zélandais pour fonctionner au gaz naturel comprimé » qui est financé par plusieurs organismes publics (la ville verse une subvention de 900 000 francs) et dont on n'entendra plus parler. La plupart de ces « quarante mesures » renvoient à d'autres le soin de la mise en œuvre (syndicat

intercommunal, département, région, État). Le maire sait qu'il peut s'appuyer sur une solidarité intercommunale efficace dans le domaine des transports en commun, et sur un service communal des espaces verts très compétent.

Le bilan de ces quarante mesures sera tiré cinq ans plus tard par les services de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). L'ADEME et le cabinet d'audit Ernst & Young sont chargés du nouveau programme de « charte d'écologie urbaine » pour les élections municipales de 1995. De nombreuses potentialités positives sont relevées, mais l'état des lieux révèle aussi « une prise en compte partielle de l'environnement, essentiellement basée sur l'aspect espaces verts et déplacements ». Concernant les « quarante mesures », plusieurs promesses non tenues sont relevées, comme le reboisement du site du synchrotron, la récupération des CFC, les études épidémiologiques liées à la pollution, la collecte des déchets contaminés diffus ou des déchets ménagers spéciaux, les murs antibruit sur les chantiers, etc.

Les données, recueillies avec difficulté, font apparaître la prolifération de l'affichage publicitaire (46 % d'augmentation entre 1987 et 1991), et des panneaux Decaux (628 de différentes sortes dans toute la ville), l'absence de réglementation de la publicité commerciale omniprésente sur les palissades de chantiers, l'augmentation des plaintes pour le bruit (+ 25 % entre 1989 et 1993), en particulier du fait des ouvertures

tardives, une cartographie très succincte du bruit malgré les nombreuses voiries classées bruyantes. Le maire de Grenoble reçoit pourtant le « Scarabée d'or » pour la lutte contre le bruit en 1988 et un autre prix sur le même sujet en 1993. L'ADEME met en évidence une demande accrue des habitants en matière de propreté dans l'espace public, soulève que les zones à circulation tranquillisée (dites « zone 30 ») ne sont encore qu'à l'étude et ne relève aucune initiative en matière d'énergie naturelle renouvelable depuis 1983. Le chauffage électrique prolifère.

Point noir : Grenoble est souvent citée comme une des villes les plus polluées de France. Le maire ne cesse de rectifier en indiquant que c'est parce que la ville subit l'effet de cuvette et qu'elle dispose de mesures que d'autres villes n'ont pas. Entre 1985 et 1990, les émissions de poussières ont augmenté de 55 %, le dioxyde de soufre de 40 % et les oxydes d'azote de 17 %. Une étude épidémiologique indique une corrélation entre la morbidité infantile et ces taux de pollution. En 1989, le maire fait publier un « livre vert » et se félicite pour sa politique en matière d'environnement, mais c'est aussi une année noire pour la pollution atmosphérique de la cuvette grenobloise, tout comme le seront les étés 1993 et 1994. En 1994, la pollution par les poussières dépasse les prescriptions européennes pendant une quarantaine de jours, dont une dizaine supérieurs au seuil haut. En août 1994, les écologistes « alertent les bébés » : « La pollution

de l'air dépasse depuis plusieurs semaines les seuils nécessitant l'information de la population, définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les directives européennes, en particulier en ce qui concerne l'ozone, gaz qui, aux taux atteints dans l'agglomération, entraîne des irritations des bronches, des voies respiratoires et des yeux. Les seuils d'ozone, sur 8 heures, conseillés pour la protection de la santé humaine par la directive européenne ont été dépassés 16 jours de mai, 16 jours de juin, 15 jours de juillet. » Seul point positif dans les dix dernières années, la forte diminution de la pollution soufrée due à la prise de conscience des industriels, aux obligations réglementaires et à la création d'une association, l'ASCOPARG, chargée d'étudier précisément les taux de pollution dans l'agglomération. Depuis sa création, elle mesure chaque année un peu plus le même phénomène : les voitures sont devenues la principale source de pollution dans la cuvette grenobloise.

Clef de la circulation urbaine, la promesse d'aménagement des grands boulevards n'est pas tenue, et les dizaines de milliers de riverains doivent supporter les nuisances d'une quasi-autoroute en pleine ville. Alain Carignon organise un référendum sur la suppression d'un sens de circulation sur une rue du centre-ville et la suppression partielle du stationnement. Les riverains votent pour, mais, sous la pression d'une association de commerçants, le maire décide de remettre la suppression du stationnement à deux ans.

Dans son rapport sur l'environnement à Grenoble, l'ADEME relève l'absence de zone de sauvegarde du patrimoine (ZPPAU), seulement huit sites inscrits et aucun classé, une superficie restreinte des huit espaces classés boisés, l'absence d'espaces réservés dans le POS (plan d'occupation des sols). Le maire, qui a modifié le POS de Grenoble dans le sens d'une densification, déclarait pourtant, en tant que ministre, le 6 mai 1986 : « J'entends favoriser une plus grande utilisation des POS pour qu'ils soient les instruments d'une politique locale de l'environnement » ; et il ajoutait : « L'engagement pris est réalisable. » Or, à Grenoble, les spécialistes relèvent les absences d'analyse du paysage, de plan d'ensemble et de logique du patrimoine bâti. Les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, les plans d'exposition aux risques, les études sur le risque d'inondation de Grenoble par une crue de l'Isère ne sont pas mis en œuvre.

Négociations

Même si le détail des réalisations est rarement passé à la loupe, le style Carignon lui a valu une notoriété croissante. En fin politique, il multiplie les conquêtes en construisant une image d'ouverture qui rompt avec les pratiques passées de la droite en matière d'environnement. Cette méthode lui permet de s'approcher de figures médiatiques comme Haroun Tazieff et même de Brice Lalonde.

Le 1^{er} novembre 1986, c'est l'incendie de l'usine chimique Sandoz de Bâle et la pollution catastrophique du Rhin. Alain Carignon chiffre les conséquences à 250 millions de francs dont 32 doivent être débloqués immédiatement⁸⁴. Le ministre Alain Carignon nomme Brice Lalonde, présenté comme « un écologiste indépendant », pour négocier avec la firme suisse Sandoz. Onze mois plus tard, l'accord d'indemnisation est conclu avec l'entreprise pour 46 millions de francs. La presse est admirative : « Un record d'efficacité et de rapidité, les choses ont été rondement menées [et] les réclamations fantaisistes ont été rejetées⁸⁵. »

⁸⁴ *Libération*, 20 décembre 1986.

⁸⁵ Hélène CRIÉ, « Sandoz : Carignon gagnant dans la course au dédommagement », *Libération*, 30 septembre 1987.

Alain Carignon, Jean-Louis Dutaret et Brice Lalonde auront bien d'autres occasions de se rencontrer. Lorsque Brice Lalonde succède à Alain Carignon comme secrétaire d'État à l'Environnement, ils conservent de très bons rapports. Et le maire candidat pour un deuxième mandat utilisera dans son matériel de propagande les photos de leurs rencontres. Les négociations vont d'ailleurs bon train lors de chaque échéance électorale. À Grenoble, un mouvement capable de briser la force des écologistes simplifierait son travail. Avant les élections législatives de 1993, Pierre Bon, ancien socialiste grenoblois passé à Génération Écologie, propose ainsi à Brice Lalonde une négociation entre leur mouvement et Alain Carignon, plutôt qu'avec les écologistes implantés depuis longtemps à Grenoble, dans la perspective d'une alliance avec le maire lors des élections municipales de 1995. La diffusion de cette négociation dans le microcosme marginalisera Pierre Bon définitivement.

Avec l'aide de Jean-François Noblet, Brice Lalonde organise le parachutage d'un membre de son cabinet dans une circonscription qu'il considère alors comme gagnable avec l'appui d'Alain Carignon. Ce candidat sera d'ailleurs sponsorisé par des filiales de la Lyonnaise des eaux, dont Monin Ordures Services et Créteil Incinération Énergie. Les liens d'Alain Carignon avec certains leaders écologistes seront facilités par la présence, parmi les membres fondateurs de Génération Écologie, en 1990, de Jean – Louis Borloo et Haroun Tazieff.

Dans leurs fonctions ministérielles, Alain Carignon et Brice Lalonde ont toujours eu à cœur de développer la thèse suivant laquelle le prix de l'eau doit augmenter. Au cours de l'été 1991, alors que Brice Lalonde est au gouvernement, la Lyonnaise des eaux, *via* sa filiale Degrémont, offre 200 000 francs à Génération Écologie⁸⁶. Ce soutien se poursuivra encore en 1993 comme le confirme le *Journal officiel* à propos des financements des partis politiques et des élections législatives. On n'est pas surpris de retrouver également Sandoz France parmi les « sponsors » de Génération Écologie. Brice Lalonde et Jean-Louis Dutaret organisent ensemble un voyage de soutien à Bill Clinton et des rencontres avec le vice-président Al Gore, à l'automne 1992⁸⁷. Ils lancent « Générations Europe » pour faire campagne en faveur du « oui » au traité de Maastricht en décembre 1992. C'est Jean-Louis Dutaret qui accueille ce mouvement dans ses locaux du 58, rue de Monceau. Le 15 juillet 1993, c'est au tour d'Édouard Balladur, Premier ministre d'un gouvernement où figure encore Alain Carignon, de confier à Brice Lalonde, « ancien ministre, président de Génération Écologie », une « mission d'étude et de proposition » sur « l'intégration des politiques économiques et environnementales » dans le commerce international.

⁸⁶ *Le Monde*, 11 mars 1993 ; *Le Canard enchaîné*, 10 mars 1993.

⁸⁷ *Le Monde*, 16 septembre 1994 ; *Libération*, 15 septembre 1994.

Les hommes verts

En Isère, Alain Carignon remporte également un succès en séduisant Jean-François Noblet, directeur de la puissante Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), qu'il embauche comme chargé de mission au conseil général. Jean-François Noblet justifie son choix : « En prévision des élections municipales du mois de mars dernier, Alain Carignon m'a appelé en novembre 1988 et m'a proposé d'être adjoint au maire. J'ai refusé. C'était trop engagé et puis j'étais candidat à Meylan. Il a réitéré sa proposition, mais cette fois, pour faire avancer les dossiers du conseil général. [...] Si je peux démontrer que je suis capable de me mettre au service de la droite, ça me plaît⁸⁸. »

Jean-François Noblet connaît bien les médias ; une émission régulière sur Radio France Isère et l'appui des supports de communication de la mairie et du conseil général en feront un attaché de relations publiques fort utile. Lorsqu'il inaugure un nichoir pour les oiseaux du conseil général avec Alain Carignon et Richard Cazenave, la presse est là pour la photo et la démonstration d'une grande préoccupation environnementale des deux leaders du RPR. Parmi les actions que propose Jean-François Noblet figure la « valorisation de l'action du conseil

⁸⁸ *Le Dauphiné libéré*, 5 novembre 1989

général en matière d'environnement dans les médias ». Le résultat est probant dès les premiers six mois : cent cinq articles de presse, quatorze émissions de radio, trois émissions de télévision.

Au début de son deuxième mandat, l'entregent de Jean-François Noblet permet également à Alain Carignon de placer « tout naturellement » un des membres de son cabinet du conseil général à la présidence de la FRAPNA. Un changement des statuts permet à celui qui n'est pas même membre du conseil d'administration de prendre ce nouveau poste. Le président du conseil général explique : « Je vous ai pris votre directeur, je vous prête votre président. »

Quand le besoin s'en fait sentir, en période électorale, Alain Carignon n'hésite pas à encourager d'opportunes vocations « vertes ». Pour les élections municipales de mars 1989 à Grenoble, Didier Peuple, un coureur de rallye 4 X 4, cadre du groupe Cathiard, son épouse Christine et un garagiste, Guy Cordier, membre du Comité de défense des artisans et commerçants, font mine de monter une liste « écologiste ». Frédéric Mougeolle leur offre ses tribunes dans lesquelles ils se bornent à attaquer la liste des écologistes. Une fois l'opération réalisée, Didier Peuple devient président de l'association municipale « Comité Phoenix Grenoble », crée une association « Grenoble dans la course » et trouve comme partenaires pour ses rallyes l'association municipale Alpexpo ou le groupement d'entreprises concessionnaires du tramway.

Une autoroute au cœur des Alpes

Ce 9 mai 1988, le jour même où Pierre Méhaignerie, ministre de l'Équipement, et Alain Carignon, ministre délégué à l'Environnement, rendent leur portefeuille, le gouvernement signe la décision arrêtant le principe de la construction d'une autoroute Grenoble-Sisteron passant par Gap. Le président du conseil général de l'Isère, qui a été l'ardent défenseur de ce projet, obtient l'unanimité des conseillers généraux (moins deux abstentions) sur cette réalisation qui va susciter un mouvement d'opposition. Alain Carignon est encore au gouvernement quand, dans les premiers jours de 1994, sont signés les décrets d'autorisation de l'autoroute. Son tracé passe dans la zone de protection des champs de captage de l'eau de Grenoble. Le conseil supérieur d'hygiène a émis un avis défavorable à cause des risques pour l'eau potable d'une commune de 150 000 habitants et de l'hôpital. Le coût du projet semble exorbitant du fait la configuration très difficile du terrain. Les techniciens ne sont pas sûrs de surmonter les difficultés d'ordre géologiques. Mais le projet avance.

Huit associations et onze communes demandent le sursis à exécution des travaux au Conseil d'État. Trois députés (PC et PS) et de nombreux maires constituent un collectif d'élus ; même Denis Bonzy, maire et conseiller général de la zone concernée, s'associe aux protestations qui se multiplient. En mars 1995, les opposants organisent

un « sursis à exécution d'initiative citoyenne » pour empêcher tout début des travaux avant la décision du Conseil d'État. Tandis que la décision de celui-ci prendra de longs mois, les opposants sont jugés en référé quinze jours après l'occupation du chantier.

Inspecteur général des Ponts et Chaussées, ancien directeur de l'Équipement dans cette région, Jean Belli-Riz sort de sa réserve et rappelle que la direction des routes avait préconisé une grande liaison d'aménagement du territoire en réalisant des créneaux à trois voies ou à deux fois deux voies et les déviations d'agglomération, plutôt qu'une autoroute. Pour Jean Belli-Riz, aujourd'hui à la retraite, cette affaire montre « comment des décisions fondamentales pour l'organisation à long terme des échanges routiers ont pu être préparées à l'initiative de lobbies servant des intérêts privés, et prises pour des motifs de “ politique politicienne ”, au mépris de toutes les réserves d'ordre technique et économique formulées par les services publics compétents ».

Mais le conseil municipal de Grenoble a toujours suivi son maire, ajoutant simplement, et tardivement, qu'il souhaite que toutes les mesures de précaution soient prises pour ne pas polluer l'eau de Grenoble. Lors de l'attribution de la concession à la société d'autoroutes Rhône-Alpes (AREA), les écologistes découvrent qu'Alain Carignon et Jean-Guy Cupillard sont administrateurs de cette société, et que les premiers travaux sont réalisés par l'entreprise Royans Travaux dont

le directeur n'est autre que le nouveau conseiller général RPR, Bernard Perazio. L'autoroute Ambérieu-Grenoble-Sisteron suppose la traversée nord-sud de l'agglomération grenobloise, déjà saturée. Alain Carignon annonce que le gouvernement souhaite faire construire un gigantesque tunnel de contournement. Le simple coût de ce tunnel permettrait de financer l'aménagement de deux nationales concernées..., ce que réclame la population et préconisent beaucoup de techniciens.

La morale n'est pas la vertu

Lorsqu'il revient de Paris les fins de semaine, Alain Carignon surprend de plus en plus ses amis en cette période de fin de cohabitation. Lui qui ne parlait que de Jacques Chirac ne semble avoir d'attention que pour François Mitterrand. De 1986 à 1988, il les côtoie tous les deux au Conseil des ministres. Chirac, trop agité, l'a déçu. Les manières florentines et la formidable intelligence du pouvoir du président de la République ont parfois pris le pas sur la fidélité que vouait le jeune maire de Grenoble au Premier ministre. François Mitterrand exerce sur le jeune ministre la même fascination que de Gaulle exerçait sur le jeune militant, la naïveté en moins. Il lui arrive même de copier certaines manies du président. Alain Carignon prend surtout une leçon magistrale de politique et découvre l'importance primordiale des réseaux, d'autant plus solides qu'ils transcendent les clivages.

Avec la défaite de Jacques Chirac aux élections présidentielles de mai 1988, un espace s'ouvre pour les jeunes ministres du gouvernement sortant. Certains journalistes n'hésitent pas à baptiser cet espace « génération morale », un regroupement très hétéroclite de

jeunes responsables politiques pressés, revendiquant les plus belles valeurs républicaines.

L'émancipation parisienne

En 1986, Alain Carignon a surgi dans son ministère, embarrassé par les complexes qui l'assaillent depuis l'origine de son engagement. Mais, une fois de plus, il se montre fort bon joueur, sachant se prendre rapidement au sérieux dans ce grand jeu de rôles. Dans sa province, il a acquis suffisamment d'expérience pour déjouer les pièges du pouvoir. À Paris, il ne se trouve finalement pas plus mauvais qu'un autre et prend goût à la vraie vie politique, faite de séduction et de renversements. Une fois de plus, son pragmatisme fait merveille. Comme il aime à le dire à ses amis, il sait « se débrouiller dans la cour des grands ». Ses relations l'amènent à rencontrer les hommes qui comptent dans le premier cercle de pouvoir de François Mitterrand, comme Jacques Attali, Jean-Louis Bianco ou Jack Lang. Le 8 mai 1988, Alain Carignon ne semble guère inquiet de voir Grenoble voter à 55 % pour François Mitterrand, alors qu'il a fait campagne pour Jacques Chirac. Surprise ! On le voit même déambuler en ville avec Brice Lalonde, rallié dès le premier tour à Mitterrand, et qui va succéder au maire de Grenoble au poste de ministre de l'Environnement.

À Grenoble, un certain trouble gagne ses amis, même si peu sont encore dans la confiance. Pendant la campagne des législatives, Alain Carignon s'installe dans la circonscription taillée pour lui par Charles Pasqua dans les

quartiers les plus chics de Grenoble et de sa périphérie. Il part une nouvelle fois à la bataille sous la bannière RPR et prend pour suppléant son vieux compagnon de route de l'UDF, Jean-Pierre Saul-Guibert. Cet avocat, adjoint chargé du cadre de vie et de l'urbanisme, fut déjà son suppléant aux législatives de 1981. Les deux hommes sont de la même génération, ils ont vécu ensemble les mêmes combats depuis le début des années soixante-dix. Mais leur respect mutuel va en prendre un coup le 22 mai 1988. Ce jour-là, Alain Carignon rencontre Jean – Pierre Saul-Guibert pour lui demander une fidélité à toute épreuve : « Si je suis ministre, et si tu es député, il faudra soutenir de tes votes le gouvernement d'ouverture dont je ferai partie. » Jean-Pierre Saul-Guibert tombe des nues, il n'est pas question pour lui de soutenir un gouvernement du second mandat de François Mitterrand, mieux vaut laisser sa place. Richard Cazenave, un fidèle parmi les fidèles de Carignon au sein du RPR grenoblois, le remplace.

Comme en 1974, lorsqu'il hésitait à voter pour Mitterrand et préféra l'abstention, Alain Carignon ne franchit pas le Rubicon, sans que l'on sache vraiment pourquoi en définitive. Ses amis grenoblois ne le reconnaissent plus. Un jour de 1987, l'un d'entre eux l'a vu débarquer en hélicoptère quasiment dans son jardin. Alain Carignon n'est plus le même, il se plaint en disant qu'il lui est « très pénible désormais de faire la queue dans un aéroport pour prendre l'avion ». Après 1988, tout lui fait regretter son ministère et cette effervescence

parisienne qui donne l'impression d'être si puissant, cette jouissance d'une apparente liberté absolue parce que l'on tient le pouvoir, bien fort, entre les mains. Il rêve de grandeur et il lui faut exister, trouver le fonds de commerce qui lui permettra de se faire un nom.

« L'ouverture à l'envers »

Pendant son passage au ministère de l'Environnement, Alain Carignon a rencontré Haroun Tazieff, volcanologue médiatique, champion au palmarès des personnalités et ancien secrétaire d'État aux Risques majeurs du gouvernement Fabius. Longtemps en marge des institutions, Haroun Tazieff est toujours en quête de nouvelles terres de messianisme scientifique. Une fin de parcours en province peut lui convenir dès lors qu'il conserve les moyens de gambader tout autour du globe. Une fois l'été passé, Alain Carignon flaire le bon coup. Il doit se préoccuper de sa réélection à la présidence du Conseil général de l'Isère et démontre un véritable talent de séduction en sortant le vieil homme respectable de sa retraite de la politique. Suprême défi, Alain Carignon demande à Haroun Tazieff d'être son candidat dans le canton de Grenoble 5. Ce canton populaire fut le fief du socialiste Guy Névache avant de tomber en 1982 entre les mains du RPR, signe annonciateur de l'évolution de l'électorat grenoblois. Face à Haroun Tazieff, le Parti socialiste présente une figure de la gauche grenobloise, Pierre Fugain, ancien grand résistant FTP, ancien responsable communiste et père du chanteur Michel Fugain. Une figure sans doute trop locale, puisque Haroun Tazieff l'emporte largement et encourage Alain Carignon dans ses audaces. Même si, à droite, certains renâclent, les

résultats sont très prometteurs dans le département, la réélection à la présidence ne fait aucun problème, d'autres semblent prêts à changer de bord.

L'« ouverture » a fait recette au niveau national. Alain Carignon reprend volontiers le concept à la mode. Même si cette dispense de réfléchir à une véritable politique menace de transformer les idées en simples parts de marché, le succès est apparemment incontestable. Dans la préparation des élections municipales de mars 1989, trois personnages symboliques lui prêtent allégeance.

Haroun Tazieff est rejoint par Guy Névache, resté officiellement socialiste jusqu'à présent, mais qui fait partie du système occulte de Carignon depuis plusieurs années (cf. chapitre 4). Guy Névache revendique toujours son appartenance à la gauche, il baptise même son groupe « Nouvelle gauche ». Ce personnage incontournable de la vie locale fait déjà un compliment en forme de confession : « Carignon est un tireur de ficelles de grande envergure⁸⁹. » La présidente des radicaux de gauche en Isère, Liliane Billères, est également du voyage en compagnie du président de France Plus Isère, Aziz Sahiri, qui avait fait campagne pour la réélection de Mitterrand. Pour être sûr que les caméras se tourneront bien vers Grenoble, on y ajoute une pointe de vedettes du sport avec Jeannie Longo, championne cycliste, Bruno Saby, pilote

⁸⁹ Jean-Yves LHOMEAU, « L'ouverture à l'envers de M. Alain Carignon », *Le Monde*, 18 janvier 1989.

de rallye, et Philippe Collet, perchiste. Alain Carignon triomphe, tous les journaux parlent de lui, de son talent de séducteur en politique et de son ouverture d'esprit. Il a trouvé son créneau.

La recette n'est certes pas nouvelle. Les débauchages ont toujours émaillé la vie politique grenobloise (certains expliquent même la violence des attaques de la droite contre Dubedout par l'échec de toutes les tentatives de le récupérer, dès 1965). Mais elle n'avait jamais été appliquée avec autant de succès.

VIE

Dans l'Hexagone, les lendemains de l'élection présidentielle ont été douloureux pour la droite. La jeune génération qui avait cru pouvoir s'installer durablement aux commandes s'aperçoit qu'elle n'a pas misé sur le bon cheval. Tant d'ambitions contrariées poussent à l'aventure des « rénovateurs ». Parmi les meneurs de ces chevaliers disposés à toutes les prises de position courageuses, mais toujours vigilants à assurer leur médiatisation, Alain Carignon est celui qui dispose du plus beau fief. Il peut donc jouer un rôle central.

Le maire de Grenoble a besoin de renforcer sa notoriété, encore trop faible à l'échelon national. C'est alors que naît la motion VIE (Vitalité Imaginations Environnements), présentée le 2 décembre 1989, et qui recueille les signatures de dix-huit parlementaires, de onze maires et de quarante-deux élus locaux du RPR. Les idées avancées semblent moins compter que l'espace médiatique occupé. La brochure de cinquante-cinq pages présentée par Alain Carignon est un simple recueil de truismes et de citations généreuses. La mise en page est tellement bâclée que les journalistes pensent dans un premier temps que le service de presse leur a remis un brouillon. La lecture est pourtant passionnante. Sur la première page, une introduction en forme de juxtaposition : « La France bouge : l'espoir de participer à

la vie d'un pays capable d'imprimer le temps de la France ; le cœur de voir rassemblé le plus grand nombre au-delà des faux clivages ; le choix de la diversité en renforçant la complémentarité des uns et des autres ; en choisissant la voie du dialogue et du respect ; trois priorités : renforcer nos vitalités, promouvoir les imaginations, s'ouvrir aux environnements. »

Le paragraphe concernant le financement de la politique donne envie d'aller plus loin : « Cette réforme, en profondeur, devient de plus en plus indispensable. Elle passe par la fiscalisation. Elle passe aussi par des modalités très strictes de contrôle. Ces modalités doivent être élaborées en destination directe des candidats de façon à “ émanciper ” les candidats des états-majors des partis. C'est là la clef de toute réelle mutation de la vie politique française. Elle doit viser tout simplement à rendre la dignité à la politique et aux hommes politiques. C'est pour notre débat public l'équivalent de ce qu'est la lutte contre le dopage dans le sport, la lutte contre la dope pour la vie. » Tant pis si cela coûte cher, mais, pour « vitaliser le débat politique », il convient d'autoriser rapidement les « vidéo-clips politiques [...] ». Une communication publique qui doit être placée sous le seul régime de la liberté ». La lecture de cette brochure rassurerait sans doute aujourd'hui le juge Philippe Courroye : Alain Carignon y défend « l'honorabilité de la fonction de juge [qui] doit être revalorisée ». On en retiendra enfin qu'Alain Carignon fait l'éloge du

Parlement, alors qu'il n'y a jamais mis les pieds, excepté comme ministre, car il a préféré ses mandats exécutifs locaux.

Les rénovateurs

Au point de départ de la rébellion, les douze premiers rénovateurs se réunissent le 5 avril 1989 dans les bureaux parisiens du maire de Grenoble au 286, boulevard Saint-Germain. C'est ce jour-là qu'ils préparent le grand appel. L'association des rénovateurs restera domiciliée à cette adresse. La presse suit bien le mouvement, beaucoup rêvent de voir déboulonner les « dinosaures », Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre. Au début de l'été, tout ce petit monde se retrouve une nouvelle fois chez Alain Carignon, mais près de Grenoble cette fois. La grande messe a lieu en Chartreuse. Chacun a pris soin de revêtir son habit de cérémonie : petit polo, chemise ouverte et pantalon de toile ; porter une cravate serait considéré comme indécent⁹⁰. La droite a enfin trouvé les hommes qui vont rénover la France.

Les camps sont apparemment clairs : d'un côté, la vieille garde rétrograde qui n'a plus les moyens de comprendre son temps et, de l'autre, les rénovateurs, seuls

⁹⁰ Cette rencontre du 11 juin 1989 réunissait : François d'Aubert, Michèle Alliot-Marie, Bernard Stasi, Gérard Longuet, Michel Barnier, Jacques Barrot, François Bayrou, Philippe de Villiers, Jacques Toubon, Alain Juppé, Charles Millon, André Rossinot, Claude Malhuret, Philippe Vasseur, Nicolas Sarkozy, Dominique Perben, Pierre Méhaignerie, Patrick Ollier, Alain Madelin, Michèle Barzach, Alain Carignon, François Léotard, José Rossi et Richard Cazenave.

porteurs d'idées neuves, car affranchis des vieilles frontières et garants d'une nouvelle éthique. La lutte des fractions est sournoise et ce jeu de paravents fait illusion un moment. Mais les vieux renards du RPR prennent rapidement leurs jeunes contestataires à leur propre piège. C'est finalement Charles Pasqua et Philippe Séguin qui mènent la seule bataille vraiment sérieuse contre le tandem Jacques Chirac/Alain Juppé.

Une nouvelle fois, les lignes de partage semblent tranchées ; pourtant, les grilles de lecture de cette période 1989-1990 n'auraient plus de sens aujourd'hui. Exemple parmi tant d'autres : Édouard Balladur se range à l'époque derrière Jacques Chirac et se présente comme la bête noire de Charles Pasqua... Les propositions et les engagements politiques comptent beaucoup moins que les discours et le discrédit jeté sur les adversaires du même parti. Quelques jours avant les assises du RPR, un écho du *Figaro Magazine* attise la tension entre l'ancien ministre de l'Intérieur et l'ancien ministre de l'Environnement. Selon ce journal, Charles Pasqua, voyant se dessiner un nouvel axe contre lui, aurait lancé à propos de Carignon : « Il avait appelé son courant " VIE ". Avec toutes les casseroles qu'on est en train de lui accrocher aux fesses à Grenoble, il va bientôt pouvoir l'appeler " vie carcérale " »⁹¹. » Deux semaines plus tard, le 5 février 1990,

⁹¹ Rubrique « La politique en folie » : « Le courant de Carignon va bientôt s'appeler "vie carcérale" ! », *Le Figaro Magazine*, 20 janvier 1990.

le RPR de l'Isère doit recevoir Charles Pasqua. Personne n'est surpris si l'accueil qui lui est fait ressemble davantage à une « conduite de Grenoble ». Très peu de militants sont conviés, les consignes étant d'être le plus froid possible. Alain Carignon stigmatise l'ancien ministre de l'Intérieur qu'il rend responsable des échecs de Jacques Chirac et qu'il déclare recevoir « sans joie ni chaleur ». Tout sourire, Charles Pasqua ne répond que par des amabilités, mais on sait, au RPR, qu'il a de la mémoire...

Le brouillage des cartes est complet quand Philippe Séguin dénonce la « dérive droitière » de la direction du RPR. Sera-t-il rejoint par Alain Carignon qui, de son côté, entend « tout faire pour que la tendance droitière au sein du RPR ne devienne pas majoritaire⁹² » ? C'est tout le contraire : pour les assises organisées le 11 février 1990, Alain Carignon et son courant VIE s'allient avec Alain Juppé et Jacques Chirac. Déjà le temps des rénovateurs se rapproche de la fin, mais les retournements continuent.

Alors que les rénovateurs groupés dans Force unie résistent mal aux pressions de leurs états-majors respectifs, le RPR pour Michel Noir et l'UDF pour François Léotard, Alain Carignon connaît un nouveau flirt avec François Mitterrand qui le reçoit, sur sa demande, le 2 mai 1990. Les spéculations vont bon train et flattent le maire de Grenoble qui se sait bien en cour auprès du

⁹² Gilles BRESSON, « Le RPR dans un brouhaha de campagne », *Libération*, 18 janvier 1990.

président de la République. Un journaliste du *Dauphiné libéré* croit savoir qu'une mission ou même un portefeuille pourrait être confié au maire de Grenoble. Il a vraisemblablement obtenu des confidences soigneusement distillées qui prennent aujourd'hui un tour particulier. Selon ce journaliste, François Mitterrand et Alain Carignon auraient beaucoup parlé... d'eau : « La préoccupation majeure. La contamination des nappes phréatiques, la sécheresse annoncée à nouveau pour l'année en cours sont autant de graves questions qui mobilisent aujourd'hui le gouvernement. Le Premier ministre lui-même a sonné la charge. Mais quel est l'homme qui pourrait se voir confier cette mission ? Alain Carignon a le profil. Reste à savoir s'il est prêt à prendre la vague. Avec, qui sait, un ministère au bout⁹³ ? »

⁹³ Thierry POLLIOT, « Mitterrand-Carignon : mission ou portefeuille ? », *Le Dauphiné libéré*, 4 mai 1990.

Front anti-Front ou anti-juges ?

On imagine mal, en tout cas, qu'ils n'aient pas parlé des élections de Villeurbanne-Sud prévues quelques jours plus tard et qui permettent à Alain Carignon son plus haut fait d'armes médiatique. Entre les deux tours de cette élection cantonale partielle, le champion des rénovateurs appelle depuis Grenoble à voter pour la candidate socialiste, Nathalie Gautier, plutôt que de faire élire un candidat du Front national. Il souhaite la création d'un rassemblement de tous les démocrates dans un « Front républicain ». Le bureau politique du RPR réagit brutalement en décidant la « mise en congé » d'Alain Carignon.

Le propos pourrait paraître généreux s'il n'était pas contredit par les actes du même Alain Carignon et tempéré par ses premiers démêlés sérieux avec la justice qui pourraient l'inciter à rechercher une certaine protection. C'est en tout cas la thèse (à clef) défendue par un certain « Eugène de Rastignac » dans *Valeurs actuelles* : « Je sais que si Honoré de Chargegrain désirait contracter une assurance anti-cachot, l'Agora du peuple ferait fort bien l'affaire⁹⁴. » À gauche, *Le Canard enchaîné* ne s'y trompe pas non plus : « Ouvert, sympa, sportif, tolérant, jeune, quoi... un vrai modèle de bébé nageur en eaux troubles ! »

⁹⁴ Eugène de RASTIGNAC, « L'Agora ou le cachot, Lettre de M. de Rastignac à un cousin de province », *Valeurs actuelles*, 6 août 1990.

L'essentiel des autres médias n'y voient que du feu, l'ascension continue.

Alain Carignon obtient ce qu'il souhaite, des micros et des caméras pour se répandre, exister... et commencer sa plaidoirie : « Je crois que le désarroi actuel est imputable au système. Je dirais volontiers que le système est mauvais et que les hommes sont bons⁹⁵. » Quelque temps après l'affaire de Carpentras⁹⁶, une dizaine de maires de diverses tendances se retrouvent pour un rassemblement contre l'intolérance, le 14 novembre 1990, au Sénat. Alain Carignon rejoint Catherine Trautmann (PS, Strasbourg), Jean-Marc Ayrault (PS, Nantes), Michel Noir (RPR, Lyon), Georges Frèche (PS, Montpellier), Jacques Chaban-Delmas (RPR, Bordeaux), André Diligent (CDS, Roubaix), Robert Jarry (communiste rénovateur, Le Mans), Jean Monnier (socialiste indépendant, Angers) et André Rossinot (parti radical, Nancy) ; tous unis « pour manifester solennellement notre volonté de lutter contre toutes formes d'exclusion, de violence, de racisme et de xénophobie ».

⁹⁵ Alain CARIGNON : « Pourquoi entre un FN et un PS, je choisis le socialiste », propos recueillis par Frédéric Gershel, *Le Quotidien de Paris*, 2 août 1990.

⁹⁶ Dans la nuit du 8 au 9 mai 1990, plusieurs tombes juives du cimetière de Carpentras sont profanées, provoquant une réaction nationale et une très grande manifestation à Paris en présence de François Mitterrand.

Un an plus tard, Alain Carignon remet en scène les mêmes acteurs. Cette fois, c'est le château de Vizille, musée de la Révolution française, qui sert de décor dans son pays de naissance. Les maires des grandes villes françaises, nouveaux seigneurs de la France moderne, sont invités à plancher sur « les nouveaux défis des droits de l'homme dans la cité » et « les nouveaux défis de la décentralisation ».

Tant d'agitation médiatique vaut quelques succès politiques. Pendant ces trois années, le président du conseil général de l'Isère a débauché trois nouveaux conseillers généraux de la gauche : Gérard Cardin, ancien chef du groupe socialiste, Maurice Puissat et Jean Genin. Ces succès lui ont donné des ailes. À l'automne 1991, il lance un défi à Charles Millon pour lui ravir la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes. Son échec est total, l'obligeant à battre en retraite, pour la première fois. Alain Carignon n'est même pas candidat en Isère sur la liste « Réussir Rhône-Alpes » (RPR-UDF). Seule consolation, la liste « Solidarités et environnement » qu'il pilote en sous-main a permis de faire élire Haroun Tazieff et la journaliste Noëlle Roy au conseil régional. Peu de temps après, en avril 1992, il réintègre le RPR et se voit confier la responsabilité d'un « haut comité » à l'éducation.

Le mouvement des rénovateurs n'a pas manqué de contradictions, mais celles du rénovateur de Grenoble lui sont propres. Exemple, à la suite du colloque de Vizille, Alain Carignon adresse une lettre ouverte au président de

la République⁹⁷ pour « régénérer la vie publique ». Dans un entretien au *Dauphiné libéré*, il développe quelques-unes de ses idées, comme la « restauration d'un seul mandat par élu renouvelable une fois⁹⁸ ». Lorsqu'il tient ces propos, Alain Carignon assume deux des principaux mandats exécutifs, celui de maire et celui de président du conseil général. À certaines époques de sa carrière, il a cumulé jusqu'à quatre mandats⁹⁹. Plus loin, le Alain Carignon du Front républicain fustige, sans le dire, tout ce qu'il a fait jusqu'à ce jour : « Je pense qu'aujourd'hui le moment est venu de faire revenir la politique à ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire une fonction et non pas un métier. C'est le seul moyen de faire se rejoindre vie politique et vie, tout simplement. Cela implique qu'il n'y ait pas une caste immuable, qui monopolise la vie publique. » Faites ce que je dis, pas ce que je fais...

⁹⁷ Alain CARIGNON, « Lettre ouverte au président de la République », *L'Événement du jeudi*, 10 octobre 1991.

⁹⁸ Noëlle ROY, « Carignon lance un SOS à François Mitterrand », *Le Dauphiné libéré*, 10 octobre 1991 ; Alain CARIGNON, « Le Front républicain n'est pas un front anti-Le Pen », propos recueillis par Hélène PILICHOWSKI, *Le Dauphiné libéré*, 13 octobre 1991.

⁹⁹ Exemple en mars 1987, Alain Carignon cumule les fonctions de ministre (43 800 francs d'indemnités), et les mandats de parlementaire européen (33 515 francs plus 44 215 francs d'indemnités diverses), de maire de Grenoble (demi-indemnité de 7 749 francs) et de président du conseil général (demi-indemnité de 4 000 francs), soit un total de 133 279 francs par mois.

Étranges fréquentations

Ce n'est pas le premier homme politique pris au piège de son propre discours. Mais le double langage est d'autant plus gênant lorsqu'il masque une attitude pour le moins équivoque vis-à-vis de l'extrême droite.

Alain Carignon s'est toujours dit gaulliste. Rien ne le flatte plus que lorsque *Libération* le classe parmi les « gaullistes de gauche ». Mais, tout au long de sa vie, il a toujours entretenu des contacts avec des militants les plus à droite de l'échiquier politique. On sait déjà que ses premiers amis politiques étaient monarchistes. En 1983, la liste qui emporte les élections municipales est l'une des plus à droite que Grenoble ait connues. Outre Guy Chassagne et Jean De Decker, deux monarchistes qui ne joueront pas officiellement un grand rôle, on trouve également Yves Machefaux, un futur homme clef du pouvoir communal. Yves Machefaux est aujourd'hui responsable du parti Radical. Mais il s'est fait connaître en Isère en défendant des arguments beaucoup plus radicaux que ceux des descendants d'Édouard Herriot... En fait, il a fait son apprentissage politique au sein du PFN (Parti des forces nouvelles), un parti surtout présent dans les années soixante-dix et situé à droite du Front national. Le 18 mars 1979, Yves Machefaux s'est présenté dans le canton de La Verpillière sous une bannière « Parti des forces nouvelles Eurodroite », expliquant que ce label regroupe le

Mouvement social italien (néofasciste) et Fuerza Nueva en Espagne. En 1982, il est déjà en quête d'une plus grande respectabilité et défend les couleurs du CNIP (Centre national des indépendants et paysans) dans le canton de Grenoble 5. Il conservera cette carte pour les élections de 1983, ce qui lui permet de retrouver sur les mêmes bancs de la majorité des hommes qui partagent largement ses idées sur l'immigration ou la sécurité, comme Robert Mosnier ou Hervé Suraci.

À cette époque, le Front national commence tout juste à émerger des sphères ultra-minoritaires. Dans l'agglomération grenobloise, plusieurs candidats du parti de Jean-Marie Le Pen sont présents sur des listes de la droite classique (à Échirolles, Meylan, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Égrève). Mais à Grenoble, le Front national n'est pas parvenu à se mettre d'accord avec Alain Carignon. Il se venge en laissant la liberté de vote à ses militants... tout en faisant un bilan comparatif des programmes et des listes très favorable à celle de la droite.

L'opposition au Front national, Alain Carignon n'en fait pas un principe, loin de là. Lorsque, quelques mois plus tard, le 4 septembre 1983, le premier tour des élections municipales partielles de Dreux voit l'émergence de la liste conduite par Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, Alain Carignon soutient la liste d'union de toute la droite, conduite au second tour par Jean Hieaux. À Grenoble, le discours est plus modéré, on ne débaptise pas les rues, mais une sévère politique de

ségrégation spatiale dans l'attribution des logements conduit au regroupement des familles les plus défavorisées dans quelques quartiers où la ville n'investit plus. Le discours est plus modéré qu'à Dreux, mais les méthodes de campagne sont parfois aussi rudes.

Pour les élections cantonales de 1985, l'équipe de Carignon recrute quelques gros bras qui ne ménagent pas les colleurs d'affiches. Dans les quartiers populaires, l'ambiance est tendue, les groupes de droite circulent avec des chiens, des armes blanches et des gourdins. Un soir, l'un d'entre eux attaque violemment et menace de mort un jeune étudiant qui colle des affiches pour le Parti socialiste. Un bel œil au beurre noir, un genou en miettes et un gros hématome, l'agresseur se vante d'avoir maté son concurrent. Il sera condamné à une forte amende et à des dommages et intérêts.

Dans son numéro de mars 1986, le magazine municipal *Grenoble mensuel* se laisse un peu aller dans un article sur les jeux de hasard, en parlant des « Israélites notoires qui, au lendemain de la guerre, sont revenus à Grenoble relancer les jeux dans les cafés, les poches, les semelles, et les doublures des valises rembourrées de pièces d'or ». Un peu plus loin, un article sur les restaurants asiatiques est intitulé : « T'es complètement chintoc. » La LICRA s'insurge et demande des sanctions contre le journaliste et le directeur de la publication, Philippe Langenieux-Villard. Devant la vigueur des plaintes, Alain Carignon fait retirer le mensuel de la vente.

Manipulation de l'extrême droite ?

Erreurs de jeunesse, débordements marginaux de militants incontrôlables ou *realpolitik* bien comprise ? Alain Carignon fera tout pour faire oublier ces épisodes, et quelques autres, après sa nomination au gouvernement Chirac. Le chantre de la « génération morale » n'en conserve pas moins les vieilles méthodes et les vieux réseaux, comme l'illustre la campagne municipale de 1989. Tandis que l'attention des médias se focalise sur l'« ouverture à l'envers », Alain Carignon doit faire face à un pur problème d'arithmétique électorale. Il peut sans doute gagner quelques voix sur sa gauche grâce aux débauchages de personnalités, mais il doit aussi compter sur sa droite avec l'émergence du Front national autour de 10 %, qui risque de pouvoir se maintenir au second tour. Le directeur de cabinet et secrétaire général de la mairie, Patrick Thull, se charge alors d'une mission très particulière. En 1988, il travaille avec le maire depuis deux ans. Cet énarque de quarante-deux ans connaît bien les rouages administratifs et les réseaux locaux pour avoir été précédemment secrétaire général pour l'administration de la police en Rhône-Alpes, « préfet de police ». Dans cette mission délicate, il est associé à un fidèle militant RPR, Michel Pétrone. Cet ancien chauffeur de la Légion en Algérie est devenu entrepreneur en bâtiment dans le quartier de l'Aigle à Grenoble. En 1977, il fut candidat sur

la liste Pariaud à côté d'Alain Carignon et d'un autre personnage clef du réseau d'anciens militaires : Jean Bollon, ancien des SAS (sections administratives spécialisées), responsable de l'UNC (Union nationale des combattants) et psychologue. Après la victoire de 1983, Michel Pétrone fait partie des fidèles militants, bien placés dans les rouages de la ville. Il obtient en 1988 le poste de directeur technique du parc des expositions, Alpexpo, géré par une association paramunicipale.

Quelques mois après sa nomination, Michel Pétrone rencontre Hugues Petit, le responsable du Front national à Grenoble. Sans rapport direct avec la politique, Hugues Petit, Michel Pétrone et Alain Carignon se connaissent depuis de longues années et se tutoient. Michel Pétrone propose alors à Hugues Petit neuf noms, dont le sien, pour figurer sur la liste du Front national dans la course aux municipales. Mais le 3 février 1989, très peu de temps avant la clôture officielle des listes, Michel Pétrone se ravise et envoie un courrier à Hugues Petit : « Compte tenu de la situation actuelle et de la manière dont vous conduisez votre campagne, il ne m'est pas possible de vous suivre sur ce chemin. Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir considérer le fait que je ne fasse plus partie de ceux sur qui vous pouvez compter, de même que les huit personnes que je vous avais amenées¹⁰⁰. » Le même jour, les autres participants de cette liste signent une

¹⁰⁰ Lettre manuscrite signée par huit personnes et présentée à la presse par Hugues Petit le 28 octobre 1991.

lettre expliquant qu'ils n'ont pas eu d'autre choix que de la quitter : « Nous, soussignés, déclarons avoir appartenu à la liste du Front national, à la demande de mission de Messieurs Patrick Thull, secrétaire général de la ville de Grenoble, et de Michel Pétrone, chargé de mission par Monsieur Alain Carignon, maire de Grenoble. Nous en sommes sortis ce jour, sur ordre de Messieurs Patrick Thull et Michel Pétrone. »

Privé de ces candidats, le Front national ne dispose que de quelques jours pour trouver le nombre de candidats obligatoires pour présenter une liste. En 1995, Hugues Petit se présente toujours comme, à la fois, un ami et un adversaire politique d'Alain Carignon. Il est persuadé que cette manœuvre visait initialement à empêcher totalement le Front national de présenter une liste. Selon les propos qu'il prête à Michel Pétrone, Alain Carignon aurait été rassuré par des sondages très favorables et aurait renoncé à pousser le stratagème jusqu'aux derniers jours.

Provocation à la discrimination

Parmi les nombreuses relations nécessaires à la construction du réseau, celles unissant Alain Carignon et Gérard Dezempte illustrent bien le double langage pratiqué par l'initiateur du « Front républicain ». Le maire de Charvieu-Chavagneux fait beaucoup parler de lui en 1989, lorsqu'il envoie des pelleteuses démolir un lieu de culte musulman installé dans sa commune ; une erreur de la société de démolition, explique-t-il maladroitement. Pendant la campagne électorale, son premier adjoint Georges Boyer, président du comité de soutien, avait déjà publié quatre tracts mettant en cause la population musulmane et les désagréments que provoquerait, là encore, la construction d'une mosquée.

Gérard Dezempte s'est offert à cette petite ville comme un nouveau croisé. Ce champion de judoka se présente comme le seul capable de réduire le nombre d'étrangers dans sa ville du Nord-Isère, historiquement bâtie par les vagues successives d'immigrants. Certes, Gérard Dezempte n'est pas au Front national, mais il combat souvent sur les mêmes thèmes. C'est un ancien de l'UJP, élu maire de Charvieu en 1983 avec l'étiquette RPR. Ses prises de position extrêmes ne l'ont pas empêché de travailler sans problème avec la majorité d'Alain Carignon au conseil général, dont il est membre.

À peine quelques mois après la fameuse rencontre de Vizille, Alain Carignon a une occasion en or de mettre en accord les principes affichés et ses actes. Pour les élections régionales de mars 1992, Gérard Dezempte monte une liste « Union des libéraux indépendants », sur laquelle figure en deuxième place le tout nouvel adjoint aux finances de la ville de Grenoble, Jean Némot-Rajot, également cadre technique du *Dauphiné libéré* et président du CNIP de l'Isère. Une liste de choc qui entend « défendre nos traditions » en faisant distribuer un tract combatif dans tout le département de l'Isère. On peut notamment lire sur ce tract, à la rubrique « Droit à notre culture » : « Les mosquées, l'islam représentent un véritable danger pour notre société et n'ont rien à faire dans notre pays. Nos valeurs et nos traditions sont les seules garanties de notre civilisation, nous devons les sauvegarder. Notre civilisation n'a rien à attendre de soi-disant cultures venues du tiers monde. » Gérard Dezempte ajoute directement de sa plume : « Avec la majorité régionale, nous saurons additionner nos forces, faire converger nos énergies, dialoguer, pour faire gagner tous les Rhône-Alpins. »

Il s'agit bien, une fois de plus, de renforcer la droite classique sur ses franges les plus radicales. Le MRAP, la Ligue des droits de l'homme et le Centre d'information interpeuples portent plainte devant le tribunal de grande instance de Grenoble. En première instance, les magistrats estiment que ce tract « appelle de façon non équivoque à

la discrimination à l'égard des personnes ou des groupes de personnes adeptes de l'islam en France¹⁰¹ ». Les six auteurs du tract, dont Gérard Dezempte et Jean Némot-Rajot, sont condamnés à verser une amende et des dommages et intérêts aux associations parties civiles. La cour d'appel confirme l'essentiel du jugement, mais réduit légèrement les peines et ne retient que la première phrase incriminée comme relevant du délit de « provocation à la discrimination à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur appartenance à une religion déterminée¹⁰² ».

Alain Carignon déclarait à l'occasion de la rencontre de Vizille que « certains responsables politiques devront rendre des comptes à propos des brèches qu'ils auront taillées dans les consciences à coups de mots outranciers ». Il sera plus sobre après la condamnation de l'un de ses principaux adjoints. Même après le rejet d'un pourvoi en cassation le 17 mars 1993, Jean Némot-Rajot ne sera pas désavoué par le conseil municipal de Grenoble ni par son maire. Gérard Dezempte, lui, continue sa croisade. Qu'il y ait un problème au collège de sa commune ou des inondations dans son canton, il ne manque pas de faire savoir à ses administrés qu'il a pu trouver une solution en intervenant auprès de son ami Alain Carignon.

¹⁰¹ Délibéré du jeudi 30 juillet 1992, tribunal de grande instance de Grenoble.

¹⁰² Arrêt de la chambre des appels correctionnels prononcé à l'audience publique du 16 décembre 1992.

En janvier 1994, un autre adjoint et autre ami, Richard Cazenave, délégué général du RPR aux affaires étrangères, se rend spécialement à Rome pour saluer le rassemblement des conservateurs et des néo-fascistes italiens au sein de l'Alliance nationale de Gianfranco Fini. Cette fois encore, Alain Carignon ne dit mot, démontrant qu'il sait aussi être discret.

La Communication à défaut de la Culture

Pouvait-on rêver meilleur symbole que le ministère de la Communication pour parachever cette carrière politique tout entière construite sous le signe de la « communication » ? Jamais Alain Carignon n'aura eu le sentiment de détenir autant de pouvoir qu'après son arrivée rue de Varenne, suite aux élections législatives de mars 1993. Symbolique est aussi l'intitulé de ce ministère chargé de tous les dossiers relatifs aux organes d'information. Signe que la Communication a pris le pas sur l'Information ?

Heureux de retrouver un maroquin, Alain Carignon est pourtant un peu déçu par sa nomination. Il aurait souhaité un plus vaste ministère, regroupant à la fois la Culture et la Communication. Depuis des mois, ses proches faisaient courir le bruit de sa prochaine nomination à la succession de son « ami » Jack Lang. Les journaux proches du maire faisaient savoir qu'il se souciait beaucoup de culture. L'un de ses meilleurs amis n'est-il pas Bernard-Henri Lévy ? La rencontre de ces deux hommes est symptomatique des nouveaux appétits du maire de Grenoble. Virtuose de la politique, il recherche son semblable dans le monde

intellectuel pour mieux pénétrer les cercles mondains. Lors de son mariage en grande pompe le 19 juin 1993 à Saint-Paul-de-Vence, Bernard-Henri Lévy réussit à faire plaisir à ses deux amis en invitant Jack Lang et Alain Carignon. Tout homme politique d'envergure doit se soucier de culture. Malgré quelques déboires, il a obtenu certains succès dans sa ville, là aussi à partir d'une politique de coups.

Son cher ami BHL regrettera qu'Édouard Balladur n'ait pas vu en Alain Carignon un digne successeur d'André Malraux. Dans son « Bloc-notes » du *Point*, il en fait néanmoins à l'occasion un ministre de la Culture *bis*. La Communication devient donc la nouvelle charge d'Alain Carignon, à défaut de la Culture. À peine quinze jours après son arrivée rue de Varenne, le 16 avril 1993, le nouveau ministre est très attendu à Cannes, par les professionnels de l'audiovisuel qui assistent au 30^e MIP-TV. Ce secteur est en évolution constante, et il a besoin de responsables capables de voir loin, de préfigurer les besoins de demain et surtout de ne pas revenir aux vieilles chimères du contrôle politique. Le premier discours du ministre fait office de douche froide. Rien de particulièrement rugueux, mais au contraire des propos tellement lisses sur le « village planétaire » ou l'« accélération des technologies » que la profession s'inquiète d'entrée de jeu des compétences du ministre et de son cabinet, comportant plusieurs transfuges de la mairie ou de son ancien cabinet au ministère de

l'Environnement. Tout juste apprend-on qu'il s'interroge sur « les effets réels des quotas de diffusion des œuvres audiovisuelles » ou sur « certains effets inflationnistes des mécanismes du compte de soutien ». Seule certitude : « Il n'y aura pas de grande loi tendant à modifier de fond en comble l'audiovisuel. »

Le cabinet du ministre est composé d'une équipe fidèle, à peine renouvelée depuis le ministère de l'Environnement. On y retrouve le conseiller spécial Jean-Louis Dutaret, qui occupait déjà ce poste de « vice-ministre » de 1986 à 1988. Jean-Louis Dutaret fut également le principal animateur de l'équipe politique d'Alain Carignon de 1988 à 1993. Il fut notamment trésorier du mouvement des rénovateurs et membre du courant VIE avant de réintégrer le RPR comme délégué national et membre du conseil national. Le ministre de la Communication conserve Florence Stumm au poste d'attachée de presse, qu'elle occupait déjà au ministère de l'Environnement de 1986 et 1988, avant de devenir l'attachée de presse personnelle du maire de Grenoble à Paris, de 1988 à 1993. Véronique Bouffard est chargée de mission pour la communication, comme en 1986 ; elle abandonne son poste de directrice de la communication de la ville de Grenoble. Enfin, l'homme de tous les dossiers complexes et technicien hors pair, Xavier Péneau, est chargé de mission tout en conservant la direction des services du département de l'Isère et la direction du cabinet de la mairie de Grenoble. Alain Carignon envisage

de compléter cette équipe de fidèles par le commissaire principal Jean-Pierre Sallaz, un expert de la section presse des Renseignements généraux. Mais, suite à un écho paru dans *Le Canard enchaîné*, l'équipe est constituée sans lui.

La croisade du GATT

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Balladur est confronté à la difficile négociation du GATT, qui doit aboutir à une nouvelle ouverture des marchés mondiaux, notamment des services, et à la création d'une nouvelle organisation mondiale du commerce. Les services du ministre de la Culture, Jacques Toubon, vont batailler ferme pour imposer l'« exception culturelle ». La question est en partie théorique, puisque le libre-échange instauré sur le continent nord-américain n'a, par exemple, jamais empêché les Québécois d'imposer une politique volontariste de soutien à la création en français dans leur province. Mais tout le bruit fait autour d'une question pratiquement gagnée d'avance permet de masquer tous les compromis liés à l'accord. La « bataille du GATT » donne surtout l'occasion au ministre de la Communication d'« en faire des tonnes », remplissant un charter de vedettes pour l'accompagner à Bruxelles. Quelques mois plus tôt, le même ministre avait pourtant indiqué sa méfiance à l'égard de l'imposition de quotas de diffusion d'œuvres françaises (malgré, là encore, le précédent des Québécois qui ont montré l'efficacité de la méthode pour encourager la création). Peu après, le même ministre soutiendra non sans une certaine démagogie les excès de Fun Radio face à une démarche pour le moins maladroite du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel). Que Fun soit sans doute l'une

des radios qui diffusent la plus forte proportion de musique anglo-saxonne n'entrait plus dans le débat.

Très vite, le ministre de la Communication saisit l'importance de la grave crise de la presse quotidienne, laquelle relève de ses attributions en ce qui concerne les aides de l'État aux journaux à faibles ressources publicitaires et les aides exceptionnelles *via* le fonds de restructuration. Les années 1990 à 1993 ont été particulièrement difficiles pour la presse quotidienne, avec une chute vertigineuse de la publicité commerciale et des petites annonces ; le chiffre d'affaires du secteur a même baissé en 1991 et en 1992. Alain Carignon se transformera vite en défenseur de la presse écrite, « service essentiel à la démocratie », allant jusqu'à promettre la disparition de la TVA sur les journaux et une large part du gâteau publicitaire des campagnes de privatisation. Une politique vitale pour les journaux, lesquels pourront difficilement se faire trop critiques vis-à-vis de leur ministre, alors que leurs responsables financiers sont en pleine discussion avec les services du ministère. Cet épisode, comme celui de la défense de la chaîne franco-allemande Arte, révèle le talent considérable d'Alain Carignon pour convaincre une assistance, ou une clientèle, qu'il est devenu son défenseur obligé. Un pragmatisme bien trempé lui permet d'apparaître le plus ouvert et le plus sensible du monde à la question soulevée par son interlocuteur.

Les ambitions du ministre de la Communication dans le secteur culturel ne vont pas sans heurter Jacques Toubon,

en charge du ministère de la Culture. Les deux ministres ne s'appréciaient déjà pas vraiment : « Moi, j'ai une démarche de fond. Lui, il a choisi une méthode plus médiatique », indiquait Jacques Toubon au *Parisien* pendant la bataille du GATT. Les choses s'enveniment lorsque Alain Carignon s'affiche comme le plus zélé des balladuriens. L'aversion réciproque entre les deux ministres tourne à l'incident lorsque Jacques Toubon boude l'inauguration du nouveau Musée de Grenoble, le 29 janvier 1994. Jacques Toubon a manqué là un grand moment de communication. À la veille de l'inauguration, des milliers de Grenoblois reçoivent une invitation à visiter gratuitement le musée. Beaucoup se pressent devant les portes pour enfin découvrir cette « merveille » attendue depuis des années. C'est alors que le cortège du Premier ministre arrive... à pied. Édouard Balladur et Alain Carignon décident de traverser la foule dans laquelle quelques militants du RPR clament vigoureusement « Balladur président ! », laissant croire par caméras interposées que des milliers de Grenoblois étaient venus acclamer le futur président de la République, alors que la plupart d'entre eux s'impatientsaient plutôt de ne pas pouvoir entrer. En fait, très peu de ces « invités » pourront visiter le musée ce jour-là, beaucoup devront revenir et payer leur visite.

« Édouard m'a tuer »

Pas de grande loi, avait annoncé le nouveau ministre de la Communication. C'est pourtant bien une loi que son conseiller Jean-Louis Dutaret et ses services préparent dès les premiers mois. Certes, il ne s'agit pas d'une « grande loi », mais elle modifie l'équilibre au sein des entreprises privées de l'audiovisuel en autorisant un seul opérateur à détenir jusqu'à 49 % du capital d'une société, contre seulement 25 % auparavant. Cette loi vise tout d'abord à satisfaire les attentes du groupe Bouygues, qui souhaite renforcer son contrôle sur TF1. Un an après cette loi, le 23 février 1995, le groupe a annoncé détenir déjà 37,5 % du capital ; l'acquisition de ces parts ayant été faite sans offre publique d'achat à condition de ne pas dépasser ce seuil. L'ancien conseiller technique d'Alain Carignon qui avait œuvré à la préparation de cette loi, le polytechnicien Thierry Miléo, a été embauché au début de l'année 1995 comme chef du service des affaires extérieures de Bouygues Télécom.

La chaîne du roi du béton avait tout lieu d'être également satisfaite de ce ministre qui fait barrage contre la seconde coupure publicitaire que le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) jugeait souhaitable d'accorder à M6 et aux télévisions locales. En compensation, la Lyonnaise des eaux et la CLT (Compagnie luxembourgeoise de télévision) peuvent également

renforcer leur position dans le capital de M6. Cette liberté profite enfin aux principales radios qui sont autorisées à cumuler de plus vastes bassins de population : la nouvelle loi doit permettre à chaque grand groupe radiophonique d'arroser un bassin de 150 millions d'auditeurs potentiels (avec plusieurs fréquences) contre 45 millions précédemment. Elle relance les appétits des grands réseaux prêts à engloutir les dernières radios locales indépendantes au moindre signe de faiblesse du CSA sur l'attribution de fréquences.

Préparée pendant des mois, la loi « Carignon » est promulguée le 1^{er} février 1994 et débouche immédiatement sur une crise à Canal +, la plus grave de son histoire. Le 10 février 1994, Pierre Dautier, patron de Havas, réunit son conseil d'administration, qui compte certains des plus grands patrons français : André Rousselet, PDG de Canal + ; Guy Dejouany, PDG de la Compagnie générale des eaux ; Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux ; Michel François-Poncet, président du conseil de surveillance de Paribas ; Marc Viénot, PDG de la Société Générale, et le banquier Jean-Marc Vernes. Dès le début du conseil, Pierre Dautier annonce que les trois principaux actionnaires privés de Canal + (Havas 23,5 %, la CGE 20,1 % et la Société Générale 5,1 %) vont former un pacte d'actionnaires pour contrôler 48,7 % de la chaîne cryptée. Le patron de Canal +, André Rousselet, se fâche, il n'a pas été prévenu avant la réunion et considère que ce pacte lèse les intérêts des autres actionnaires. Cette

décision constitue pour lui la mise sous tutelle de la plus grande réussite française dans le secteur de l'audiovisuel. Irritation supplémentaire, France Télécom fait son entrée dans le capital de Havas, alors que le patron de Canal + a souvent critiqué les choix technologiques, jugés obsolètes, de l'entreprise publique.

André Rousselet étant un ancien proche collaborateur du président de la République, l'affaire prend des allures de règlement de comptes politique ; même si Jérôme Monod et Jean-Marc Vernes, tous deux très proches du RPR, sont plutôt d'accord avec lui. Le patron de Canal + jette l'éponge et démissionne dès le lendemain en lançant à la une du *Monde* un vibrant pamphlet intitulé « Édouard m'a tuer ». Il dénonce le complot de l'incompétence et la conception oligarchique du pouvoir d'Édouard Balladur qui vise à contrôler les entreprises qui marchent avec « une quinzaine d'hommes triés sur le volet de leur fidélité à sa seule personne¹⁰³ ».

Le ministre de la Communication n'intervient pas directement dans cette querelle, même si elle prend son origine dans la loi qu'il vient de faire adopter par le Parlement. L'opération a été préparée par Jacques Friedmann, conseiller spécial d'Édouard Balladur. En revanche, dans les mois qui ont précédé la fameuse réunion du conseil d'administration de Havas, Alain

¹⁰³ André ROUSSELET, « Édouard m'a tuer », *Le Monde*, 17 février 1994.

Carignon est longuement intervenu dans la renégociation de la concession de Canal +. Alors que les résultats de la chaîne cryptée sont éclatants (un milliard de francs de bénéfices) et tranchent nettement avec les difficultés financières des autres chaînes, le cabinet du ministre fait savoir que Canal + dispose d'une situation privilégiée et que la chaîne devra reverser des contreparties en échange du maintien de son statut particulier. Le gouvernement voudrait notamment que la chaîne fondée par André Rousselet soutienne vigoureusement le câble par une aide estimée un moment à 450 millions de francs.

Pendant la même période, Alain Carignon intervient personnellement auprès du patron de Canal + pour une demande un peu particulière concernant... le financement du club de rugby de Grenoble. À la fin septembre 1993, André Rousselet reçoit une note du président du club qui recherche un commanditaire pour trois ans et pour une somme de 2,5 millions de francs par an. La lettre est accompagnée d'une note manuscrite où le ministre rappelle : « Vous savez l'importance que j'attache à cette affaire¹⁰⁴. » Le directeur des sports de Canal +, Charles Biétry, trouve la demande exorbitante, « le quadruple du budget moyen d'une équipe de première division », et André Rousselet refuse poliment, mais fermement, de donner satisfaction au maire de Grenoble.

¹⁰⁴ « Comment Carignon a voulu taper Canal + », *Libération*, 22 février 1994.

Après toutes ces révélations, le domicile d'André Rousselet sera mystérieusement cambriolé dans la nuit du 23 au 24 février, probablement par des professionnels du genre qui semblent s'être uniquement intéressés aux dossiers que renfermait le coffre-fort.

Remise au pas du service public

Après avoir abondamment travaillé dans l'optique souhaitée par les grands groupes privés de la communication, le ministre cherche à marquer le service public de son passage. Avant de remettre au pas les chaînes, Alain Carignon choisit tout d'abord la méthode douce, en nommant une commission de réflexion sur la télévision de service public composée de professionnels incontestables, mais surtout de parlementaires appartenant uniquement à la majorité et de représentants des chaînes... privées¹⁰⁵. Comme les commissions du même genre, celle-ci ne laissera guère de souvenirs marquants, mais elle permettra de propulser quelques noms promis à un bel avenir.

¹⁰⁵ Présidée par Jacques Campet, conseiller maître à la Cour des comptes, cette commission est composée de vingt-neuf « experts représentatifs d'horizons intellectuels et de spécialités diversifiés » : Jean-Marie Cavada, Jean-Pierre Elkabbach, Philippe Gavi, Françoise Giroud, Louis Pauwels, Jacques Blanc, Adrien Gouteyron, Michel Pelchat, Michel Péricard, Maurice Ulrich (tous les cinq, parlementaires), Francis Balle, Jacques Chevalier, Marc Fumaroli, Bernard-Henri Lévy, Dominique Wolton, Igor Barrère, Marcel Bluwal, Serge Tubiana, Nicolas Traube, Danièle Thompson, Pierre Wiehn, Dominique Ambief, Daniel Renouf, Léo Scheer, Thomas Valentin, Bernard Spitz, Alain Poiré, Pascal Rogard et Philippe Bélingard.

Dans son *Dictionnaire de la réforme*, Édouard Balladur avait préconisé la prudence : « Le mieux serait que le pouvoir politique s'occupe le moins possible des médias. » La prudence reste en effet de mise pendant les premiers mois, mais le retour de bâton n'en est que plus brutal à la fin de l'année 1993. Si habile pour faire avaler les plus grosses couleuvres, Alain Carignon a du mal à faire passer le grand nettoyage de l'audiovisuel qu'il engage alors, excepté dans les rédactions habituées à se coucher devant toutes les nominations politiques d'où qu'elles viennent. Le prélude de la SFP montre déjà la violence des manœuvres. La méthode est plus douce à France Télévision : Hervé Bourges arrivant en fin de contrat, il n'a pas l'impolitesse de s'accrocher au siège. Un poste d'ambassadeur à l'Unesco compense dignement ce retrait devant le « grand professionnel » Jean-Pierre Elkabbach, désigné par le CSA. À RFO, François Giquel est plus coriace, refusant d'offrir les têtes de ses collaborateurs puis la sienne. Le ministre de la Communication, Alain Carignon, et celui des DOM-TOM, Dominique Perben, sont obligés de recourir aux plus fortes pressions pour obtenir sa démission. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée et député RPR des Yvelines, dépose un amendement visant à rattacher RFO à France Télévision. Pour obtenir le retrait de cet amendement fâcheux pour sa société, François Giquel est obligé de promettre sa démission. Une fois celle-ci acquise, Michel

Péricard demande personnellement aux députés de la majorité de ne pas voter son amendement. À France 3, tous les moyens sont bons, comme le montre la tentative de discrédit lancée par Jean-Pierre Elkabbach contre Christian Dauriac, directeur régional de France 3 Paris-Ile-de-France-Centre. S'appuyant sur des syndicalistes très minoritaires, le PDG de France Télévision fait état publiquement de critiques pour « incompétence et insuffisance » de Christian Dauriac qui résiste finalement jusqu'au 25 juillet, déclarant avec une pointe de soulagement : « Ma seule fierté est d'être remercié le jour où le ministre de la Communication, M. Carignon, est mis en examen¹⁰⁶. » Quelques mois plus tard, son émission consacrée aux médias, « Décryptages », est supprimée. La direction de France 3 va jusqu'à rayer l'émission de la liste des nominations aux 7 d'or. « Des méthodes de voyous [...] c'est une façon totalitaire de concevoir le journalisme et la télévision », s'insurge Christian Dauriac¹⁰⁷.

Dans la valse des nominations, il semble qu'un passé commun avec le ministre ne soit pas inutile si l'on veut faire carrière dans l'audiovisuel. Patrice Duhamel, ancien partenaire d'entraînement à l'interview pour Alain Carignon pendant la campagne de 1983, se retrouve sans surprise à la direction de Radio France. Pas de surprise non plus lorsque Claude Espérandieu, ancien camarade de

¹⁰⁶ *Le Monde*, 27 juillet 1994.

¹⁰⁷ *InfoMatin*, 30 janvier 1995.

l'UJP, se voit nommé à la direction de France 3 Bourgogne. Le plus proche conseiller du ministre de la Communication, Jean-Louis Dutaret, est également nommé à la tête de la Sofirad¹⁰⁸. Cette nomination est annoncée à l'issue du Conseil des ministres du 26 janvier 1994. Tout en dirigeant le holding public, Jean-Louis Dutaret conserve son poste au ministère.

Hasard des amitiés, Alain Carignon soutient l'animateur Patrick Sabatier qui tente de revenir à la télévision par le service public suite à sa lourde condamnation pour fraude fiscale. Cet appui du ministre est jugé « troublant » par le député Jean-Pierre Pont, député CDS du Pas-de-Calais, qui demande au CSA de « s'opposer à tout contrat¹⁰⁹ » conclu par une société publique de l'audiovisuel avec une personne condamnée pour fraude fiscale. Le député en colère se dit encouragé et soutenu « par des dizaines de lettres et d'appels téléphoniques » et affirme ne pas vouloir laisser M. Elkabbach, qui « n'a aucun sens de la chose publique

¹⁰⁸ La Sofirad est un holding public qui permet à l'État français de gérer son action audiovisuelle extérieure. Il détient notamment 100 % du capital de la banque de programmes Canal France international, 95,5 % de RMC, 83,3 % de Télé Monte-Carlo, 22 % de la chaîne francophone TV5 et de nombreuses filiales comme Canal horizons, Africa n° 1, Radio Caraïbes international, Médi 1 (Maroc) ou Europe plus (Russie).

¹⁰⁹ Dépêche de l'Agence France Presse, 11 mai 1994.

et de sa mission, transformer France 2 et France 3 en chaînes de repris de justice ».

Surveiller les « salopards »

La mise au pas de l'audiovisuel public devient plus pressante pour le ministre dans son fief. Alors que *Le Dauphiné libéré* lui est entièrement dévoué, radio et télévision de service public le dérangent trop souvent. Le ministre de la Communication tente d'y placer ses hommes, mais se heurte à la rébellion des journalistes. À Radio France Isère, le remplacement de l'ancien directeur Bernard Liot n'aurait pas dû poser de problèmes. Suivant la procédure habituelle, plusieurs candidats participent à la sélection sur dossier et entretien. Guy Durieux, de Radio France Bourgogne, est retenu pour venir à Grenoble. Mais sa nomination traîne curieusement. La rédaction grenobloise s'inquiète. En fait, Alain Carignon a proposé, hors sélection, le nom d'un journaliste qui n'a, semble-t-il, jamais fait de radio. Le rédacteur en chef de Grenoble se fâche, menace de démissionner, tandis que l'ensemble de la rédaction dépose un préavis de grève. Devant une telle détermination, le président de Radio France, Jean Maheu, signe la nomination de Guy Durieux. On oublie l'autre candidat.

À France 3, la nomination relève largement de la caricature. Le contentieux avec la station de Grenoble est plutôt lourd. Depuis l'épisode du Minitel (cf. chapitre 5), la colère d'Alain Carignon n'est pas retombée, malgré la nomination d'un nouveau rédacteur en chef au cours de

l'été 1992. La rédaction couvre prudemment, mais couvre tout de même les différentes affaires qui rythment déjà la vie de la cité. Deux mois avant sa nomination au gouvernement, un journaliste¹¹⁰ a même la suprême audace de faire état d'un rapport, très officiel et incendiaire, de la chambre régionale des comptes, sur la gestion de la municipalité grenobloise. Tous les journalistes de Grenoble en ont connaissance le même jour, mais seule France 3 ose en faire état ce jour-là ; Radio France, *Le Canard enchaîné*, puis *Le Monde* suivront. Le journaliste en question est immédiatement désigné sous le terme de « salopard ». Le maire se fâche et bénéficie, trois jours plus tard, d'un long entretien pour donner son point de vue sur le rapport.

Le contentieux s'aggrave en mai 1993. Alain Carignon est devenu ministre, mais l'affaire *Dauphiné News* commence à le rattraper. Tandis que les écologistes grenoblois révèlent le renflouement du groupe de presse électoral de Carignon par la Lyonnaise des eaux, quelques rares journalistes se mettent au travail. Le même journaliste de France 3 réunit toutes les preuves de ce renflouement et de l'audition de l'ancien directeur de *Dauphiné News* par la police. France 3 attend que *Le Monde* du 19 mai 1993, suivi par *Le Canard enchaîné* du lendemain, fasse cette révélation pour diffuser le sujet prêt depuis cinq jours. Excepté Radio France, aucun autre média ne reprendra cette information absolument sûre

¹¹⁰ Coauteur de ce livre.

avant plus de six mois. Une équipe de France 2 s'est pourtant déplacée spécialement à Grenoble. Elle rentre à Paris avec tous les éléments pour réaliser un reportage, mais le sujet ne sera jamais monté ; certains éléments serviront tels quels un an plus tard.

Même si la « subversion » a été limitée à quelques médias, Alain Carignon est furieux, car il sait que le journal de France 3 Alpes est très suivi dans sa région. Le ministre de la Communication entreprend personnellement de réclamer au plus haut niveau de la chaîne que l'on « vire » ce journaliste. Les contrats de travail ayant encore un sens dans une société publique, il ne sera pas possible d'obtempérer aux injonctions du ministre. Le journaliste n'est pas d'humeur à accepter une « promotion » et complique la tâche. Il aggrave même son cas le 27 janvier 1994 en rappelant au cours d'un reportage que l'affaire Rivier (voir *infra*, chapitre 13) n'est toujours pas jugée, au moment où l'entreprise Maillard et Duclos qui avait racheté les sociétés de cet entrepreneur grenoblois (soutenu publiquement par Alain Carignon) est elle-même au centre d'une affaire politico-financière. Première du genre, Alain Carignon écrit au CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) pour faire arrêter tant d'injustice à son égard : « Je considère que le document réalisé vise délibérément à nuire à l'image de Grenoble et plus particulièrement à son maire par le procédé de l'amalgame de l'allusion et de l'insinuation... » Bien ennuyé, le président du CSA donne tort au ministre sur l'essentiel et

reconnaît que « l'évocation de votre soutien à Monsieur Rivier n'est pas faite au moment où sont évoqués l'instruction en cours de Monsieur Bourachot et les éléments publiés par *L'Événement du jeudi*. L'amalgame entre ces deux informations n'apparaît donc pas de manière patente ». Pour ne pas trop décevoir Alain Carignon, le CSA ajoute quelques critiques sur « la succession d'informations multiples et diverses sur des faits complexes ». Autant de remarques très pertinentes, mais valables à propos de tous les sujets du genre. Peu importe, la manœuvre visait sans doute à déstabiliser la rédaction de Grenoble au moment choisi pour nommer un nouveau titulaire à la direction régionale de France 3 Rhône-Alpes–Auvergne qui chapeaute les bureaux régionaux d'information de Grenoble, Lyon et Clermont-Ferrand.

Une nomination contestée

La rédaction de Grenoble apprend la nomination d'Yves Le Boucher d'Hérouville à ce poste, le 10 février 1994. La note biographique parvenue par télécopie depuis la direction générale est un peu sommaire et mentionne seulement que ce journaliste a été directeur de la société d'exploitation du réseau de vidéocommunication de Grenoble. Un coup d'œil sur le *Who's Who* permet de voir qu'il fut en fait chargé de mission au cabinet du maire de Grenoble et directeur de la société Grenoble TV câble, dont le président était le maire en personne. Un autre coup d'œil sur les statuts du holding Dauphiné News permet également de s'apercevoir qu'Yves Le Boucher d'Hérouville fut actionnaire de cet éphémère groupe de presse électoral. Ce groupe fait justement l'objet depuis trois jours (le 7 février 1994) d'une information judiciaire pour « abus de biens sociaux » ouverte contre X par le juge lyonnais Philippe Courroye. La rédaction de Grenoble est en émoi, la ficelle est décidément trop grosse. Mais plutôt qu'un préavis de grève, elle écrit collectivement deux lettres au président de France Télévision, Jean-Pierre Elkabbach. Le personnel de France 3 Alpes lui demande de « reconsidérer cette décision et de nommer dans la région Rhône-Alpes–Auvergne une personnalité neutre et indépendante » et lui rappelle les « principes d'indépendance » qu'il énonçait

lui-même quelques semaines plus tôt, lors de son arrivée. La direction des deux chaînes semble hésiter longuement avant de confirmer cette nomination. En attendant, elle tente de rassurer les journalistes pour éviter une grève qui serait désastreuse alors que les tollés de protestation fusent déjà.

Yves Le Boucher d'Hérouville, qui se fait souvent appeler plus simplement Yves d'Hérouville, se défend en affirmant « ne pas être un politique ». S'il fut engagé par Alain Carignon, ce n'est que comme « consultant et expert » pour les médias. S'il est devenu actionnaire du holding Dauphiné News, « c'est pour des raisons amicales et confraternelles » à l'égard de Frédéric Mougeolle, le directeur et principal responsable de ces journaux électoraux d'Alain Carignon. Yves d'Hérouville indique encore à l'époque : « Je ne me suis absolument pas investi dans cette société. » En fait, le nouveau directeur de France 3 Rhône-Alpes–Auvergne est loin d'avoir tout dit sur ses rapports avec Alain Carignon et l'opération *Dauphiné News*. Il fréquente depuis longtemps le maire de Grenoble et son ami Philippe Langenieux-Villard avec lequel il a fondé l'agence Majeure en 1984 (voir chapitre 2). Ses fonctions d'« expert » consistaient aussi, plus prosaïquement, à assurer le secrétariat général de la rédaction du journal local *Grenoble mensuel*, tandis que sa femme en assurait tantôt la « maquette », tantôt la « direction artistique ».

La nomination d'Yves d'Hérouville est finalement confirmée le 17 février 1994. Jean-Pierre Elkabbach explique qu'il l'a nommé à ce poste sur proposition du directeur général de France 3, Xavier Gouyou-Beauchamps, et s'adresse à la rédaction : « Je me porte garant de l'indépendance, de la liberté et de l'impartialité de nos antennes. J'y suis tout particulièrement attaché, moi qui ai eu l'occasion d'en connaître le prix, et je vous demande de travailler dans cet esprit avec responsabilité et confiance. » Le même jour, Yves d'Hérouville signe à Paris la déclaration de dissolution de l'agence Majeure, dont il contrôle alors 90 % du capital. Étonnante histoire que celle de cette agence : des publications célèbres malgré elles comme *Gagnons les cantonales* et son chapitre sur la rumeur, des clients plutôt prestigieux comme la Lyonnaise des eaux et des collectivités locales, des résultats pas très éclatants et une vie compliquée avec quatre adresses successives. Dans la précipitation, personne n'avait fait le lien. En fait, Yves Le Boucher d'Hérouville était non seulement l'un des actionnaires du holding Dauphiné News ; il était surtout l'un des deux principaux responsables de l'agence de publicité de ces journaux électoraux : *Dauphiné News*, *News mardi* et *News vendredi*... Avant la liquidation de l'agence Majeure, Yves d'Hérouville revend ses parts pour la somme de 329 120 francs à la SARL Récital (au capital de 50 000 francs) dont il est à la fois le gérant et l'actionnaire, à parité avec son frère Arnaud.

Malgré les difficultés de son ami ministre, et son rôle dans l'opération Dauphiné News, Yves d'Hérouville n'est pas remis en cause à la tête de France 3 Rhône-Alpes-Auvergne. Au contraire, il met même quelque insistance à obtenir le départ du journaliste qui en savait, semble-t-il, un peu trop. Devant la résistance de celui-ci, il espère probablement pouvoir compter sur l'apathie d'une rédaction loin d'être toujours unanime. Quelques jours avant la démission du ministre, un membre du personnel croit bon de prévenir le journaliste gêneur qu'il ne sera pas suivi par ses confrères. Il faut arrêter de faire des sujets sur le maire de Grenoble. Non pas que ce travail soit mal fait, que cette démarche ne soit pas journalistique, mais parce que « cela ne se fait pas à France 3 ». « On est là pour faire des sujets positifs », conclut-il. Trois mois plus tard, le 3 octobre 1994, le nom du journaliste en question est rayé du tableau de service. Surprise pour le directeur régional : la rédaction se mobilise courageusement et l'oblige à réintégrer le gêneur... trois jours avant l'incarcération du ministre de la Communication.

Son prédécesseur à la direction régionale de Lyon, Joseph Paletou, a fait les frais de cette crise interne. Pour ne pas avoir obtempéré aux injonctions du ministre contre les « salopards » de France 3 Grenoble, ce journaliste respecté dans la profession, ancien chroniqueur renommé de France Inter, finit sa carrière dans un « placard ». Banni du jour au lendemain, il n'obtient une première mission qu'après la mise en examen d'Alain Carignon. Il ne

disposera d'un téléphone et d'un bureau qu'après l'incarcération du maire de Grenoble.

À l'inverse, le ministre n'est pas avare de récompenses pour ceux avec lesquels il est en bons termes. Au *Dauphiné libéré*, certains affichent leur ordre national du Mérite ou leur Légion d'honneur remise par le ministre, d'autres préfèrent refuser un tel honneur ou n'en point parler. Parmi les médaillés, on retrouve notamment Georges Avallet, ancien rédacteur en chef adjoint, Claude Muller, qui collabore à plusieurs journaux, ou Hubert Perrin, directeur des rédactions, qui a reçu des mains d'Alain Carignon l'ordre national du Mérite et s'en explique en ces termes : « Il n'y a pas eu une ligne dans le journal, il n'y avait aucun invité, c'était une manifestation à caractère familial¹¹¹. » Un producteur de France 3 Montagne n'hésite pas, lui, à en faire toute une cérémonie dans les jardins du Musée dauphinois, où le conseil général lui permet de réaliser son émission.

Même s'il n'y a pas nécessairement de relations de cause à effet, force est de constater que, dans le traitement de l'affaire *Dauphiné News*, le ministre de la Communication a longtemps bénéficié de la prudence ou de la sympathie des responsables des rédactions. Ainsi, le 7 février 1994, le jour de l'ouverture d'une information judiciaire, la rédaction de France 2 prépare un reportage

¹¹¹ Alain SALLES, « La presse régionale face aux "affaires" », *Le Monde*, 18 février 1995.

assez court et factuel sur cette affaire, dont elle n'a encore jamais pu parler. Vingt minutes avant le 20 heures, une agitation inhabituelle règne dans les couloirs. Le présentateur Paul Amar est en grande discussion avec Jean-Luc Mano, nouveau directeur de l'information, qui lui oppose le « veto » de la direction contre la diffusion de ce sujet. Paul Amar s'insurge, c'est la première fois qu'il entend parler de veto depuis plus de dix ans. Ce jour-là, le journal doit débiter avec près de cinq minutes de reportage sur l'affaire du sang contaminé, suite à la mise en examen de François Gros. L'affaire *Dauphiné News* ne devait venir qu'ensuite alors qu'elle faisait déjà quatre colonnes dans *Le Monde* et plusieurs dépêches de l'Agence France Presse.

Seul argument de Jean-Luc Mano, il faut écrire à Alain Carignon et attendre de savoir ce qu'il en pense par écrit. Du jamais vu à la télé. Paul Amar obtient finalement un compromis : le reportage est diffusé sans les témoignages mettant en cause Alain Carignon. Mais les choses ne s'arrêtent pas là, Paul Amar racontera plus tard à ses amis sa convocation, le lendemain de l'incident, chez Patrick Clément, délégué général de France 2. Ce dernier n'y serait pas allé par quatre chemins : « Tu n'aurais pas dû passer le sujet sur Grenoble. On te demande d'être solidaire au nom de l'intérêt supérieur de l'entreprise. Si tu recommences, on te vire. » Les jours du présentateur sont comptés. Il quitte finalement France 2 le 1^{er} août, après l'épisode des gants de boxe et du débat Tapie/Le Pen

qu'on lui a « imposé¹¹² ». Paul Amar a payé cher d'avoir révélé un rôle de Jean-Pierre Elkabbach largement interprété par *Les Guignols de l'info* sur Canal + : véritable rédacteur en chef occulte des journaux, choisissant les invités et préparant les questions, le « grand professionnel » aimerait jouer les commissaires politiques par le truchement de l'oreillette. Jean-Pierre Elkabbach se défend de jouer un tel rôle : « Je n'interviens auprès des journalistes que pour donner des impulsions, jamais de directives. Quant à l'indépendance des rédactions, il y a eu, c'est vrai, un accès de fièvre récent à France 2, mais je laisse une grande autonomie aux rédactions et à leur direction, je n'interviens que lorsqu'il y a un arbitrage à rendre¹¹³. » En janvier 1995, le nom de Paul Amar est rayé des prétendants aux 7 d'or. Et, lorsqu'il réapparaît à la faveur du prix décerné par le public pour le meilleur journal télévisé... le prix est supprimé dans une compétition par ailleurs complètement discréditée.

Aujourd'hui, après plus de dix ans de règne, l'ère de la communication se rapproche – en fourgon cellulaire – de la fin. L'information revient de loin. Elle a si souvent failli trépasser, sans réveiller personne. La communication était

¹¹² Propos de Paul Amar interrogé dans l'émission « Mon œil » d'Europe 1, le jeudi 3 novembre 1994.

¹¹³ Jean-Pierre ELKABBACH, « Être une chaîne publique ne signifie pas forcément être une chaîne couchée », propos recueillis par Véronique Cauhaupé, Alain Giraudo et Yves-Marie Labé, *Le Monde*, 18 février 1995.

ravageuse, emportant tout sur son passage, y compris les plus sceptiques qui hésitaient sur les moyens, mais plus sur le principe. Calé dans son fauteuil confortable, le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur se rassurait en aiguisant son sens critique contre les journalistes, ignorant les contraintes quotidiennes d'une profession. Les « communicateurs », eux, connaissaient par cœur ces contraintes et savaient en jouer. Lorsqu'un journaliste s'avisait de vérifier, de recouper, bref de ne pas se satisfaire du communiqué de presse et de l'interview, on savait le rendre à la raison. Ainsi les apparences ont-elles pu être préservées jusqu'au bout. Certains s'y fient encore. Pourtant, les zones d'ombre de cette ascension politique ne manquaient pas.

II

Une chute si longtemps retardée

La naissance des « affaires »

Les eaux troubles d'Aquapole

Grâce à son environnement exceptionnel de montagne, Grenoble est l'une des rares villes de plus de 100 000 habitants à disposer d'une eau naturellement pure, qui ne nécessite aucun traitement. La question de l'eau s'est pourtant inscrite dans l'histoire de Grenoble à plusieurs reprises. À la fin du XIX^e siècle, la ville connaît son premier grand essor avec la révolution industrielle et le développement de la « houille blanche ». Le maire élu en 1881, Edouard Rey, décide un vaste programme de captage des sources de Rochefort et l'installation d'égouts. Après de très grands travaux de canalisation terminés en 1889, chaque Grenoblois peut alors disposer de mille litres d'eau pure par jour. Mais Edouard Rey n'est déjà plus maire, il a été battu l'année précédente, notamment à cause de l'augmentation des factures d'eau.

Les investissements réalisés à cette époque seront globalement suffisants jusqu'à la nouvelle forte expansion de la ville dans les années cinquante et soixante. Durant l'hiver 1963-1964, la nappe phréatique est au plus bas. Les deux rivières qui traversent l'agglomération, l'Isère et le Drac, descendent même 20 centimètres en dessous de leur étiage le plus bas, provoquant des pénuries. Dans les

étages des immeubles, l'eau n'arrive plus. Les protestations affluent. Le 28 janvier 1964, un ingénieur fonde le syndicat des usagers du service des eaux pour rechercher des solutions ; un certain... Hubert Dubedout, qui réalisera de grands travaux de captage après son élection, en 1965.

Le premier grand dossier Carignon

L'eau, c'est encore le premier grand dossier traité par Alain Carignon, après son arrivée à la tête de la ville de Grenoble et du syndicat intercommunal, le SIEPARG. Depuis la fin des années soixante, et après avoir assuré le ravitaillement en eau potable, l'agglomération grenobloise s'est attachée à régler la question du traitement des eaux usées. Les premiers projets prévoient cinq stations réparties dans l'agglomération. Les services techniques des collectivités envisagent un peu plus tard de réaliser trois installations tenant compte de l'évolution de la réglementation vers plus de sévérité. La première de ces usines est construite en 1975, au Fontanil, pour traiter les eaux du nord-ouest de l'agglomération et particulièrement celles des abattoirs. Après diverses défaillances de l'entreprise chargée de la construction, l'exploitation de cette station est confiée au service technique de la ville de Grenoble, au titre d'une convention avec le SIEPARG. Dans le même temps, une série de collecteurs sont mis en chantier, ainsi que plusieurs stations de relèvement des eaux. L'effort était déjà conséquent avec près de vingt millions de francs investis chaque année. Une campagne est également lancée au début des années quatre-vingt pour promouvoir le traitement à la source, notamment chez les industriels.

Malgré tout, le besoin d'une installation de grande ampleur se fait fortement sentir. L'agglomération provoque à elle seule 30 % de la pollution de l'Isère, c'est l'une des dernières grandes villes françaises à ne pas être équipée correctement. Après plusieurs études, le SIEPARG avait retenu très tôt le site de Sassenage pour la réalisation d'une station d'épuration à l'échelle de l'agglomération. Devant une urbanisation croissante de ces terrains, un autre site est envisagé dès 1981, sur la même commune. Mais le nouveau maire RPR de Sassenage élu en 1983, Dominique Valeille, a fait campagne contre l'implantation de cette station et des nuisances qu'elle entraînerait. Le 4 septembre 1983, son conseil municipal, « bien que conscient de la nécessité d'épurer les eaux usées de l'agglomération », demande au SIEPARG de « rechercher un nouveau site ».

Une nouvelle démarche est donc entreprise par le nouveau président du syndicat intercommunal, Alain Carignon, qui a conservé Guy Névache au poste de secrétaire général du SIEPARG. Ancien avocat, mêlant les mandats politiques et les fonctions administratives territoriales, Guy Névache dirige le syndicat depuis l'origine, en 1967. Il est aussi un ancien collaborateur d'Hubert Dubedout et l'une des fortes personnalités du Parti socialiste, dont il reste adhérent. Mais après la défaite de 1983, il refuse de siéger dans l'opposition et abandonne toutes ses responsabilités politiques. On ne s'apercevra que beaucoup plus tard qu'il s'est lancé

rapidement dans une étroite collaboration avec le nouvel homme fort de l'agglomération.

Le 12 décembre 1983, Alain Carignon réunit le conseil syndical du SIEPARG pour présenter un grand projet qui sera baptisé « Aquapole ». Première nouveauté, il prévoit le déplacement de la station d'épuration de Sassenage sur des terrains du Fontanil, qui accueillent déjà la première petite usine de traitement. Le maire de la commune voisine de Saint-Égrève, Jean-François Delahais (PS), critique ce déplacement de la station qui occasionne un important surcoût, qu'Alain Carignon évalue lui-même entre 30 et 55 millions de francs. Avec le maire de Saint-Martin-le-Vinoux, M. Trémeaux, Jean-François Delahais critique aussi vivement une plaquette baptisée « Et que vive l'eau... » qui fait la part belle à la vision du projet d'Alain Carignon. Le maire de Saint-Martin-d'Hères, Jo Blanchon (PCF), choisit l'abstention pour protester contre une certaine arrogance de la nouvelle majorité du SIEPARG, alors qu'un consensus règne habituellement dans ce genre d'instance.

Dans sa présentation du projet, Alain Carignon évalue la totalité des dépenses à engager entre 1984 et 1991 : 331 millions de francs. Un effort important qui devrait surtout peser sur les usagers entre 1988 et 1990. Pour financer un tel investissement, il envisage différentes hypothèses. Elles passent toutes par un financement public classique : dotation globale aux équipements, subvention de l'Agence de bassin, emprunt à la Caisse des Dépôts, voire prêt

d'anticipation de la Caisse nationale de l'énergie. Il fait même adopter des conclusions qui indiquent clairement : « Le SIEPARG et les communes concernées considèrent qu'elles peuvent faire face avec les moyens de financement traditionnels aux charges qui en découleront¹. » Le président est simplement mandaté pour étudier une rétrocession des taxes professionnelles. À aucun moment, la possibilité d'un mode de gestion privée (affermage ou concession privées) n'est évoquée.

¹ SIEPARG, *Le Programme d'assainissement des eaux usées de l'agglomération grenobloise*, délibération du comité syndical, 12 décembre 1983.

L'invention de la « concession contrôlée »

Deux mois après ce conseil syndical, le 14 février 1984, Alain Carignon rencontre discrètement dans son bureau le directeur commercial et le directeur régional de la Compagnie générale des eaux, Jean-Dominique Deschamps et Antoine Zacharias². Les élus de l'agglomération ne sont pas tenus au courant alors que c'est un tout autre montage financier qui se prépare. Le 20 février, le président de la Compagnie générale des eaux, Guy Dejouany, lui confirme les propositions faites par ses collaborateurs concernant la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération grenobloise : « Compte tenu de l'intérêt tout particulier attaché, notamment au plan de l'activité locale, à un démarrage très rapide des travaux de cette station, nous sommes prêts à garantir le bouclage

² Jean-Dominique Deschamps (chargé du secteur de l'eau) et Antoine Zacharias (chargé du BTP) sont depuis la fin 1994 membres du comité exécutif de quatre membres qui assiste le président de la Compagnie générale des eaux dans ses décisions. Dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage de la distribution de l'eau à Saint-Denis-de-la-Réunion, Jean-Dominique Deschamps, directeur général adjoint de la CGE, a été mis en examen pour corruption en mars 1994 par le juge Jean-Michel Prêtre. Jean-Dominique Deschamps a été une nouvelle fois mis en examen le 30 mars 1995, pour « trafic d'influence, faux et usage de faux et corruption », dans le cadre de l'enquête conduite par le juge Jacqueline Meyson sur un système de fausse facturation entre la CGE et la Sicopar, bureau d'étude réputé proche du Parti communiste.

financier de l'opération, moyennant un apport financier privé d'au moins 150 MF, de façon à permettre un début de réalisation dans les plus brefs délais. »

Le projet mûrit encore de long mois et dans la plus grande discrétion. Lorsqu'il est présenté à la fin de l'été 1984, c'est la surprise pour beaucoup d'élus. Lors de la commission d'assainissement du 25 septembre 1984, le programme initial a été remplacé par un contrat de « concession contrôlée » de vingt-cinq ans, au bénéfice de la Compagnie générale des eaux et de la Société lyonnaise des eaux. Le président du SIEPARG propose le cabinet d'études Marc Merlin comme ingénieur-conseil. Pour Alain Carignon, ce changement de taille permet de s'assurer que la station sera terminée au 1^{er} janvier 1989, tout en reportant l'impact de l'investissement sur les factures des usagers après cette date... et donc après les élections municipales.

Les élus de l'agglomération se prononcent sur le principe de la « concession contrôlée » le 12 octobre 1984. La Compagnie générale des eaux et la Société lyonnaise des eaux – les deux poids lourds de la distribution de l'eau en France³ – financeront donc une partie de la station

³ En 1994, la distribution de l'eau en France était assurée à 75 % en « gestion déléguée » au privé entre principalement : la Générale des eaux (38,6 %), la Lyonnaise des eaux (20,9 %), la SAUR du groupe Bouygues (9,4 %) et la CISE du groupe Saint-Gobain (5,7 %). L'assainissement des eaux est assuré à 35 % par le privé : 16,4 % pour la Générale, 11,6 % pour la Lyonnaise, 3,5 % pour la SAUR et

qu'elles pourront exploiter pendant vingt-cinq ans, sans mise en concurrence. Elles rembourseront leur part de l'investissement par les factures d'assainissement comprises dans le prix de l'eau au mètre cube. La majorité UDF-RPR fait bloc derrière le maire de Grenoble, même si les élus de Meylan ne semblent pas très favorables au projet. Les communistes, qui dirigent les trois principales villes voisines de Grenoble, et qui sont les chantres des nationalisations au niveau de l'État, votent en faveur de ce projet de privatisation de l'assainissement.

Parmi les socialistes, certains affirment aujourd'hui qu'ils souhaitent à l'époque voter contre ce principe de concession privée, mais qu'ils craignent en cas de rejet une campagne de dénigrement sur le thème de la protection de l'environnement. Les socialistes se contentent finalement de l'abstention. Deux jours avant le vote, le maire PS d'Eybens, Marc Baïetto, a écrit au président du SIEPARG. Le chef du groupe socialiste défend l'équilibre instauré jusqu'à présent entre la gestion et la responsabilité politiques qui doivent rester dans le domaine public (par le biais de régies ou de sociétés d'économies mixtes) et le recours aux meilleurs spécialistes privés pour leur spécialité. Marc Baïetto fait également part de ses interrogations à Alain Carignon sur le montage financier qui, selon lui, « conduit pratiquement à doubler le prix de la station (165 millions de francs de

la CISE.

dette pour environ 180 millions de coût de l'investissement) ».

Lors d'une réunion du groupe de travail sur la station d'épuration, le 28 janvier 1985, les élus sont d'accord pour entériner la substitution des sociétés Degremont et OTV (Omnium de traitement et de valorisation) à leurs sociétés mères, la Société lyonnaise des eaux et la Compagnie générale des eaux. Cette demande est motivée par des « craintes au niveau de la commission des ententes ». Le devis initial établi par les constructeurs est fixé à 209 millions de francs. Dans les discussions, la minorité du SIEPARG (PS et PCF) a obtenu une possibilité de remboursement par anticipation qui pourrait permettre de réduire la concession à quinze ans. Alain Carignon présente cet élément nouveau comme « extrêmement important », et apporté « dans l'esprit de trouver une solution équilibrée et qui satisfasse toutes les sensibilités du SIEPARG tout en préservant l'avenir ».

Lorsque le projet définitif est présenté le 18 mars 1985, Alain Carignon est en position de force, la droite vient de gagner les élections cantonales. Le conseil syndical autorise sans difficulté Alain Carignon à signer la convention avec les sociétés OTV et Degremont. Pourtant, plusieurs maires font part en privé de leurs réserves sur cette « pseudo-concession ». Il s'agit pour certains de donner de gré à gré à des constructeurs associés un important marché de travaux ; le syndicat intercommunal étant conseillé par le cabinet Merlin « évoluant dans la

mouvance des deux grands groupes... » Un élu socialiste note : « Avec la décentralisation, il n'y a plus de tutelle technique et le syndicat est virtuellement sans défense vis-à-vis du concepteur, du projeteur, du constructeur et de l'exploitant. » Après quelques aménagements mineurs, la « convention de concession contrôlée » est finalement signée le 26 avril 1985 par Jacques Daudin, directeur général d'OTV, J. Salmona, PDG de Degrémont, et par Alain Carignon, au nom du SIEPARG.

Un surcoût exorbitant

À la demande du groupe des élus socialistes, MRG et apparentés, Alain Carignon organise un débat sur cette question au conseil municipal de Grenoble du 31 mai 1985. Aucun socialiste grenoblois ne siège au syndicat intercommunal, dont le secrétaire général est Guy Névache, théoriquement toujours l'un d'entre eux. Et c'est à Guy Névache qu'Alain Carignon demande de présenter le projet suscitant de vives critiques de Christian Lacroix, conseiller municipal socialiste. Avec un groupe de techniciens, celui-ci rédige un dossier très critique sur la convention⁴, juste après ce conseil municipal.

Le groupe de Christian Lacroix note tout d'abord : « C'est en matière d'eau que les services industriels et commerciaux locaux gèrent les plus grosses masses d'argent (hormis l'énergie). » Pour replacer cette privatisation dans son contexte idéologique, les auteurs du dossier reprennent une citation de l'économiste ultra-libéral, Guy Sorman, commentant la privatisation de la

⁴ Christian LACROIX, *La Vérité sur l'affaire de l'usine d'épuration des eaux de l'agglomération grenobloise*, supplément à *Grenoble démocratie locale*, journal des élus socialistes de Grenoble, juin 1985. Ingénieur des Ponts, Christian Lacroix avait quitté l'équipement pour rejoindre Jean Verlhac à la faculté d'urbanisme de Grenoble. Ancien du PSU, il fut conseiller municipal socialiste de Grenoble de 1977 à 1989, chargé des grands travaux dans la dernière municipalité Dubedout. Christian Lacroix est décédé en 1994.

distribution d'eau dans la capitale : « Après Paris viendra Grenoble, dont le maire, Alain Carignon, proche de Jacques Chirac, envisage de privatiser aussi les régies d'eau, de gaz et d'électricité. À l'évidence, il s'agit là d'une vaste initiative politique du RPR pour démontrer que le libéralisme peut, sans attendre, s'appliquer à la vie locale⁵. »

Les socialistes grenoblois se demandent également comment le cabinet d'études Marc Merlin, qui a une mission d'assistance technique pour le SIEPARG, une mission d'ingénierie, pourra remplir son rôle de contrôleur pour le compte de la collectivité, alors qu'il est lui-même un marchand d'eau et qu'il est le cabinet attitré des deux sociétés concessionnaires dans plusieurs villes. La durée de la concession n'est pas, comme annoncée, de vingt-cinq ans, puisque cette durée ne prend effet qu'à la fin programmée des travaux, soit le 1^{er} janvier 1989. Mais comme la convention prend elle-même effet en 1985, sa durée est en fait de vingt-neuf ans.

Plus important, Christian Lacroix note que les sociétés concessionnaires n'apportent même pas la moitié du capital nécessaire à l'investissement. L'agence de bassin Rhône-Alpes-Méditerranée apporte 90 millions de francs, le SIEPARG *via* un emprunt public apporte 35 millions, tandis qu'OTV et Degrémont apportent 100 millions. Pour ce groupe de techniciens, le principe de « concession

⁵ Guy SORMAN, éditorial de la *Lettre du maire*, 30 octobre 1984.

contrôlée » entraîne « un coût financier exorbitant pour le futur ». Ils chiffrent même le surcoût de cette solution privée : entre 132 et 161 millions de francs, selon l'inflation (220 à 259 millions de francs pour la solution publique, 381 à 391 millions pour la solution privée). En l'absence de toute mise en concurrence de ce projet, et de toute expertise officielle, cette analyse financière reste la plus crédible aujourd'hui.

L'impuissance du contrôle de légalité

Les services de l'État ne s'y trompent pas non plus. Ils conduisent le préfet, Jean-Pierre Pensa, à critiquer le terme même de « concession », impropre juridiquement, car le groupement concessionnaire devrait dans ce cas assurer entièrement le financement de l'opération. Or, les entreprises privées ne paient même pas la moitié de l'investissement. Dans un courrier du 24 juillet 1985 adressé à Alain Carignon, le préfet indique sans ambiguïté : « Je vous informe que, d'une part, ce contrat ne me semble pas être avantageux pour les communes de l'agglomération ainsi que pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement, et, d'autre part, que l'investissement prévu par les constructeurs et exploitants de la station d'épuration ne me paraît pas devoir correspondre à la notion de concession. »

Ce courrier n'ayant vraisemblablement pas eu de suite, le préfet Jean-Pierre Pensa enfonce le clou dans un second courrier du 29 août 1985, signé par le secrétaire général de la préfecture. Les remarques sont encore plus précises du point de vue de la légalité : « J'observe que les deux sociétés se déclarent conjointes et solidaires, mais le groupement auquel est conférée la qualité de concessionnaire ne paraît pas, semble-t-il, avoir été constitué régulièrement et ne jouit donc pas de la personnalité juridique. » Le terme de concession contrôlée

ne correspond à rien juridiquement : « Il apparaît que la convention du 26 avril 1985 constitue non une convention de concession, mais un contrat d'affermage puisque le groupement n'a pas la charge du financement des investissements, mais qu'il y participe seulement pour une somme forfaitaire qui représente moins de 50 % du coût prévisionnel de l'investissement. Par ailleurs, le contrat prévoit dans son article 17 que la redevance qui sera perçue par le groupement sur les usagers comprendra, outre la rémunération du concessionnaire, une surtaxe au profit du syndicat, surtaxe qui n'est légalement fondée que dans le cadre d'un affermage. » Enfin, le préfet note que la gestion confiée au groupement porte essentiellement sur la station d'épuration et non sur les réseaux d'assainissement : « Dès lors, c'est à ces communes que devraient être facturée la redevance d'assainissement au titre de la station d'épuration, à charge pour elles de les répercuter sur leurs propres usagers, et non aux usagers eux-mêmes, qui juridiquement n'ont aucun lien avec l'exploitant. » Tout semble prêt pour une annulation du contrat si le préfet décide de déférer les décisions du SIEPARG devant le tribunal administratif...

Mais le préfet change d'affectation. Moins de deux semaines après ce second courrier, le 12 septembre 1985, son successeur Jean Mingasson pose la première pierre de la station sans sourciller... et sans permis de construire. Quelques semaines plus tard, Jean-Yves Poirier, maire RPR de la commune du Fontanil, sur le terrain de laquelle

débutent les travaux, présentera bien un permis de construire daté de la veille, du 11 septembre 1985. Mais la date indiquée sur le permis ne semble pas crédible : le même document fait référence sur sa première page à un avis de Gaz de France du 16 septembre 1985. Curieusement, Alain Carignon n'a pas assisté à la pose de la première pierre. Le 13 septembre, il quitte la présidence du SIEPARG au profit de Robert Magnin, mais il reste président du groupe de travail « station d'épuration ». Le 16 septembre 1985, les travaux démarrent.

Un permis de construire antidaté ?

Pour éviter toute bétise, le maire du Fontanil avait pris ses précautions. Le 15 mars 1984, il signe une convention avec l'État pour une sorte d'assistance juridique : la mise à disposition de la commune des services de la direction départementale de l'Équipement pour l'instruction des dossiers relevant de l'application du droit du sol. Jean-Yves Poirier était donc conseillé par les meilleurs spécialistes des permis de construire. Seul contretemps, le 2 octobre 1984, le préfet de l'Isère indique au maire du Fontanil que le directeur départemental de l'Équipement ne peut pas bénéficier de sa délégation de signature et qu'il faut revoir l'arrêté de délégation sur ce point.

Un an plus tard, le directeur départemental de l'Équipement, Joseph Marty, signe pourtant un avis sur la demande de permis de construire. Cet avis est lui aussi daté du 11 septembre 1985. Ce document fait également référence à l'avis favorable du centre gazier du Sud-Est, un bureau de Gaz de France basé à Lyon. Or, cet avis signé est daté du 16 septembre 1985. Le tampon du courrier indique même qu'il est arrivé dans les services de l'équipement le 18 septembre 1985. Le permis de construire signé par Jean-Yves Poirier fait d'ailleurs référence au texte même de ce courrier de Gaz de France, important, car une conduite haute pression traverse le terrain visé.

Le maire du Fontanil réunit son conseil municipal le 30 septembre pour entériner, à l'unanimité, l'avis émis lors de l'instruction du permis de construire de la station d'épuration. Le 7 octobre 1985, Jean-Yves Poirier écrit à l'ingénieur des travaux publics de la direction départementale de l'Équipement pour lui faire part des prescriptions relevées pendant l'instruction du dossier et avalisées par son conseil municipal. Il parle même au futur de l'avis sur la demande de permis de construire qu'il sollicite de l'ingénieur, M. Voltz. Celui-ci rend un avis favorable daté logiquement du... 16 octobre 1985. On comprend donc mal comment et quand le directeur départemental de l'Équipement, Joseph Marty, et Jean-Yves Poirier, ont pu signer un avis favorable et un permis de construire daté du 11 septembre 1985.

Il fallait sans doute faire vite, la loi Bouchardeau sur la démocratisation des enquêtes publiques entrait en vigueur ce 1^{er} octobre 1985. Après le développement des « affaires » grenobloises et l'exhumation de ce dossier, Jean-Yves Poirier se défendra d'avoir antidaté le permis : « Pas du tout. La DDE m'avait assuré que je pouvais signer⁶. »

⁶ Thierry POLLIOT, « Les eaux d'Aquapole », *Le Dauphiné libéré*, 16 février 1995.

Contrôles à retardement

La construction de cette usine de traitement des eaux n'est pas du goût de plusieurs habitants du Fontanil et des communes proches, Saint-Égrève, Saint-Martin-le-Vinoux et Voreppe. Dès le 26 novembre 1985, une demande d'annulation du permis de construire et une demande de sursis à exécution sont déposées devant le tribunal administratif de Grenoble. Les résidents se regroupent dans une association⁷ qui se fixe deux objectifs : concourir à la réalisation de la base de loisirs qui était prévue sur les terrains occupés par la station d'épuration et défendre les usagers quant au surcoût d'Aquapole. Elle tentera, en vain, d'alerter le préfet, les élus et la presse.

Le 28 mars 1986, le tribunal administratif de Grenoble considère que, « dans les circonstances de l'affaire, il n'y a pas lieu d'ordonner le sursis à exécution des permis de construire ». Il faudra attendre janvier 1989 pour que ce même tribunal étudie le dossier sur le fond, alors que les travaux d'Aquapole sont terminés et que la station est inaugurée. Le juge administratif se garde bien d'aborder l'épineuse question de la date du permis. Il trouve un moyen juridique suffisant – le non-respect de la hauteur de

⁷ Association de défense et de protection de la nature, de l'environnement, de la santé, de la sécurité, de la salubrité publique de la vallée de l'Isère et pour la réalisation d'une base de loisirs au nord de l'agglomération grenobloise.

bâtiment prévue par le plan d'occupation des sols – pour annuler le permis, sans étudier les autres moyens, et condamne la commune du Fontanil et la société OTV aux dépens. Une victoire plutôt symbolique, puisqu'un nouveau permis de construire sera délivré à la fin de l'année 1989.

Après le déclenchement des « affaires » grenobloises, fin 1994 et début 1995, l'association de riverains a repris ses activités en tentant une action au pénal et en invitant la population à payer ses factures d'eau sur un compte bloqué, ce qui provoquera une plainte du président de la communauté de communes.

Pour discuter le bien-fondé du projet Aquapole, la difficulté première réside dans l'évaluation précise du surcoût. À la suite du développement de plusieurs affaires en France liées à la privatisation de la distribution ou de l'assainissement de l'eau, la Cour des comptes a décidé de lancer en 1995 une vaste enquête nationale sur la gestion de l'eau et de l'assainissement. Dans ce cadre, la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes doit étudier trois agglomérations dont celle de Grenoble. Bousculés par le climat de fin de règne, le président et les élus du SIEPARC, devenu la communauté de communes de l'agglomération grenobloise, affirment que « les procédures administratives et financières ont été parfaitement régulières depuis le début de cette

opération⁸ ». Robert Magnin s'abrite derrière le contrôle de la chambre régionale des comptes pour indiquer qu'il a « saisi » cette instance qui en fait ne l'avait pas attendu. Dans le même temps et sur la demande de plusieurs élus, le conseil de la communauté a également décidé de se constituer partie civile pour « tous faits délictueux qui, s'ils étaient avérés, auraient pu causer préjudice à la communauté de communes, à ses contribuables et usagers ». Pour justifier cette constitution de partie civile, un élu explique notamment à propos du contrôle de la chambre régionale des comptes : « Si ce contrôle peut en effet permettre de juger de la régularité de procédures suivies et de l'opportunité des décisions prises, lui échappera forcément tout mouvement de fonds occultes qui aurait pu être accompli à l'occasion de marchés. »

Le 12 décembre 1986, les intérêts des deux sociétés mères ont été regroupés (avec 50 % du capital pour chacune) dans une société en nom collectif⁹ : la SDA (Société dauphinoise d'assainissement), qui reprend les engagements prévus dans le cadre de la convention de « concession contrôlée ». Depuis la signature de la convention en 1985, le coût de l'usine d'assainissement a évolué à la hausse au fil des nombreux avenants. Initialement de 208 millions de francs à l'origine, il était

⁸ Communiqué de presse du 17 février 1995.

⁹ Cette formule engage les associés sur leurs fonds propres, mais elle permet de transférer les bénéfices aux sociétés mères sans prélèvement fiscal.

déjà évalué à 469 millions de francs en 1992, après la construction d'une extension « biologique » et la prise en compte du traitement des odeurs, qui laisse encore à désirer. Si l'on ajoute les travaux des collecteurs, l'investissement de l'agglomération pour l'assainissement des eaux dépassera 600 millions de francs.

Le mécontentement gronde à la fin août 1991 lorsque les habitants de Saint-Égrève reçoivent une facture pour le traitement des eaux. La municipalité de Jean-François Delahais (socialiste passé depuis au Mouvement des citoyens) est la seule à avoir demandé à la SDA de facturer elle-même la part revenant au traitement des eaux, pour que les habitants ne soient pas trompés par une facture globale. La municipalité de Saint-Égrève explique à nouveau qu'elle était opposée au choix de confier à une société privée la gestion de la station d'épuration : « Aujourd'hui, l'épuration des eaux usées, si elle est une nécessité, représente un coût trop important pour le consommateur, ce qui n'aurait pas été le cas si des choix judicieux avaient été décidés ou faits dans l'intérêt général. »

Toujours à défaut d'une expertise officielle sur le coût de la privatisation pour les usagers du service de l'eau, les écologistes grenoblois ont fait leur propre enquête sur les factures d'assainissement. En partant du chiffre d'affaires de la SDA, et en tenant compte des dépenses d'exploitation et du remboursement des emprunts, ils évaluent la surfacturation annuelle imposée à une

quinzaine de millions de francs, répartis sur les usagers d'une soixantaine de communes. Pour faire leurs calculs, les écologistes se sont heurtés à l'opacité de cette gestion privée, la SDA n'ayant pas signalé au greffe du tribunal de commerce où ses comptes sont publiés et s'ils le sont.

En 1985, Christian Lacroix écrivait déjà : « La privatisation des service locaux à caractère industriel et commercial peut prendre, à Grenoble, malgré les assurances données aujourd'hui par M. Carignon, un chemin plus insidieux, mais tout aussi réel, portant des conséquences néfastes à long terme pour les usagers grenoblois : des services privés onéreux, dont le contrôle par les élus et les usagers sera rendu très difficile dans les années prochaines, à la mesure de l'imprécision et du secret qui entourent aujourd'hui les conditions de leur mise en place. »

Le partage des eaux

Alerté dès 1986, et surpris par la possibilité d'un tel surcoût, le journaliste Patrice Escolan enquête pour l'émission de Michel Polac, « Droit de réponse » du 20 septembre 1986, consacrée au financement des partis politiques. Alain Carignon est devenu entre-temps ministre de l'Environnement. Il est invité à l'émission tandis qu'un quotidien doit sortir l'information le matin même. Alain Carignon s'agite beaucoup et refuse finalement l'invitation. Le journal se « dégonfle » et Michel Polac choisit de traiter l'information en bref, sans localiser la station, en se promettant d'y revenir. Mais quelques semaines plus tard, son émission est supprimée, car elle a déplu au nouvel acheteur de TF1 : Bouygues. Le dossier restera donc en grande partie inédit jusqu'en janvier 1995.

Entre-temps, Patrice Escolan a pu mesurer ce que le terme « pression » veut dire. Alors qu'il pensait se reposer à la campagne, un élu du RPR et un élu socialiste lui téléphonaient. Le troisième coup de fil, celui de Guy Névache, est le plus explicite. Il indique clairement au journaliste qu'il y a bien eu des surfacturations dans ce dossier pour lequel la solution privée a été préférée à la solution publique. Guy Névache précise que ce surcoût sera réparti dans les prochaines années entre les différentes composantes politiques de l'agglomération

grenobloise, en fonction de leur représentativité dans le SIEPARG. Guy Névache fournit même un ordre de grandeur de cette répartition, le montant des sommes paraît faramineux : 70 millions seraient destinés au groupe RPR-UDF, 30 millions au Parti communiste et 30 millions au Parti socialiste.

Volonté d'impressionner le journaliste par des sommes qui ne peuvent que correspondre à des réseaux nationaux ? Simple tactique de quelqu'un qui travaillait déjà dans l'ombre pour Alain Carignon ? Le président du SIEPARG n'était-il pas déjà intervenu pendant la préparation de l'émission, en indiquant qu'il n'hésiterait pas à ouvrir publiquement le dossier de l'implantation d'un hypermarché au bénéfice d'adversaires, si l'on évoquait Aquapole ?

S'il ne s'agit que de financement politique dans le cadre du non-droit précédent les lois de 1988 et 1990, ces faits sont couverts par l'amnistie. Mais on sait aujourd'hui que de telles pratiques ont pu encourager les dérapages personnels. Interrogé sur ces dossiers, un ancien responsable de la Fédération socialiste de l'Isère indique : « Si vous remontez dans le temps, vous trouverez Urba. Je n'ai pas eu connaissance d'autre système en Isère. Mais je pense que depuis 1990 on ne pourra rien trouver sur le PS ou sur ses élus. » Les sociétés Urba et Gracco ne se dissimulaient guère en Isère. Ainsi, un bulletin d'information des élus socialistes et apparentés du conseil

général de l'Isère¹⁰ ne comportait que deux publicités : l'une pour Urbatechnic, l'autre pour Gracco. Sur la première publicité figure un dessin de Trez ; le maire d'un petit village tente de boucher une fuite du château d'eau avec son index, en appelant à l'aide : « À moi Urbatechnic ! » Le texte précise au-dessous : « Appelez Urbatechnic *avant*. » L'autre publicité est plus sommaire : « Groupement d'achats des collectivités. Gracco à votre service. »

Il faudra attendre le procès Urba, en mars 1995, pour entendre pour la première fois évoquer publiquement par un magistrat un tel type d'arrangement. Dans ses réquisitions contre Henri Emmanuelli, Gérard Monate et consorts, le procureur de la République de Saint-Brieuc, Yves Boivin, regrette que l'on n'ait pas ouvert une information judiciaire bien plus tôt après la découverte des cahiers Delcroix¹¹ qui, selon lui, « révélaient un système organisé des deux côtés et apportaient, par exemple, pour Grenoble, la clef de répartition entre le PS, le PCF et le RPR¹² ».

¹⁰ *L'Isère pour tous*, n°3, juillet 1986.

¹¹ Quatre cahiers découverts au siège marseillais d'Urba, le 17 avril 1989, par les inspecteurs de police Alain Mayot et Antoine Gaudino. Sur ces cahiers d'écoliers, le directeur administratif d'Urba, Joseph Delcroix, avait consigné les comptes rendus des réunions internes de l'officine de financement occulte du Parti socialiste.

¹² Robert BELLERET, « Deux ans de prison avec sursis ont été requis contre Henri Emmanuelli et Gérard Monate. Dans le dossier

Le dossier Aquapole démontre bien les limites des instances représentatives de second degré comme les syndicats intercommunaux ou les communautés de communes. Ces instances fonctionnent sans véritable contrôle des électeurs et sans exercice du droit de regard des usagers ou des administrations, tant qu'un consensus politique règne et marginalise toute position dissidente. Le coût sans cesse croissant des campagnes électorales et de la vie politique a renforcé le besoin de financements occultes qui s'accommodent bien de certains arrangements.

Adversaires politiques retournés. Crédulité de beaucoup d'élus. Passivité d'une partie de l'opposition. Impuissance, aveuglement ou complicité de fonctionnaires territoriaux. Limite, puis absence du contrôle de l'État. Silence volontaire ou contraint de la presse. Dès 1985, tout encourageait Alain Carignon à bâtir un véritable système.

Urba-Sages-Blé, le procureur a fait appel à une certaine idée de la morale et de la République », *Le Monde*, 16 mars 1995.

Dauphiné News, une campagne transparente

C'est la campagne électorale des cantonales du 25 septembre 1988. Celle des municipales de mars 1989 est déjà engagée. Alain Carignon a décidé de les placer sous le signe de la « transparence ». Il se raconte dans la presse nationale : « Chaque matin, je m'impose de me faire plaisir. [...] Une campagne électorale est d'abord un moment de vérité. Vérité sur soi-même. [...] C'est alors qu'on découvre la nature profonde des êtres, leur capacité à abuser du pouvoir. [...] Les campagnes électorales sont des bonnes affaires pour les imprimeurs et les marchands de chaussures. [...] Le naturel peut s'exprimer en permanence. [...] Aucune victoire ne peut se programmer, se préparer par des techniques impersonnelles de marketing¹³. »

Dans sa volonté de construire son image d'homme politique national, il demande à Jean-Louis Dutaret, Patrick Thull, et Véronique Bouffard leur avis sur un manifeste en vingt points qu'il vient de rédiger. C'est autour de lui, et avec ce texte, qu'il cherche à réunir un

¹³ *Libération*, 15 septembre 1988.

courant du RPR : « Pour une vraie citoyenneté, des finances publiques modernes, une nouvelle solidarité. » Son thème central est : « Pour la transparence. » Au chapitre des « finances publiques modernes », il veut « davantage de vérité, davantage de liberté et davantage de compétitivité » : « En finir avec la loi du silence sur l'affectation de l'impôt ; un nouveau droit budgétaire doit reposer sur la reconnaissance du droit de savoir ; donner la possibilité aux collectivités locales de gérer leur trésorerie comme les entreprises, renforcer les passerelles entre le monde de l'entreprise et le secteur public. » La transparence, vue par Alain Carignon, entraîne des propositions inattendues : « Un élu digne : étendre le financement des campagnes électorales pour en fiscaliser une partie et faciliter les cotisations privées : mise en œuvre dès les municipales de 1989. »

Quand la campagne officielle s'installe, c'est encore la « transparence » qui est le leitmotiv. Le maire rend publique, le 13 décembre 1988, sa lettre à Joël de Leiris le nommant directeur de sa campagne : « Priorité doit être donnée au débat d'idées, notre ville ne doit être polluée ni par le gaspillage d'argent ni par la multiplication de coups médiatiques éphémères. [...] L'irrespect [de ces priorités] entacherait le bilan de ce premier mandat et compromettrait les bases d'un prochain. [...] Nous avons la même passion, [...] celle de l'honnêteté dans le débat public. » Inaugurant le local du comité de soutien à la campagne d'Alain Carignon au centre-ville – un local

qu'occupait encore récemment Vincent Rivier –, Joël de Leiris insiste : « Le jeu de la transparence, évoqué par Alain Carignon comme principe de base sur lequel le débat électoral doit se poser, trouve un écho dans ce lieu agrémenté de baies vitrées et largement ouvert à la lumière¹⁴. » Le directeur de campagne « atteste » d'une campagne « en toute transparence¹⁵ » ; preuve en est la présence d'Haroun Tazieff dans cette équipe de campagne, qui sera « le garant de la qualité de réflexion et du bon déroulement de la campagne ». Véronique Bouffard insiste auprès des journalistes : « Pour Alain Carignon, la transparence de l'information est un devoir. » *Le Monde* ouvre ses colonnes au « rénovateur » qui précise : « Gérer la chose publique ne se limite pas à la volonté de conquérir ou de conserver le pouvoir. [...] Il faut que tout pouvoir soit mieux contrôlé¹⁶. »

¹⁴ *News Vendredi*, n°6, 20 janvier 1989.

¹⁵ *Libération*, 16 décembre 1988.

¹⁶ *Le Monde*, 10 décembre 1988.

Le Concorde d'Alain Carignon

Dans tout Grenoble, 173 panneaux publicitaires de 4 mètres par 3, pendant une à deux semaines, 54 panneaux d'affichage dans les gares sur quatre semaines, annoncent pour le 15 octobre le « lancement du *News* supertonique », « le premier mensuel d'information du Dauphiné ». Au centre de l'affiche, un exemplaire de *Dauphiné News* « décolle ». On peut lire à sa « une » : « Révélation sur les... » La suite du titre est illisible. C'est l'agence de publicité « Infernal », rattachée au groupe SP3 de Florence Cathiard, qui est chargée de cette massive campagne de publicité. Elle a également programmé des annonces dans la presse, un mailing à 155 000 exemplaires... Les promoteurs voient grand : « A magazine exceptionnel, événement exceptionnel. Pour fêter le lancement du supertonique, le supersonique (Concorde) vient se poser à Grenoble-Saint-Geoirs le 31 octobre 1988 », mettant « le Dauphiné à la vitesse du son ». L'organisation en est confiée à Henri Martinenghi et son agence MTC-voyages.

Le premier numéro de *Dauphiné News* sort le 15 octobre 1988. À la « une », le TGV Lyon-Grenoble, le sida, Merlin-Gerin, et « le rêve de Vaujany ». À l'intérieur, sur la page du sommaire, François Mitterrand est caricaturé, lisant le luxueux magazine. Il s'extasie dans de nombreux phylactères : « 100 pages ! », « Belles photos », « Jolie mise en pages », « Bons journalistes, ce qui ne gâte

rien... », « Bon journal ». Et s'énervé un peu à la lecture : « Pas un mot sur moi... », se pose des questions : « Ça doit coûter bonbon, ce genre de canard... Rien qu'en piges et en photogravure... Bonjour l'addition... », et s'étonne : « Tiens ? Carignon... qu'est-ce qu'il fait là, celui-là ?... Ah ! c'est vrai qu'il est du coin... »

Dans l'éditorial intitulé « L'exigence et la passion » et centré sur « la grandeur et la servitude de notre métier de journaliste », Frédéric Mougeolle, le rédacteur en chef du nouveau magazine, exprime sa satisfaction : « C'est un événement. C'est aussi, pour toute notre équipe, un rare privilège. Nous vous dévoilons, dans ce numéro un, un projet qui est le fruit d'une longue année de travail, de réflexion et d'enthousiasme. Avec cette seule volonté de tracer les voies simples et vraies du réalisme de l'information. » Il cite la conviction de Virgil Tanase, qu'il partage : « Une presse de l'environnement immédiat peut obtenir un public plus impliqué que celui des grands *news* nationaux. » Insistant sur son exigence d'un journalisme « sans concession », « à la conquête de la vérité », le rédacteur en chef définit sa mission : « Notre volonté est claire : comprendre, expliquer, convaincre. Notre méthode est simple : ouverture. » Le magazine occupe, avec brio, un espace laissé vide depuis la disparition, il y a six ans, du magazine *Actualité Dauphiné*. « Révélations, politique, économie, affaires, futur [...] » sont les rubriques annoncées. L'un des objectifs affichés de *Dauphiné News* « est de dévoiler tout ce qui se passe ou va se passer

d'important dans la région, [une information] incisive et parfois caustique, car nous ne ferons pas de concession aux faits ».

Le financement est clair : « Le capital de la société holding Dauphiné News (250 000 francs) est détenu à 100 % par les journalistes. Cette société détient elle-même 85 % de la société éditrice grâce à des prêts consentis par quatre chefs d'entreprise parisiens et grenoblois. Les autres parts de la société éditrice appartiennent à diverses personnalités locales dont Henri Martinenghi, René Michal, Claude Muller, et Alain Nievollet. » Qui remarquerait que Jérôme Maniaque et Vincent Rivier, donnés comme actionnaires dans le numéro zéro, ne sont plus cités ? Personne ne se posera la question de l'origine des publicités de la Compagnie de chauffage, Grenoble parking, Alpexpo, toutes des sociétés municipales. Qui saura que le « raz de marée humain », cette « vague d'enthousiasme phénoménale » pour la venue de Concorde à Grenoble dans quinze jours n'aura pas lieu ?

La « double rédaction parisienne et grenobloise présente, entre autres, l'avantage d'une grande liberté de manœuvre », c'est ce qu'écrit Frédérick Mougeolle qui a demandé « à chaque journaliste de se présenter à vous en toute liberté ». Philippe Bauchard (*La Lettre de l'Expansion*, TF1), Roger Brunel (Glénat Concept), Michel Bessière (*Télérama*, *Actuel*), Jean – Michel Cardona (service promotion du *Dauphiné libéré*, *Hebdo-Grenoble*, *Présences*), Jacques Rampal (*Pilote*), Pascalie

Rozan (service de presse de la chambre de commerce), Paul Dreyfus (*Le Dauphiné libéré*), Yannick Blanc (*Actuel*), Aimery Chaigne (*Grenoble mensuel*), Marc Mingat-Lerme (*Dauphiné libéré*, RMO), Roberto Neumiller (*Grenoble mensuel*), Noëlle Roth (chambre de commerce, *Présences*, *Viva*, *Grenoble mensuel*), Mireille Rusinak (*La Vie française*), Claude Muller, Mireille Simon, Isabelle Tabellion, Virgil Tanase (*Actuel*, *Médias*, *Grenoble mensuel*), Marie-Paule Virard (*La Vie française*) : la rédaction est sous le signe de l'« ouverture ». Pascalie Langenieux-Villard s'occupe de monter le « Club Dauphiné News ».

Le tirage est confié à l'imprimerie « In » d'Alain Nievollet (qui tire déjà *Grenoble mensuel* et une partie de la propagande électorale d'Alain Carignon). Il y a quelques mois, le maire, en compagnie du sénateur Charles Descours, lui a fait l'honneur d'inaugurer sa nouvelle presse offset six couleurs unique en Rhône-Alpes, capable d'imprimer 10 000 exemplaires à l'heure. Juste ce qu'il faut pour tirer les *news*. Philippe Langenieux-Villard, Yves Le Boucher d'Hérouville et leur agence Majeure s'occupent de la régie publicitaire.

Pour 18 francs, les lecteurs peuvent mieux connaître « tout ce qui compte à Grenoble ». Seuls quelques esprits chagrins vont s'étonner du contenu des pages « politique » et de l'« encart confidentiel » qui viennent en première partie. *Dauphiné News* y « révèle la liste cachée : sachiez-vous que parmi les idées de candidats de la société civile

proposées par le maire de Grenoble pour les élections cantonales figuraient Serge Crasnianski et le juge Weisbuch ? » Pour le magazine « indépendant », le « Parti socialiste en panne » dans le département a subi une défaite « cuisante » aux cantonales. Dans le canton cinq de Grenoble, il a été « atomisé par Haroun Tazieff ». À Grenoble, « le score d'Alain Carignon (67 % au premier tour) et celui de Charles Descours (plus de 60 % au second tour) laissent entrevoir un boulevard d'espoir à l'actuel maire de Grenoble à l'échéance de mars 1989 ». Des articles sont consacrés à Denis Bonzy, Aimé Paquet, Pierre Gascon. Le magazine développe la rumeur d'un « parachutage d'une haute personnalité du PS pour conduire la liste socialiste face à Alain Carignon à l'élection municipale de mars 1989 » et pense que les « stratèges du PS adopteraient en définitive un profil "bas" en acceptant Michel Destot ». Car « l'ouverture érigée en système de gouvernement auréole les initiatives d'Alain Carignon d'une légitimité nationale », et « à cinq mois du scrutin municipal, Alain Carignon part gagnant ». D'après le magazine, les socialistes locaux redoutent, « à mots couverts, que Michel Rocard lui-même tire la leçon des succès du maire de Grenoble en lui confiant... un portefeuille ministériel dans un prochain gouvernement ». Le mensuel annonce la sortie, en janvier, du livre *La politique, ça sert à quoi ?*, d'André Bercoff qui « s'est penché sur le cas Carignon et perce, dans un dialogue très dense, quelques secrets du maire de Grenoble ». Un dessin

montre Alain Carignon sur la ligne de départ des « municipales » avec ce commentaire : « Au moins on est sûr qu'il n'est pas dopé. »

Comme un cadeau de Noël, le 23 décembre 1988, la ville est inondée d'un *News gratuit* bihebdomadaire, format *Le Figaro*, 12 pages, plein de photos couleurs, tiré à 150 000 exemplaires. Dans son éditorial, intitulé « L'indiscret du petit matin », Frédérick Mougeolle s'adresse aux Grenoblois : « Bonjour. Nous sommes dans votre boîte aux lettres. Pour la première fois. [...] Avec *News mardi* et *News vendredi* il s'agit de tout savoir vite, sans fioritures. » La presse grenobloise s'est soudain enrichie de deux nouveaux supports.

Le « canard » et la « taupe »

Il est à peine neuf heures du matin et il n'y a plus de *Canard enchaîné* dans les kiosques de Grenoble, ce mercredi 1^{er} février 1989. Les marchands de journaux ont été étonnés de voir passer des clients particuliers achetant par paquets l'hebdomadaire satirique. *Le Canard* publie sous le titre « Carignon, nouveau recordman de l'ardoise électorale », le fac-similé du chèque d'un million de francs signé par Serge Kampf et destiné au holding Dauphiné News. *Dauphiné News* en est à son cinquième numéro, les *News gratuit* à leur dixième.

Certains ne sont pas surpris de la censure imposée au vilain petit « canard » dans la ville du maire. Depuis des mois qu'ils cherchent à dévoiler la réalité cachée de la campagne électorale d'Alain Carignon, ils ont amassé suffisamment d'information pour sortir, le 25 janvier 1989, un dossier non signé intitulé « Le système Carignews, ou 13 millions de francs pour trois mois de *News* électoral. » En dix-huit pages, le dossier décrit avec précision l'ensemble du montage secret de l'opération *News*, et évoque le déficit considérable par lequel elle devrait se solder, selon les dires mêmes de ses initiateurs. Trente pages de documents sont annexées, dont les échanges entre Alain Carignon, Frédéric Mougeolle, Serge Kampf, Jacques Merceron-Vicat, Vincent Rivier et même les messages de sympathie adressés par des

journalistes « de gauche » amis du PDG de *News...* *Le Canard enchaîné* a été destinataire du dossier.

À un peu plus d'un mois des élections municipales, l'information du *Canard enchaîné* va amuser, mais ne trouvera pas grand écho, hormis l'émoi de la garde rapprochée d'Alain Carignon et l'irritation de Serge Kampf qui avait recommandé la discrétion. D'autres financiers sont soulagés, leurs noms ne sont pas cités. Il faut attendre le 2 mars pour que *Libération* publie un article à ce sujet. *Le Dauphiné libéré* se tait. Seul Daniel Schneidermann enquête vraiment. Il publie dans *Le Monde* du 22 février 1989 un article sur « Les déboires d'un surdoué de la communication » intitulé « La “taupe” de M. Carignon ». Alain Carignon, lui, laisse entendre qu'il n'est pas inquiet : « La presse, on sait ce que c'est, un milieu ouvert, sympa. Que des documents disparaissent, c'est dans l'ordre des choses. » En réalité la garde rapprochée du maire va rechercher « la taupe », mais en vain.

Les auteurs du dossier « Carignews » savent que le renflouement doit intervenir après les élections et, s'ils disposent d'informations sur la plupart des acteurs grenoblois, lyonnais et parisiens du montage, ils ne savent pas encore que c'est par l'eau que viendra le renflouement. L'ampleur des sommes en jeu, qui sont alignées dans le dossier « Carignews », laisse penser à des citoyens ordinaires, peu habitués à voir défiler les millions, que ce dossier ne peut être étouffé, sauf à

désespérer de la presse, de la justice et de la démocratie. Le candidat socialiste à la mairie de Grenoble a été destinataire du dossier « Carignews » (son conseiller local en communication, Michel Tavelle, rejoindra Alain Carignon quelque temps plus tard). Les auteurs du dossier ont donné, de la main à la main, le résultat de leur enquête à un conseiller du président de la République. Son silence n'est pas pour les rassurer. Est-ce qu'Alain Carignon bénéficierait de protection au plus haut niveau ? Il semble qu'il est hors de question de mettre en cause l'homme de la « génération morale » et de l'« ouverture ». D'autant qu'au lendemain d'une élection qui s'annonce sans problème pour Alain Carignon, qui s'intéressera à cette campagne électorale ?

Bon à tirer (BAT)

Le dossier « Carignews » révèle la face cachée de la planète *News*. Alain Carignon suit de très près l'entreprise. Il répartit les tâches entre les différents supports de sa campagne électorale. Le 19 octobre 1988, par exemple, il donne ses consignes à Frédéric Mougeolle, « copies à Patrick Thull et Véronique Bouffard », en prenant soin de souligner de son stylo, « Meisterstück¹⁷ 5 » de Montblanc, les points importants : « 1) Merci de veiller pour le n° 2 de *Dauphiné News* à l'objectif initial : la fierté d'appartenance à une ville et une région en développement. 2) Par exemple pourquoi ne pas prendre les images de *La Marche du siècle* de Cavada (A2) et lui demander pourquoi il a choisi Grenoble ? Essayer de faire poser les bonnes questions. Y aller de ma part. 3) Idem : le choix de Grenoble comme exemple en France de ce qui va bien pour *La Marche du siècle* devrait être repris par *Grenoble mensuel*. 4) Autres sujets pour *Dauphiné News* : les grandes entreprises qui choisissent l'Isère : BSN (Saint-Just-Chaleyssin), Saint-Gobain (Salaise), Valéo (L'Isle-d'Abeau). Apple, après avoir éliminé tous les pays d'Europe, n'a plus qu'à choisir entre Grenoble (Isère) et Barcelone. + le choix de développement Hewlett-Packard : Grenoble et L'Isle-d'Abeau. Et le Japonais qui

¹⁷ « Bâton de maître ».

vient de s'installer à Meylan, lequel devra construire dans les deux ans une usine en Europe. »

Le maire-candidat réserve à son nouveau support ses annonces : « 5) Exclusivité pour *Dauphiné News* : Pistorio (Thomson – SGS) construira la nouvelle usine (1 milliard de francs) à Grenoble. L'affaire a été négociée pendant un an, elle sera annoncée en janvier (250 emplois). Thème : Grenoble a gagné la bataille des composants. » En note de bas de page, « AC », comme il s'écrit lui-même, ajoute : « (1) Comment la bataille des composants a-t-elle été gagnée après la débâcle Thomson à Grenoble qui avait choisi en 1982 (années Dubedout et gouvernement de gauche) de s'installer à Aix-en-Provence où une nouvelle usine a été construite ? Implication d'AC. Gomez reçu à Grenoble avec tout ce que compte cette ville dans ce domaine (LETI, Centre Segard, etc.). Pistorio idem. Étude sur ce qui se passe à Milan. Propositions de subvention. Pistorio demande 30 MF pendant trois ans aux collectivités locales. »

Le maire, en rédacteur en chef expérimenté, tient à la mise en valeur de son quartier « Europole », avec une attention particulière pour la justice : « 6) Autre centre d'intérêt pour *Grenoble mensuel* ou *Dauphiné News* : La justice : elle sera modernisée grâce au projet de cité judiciaire (200 MF). Magistrats, avocats, etc., dans un bâtiment moderne à Europole. 7) Pour D-N [diminutif pour *Dauphiné News*, NdA] : présenter la maquette d'Europole sur deux pages avec le détail de chaque

implantation comme un jeu de l'oie. Avec la volonté de bien montrer qu'il s'agit de quelque chose d'original : (pas une histoire de bureaux), mais bien Université, Recherche, Industrie. Unanimité du conseil municipal. Avis favorable du Club du Polygone qui regroupe tous les chercheurs. » Après avoir noté « Volonté de 5 000 emplois sur le site en huit ans », puis il raye « volonté de ».

Alain Carignon poursuit les sommaires de ses supports : « 8) Pour DN et GM : article ultra-favorable sur Saby qui a gagné le Rallye (Monte-Carlo) l'année dernière, qui vient d'être second au Rallye-cross. Montrer le personnage attachant, sérieux, chaleureux. Montrer combien sa candidature à Échirolles a été un acte de générosité. 9) Idem pour Jean Liénard. 10) En culture pour Grenoble mensuel : prendre le cas de la maison des jeunes Prémol et Philippe Henry nouvel animateur permanent recruté à ma demande sur un nouveau poste créé (payé par le conseil général) et la salle Prémol désormais salle pour l'accueil des jeunes troupes de théâtre. Expliquer la double volonté a) permettre aux troupes sans lieu de s'exprimer, b) avoir un équipement et un quartier sur le reste de la ville pour favoriser le décroisement. » Faire de même, sous le même angle, avec Jean-Vincent Brisa (Espace 600). Brisa deux ans après : « L'Espace 600 a trouvé vie. Villeneuve est ouverte. De toute la ville on va à l'espace 600... » GM et (ou) DN : mettre un journaliste sur les instituteurs qui dispensent les cours supplémentaires dans le primaire. Montrer la logique de tout cela

(intégration, lutte contre l'illettrisme, coût pour la ville). Belles photos d'élèves en cours supplémentaires payés par la municipalité (cas unique en France). »

Au fur et à mesure de la constitution de sa liste municipale, Alain Carignon prend soin d'indiquer à Frédéric Mougeolle les noms de ceux qu'il faut mettre en avant, et d'abord les nouveaux ralliés qui vont élargir l'électorat. Sur papier à en-tête « Assemblée nationale. Alain Carignon. Ancien ministre. Maire de Grenoble. Président du conseil général. Député de l'Isère », il lui indique de ne pas oublier « Névache » et « Liliane Billères, présidente des radicaux de gauche : la présenter comme opposante, candidate contre AC aux législatives ».

Frédéric Mougeolle fait régulièrement le point pour son maire. Le 2 décembre 1988, sur papier à en-tête de *Grenoble – mensuel*, il rédige une « note à l'attention d'Alain Carignon », sur laquelle il ajoute « voir Patrick Thull ». Cette note est accompagnée d'une « fiche signalétique » du *News gratuit*, date de lancement le mardi 20 décembre 1988. La note décrit le projet : « Politique rédactionnelle : [...] il va de soi que la ligne rédactionnelle en serait “ positive ” et directe et mettrait en valeur la vie quotidienne des Grenoblois. En politique, une part de l'espace serait réservée aux communiqués de l'opposition. Publicité : [...] Auprès du lecteur, la publicité éviterait toute interrogation quant au financement du projet. Équipe rédactionnelle : en utilisant toute les forces vives déjà à

notre disposition (environ 6 journalistes) [...] + une équipe de 8 à 10 journalistes de base (avec photographes). »

Il s'inquiète de quelques problèmes à résoudre : « L'obstacle majeur étant, si le gratuit n'excède pas les municipales, de licencier après une échéance électorale près de 10 personnes. Constitution de la société : on pourrait s'appuyer sur le holding Dauphiné News pour créer une société satellite. Dans ce cas il me faudrait informer les investisseurs de ce projet en couplant l'image "campagne électorale" et effet de dynamisme par le *news*. Un capital de démarrage de 250 000 F minimum pour la SA est suffisant. Il me faudrait établir une liste "sûre" des actionnaires. Budget prévisionnel mensuel : dépenses : 3 100 000 F, production 2 800 000 F, salaires 150 000 F ([...] 8 journalistes à 7 000 F, 1 maquettiste, 2 administratifs, frais de comptable, et un budget piges), charges fixes : 100 000 F, recettes : 300 000 F. N.B. Sur une période de trois mois. Il faut envisager un déficit de l'ordre de 8 500 000 F. Je n'ai pas compris le coût d'une campagne d'affichage de lancement sur une période de quinze jours et un réseau puissant. » Frédérick Mougeolle signe « Respectueusement ».

Guy Névache, Liliane Billères, Jean Liénard, mais aussi Max Micoud, le juge Weisbuch et Francis Marc, que le maire compte associer à sa liste, sont présentés avec leur photo, comme demandé. Le « bihebdo » est un joli coup de presse, surtout si personne ne regarde de trop près le financement. Alain Carignon est satisfait, mais il tient à ce

que l'on suive à la lettre ses directives dans les trois supports de campagne. Le jour de la Saint-Sylvestre, il écrit à Frédéric Mougeolle (« et Véronique Bouffard ») une note de huit pages : « Concernant *News* (mardi, vendredi) mes suggestions sont les suivantes : essayer de faire le plus possible un “ city magazine ” intéressant où les non-lecteurs du DL se retrouvent, les nouveaux arrivants, les gens de passage, sans racine avec la ville. Cela signifie des titres plus explicites. Concernant les sujets je propose : Le tunnel sous la Bastille : il désengorgera Grenoble. Inutile de préciser la date de réalisation. Mais en donner le plan. Me donner le BAT [bon à tirer, NdA] du papier et du plan. Le Tunnel sous Belledonne : l'Oisans à portée des Parisiens et des... Grenoblois. L'Isère reprend vingt ans d'avance, etc. Le regroupement des organismes économiques : le conseil général unanime pour suivre AC dans sa volonté de regrouper les organismes économiques (CEE, BIEN, SADI, etc.). Prendre le rapport de Xavier Péneau. L'Isère s'adapte à l'Europe. Papier aussi valable en plus long pour le mensuel. Jouhaux, la cité rénovée. Photo avant-après. Combien d'argent, de réunions, etc. Cité Stade Isère : des salles de bains depuis 1984 ou 1985 ? Photo avant-après. L'habitat social fait peau neuve. »

Soucieux de son image au-delà de Grenoble, Alain Carignon demande : « Interview de James M. Markham correspondant permanent du *New York Times* à Paris : les Grenoblois qui voyagent ont été étonnés de lire quatre

colonnes sur Grenoble et Carignon dans le *NYT* repris par le *Herald*. Pourquoi avoir choisi Grenoble ? C'est rare que l'on parle de la France aux USA. Encore plus rare que l'on parle d'une ville. Bon pour papier photo dans le bihebdo. Un plus long dans le mensuel. Interview au téléphone de Michel Drucker. Photo dans le bihebdo. Que pensez-vous de Grenoble que vous n'avez pas vu depuis les J.O. où il était correspondant ? Et d'AC. Chercher des idées de témoignages extérieurs qui parlent aux Grenoblois et trouver des articles qui ouvrent Grenoble sur l'extérieur (interview du directeur du Synchrotron...). Annoncer les théâtres, les spectacles, les endroits où se passent les choses avec des précisions sur comment y aller ? où stationner. Situer les lieux. Le nouveau Grenoblois ne sait pas où est la Macu, le Rio, Diden, etc., et le théâtre de Poche ! Donner un mini-plan avec le lieu. Beaucoup constateront qu'ils ont un lieu de spectacle ou d'exposition pas loin de chez eux. Et idem un parking pour stationner : " Vous trouverez toujours de la place à cette heure-ci... " à 1 mn de l'endroit... »

Le maire s'inquiète : « Très important : l'idée de guider, de prendre la main de ce lecteur. La richesse du journal est un petit défaut : les grandes surfaces ont de la couleur et du papier glacé. Voir comment différencier pour qu'il n'aille pas à la poubelle. Un petit papier " La ville est neutre ", avec en photo des Decaux avec " La ville de Grenoble vous présente ses meilleurs vœux pour 1989 ". Commentaire : pour la première fois les vœux aux

Grenoblois ne sont pas signés du maire, mais de la ville. Alain Carignon a donné comme consigne générale aux services de la ville d'être neutres dans la période électorale qui va s'ouvrir. Une première mesure : son nom n'est pas apparu sur les sucettes Decaux pour présenter ses vœux. Le maire a aussi chargé son secrétaire général de remettre un document sur les finances de la ville à tous les candidats aux municipales. »

Alain Carignon est toujours attentif à la justice : « Article : le Palais de justice va déménager. La justice se modernise pour mieux accueillir les justiciables. Le Palais de justice de la place Saint-André (à situer, photo) trop petit, peu accessible, servira à accueillir les nombreux congrès, les visiteurs étrangers, sa cour intérieure servira à des spectacles, à des reconstitutions. Les magistrats s'installeront à Europol dans une nouvelle cité judiciaire. AC a entamé les négociations avec Arpaillage qu'il a rencontré en décembre. Article : Quartier Gare-Bastille, la métamorphose : on peut stationner en permanence au parking Denfert-Rochereau 650 places. AG de l'union de quartier le 12 janvier. Vice-président M. Jean Munier, ami, interview. Article quartier des Eaux-Clares : interview de madame Trillat, présidente de l'union de quartier et présidente du Comité de liaison des unions de quartier. AG de l'union de quartier le 13 janvier 1989. Article : le Musée de peinture et l'expo du 13 janvier 1989. Article : Goldman et AC essayer la photo si rencontre avec Goldman le 18 janvier avant son concert. Voir J.R.

Palacio. Concert le 18 janvier au Summum. Pourquoi vous revenez à Grenoble. Article Mistral : le Club Revol a vingt ans le jeudi 19 à 17 heures anniversaire. Article vendredi 20 les Trophées d'Alpexpo. Peut-être avant des articles sur leurs dirigeants ou les entreprises. »

Le maire, candidat à sa succession, a de nouveaux noms qu'il compte associer et mettre en avant sur sa liste. Il peut dicter à son agent de communication ce qu'il veut leur faire dire : « Interview à faire ou hommes/femmes à mettre en valeur. Toujours photo originale + texte. Guy Névéche PS : " Carignon est au-dessus des partis. " Bernard Betto : " Grenoble est pionnière en matière de lutte contre l'échec scolaire. " Maurice Finiasz, président de la chambre des métiers : " L'artisanat marche fort. " Marie-Claude Rivier, présidente des amis de l'Ensemble instrumental de Grenoble (EIG) : " Grenoble aura son auditorium. " Sahari Aziz, président de France plus, animateur au Codase : " Les immigrés ont des droits et des devoirs. " Christian Gauduel, nouveau futur président de la CCI : " Les forces économiques et politiques présentent à Grenoble un front commun. C'est un atout dans la bataille européenne. " Jeannie Longo : " Comment je vois Grenoble par comparaison avec l'extérieur. " Bruno Saby : " Grenoble dans la course. " Carmen Bugada : " J'ai passé 38 ans à Valisère. " C. Bugada a passé 38 ans à Valisère comme ouvrière, comme déléguée syndicale. Elle aime cette entreprise. Elle est heureuse de la négociation aboutie entre l'entreprise et la ville : Valisère reconstruit

une usine neuve à Grenoble, à côté de Cellatex, rue... à proximité de... Les 350 ouvrières peuvent être satisfaites... “ Ce qui me plaît chez AC, c’est qu’il veut que Grenoble bénéficie de tous les types d’emplois et ne se spécialise pas dans la haute technologie. Tout le monde n’a pas la capacité d’occuper de tels emplois, Carignon le sait. ” » Il ajoute dans la marge : « Très important dans la bouche de C. Bugada. »

Alain Carignon n’a pas fini sa liste d’interviews spontanées : « Françoise Soldano : “ Mes jolies colonies de vacances. ” Robert Cohen-Tanugi, président de la communauté juive : “ A Grenoble, la cohabitation est parfaite... ” Guy Legeais, président de la chambre des professions libérales. Marie – Thérèse Trillat (encore) pour le Comité de liaison des unions de quartier (CLUQ) : “ À Grenoble, la démocratie est exemplaire. ” J.-R. Palacio : “ Pour les jeunes, la musique ça baigne. ” Haroun Tazieff : “ Comment je vois AC. ” Madame Rambaud-Weill : “ La fille du doyen Weill parle : Carignon a donné aux rapports ville-recherche... ” (demander texte à Joël de Leiris). Quercia président des Jojos, un personnage : “ Carignon a compris le rôle social des petits clubs de sports et nous aide ” [il s’agit du président d’un club de football, NdA]. Becker, espace international [il s’agit du proviseur du lycée Stendhal, NdA]. Concernant Grenoble mensuel : prévoir Échos dans les pages allant dans le sens souhaité. Peut – être interview de J.-R. Palacio sur le Summum et la musique, l’animation

à Grenoble puisque beaucoup de jeunes refusent *Grenoble mensuel* (GM). Que J.-R. glisse : “ Carignon comprend tout cela. ” Reprendre dans un cadre différent les personnages ci-dessus énumérés et les thèmes pour GM et DN mensuel. Merci. AC. » Alain Carignon sait trouver pour chacun le mot d’éloge à son égard. Il a aussi le souci du détail et note en pièce jointe : « PJ : article *New York Times* pour contacter James M. Marham. »

Les commandes sont assurées. Sous le titre « Un Américain à Grenoble », et avec la photo de James Mac Markham, *News* écrit : « Il y a trois mois, les Dauphinois qui voyagent ont été étonnés de lire quatre colonnes consacrées à Grenoble et à son maire dans le *New York Times* du 12 octobre 1988, article repris par le *Herald* de la même semaine. Une demi-page dans un quotidien américain parlant d’une ville de province française est une chose suffisamment inhabituelle pour que l’on ait envie d’en savoir davantage sur les motivations de l’auteur de l’article. Joint par téléphone, James Mac Markham nous dit que ce qui l’a vraiment intéressé dans la gestion de Grenoble par Alain Carignon, c’est son exemplarité concrète d’une ouverture. “ Je l’ai trouvé très ouvert, très intelligent, très dynamique et très habile. ” » Dès le deuxième numéro de *News*, c’est le « premier coup de théâtre de la campagne des municipales » avec le ralliement de celle qui a déjà été présentée comme « candidate contre Alain Carignon aux élections de mai dernier » : « Liliane Billères rejoint Alain Carignon. » Ce

sera ensuite le « deuxième coup de théâtre », toujours à la « une », avec « Guy Névache sur la liste d'Alain Carignon ».

Les deux premiers numéros de *Dauphiné News* ont présenté, comme demandé, « La bataille d'Apple » : « Le géant américain Apple va installer une unité de production en Europe. [...] Deux villes resteraient sur les rangs : Grenoble et Barcelone. » Le magazine conclut : « Avantage à Grenoble. » Le numéro deux reprend pratiquement mot pour mot la commande du maire : « Grenoble va-t-elle gagner la bataille de composants ? Après des négociations serrées entre Alain Carignon et Pasquale Pistorio [...] qui ont duré un an, ce dernier a décidé d'implanter une nouvelle unité de production à Grenoble. L'investissement colossal – un milliard de francs – permettra la création de 250 emplois. [...] Pistorio a demandé aux collectivités locales – ville et conseil général – qui se sont toujours impliquées dans le devenir de cette filière importante pour l'emploi, une subvention de 30 millions de francs, répartis en trois ans. La décision sera annoncée en janvier prochain. » L'article sera complété dans le numéro quatre sous le titre : « Les puces conquérantes de Thomson. » Saint-Gobain, Valéo qui « met le turbo », Vicat... Chaque commande est servie. Bruno Saby a même sa rubrique régulière.

Les rédacteurs sont fidèles. Ils écrivent : « Neutralité sur la ville : discrétion ou modestie ? Pour la première fois, les vœux présentés aux Grenoblois sur les panneaux

Dcaux ne sont pas signés du maire de la ville, mais de la ville elle-même. [...] On vient d'ailleurs d'apprendre que le maire a chargé son secrétaire général de remettre un document sur les finances de la ville à tous les candidats aux municipales. » Carmelle Bugada, dans une interview programmée, reprend les réponses prévues par le maire. En trente-trois numéros, de décembre 1988 à avril 1989, les *News* afficheront, photo à l'appui, les uns après les autres, les candidats de la liste municipale d'Alain Carignon, avec, à chaque fois, une petite phrase spontanée à l'égard du maire.

Les « coups » et les coûts

Durant cette année 1988, les opérations de communication municipales se succèdent. Frédéric Mougeolle est fort occupé. Il doit organiser son « gala des médias » du 29 octobre 1988, le lendemain du colloque national de la mairie sur « Eau et environnement ». Deux cents journalistes et les vedettes de la télé sont annoncés pour faire de ce gala un grand coup de communication autour du maire. Mais peu d'entre eux se déplacent. Bernadette Beltran, régisseur général du gala, ne peut cacher sa déception : « Ils ont dit “ non ”, et puis ils ont dit “ peut-être ” et comme de Grenoble on insistait ils ont enfin dit “ oui ”, franc et massif... » En fait, la coûteuse opération de pub n'aura pas l'écho prévu : « Il y eut tout de même des Parisiens célèbres ? Pas trop. [...] Il y avait aussi les merveilleux Grenoblois compères et complices depuis le gala de la maison de la culture : Papagalli, Chaix, Agnelli, Mougeolle, Panisset et le groupe rock des journalistes grenoblois. [...] P.S. Merci à François-Henri de Virieu. Il a dit qu'il serait là et il était là¹⁸. » La facture de la soirée s'élève à 885 618 francs, pris en charge par l'association de Frédéric Mougeolle. La mairie, le conseil général et différents sponsors, dont RMO, se sont engagés à payer, mais il reste une ardoise de

¹⁸ « Les journalistes sous les feux de la rampe », in *Bonne année Grenoble*, 1988-1989, brochure municipale, janvier 1989.

150 000 francs dont Frédéric Mougeolle obtient le report après les élections de mars 1989. Et en effet, le 14 avril 1989, le maire de Grenoble écrit au président du conseil général : « Cette opération a déjà bénéficié d'une subvention de nos deux collectivités. Il m'apparaît nécessaire d'apurer son financement [...]. » C'est signé « Alain Carignon, ancien ministre. »

Avec l'aide de Charles-Éric Lemaignan, secrétaire adjoint aux finances de la ville, il doit également combler les « trous » de trésorerie d'opérations de communication. L'agence Métropolis-Management-Communication lui écrit le 21 septembre 1988 pour des opérations de marketing qui ont transité par *Grenoble mensuel* : « Suite à votre demande nous avons facturé la prestation [...] de 62 215 francs à l'ordre de Heuliez ; regroupé les échéances de septembre, octobre et novembre dans une facture adressée à SADE d'un montant de 139 679 francs [campagne marketing direct, facture du 28 août 1988...]. Vous voudrez bien me faire connaître le libellé définitif de ces différentes factures ainsi que leur délai de paiement. » Frédéric Mougeolle note en marge : « Appeler André Bercoff sur le fond et Patrick Thull. »

Pour la mission *News*, Alain Carignon sait qu'il peut faire confiance à Frédéric Mougeolle, le rédacteur en chef du *Grenoble mensuel* municipal, qui a été aussi le conseiller de la rédaction de Bernard Saugey (directeur du mensuel du conseil général *Isère actualités*). Au début de l'été 1988, Frédéric Mougeolle a eu une mission

d'importance. Il réunit un petit groupe de personnes pour monter, en privé, l'opération *Dauphiné News*, le mensuel et le bihebdomadaire gratuit. Frédéric Mougeolle et Alain Carignon discutent du montage complexe mettant en jeu de très grosses sommes. Les conseils juridiques de Jean-Louis Dutaret leur sont précieux. Véronique Bouffard, chargée de la communication du maire, complète l'équipe.

De chaque réunion de travail avec le maire, Frédéric Mougeolle prend des notes : il lui faut monter « trois sociétés » et c'est lui qui doit en être à chaque fois le PDG. « Pour le holding financier *Dauphiné News* », le siège est prévu à Paris, la banque sera le CCF de Paris, et il note le nom du contact. Une liste des actionnaires de confiance est établie. L'organigramme des liens croisés des différentes sociétés du groupe sont mis sur le papier : pour la SA *Dauphiné News* « prendre les mêmes + Pierre Ambroise Thomas » ; la société éditrice aura son « siège à Grenoble, banque BNLI, capital 1 MF libéré à 100 % réparti 60 % le holding et 40 % de petits porteurs ». Il note d'en reparler avec « Dutaret et Boyer ». Alain et Frédéric font le point sur les actionnaires contactés, dont certains ne souhaiteront pas apparaître. Frédéric Mougeolle doit aussi prendre en compte des demandes particulières : « Eugénie d'Hérouville : rajouter dans l'ours », « Pascalie Langenieux-Villard... » Les négociations avancent rapidement.

Le 4 juillet 1988, le Holding *Dauphiné News* est constitué en société anonyme au capital de 250 000 francs.

Autour de Frédérick Mougeolle, PDG, les autres actionnaires sont Thierry Bouchet, son beau-frère, et Laurent Revol, administrateurs, Marie-Paule Bahier et Yves d'Hérouville qui déposent 62 500 francs à la Banque Nicolet-Lafanechère et de l'Isère (BNLI). Les questions d'argent ne sont pas un problème. Des locaux sont pris au 3, boulevard Gambetta, à deux pas de *Grenoble mensuel*. L'agence de publicité « Infernal », qui fait l'étude du projet en juillet 1988, relève une faiblesse, le « risque d'étiquetage politique ».

L'activité du holding Dauphiné News débute officiellement le 1^{er} septembre 1988. Le magazine mensuel *Dauphiné News*, qui constitue le support image, doit être lancé rapidement, les gratuits viendront ensuite ; c'est sur eux que l'équipe du maire compte pour toucher à domicile les électeurs. Il faut immédiatement 2 millions de francs dont 800 000 francs pour la campagne publicitaire de lancement. Les contacts sont établis avec les chefs d'entreprise amis. Le 11 septembre 1988, on l'a vu, Serge Kampf fait un chèque de 1 000 000 de francs au holding Dauphiné News SA. Frédéric Mougeolle signe une reconnaissance de dette et le patron de Cap-Gemini-Sogeti, alors sixième fortune de France, signe lui-même une remise de dette. La date est laissée en blanc ; tout se passe en confiance, entre amis. La société News gratuit, dont le nom commercial est « News mardi - News vendredi », débute son activité seulement le 1^{er} janvier 1989. C'est une société anonyme au capital de

250 000 francs déclarée le 31 janvier 1989. Son siège social est à l'ancienne chambre de commerce de Grenoble au 6, boulevard Gambetta. Ses actionnaires resteront discrets.

L'ardoise

Dès le début de l'année 1989, les sociétés News sont en état de cessation de paiement. Le 14 février 1989, Frédéric Mougeolle, en tant que PDG, ne peut plus émettre de chèques. Les fournisseurs, qui sont aussi ceux de *Grenoble mensuel* et de la mairie, sont compréhensifs. Ils savent attendre le lendemain des élections. Frédéric Mougeolle assure à son entreprise, par différents moyens, les rentrées d'argent, car il faut bien payer au moins ceux des journalistes qui le demandent. Le cabinet d'études Marc Merlin et la société SDEI versent ainsi à un moment opportun 248 250 francs pour un encart publicitaire dans *News*.

Mais il n'y a pas que l'opération *News* qui mobilise des moyens financiers importants. Alain Carignon a vu grand pour sa campagne électorale : sondages, campagne téléphonique, lettres personnalisées, affiches des personnalités médiatiques qui le soutiennent dont Haroun Tazieff. Des brochures grand format de seize pages en quadrichromie sur papier glacé sont distribuées et envoyées sous enveloppe. Elles sont déclinées en cinq temps par l'agence SP3 : « Le temps du partage », « le temps de la création », etc. Une brochure-programme conclut en présentant les 59 candidats de la liste d'Alain Carignon et déclinant les 59 propositions : « Le partage nous sommes pour », « Le dialogue nous sommes pour »,

« La création nous sommes pour », « Les conquêtes nous sommes pour » ; et pour terminer : « Nous sommes pour. Pour tous les Grenoblois. » L'Imprimerie du Téléphérique participe également à la réalisation du matériel électoral. Le directeur de campagne d'Alain Carignon annoncera officiellement un montant de 3,7 millions de francs pour le coût de cette campagne électorale (son challenger socialiste Michel Destot, quant à lui, dépensera officiellement 1,7 million de francs). Une évaluation plus proche de la réalité s'élève à plus de cinq millions de francs, sans les *News*.

Pour le mensuel *Dauphiné News*, le déficit annoncé en septembre 1988 par Frédérick Mougeolle « pour six numéros d'octobre 1988 à mars 1989 » est de 3,2 millions de francs. Le compte d'exploitation, prévu « du 15 septembre 1988 au 15 mars 1989 », se conclut même par un « déficit au 15 mars 1989 qui sera de 3 781 600 francs ». L'élection municipale a lieu le 12 mars. L'addition pour les *News gratuit* dépasse les 8 500 000 francs prévus en septembre. *Dauphiné News SA* présente un déficit de 9,3 millions de francs en juin 1989, le holding *Dauphiné News* un déficit de 6,5 millions de francs et la société éditrice *News gratuit* disparaît discrètement sans afficher son passif de 11,8 millions de francs.

C'est le jour de l'élection du maire Alain Carignon, le 17 mars 1989, que Frédérick Mougeolle commence officiellement l'exploitation de *Dauphiné News SA*,

société anonyme au capital de 1 million de francs. Autour de Frédéric Mougeolle, PDG, les administrateurs sont Roger Pellat-Finet, patron local, et Thierry Bouchet, beau-frère du PDG. La société éditrice *News gratuit*, elle, est dissoute le 2 mai 1989, son siège sera transféré le 25 juillet 1989 à Paris, 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Frédéric Mougeolle est chargé de sa liquidation avec l'aide du commissaire aux comptes Jean-Pierre Larroze, de la famille de l'avocat associé à Jean-Louis Dutaret.

Au lendemain de l'élection, le n° 21 de *News mardi* annonce simplement en titre : « Alain Carignon réélu. » Une fois la victoire d'Alain Carignon proclamée, Frédéric Mougeolle réalise deux numéros du mensuel *Dauphiné News* en plus de ce qu'il avait prévu dans sa note de septembre 1988 à Alain Carignon, et quelques numéros de *News gratuit*. Il trouve en avril une solution élégante pour interrompre en douceur les *News gratuit* : « À nos lecteurs. En raison des très nombreux jours fériés qui parsèment le mois de mai, la parution de *News* sera perturbée. Prochain rendez-vous avec l'actualité le vendredi 19 mai. » Il n'y aura pas d'autre rendez-vous.

Au début de l'été 1989, les journalistes sont licenciés. À ceux qui demandent leur dû, le PDG accorde de correctes indemnités. Il faut que tout se règle en douceur. Les autres poursuivent leur activité municipale à *Grenoble mensuel*. Les fournisseurs, imprimeurs, distributeurs, la photocomposition... sauront faire preuve de patience au risque d'être contraints, dans la discrétion, au dépôt de

bilan l'année suivante. Le dernier mensuel *Dauphiné News* du 15 juin 1989 remercie à sa manière le maire de l'Alpe-d'Huez, dont les généreux encarts publicitaires ont soutenu le magazine. Plusieurs pages sont consacrées à « Une principauté montagnarde. Dans le pays de l'Oisans, un seigneur s'est imposé : le maire de l'Alpe-d'Huez. Portrait de Jean-Guy Cupillard ». La mairie de Grenoble paie, dans ce même ultime numéro, un encart publicitaire pour annoncer « les journées portes ouvertes à Rochefort les 24 et 25 juin 1989 » sous le slogan « L'eau à ciel ouvert ». Et le « spécialiste du métier de l'eau et de l'assainissement » n'a plus de problème pour apparaître au grand jour : la Lyonnaise des eaux dispose d'une page de publicité dans les trois derniers numéros dans *Dauphiné News*, sur fond d'un torrent d'eau claire et limpide.

Une eau naturellement pure

La chance de disposer d'une eau filtrée naturellement constitue l'un des éléments de l'attachement des Grenoblois à leur région de montagnes. Alain Carignon sait qu'il devra composer avec cette fierté pour réaliser ses projets en tentant de jouer sur le « consensus ». À l'automne 1985, le service municipal de l'eau de Grenoble fête son centenaire. Alain Carignon inaugure l'exposition « Cent ans d'eau pure, ça coule de source », installée dans l'Hôtel de ville. Quatre mille cinq cents personnes visitent la station de captage de Rochefort, à quelques kilomètres de Grenoble, qui permet d'alimenter la ville avec 20 millions de mètres cubes pompés chaque année. Un moment, le maire rêve de vendre l'eau de Grenoble en bouteille et, le 28 mars 1986, il annonce même que la production et la commercialisation de l'eau des sources de Rochefort pourraient être effectuées dès 1988. Dans aucun des nombreux discours prononcés à l'occasion de ces rencontres, il n'est question de privatisation.

Le 10 décembre 1987, une première petite phrase du premier adjoint, Pierre Gascon, alerte pourtant les employés municipaux travaillant dans ce service municipal compétent (une centaine de personnes). Au

cours de la commission technique paritaire du personnel, il fait part de l'intention du maire de constituer une société d'économie mixte pour gérer ce service « afin d'obtenir des ressources destinées à financer des actions de solidarité ». Rien n'est dit sur les auteurs de l'étude et sur les actionnaires privés éventuels de cette opération. Le projet est officiellement abandonné après une vive réaction du personnel.

Six mois avant les élections municipales, le 27 octobre 1988, Alain Carignon accueille dans les salons de l'Hôtel de ville, les participants d'un colloque national « Eau et environnement » organisé par la mairie, sous le patronage du secrétaire d'État à l'Environnement et de l'agence de bassin. Le maire souligne « l'importance des problèmes de l'eau qui constituent l'une des préoccupations majeures à l'aube du troisième millénaire ». La présence de grands groupes privés, comme la Lyonnaise des eaux, ne suscite pas de remarque particulière. L'événement permet au mensuel municipal de titrer : « Claire comme l'eau de Rochefort. » Peu de temps avant les élections, Pierre Gascon explique encore : « En ce qui concerne la distribution de l'eau, on sait que de très nombreuses communes concèdent ce service à des sociétés spécialisées. Il ne paraissait donc pas, *a priori*, inconcevable que la ville de Grenoble ait intérêt à faire de même. Une étude fut donc engagée, qui démontra que cette solution n'était envisageable que dans la mesure où nous acceptions d'augmenter sensiblement le prix de

l'eau. L'économie de ce projet n'étant pas démontrée, nous l'avons purement et simplement abandonné¹⁹. »

Au début de l'année 1989, Alain Carignon demande à l'ingénieur principal du service municipal de faire le point sur l'alimentation et la distribution d'eau potable de la ville de Grenoble. Le bilan est excellent : l'eau distribuée à Grenoble est de qualité exceptionnelle. Elle ne subit aucun traitement. Elle est bactériologiquement pure. Les 240 kilomètres de canalisations entièrement maillées du réseau viennent d'être en grande partie renouvelés. Le prix payé pour les consommations domestiques est de 2 891 francs le mètre cube tout compris. Le service fonctionne en régie municipale et sur les quatre dernières années (1985 à 1988), il a rapporté en moyenne 7 millions de francs par an à la commune. Cette somme tient compte des charges, de l'entretien, des investissements et de la consommation des bâtiments communaux (plus de deux millions de mètres cubes). Ce service public fonctionne si bien que sa pérennité semble assurée. Pendant la campagne électorale des municipales de 1989, il ne sera jamais question de l'eau de Grenoble, et encore moins de sa privatisation.

¹⁹ Pierre GASCON, « Idéologie ou pragmatisme, Les métamorphoses de Grenoble », *Les Dossiers de la Revue parlementaire*, supplément au n° 781, 1988.

Naturellement votre

Une fois réélu en mars 1989, Alain Carignon prépare une grande opération de communication autour de l'environnement qu'il compte organiser en mai ou en juin suivant. L'imprimerie du Téléphérique, imprimeur privilégié de la municipalité et des campagnes électorales, sort à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires un livre vert de 36 pages, *Priorité au cadre de vie. Grenoble naturellement*. Un chapitre concerne l'eau : « Un patrimoine à sauvegarder. » « Capter l'eau, la traiter, la distribuer, la recycler, en un mot la gérer, c'est le devoir d'une ville. [...] Autant d'actions qui montrent la vocation d'un service public à agir pour la qualité et la préservation de l'environnement. [...] Aujourd'hui, le service des eaux prépare activement ses prochaines portes ouvertes qui auront lieu les 24 et 25 juin 1989 sur le site de Rochefort. » Le document est signé : « Naturellement votre, Alain Carignon. »

Le 25 mai 1989, des responsables syndicaux font état d'informations selon lesquelles le maire s'apprête à privatiser le service municipal de l'eau et de l'assainissement. C'est l'émoi parmi le personnel dont 85 des 106 agents signent un manifeste exprimant leur volonté de maintenir le service municipal en l'état. Les élus écologistes interrogent le maire. Le premier adjoint leur répond le 1^{er} juin qu'« il n'est pas question de

privatiser », et le maire confirme : « Pierre Gascon vous a apporté tous les apaisements nécessaires. » Le lendemain, au moment même où, à l'appel des syndicats, le personnel débraye pour empêcher toute privatisation, *Le Dauphiné libéré* qualifie de « rumeur » cette information et donne la parole à Pierre Gascon, chargé de faire diversion sur un autre sujet : la municipalité « s'interroge » sur l'augmentation de 35 à 39 heures du temps de travail des communaux.

Le 5 juin, le maire indique aux membres du personnel inquiets qu'ils peuvent partir tranquilles en vacances : « Si nous ouvrons de nouveau le dossier de l'eau, nous en informerons la population et ce ne sera pas avant la fin de l'année. » Le lendemain, le premier adjoint évoque simplement la possibilité de « contacts » entre des sociétés privées et le maire à propos du service des eaux, mais il refuse de s'engager à la place d'Alain Carignon. Le conseil municipal du 9 juin 1989, adopte un programme intitulé « Quarante mesures pour l'environnement ». Les élus écologistes présentent alors deux amendements à la délibération n° 2, « Protection de notre ressource en eau ». Le premier vise à se prononcer contre l'autoroute Grenoble-Sisteron pour préserver le périmètre de protection des captages de Rochefort. Le second demande le maintien de l'eau dans le domaine public. Alain Carignon demande à la municipalité de ne pas se prononcer sur ce point : « Parce que je veux pouvoir discuter avec tous les services, parce que je désire une

remise en cause générale des services de la ville et que, sans comparatif, j'ai du mal à faire avancer les choses. C'est mon devoir de gestion. » Les 46 élus de la majorité et les deux du Front national ne prennent pas part au vote. Ce vœu est donc adopté uniquement avec les voix de la minorité.

La surprise du bicentenaire

Quinze jours plus tard, Guy Névache et Patrick Thull donnent officiellement l'information aux syndicats : la gestion de l'eau sera déléguée. Pour beaucoup d'habitants, c'est la surprise et la colère. Malgré les vacances qui s'annoncent, une mobilisation imposante rassemble le personnel, les usagers, les associations et l'opposition. La « bataille de l'eau » est engagée à Grenoble. Le 29 juin, le personnel du service des eaux manifeste. Le lendemain, un millier d'agents municipaux sont en grève. Une pétition rassemble plus de dix mille signatures pour la défense du service public et la sauvegarde de l'eau.

Le Dauphiné libéré ironise sur les « ronds dans l'eau » et rapporte les propos de l'un des adjoints d'Alain Carignon qui se dit « persuadé que les péripéties n'auront pas de lendemain » : « Les remous du personnel à propos de la privatisation du service des eaux ? C'est l'écume des jours. » Le journaliste ajoute son propre commentaire : « On est tenté de croire ces propos²⁰. » Alors que les pétitions circulent dans toute la ville, le quotidien local donne largement la parole à la municipalité et tente de

²⁰ Thierry POLLIOT, « Des ronds dans l'eau », *Le Dauphiné libéré*, 30 juin 1989.

rassurer en affirmant que le maire a décidé qu'il n'y aura « pas d'autres concessions municipales²¹ ».

Ce 13 juillet 1989, treize élus de la majorité sont déjà partis en vacances. La séance promet pourtant d'être houleuse et de marquer l'histoire de la ville. À l'appel de l'intersyndicale, des socialistes, des communistes et des écologistes, des confédérations syndicales, des familles (CSF) et du cadre de vie (CSCV), et d'unions de quartier, 1 500 personnes se rassemblent à l'Hôtel de ville et manifestent bruyamment leur opposition. Les écologistes apposent des étiquettes sur les carafes d'eau posées sur les tables de la salle du conseil municipal : « L'eau, elle, est transparente », « Échange l'eau de la ville contre les liquidités de la campagne », « Cuvée réservée au RPR », « Une concession pour arroser qui ? », « L'eau n'a peut-être pas de mémoire, les Grenoblois si », « $H_2O + RPR = \$$ », « Robinet à phynances », « Ça coule de sous », « Un verre pour la Lyonnaise, bonjour les dégâts », « Quand Carignon arrose, les Grenoblois trinquent », « Propriété privée du marchand d'eau ». L'intersyndicale remet plusieurs cartons de pétitions au maire.

²¹ Noëlle ROY, « Être à la hauteur du progrès », *Le Dauphiné libéré*, 6 juillet 1989.

L'eau de Grenoble sera... « Lyonnaise »

C'est à l'ancien socialiste Guy Névache qu'Alain Carignon a confié la charge de présenter le dossier ; un baptême du feu dans ce nouvel habit d'élu de la droite pour l'adjoint aux grands travaux. Guy Névache lit la délibération sur la délégation de la gestion du service des eaux et de l'assainissement : « Il vous est proposé de confier la gestion déléguée une eau naturellement pure du service des eaux et de l'assainissement à la société COGESE, Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est, qui est l'émanation de deux sociétés spécialisées régionales : [1] la SDEI [...] filiale du groupe Merlin. La SDEI est une entreprise régionale dont l'actionnariat ne comprend aucune banque ni groupe financier. Elle gère à ce jour plus de 2,2 millions d'abonnés répartis sur 2 500 communes avec une consommation de 140 millions de mètres cubes d'eau, et exploite 350 stations d'épuration des eaux usées. La SDEI est majoritaire puisqu'elle détient 51 % des actions de la COGESE. Par ailleurs, et par le jeu des participations croisées, le groupe Merlin détient près de 70 % du capital de la COGESE. [2] La SEREPI, société d'exploitation des réseaux d'eau potable intercommunaux, [...] est une filiale de la société Lyonnaise des eaux. Elle détient 49 % du capital de la COGESE. [...] Cette formule allie la souplesse et la disponibilité d'une entreprise locale et la puissance des moyens qui peuvent être mis à

disposition par les groupes auxquels est rattachée la société COGESE. » Guy Névache a déjà rodé son discours dans *Le Monde* du 11 juillet 1989 : « Que n'aurait-on pas dit si l'on avait traité avec l'un de ces trois grands des services urbains ? » Alain Carignon ajoute : « Il n'est pas question de laisser un de ces grands en position dominante sur la ville. » « Bouygues se verra probablement confier le tunnel, s'il se fait un jour ; et la Générale des eaux est déjà très présente à Grenoble », précise le journaliste Pierre Frappat.

Guy Névache retrouve sa verve d'avocat pour plaider le dossier en attaquant l'opposition : « J'ai trouvé bien discutable l'action politicienne de certains qui se sont conduits à l'occasion de cette proposition et de ce débat comme si nous étions en présence d'une espèce de troisième mi-temps des élections municipales. [...] Il y a dans un certain nombre de milieux un doute qui ne fait pas avancer la clarté sur cette affaire. [...] Il s'agit d'une modalité de gestion assurant une recette pour la ville nous permettant de remplir une partie de nos grandes ambitions pour Grenoble. »

Les deux contrats de concession, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, ont une durée de vingt-cinq ans. Comme le constatait le préfet à cette époque, ce sont en fait des contrats d'affermage, les travaux de renforcement et d'extension restant à la charge de la commune. La durée de vingt-cinq ans n'est donc pas justifiée. Pour les usagers, les tarifs sont ainsi fixés une fois pour toutes,

avec leur évolution annuelle. Les dépenses mises à la charge du concessionnaire sont de plusieurs types. Ce sont des charges annuelles. La plus importante partie est la prise en charge par la COGESE des annuités des emprunts contractés par la Ville pour le service municipal de l'eau et de l'assainissement : pour l'eau ce sont environ 5 millions de francs la première année, en 1990, allant en décroissant jusqu'à s'éteindre en 2005 ; pour l'assainissement ce sont environ 13 millions la première année pour s'éteindre en 2011 (y compris les annuités que la ville doit reverser au SIEPARG pour la part intercommunale de l'assainissement). La COGESE doit également verser ce qui est appelé une « contribution spéciale » pour la concession de l'eau, dont le montant varie de 12 à 15 millions de francs par an, pour disparaître en 2005. Il s'agit en fait d'un « droit d'entrée », étranger au service rendu à l'usager. De plus, chaque année, la COGESE reverse à la ville une « redevance » de 8,8 millions de francs, indexée sur l'évolution des prix. C'est le total cumulé sur vingt-cinq ans de tous ces versements qui est présenté par le maire comme équivalent à une « manne » d'environ 600 millions de francs, oubliant de dire qu'il s'agit de versements annuels compensés par le fait que la ville va devoir payer l'eau de ses bâtiments communaux, soit environ 10 millions de francs qui ne vont cesser d'augmenter chaque année suivant les tarifs fixés par le contrat : cela fait plusieurs centaines de millions qui doivent être déduits des recettes de la ville. En définitive,

après quelques années seulement, la COGESE devient bénéficiaire et peut ensuite engranger pendant les nombreuses années restantes des bénéfices considérables.

Pendant la séance de l'assemblée communale, le débat semble impossible sur ces aspects financiers. Le conseiller municipal communiste s'adresse au maire : « Vous avez préféré le secret, vous qui prétendez être un des douze apôtres de la rénovation de la vie politique française. [...] Qui peut donc trouver avantage à la privatisation de ce service ? Vous constituez là un véritable trésor de guerre pour la Lyonnaise. » Le maire donne aussitôt la parole au premier adjoint qui a la charge d'aligner une liste d'une dizaine de municipalités communistes ayant privatisé leur service des eaux et de l'assainissement. Les écologistes expliquent pourquoi cette décision est une atteinte au patrimoine collectif et aux ressources communales, une aggravation du coût pour les habitants, et un risque pour l'environnement : « C'est tout bénéfice pour la Lyonnaise des eaux et pour vingt-cinq ans, c'est le retour des privilèges le soir du bicentenaire de la Révolution française. »

Le député socialiste de l'Isère, Michel Destot, dénonce la faiblesse du prix d'entrée : « C'est en fait dans le secret des cabinets et des officines que s'est préparé ce mauvais coup. » Son collègue Jean-Paul Giraud ajoute : « Il manque des éléments essentiels pour se prononcer : [...] où est le tableau comparatif des différentes offres ? » Puis vient le tour de Richard Cazenave, député RPR, qui

énumère une trentaine de municipalités socialistes ayant privatisé leur service de l'eau, dont Rennes, la communauté urbaine de Dunkerque, Valence, Villeurbanne... Le représentant du Front national, Hugues Petit, explique pourquoi il est pour la privatisation : « Les usagers dans cette affaire devraient y gagner. » Mais il ajoute : « Vous proposez une demi-mesure. Si vous nous proposiez une vraie et bonne privatisation nous dirions oui. » L'adjoint aux finances, Jean-Pierre Saul-Guibert, reprend les attaques sur les communes socialistes en ajoutant Lille, Marseille, et cinq autres municipalités qui ont privatisé leur service de l'eau.

Guy Névache tient à reprendre la parole pour préciser « Le choix des exploitants s'est fait de la façon la plus claire possible. Il est très clair que tous les exploitants français d'une qualité et d'un niveau suffisants pour pouvoir faire des propositions sur ce service, les ont faites ou ont pu les faire. » Jean-Paul Giraud l'interpelle : « Où sont-elles ? » Guy Névache poursuit : « Je n'ai pas à répondre à vos questions. [...] La municipalité a enregistré ces propositions. Elle a fait un choix. [...] Nous sommes en présence d'un contrat qui a été discuté pied à pied, et jusque hier. » Il poursuit la liste en citant les socialistes André Laignel et Christian Pierret, « président de la commission de contrôle de la Cour des comptes », qui ont privatisé leur service municipal, et prend date : « Nous aurons à être fiers dans six ans, ce qui se passe ce soir apparaîtra comme un combat d'arrière-garde. »

Alain Carignon n'a plus qu'à conclure. Il lui reste à citer le maire socialiste Edmond Hervé, et le maire communiste de Douarnenez, pour la privatisation de l'eau, et Conflans-Sainte-Honorine pour sa privatisation des cantines scolaires. Puis il se lance dans un exposé sur les centaines de millions que « rapporte » cette concession et le grand programme qu'il va mettre en chantier « avec les moyens que nous dégageons grâce à cette gestion ». Le maire se fait insistant pour féliciter Guy Névache et s'explique : « Qu'allons-nous faire ? Nous disposons à partir de l'année prochaine de 120 millions de francs. [...] Nous ne les mettons pas dans la poche de l'Hôtel de ville, nous les mettons sur le terrain des Grenoblois et donc, je pense que nous faisons ce qui est conforme à l'intérêt général. » Ensuite, le maire se lance dans une grande démonstration sur son grand projet de « Grenoble ville verte », à savoir le tunnel autoroutier à péage, sous la ville.

Après quatre heures de débat, la majorité municipale vote la privatisation. L'opposition claque la porte. Le maire lèvera la séance tranquillement un peu plus tard en lançant « Bon 14 juillet, bonne révolution ! »

Les recours et le retour

Perdue devant l'assemblée communale, la bataille se poursuit sur le terrain du droit. Le 25 juillet 1989, les élus écologistes demandent au préfet de saisir le tribunal administratif de Grenoble pour l'annulation de la délibération du conseil municipal. Le préfet Jean-Paul Proust leur répond le 9 septembre : « J'ai l'honneur de vous informer que mes services procèdent actuellement à un examen attentif des termes de cet acte et des conventions qui l'accompagnent. » Un collectif se constitue. Écologie-alternatives-autogestion, la CSCV, la CSF, l'UFC-Que choisir, un comité de défense des usagers, les syndicats CFDT et CGT, les conseillers socialistes et une union de quartier, déposent à la mi-septembre leur propre recours au tribunal administratif.

Jean-Paul Proust est préfet de l'Isère depuis le 1^{er} janvier 1988. Représentant du gouvernement dans le département, il représentait donc aussi Alain Carignon, ministre de l'Environnement jusqu'en mai 1988. Le maire de Grenoble lui a transmis en juillet la délibération et les contrats signés avec la COGESE. Parmi les centaines d'actes qu'il reçoit des collectivités locales, il a été alerté sur celui-ci par les remous suscités. Le 26 octobre 1989, il adresse un courrier au titre du contrôle de légalité dont il a la responsabilité. Point de « Monsieur le ministre » comme d'habitude. Le ton du courrier est diplomatique,

mais ferme. Il s'agit en fait d'un recours gracieux demandant au maire de « procéder à un nouvel examen des actes concernés ».

Le préfet conteste plusieurs points des conventions avec la COGESE : « La question se pose donc de savoir dans quelles conditions cette redevance [annuelle de 8,8 millions de francs prélevés sur les recettes du service] représente une surtaxe destinée aux amortissements ou une autre ressource non affectée. En tout état de cause, il apparaît qu'entrent dans le calcul du prix de l'eau des éléments qui n'ont rien à avoir avec le service public de distribution de l'eau. Cette situation est contraire au principe même de la redevance qui ne doit prendre en compte que le coût réel du service et ne pas répercuter aux usagers des dépenses qui ne sont pas directement liées à l'exploitation du service. La même question se pose avec la contribution spéciale fixée à 13 millions de francs pour l'année 1990 [...]. Cette disposition opère un transfert du contribuable sur le consommateur d'eau [...] en vue de renflouer le budget général de la collectivité. » Jean-Paul Proust conteste aussi d'autres dispositions dont « la redevance de 150 000 francs » par agent désirant rester dans les services de la ville. Quant à la consultation préalable de la COGESE sur « l'avant-projet des travaux à exécuter », il avance que « ces dispositions me paraissent contrevenir au principe même des marchés publics ». La teneur de ces courriers ne sera rendue publique que cinq ans plus tard.

Alain Carignon sait donc que le tribunal administratif peut suivre les recours engagés par les associations, surtout si le préfet s'y associe. Il décide de revoir sa copie. Le conseil municipal du 30 octobre 1989 devra voter de nouveau sur les conventions, avec la COGESE, partiellement révisées. Entre-temps, Patrick Thull a discrètement quitté son poste de secrétaire général de la mairie. Le nouveau conseil municipal se déroule dans la même ambiance de contestation : « On fait évacuer la salle s'il y a d'autres manifestations », s'énervent le sénateur Charles Descours. Guy Névache et le maire présentent la version revue et corrigée : « Ce sont exactement les conditions qui figurent dans la convention de délégation du service des eaux de la ville de Montpellier qui a été votée quelques jours après la nôtre. »

Guy Névache répète que « l'eau de Grenoble a fait l'objet d'une consultation et d'un contrat de délégation de gestion dans des conditions extrêmement claires ». Il répond à son ancien collègue socialiste : « [Vous avez] l'air de regretter que la Générale des eaux ou Bouygues n'aient pas pu s'exprimer. Ils ont eu toute faculté de le faire et en plus, je le tranquillise, d'ici à la fin du mandat, il aura peut-être l'occasion d'exprimer sa sympathie à un de ces grands groupes, mais ce ne sera pas sur l'eau. Cela pourra être à une autre occasion. » « Une autre privatisation ? », interrompt son voisin socialiste. « Pas une autre privatisation », se défend Guy Névache. Alain Carignon ajoute : « Je souhaite qu'il n'y ait pas d'autre

gestion déléguée qui soit confiée à des sociétés [d'ici la fin de ce mandat]. » Il s'insurge : « Mais pourquoi la minorité du conseil municipal ne dit-elle pas la vérité ? » La décision « proposée par Guy Névache » est une nouvelle fois votée sans problème par 46 voix pour, et 13 contre. Haroun Tazieff a donné son pouvoir à Guy Névache qui vote contre une demande de référendum faite par l'opposition, et pour la privatisation.

Jean-Paul Proust a fait partie du mouvement préfectoral, direction la Guadeloupe. Le gouvernement socialiste tarde à nommer un remplaçant. C'est Albert Géhin, secrétaire général de la préfecture, qui assure l'intérim et reçoit la nouvelle délibération de privatisation et les contrats. Le 9 novembre, le secrétaire général rappelle rapidement au maire que cette délibération présente « les mêmes inconvénients que la version initiale du mois de juillet 1989 ». « Le prix du service est manifestement excessif par rapport aux coûts réels dans la mesure où l'économie du dispositif consiste à faire supporter par l'usager du service d'eau potable une importante charge financière normalement imputable au contribuable au travers du budget général de la ville. » Alors qu'un nouveau recours est déposé par les élus, Albert Géhin complète sa réponse, le 28 décembre. Les motifs de contestation de la légalité de la décision tiennent trois pages. La durée du contrat « ne semble pas justifiée, dès lors qu'elle est largement supérieure à la durée nécessaire pour assurer l'amortissement des

investissements réalisés ». La « redevance annuelle de 8,8 millions de francs [...] ne fait l'objet d'aucune justification et n'apparaît pas comme étant la contrepartie de charges exposées par la collectivité au titre du service. [...] Il est en effet à craindre que ces dispositions n'opèrent un transfert de charges du contribuable vers l'utilisateur d'un service public, rendant ainsi confuse la distinction des comptes entre fermier et collectivité » ; « les transferts financiers » entre la COGESE et la mairie sont tels que « c'est en dernier ressort l'utilisateur du service qui s'en trouverait pénalisé ». Le préfet par intérim rappelle que « de telles pratiques ont fait l'objet de critiques de la part de la Cour des comptes à l'occasion de son dernier rapport consacré à la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement ». « Je tenais à vous faire part de ces observations dans l'intérêt même de la collectivité. » Albert Géhin sera bientôt nommé ailleurs et le nouveau préfet, René Vial, n'engagera aucun « déferé » préfectoral malgré les observations très argumentées de son prédécesseur.

Reste le recours en annulation déposé le 28 décembre 1989 par l'opposition municipale, écologiste et socialiste. Parmi les motifs possibles d'illégalité, les élus soulèvent l'absence de communication des études préalables, la durée trop longue du contrat, l'absence de cautionnement, d'indexation, l'ignorance dans laquelle ils ont été tenus concernant les éléments financiers du contrat et notamment les bases de fixation des prix pour les usagers.

C'est Jean Folco, avocat et ancien conseiller municipal chargé de l'information, qui représente la ville dans ce dossier. Le tribunal administratif estime que les moyens soulevés ne sont pas bons et rejette ce recours deux ans plus tard, le 11 décembre 1991. Le jugement signé par le président du tribunal administratif, Guy Gardavaud, tient en un paragraphe de quelques lignes : « Lesdits conseillers n'établissent pas avoir demandé ces documents ou ces éléments et obtenu de la part du maire un refus de communication. [...] Les requérants ne sont pas fondés à soutenir que le conseil municipal s'est prononcé sur la base de données matériellement inexactes, erronées ou insuffisantes. » L'appel de ce jugement formé par les écologistes est toujours instruit par le Conseil d'Etat à l'heure où ces lignes sont écrites.

La corbeille de mariage

Pour la Lyonnaise des eaux, l'attribution de la gestion déléguée de l'eau de Grenoble est un bon point marqué contre sa rivale la Générale. Elle lui permet de s'implanter plus avant dans une région où, contrairement à ce que pourrait laisser croire son nom, elle n'est pas très présente. Pour la famille Merlin, c'est le plus beau contrat qu'elle pouvait espérer, son premier d'une telle importance dans l'une des grandes villes françaises. En 1989, le groupe Merlin est piloté principalement par Jean Merlin et ses deux fils, Marc-Michel et Pierre, à travers trois sociétés mères, la SDEI, la SCM (Société de contrôle Merlin) et le cabinet d'études Marc Merlin. Présent dans de très nombreuses petites collectivités locales, c'est le plus gros des derniers distributeurs d'eau indépendants en France.

Le groupe Merlin travaille régulièrement avec les grands de la distribution d'eau et de l'assainissement, notamment au titre d'ingénieur-conseil. En 1989, un rapprochement avec la Lyonnaise des eaux est déjà entamé en Rhône-Alpes, la SDEI a fait son entrée à hauteur de 30 % dans le capital de la SEREPI (filiale de la Lyonnaise). Le flirt prolongé et les fiançailles ne tardent pas à déboucher sur un mariage en blanc, peu après la privatisation de l'eau de Grenoble. Le 30 décembre 1990, l'accord est scellé, la famille Merlin a cédé à la Lyonnaise des eaux ses activités dans la distribution d'eau pour

1,8 milliard de francs. Marc-Michel Merlin, qui a négocié ce rachat, obtient en outre de rester à la tête des sociétés qu'il vient de vendre, en devenant le responsable régional de la Lyonnaise. Pour le gigantesque conglomerat dirigé par Jérôme Monod, le mariage n'est pas sans avantages. Après le rachat du groupe Merlin, la Lyonnaise des eaux voit sa présence passée de 18,2 % à 22,9 % du marché français de la distribution de l'eau²² 4, derrière la Générale (35,4 %), mais devant la SAUR-Bouygues (9,6 %) et Saint-Gobain (6,5 %).

²² *Le Monde*, 10 janvier 1991

Des notes d'eau salées

C'est sur papier à en-tête « Eau de Grenoble – COGESE » que les Grenoblois reçoivent leur première facture d'eau « privée ». En apparence, le changement de statut n'est pas vraiment perceptible pour les usagers. D'abord parce que les copropriétés sont nombreuses à Grenoble et que ce sont les syndics qui reçoivent les factures et les affectent ensuite dans les charges. Ensuite, parce que ce n'est que la première facture de l'année : le contrat de privatisation permet désormais une facturation semestrielle, et non plus annuelle comme avec le service municipal. La lecture du document est en outre suffisamment complexe, avec pas moins de huit lignes, pour que peu de monde cherche à comprendre ce qui a changé dans les primes fixes, les tarifs et les taxes multiples. Pour compliquer le tout, la COGESE facture d'avance une consommation estimée et régularise ensuite et perçoit pour la première fois les redevances pour la station d'assainissement intercommunale d'Aquapole. Autant dire que pour quelques centaines de francs, l'usager ne va pas trop s'attarder. Il ne sait pas que dix centimes en plus sur le prix du mètre cube, c'est un million dans les caisses du concessionnaire.

La COGESE doit toutefois faire face à de nombreuses demandes, souvent accompagnées de critiques sévères. Au bout d'un an, certains usagers font leurs comptes : leur

facture d'eau a augmenté de 30 %. Mais il faudra attendre plusieurs années avant que des associations se constituent pour agir collectivement. Du côté de la mairie, il faut attendre le mois de juillet 1991 pour accéder au premier rapport financier que la COGESE tardait à rendre. En fait, il s'agit de vingt lignes sur une page, vingt lignes pour cinquante millions. Autant dire que la surveillance du respect du contrat de concession, et de l'usage exclusif des redevances de l'eau pour le service de l'eau, n'est pas facilitée.

Trois ans plus tard, la mise en examen d'Alain Carignon va réveiller le besoin de comprendre les factures d'eau et la destination des sommes perçues. À défaut d'études comparatives officielles, les écologistes rendent publics les résultats de leurs investigations en novembre 1994 : le service privatisé rapporte moins à la commune que la régie municipale antérieure. La COGESE, qui dégage une marge brute de 14 % pour un chiffre d'affaires de 100 millions de francs, est bénéficiaire dès la cinquième année, et pour les vingt ans qui restent au contrat. De plus, la ville garde dans son budget des sommes issues des redevances des usagers de l'eau que ceux-ci paient une seconde fois en impôts du syndicat intercommunal. Cette double facturation, qui est en fait un impôt déguisé, correspond à plus de 3 millions de francs. Enfin, dans le contrat assainissement de la COGESE, des sommes sont reversées à la ville correspondant à des annuités d'emprunt que la ville ne paie pas et équivalant à

8 millions de francs par an sur les dernières années. Quant à l'affectation du droit d'entrée de la COGESE en recettes du budget principal de la commune, il s'agit là encore d'un impôt déguisé.

Pendant l'été 1994, des citoyens grenoblois se regroupent autour de l'association « Eau Secours », pour connaître la vérité sur leur facture d'eau. L'association découvre que le système de facturation, avec paiement d'avance et régularisation ensuite, entraîne une surfacturation de 3 millions de francs. Tous les intervenants peuvent être satisfaits de cette privatisation : la Lyonnaise des eaux qui va faire des bénéfices pendant vingt ans, le maire qui a réussi à renflouer le budget communal par un impôt qui ne s'est pas vu, le syndicat intercommunal qui a prélevé sous forme d'impôt ce que la ville aurait dû lui reverser. Depuis la privatisation, la facture d'eau a plus que doublé.

La main invisible et les grands groupes

« Je peux vous recevoir maintenant parce que j'ai repris les choses en main » : en accueillant, en 1992, deux élus d'opposition, trois ans après leur demande d'entrevue, Alain Carignon se veut convaincant. Il « charge » son entourage et les services municipaux, qui, dit-il, ne l'ont pas alerté à temps. Ironie sur la « compétence » de tel adjoint, anecdote sur tel chef de service qui a bénéficié de « cadeaux » pour le mariage de sa fille. « Quand vous interveniez, je me disais : mais qu'est-ce qu'il raconte encore ? Je demandais aux services de vérifier. Quand je recevais la réponse – les services sont lents, vous verrez –, ils me disaient que c'était vrai. [...] J'ai découvert ainsi qu'il n'y avait presque pas d'appels d'offres ouverts²³. J'ai exigé maintenant que l'on soit strict. » C'est du « cartes sur table », en apparence.

Cette année-là, Alain Carignon lance une grande campagne de communication sur les finances. Depuis plusieurs années, des élus ont mis en évidence une dérive

²³ Au cours de l'année 1988 : 159 marchés négociés, 139 appels d'offres restreints et 130 appels d'offres ouverts. Au cours de l'année 1989 : 177 marchés négociés, 98 appels d'offres restreints et 60 appels d'offres ouverts.

dangereuse, en particulier de l'endettement. Les unions de quartier viennent de mettre en place un « observatoire des finances municipales » dont les premières conclusions sont sans appel. Cette initiative, peut-être unique en France, est le fruit du travail d'un ingénieur à la retraite, René Larvaron, étonné de l'absence d'analyse indépendante. Jusqu'à présent, tout allait bien, officiellement, puisque les seuls éléments pertinents d'analyse présentés par le maire étaient ceux qui pouvaient paraître positifs pour sa municipalité.

Durant le premier mandat de 1983 à 1989, les déséquilibres se sont pourtant installés. En 1983, Alain Carignon s'est fait élire sur un programme de « hausse d'impôt zéro ». Sans conviction idéologique profonde, il surfe alors sur la vague néo-libérale vantant les bienfaits de la « main invisible » jusqu'à l'échelon local et rendant au marché ce qui devait lui revenir. Le maire a choisi de consommer l'épargne disponible, jusqu'en 1986. Mais cette ressource s'est épuisée. Reste la vente d'actifs de la commune, terrains ou immeubles, mais aussi les « concessions » de services. Le budget 1986 bénéficie ainsi de la transformation de la régie municipale du gaz et de l'électricité en société d'économie mixte Gaz et électricité de Grenoble (GEG). L'actionnaire privé principal en est une société contrôlée par la Lyonnaise des eaux, qui prend pied dans un des services les plus rentables de la commune, avec le service des eaux.

Alain Carignon saisit aussi les opportunités. Le crédit des collectivités locales s'ouvre aux banques privées. C'est une période de crédit facile, sans grand contrôle, les banques profitent à plein de ce nouveau marché alors que les taux sont élevés. C'est la fuite en avant dans l'endettement. Résultat des dérapages de ce premier mandat, la situation financière de Grenoble devient critique à la fin des années quatre-vingt. Mais qui va regarder de près un budget de 1,5 milliard de francs et plus du double avec les satellites ? L'information du public se borne à des informations triées par la municipalité. Lorsque le préfet ne veut pas intervenir, la seule procédure d'alerte est, au mieux, le contrôle de la chambre régionale des comptes, tous les cinq ans, et avec plusieurs années de retard.

La réalité est pourtant simple. À la fin du premier mandat, la dette totale a presque doublé en francs constants, avec 1,7 milliard de francs. Pour une commune, la vie à crédit est un impôt différé pour les contribuables. En 1988, les problèmes financiers sont reportés après les élections municipales. Les données réelles de la situation ne seront pas rendues publiques avant le vote du compte administratif... en juin de l'année suivante. Face aux critiques de l'opposition, et en l'absence d'analyse indépendante ou d'enquête sérieuse de la presse, le maire pourra alors dire : « Ce qui m'intéresse, c'est l'avenir et pas, comme vous, le passé. »

« Carignon II » va pourtant devoir gérer le passif de « Carignon I ». Le cabinet financier du maire et le Crédit local de France, principal prêteur de la ville, savent que la situation est « dans le rouge » en cette période électorale de 1989. L'épargne nette de la municipalité était négative en 1987. C'est l'épargne brute qui est négative en 1989 : la ville est obligée d'emprunter, ne serait-ce que pour rembourser l'annuité de sa dette. Pour passer le cap de la fin de son mandat et les élections de mars 1989, le maire doit trouver des expédients. Des dépenses sont différées, telles celles de festivals préélectorales, des passifs des équipes de sport, des manifestations culturelles, ou des interventions économiques hasardeuses, qui se montent à plusieurs dizaines de millions de francs. Le maire prend aussi, sans en informer le conseil municipal, des intermédiaires pour une « renégociation de la dette » qui reporte le problème après les élections.

La sortie du tunnel

Alain Carignon charge Guy Névache de présenter le « grand projet » tenu jusqu'alors confidentiel. Le 9 octobre 1989, c'est l'annonce de la « reconquête de l'espace urbain ». Elle commence par une convention d'études et de faisabilité d'un tunnel autoroutier à péage traversant le cœur de la ville, et proposé par Bouygues. La convention est passée avec une certaine société Carvex, filiale de Bouygues. Le préfet, saisi par des requérants, répond : « Le caractère illégal de la procédure de dévolution de ce marché d'études ne m'a pas échappé, et, après examen attentif de la légalité, j'ai déposé au tribunal administratif, pour violation des dispositions du code des marchés publics, un recours en annulation, avec demande de sursis à exécution. »

Au même moment, Jean-Louis Dutaret et Carvex signent une étude, confidentielle « sur la base de l'avant-projet sommaire de Bouygues », qui vise à contourner les obstacles juridiques. Ce « fruit d'une collaboration entre la direction juridique de la branche BTP du groupe Bouygues [...] et le cabinet Dutaret La Giraudière Larroze » est transmis au maire par Jean-Louis Dutaret : « Vous trouverez ci-joint les deux études que j'ai établies conjointement avec le service juridique du groupe Bouygues. » Alain Carignon veut inaugurer en 1993 ce tunnel d'un coût estimé à plus de deux milliards de francs.

Le chantier doit démarrer en 1991. Fin 1989, Bouygues et la mairie organisent une grande opération de communication : « Quatorze jours pour inventer demain. » Mais le tribunal administratif annule la convention avec Carvex, attaquée, « considérant qu'une seule étude a été demandée au seul concepteur qui avait pris l'initiative de faire une proposition », avec une indemnité de 3 millions de francs si Bouygues n'obtenait pas le marché.

Contraints de revoir leur copie, le maire et Guy Névache sollicitent les Grands Travaux de Marseille (GTM – Lyonnaise des eaux) et la SAE-SORMAE. « Alain Carignon joue la concurrence », indique *Le Moniteur*, qui ajoute : « Il désamorce ainsi la bombe juridique. » Les discussions sont engagées durant l'année 1990. Bouygues paie même un voyage à Toulouse aux élus pour visiter son tunnelier du métro. À l'automne 1990, c'est Bouygues qui est choisi et le maire annonce un référendum au printemps 1991. Mais le projet si bien ficelé en 1989 est « différé », en douceur, la ville n'ayant pas les 600 millions qu'elle doit ajouter. Il n'y aura ni référendum ni tunnel.

D'autres opérations, prévues avant les élections de mars 1989, subissent le même sort. Le maire accorde à la société d'économie mixte Grenoble Isère Développement (SEM GID) dont Guy Névache est le directeur général, un permis de construire pour une halle de sports... dans une zone non constructible, le parc Bachelard. Les arbres sont abattus pour faire place nette. Un équipement chiffré à

38,6 millions de francs, avec un grand groupe de BTP : deux fois l'estimation d'il y a deux ans. Le projet est annulé après un recours contre le permis, mais c'est la commune qui prend en charge les 4,2 millions de francs de marchés pour ce projet de halle fantôme. L'année suivante, c'est un autre projet qui suscite la colère : « Ils veulent démolir notre piscine municipale ! », la seule en plein air et au centre-ville. Alain Carignon a décidé de vendre une partie du terrain pour une opération immobilière de luxe, dans son canton. Les recours, rejetés, mais surtout les quinze mille signatures de l'association « SOS piscine municipale » contraignent le maire à « différer », une nouvelle fois, et promettre un référendum... dès sa réélection en 1995.

Le site des anciennes usines Lustucru intéresse la SARI (la société immobilière du promoteur Christian Pellerin) et la Générale des eaux qui proposent un projet de quatre cents logements. À cette époque, Christian Pellerin a de nombreux ennuis financiers et judiciaires. Le maire accorde une dérogation au plan d'occupation des sols, sous forme d'une zone d'aménagement à convention privée. Avec une surface constructible qui peut ainsi doubler, le terrain industriel prend soudain une tout autre valeur pour la SARI. Mais les habitants, attachés à une opération équilibrée, se regroupent dans le collectif Berriat-Lustucru. Le maire est obligé d'abandonner le projet, et c'est encore une fois la commune qui paie en fait le passif de plus de cinq millions.

Intermédiaires de confiance

Grâce à la fiscalisation des impôts intercommunaux en 1990, Alain Carignon peut cacher une très forte hausse des impôts locaux. Il augmente aussi tous les tarifs, et diminue le personnel. Mais il manque encore 27 millions de francs pour terminer l'année. Le 21 décembre, le maire est en train de présenter le budget 1991, quand il est interrompu : « Amici siciliani... » La sonorisation diffuse un discours d'accueil de la municipalité, dans le salon d'honneur d'à côté. L'intermède terminé, le maire présente ce que le quotidien local qualifie de budget « justice et équilibre ».

Jean-Marc Garnier, le secrétaire aux finances, est aux côtés du maire pour présenter un budget de rigueur. C'est Marianne-finances, filiale du Crédit Lyonnais, que le maire choisit pour servir d'intermédiaire dans le réaménagement de la dette, moyennant une commission de 910 000 francs. Un très discret « Groupement d'intérêt économique de gestion de la dette de la ville de Grenoble » est créé à Paris, qui prend en charge une partie des emprunts que la ville a contractés auprès du Crédit local de France et un emprunt Floral, signé en 1987 entre le maire et... Jean-Marc Garnier, à l'époque directeur départemental de Crédit local de France. Alain Carignon doit aussi négocier avec les banques un plan de redressement des finances communales, pour obtenir un engagement d'emprunts sur trois ans. Cet « accord-

cadre », présenté comme une preuve de confiance, restera confidentiel. En fait, la politique financière de la commune est sous surveillance.

En novembre 1991, un rapport de la Cour des comptes sur « la gestion de la trésorerie et de la dette des collectivités territoriales » décrit le rôle d'« intermédiaires en produits divers » de Michel et Chantal Pacary, et de leur société Rhoddlams. Le maire de Grenoble a utilisé leurs services, à des tarifs cinq à huit fois plus élevés que les concurrents : « (...) la ville de Grenoble a versé [...] 2 268 225 francs de 1986 à 1988 au cabinet Rhoddlams. [...] Les règlements de commissions ne sont appuyés d'aucun justificatif sérieux et détaillé. » Dans le même chapitre, les rapporteurs rappellent les risques du recours à ce type d'intermédiaires financiers avec les cas d'Angoulême et de Nice, ce dernier exemple montrant que « le recours à un intermédiaire financier peut, à la limite, n'être que l'habillage de pratiques sans rapport avec la gestion de la dette ». D'autres artifices budgétaires, qui faussent l'équilibre financier de la ville pendant plusieurs années, ont « permis à la ville de Grenoble de masquer partiellement la dégradation de sa situation financière en 1988 ». Sans les différés d'amortissement, « la capacité d'autofinancement [...] aurait alors accusé un déficit de près de 19 millions ». Un vérificateur a « constaté que les commissions perçues par Rhoddlams étaient reversées à un autre intermédiaire, dans une proportion importante. Quoiqu'identifié, cet intermédiaire n'a pas laissé de

traces... » De manière générale, la Cour des comptes conclut sur « les dérives sans contrôle de l'assemblée délibérante compétente » et « les lacunes du contrôle de légalité ».

Quelques années plus tard, les époux Pacary seront cités dans plusieurs affaires politico-financières²⁴ : intermédiaires dans des tractations d'œuvres d'art (dont le *Jardin à Auvers* de Van Gogh), détournements de fonds publics et corruption dans une autre affaire²⁵... Michel Pacary, en fuite depuis plusieurs mois, sera arrêté le 22 février 1995 au Luxembourg. L'intermédiaire de la ville en 1988 était-il vraiment l'homme de confiance idéal ?

²⁴ Roland-Pierre PARINGAUX, « Le juge Boizette tente d'évaluer l'ampleur de l'affaire Pacary », *Le Monde*, 1^{er} mars 1995 ; Alain LÉAUTHIER, « Fin de cavale au Luxembourg pour Michel Pacary, intermédiaire politico-financier », *Libération*, 23 février 1995.

²⁵ *Le Monde*, 24 février 1995.

La nouvelle donne

En 1991, à Grenoble, l'heure n'est pas aux affaires, mais à la « communication financière ». Jacques Séguéla se voit confier une campagne sur ce thème, moyennant une confortable commission. Des journaux spéciaux sont diffusés sur le thème « Grenoble ouvre la voie vers de nouveaux équilibres ». Le maire répond aux questions sous le titre : « Dites-nous tout Alain Carignon... » On apprend qu'« il faut vendre Grand'Place », le grand centre commercial du sud de l'agglomération, géré jusqu'à présent par la Régie foncière et immobilière de la ville de Grenoble (RFIVG). Cette dernière est mise en liquidation, et l'ensemble immobilier d'activités et de commerce de Grand'Place est cédé à un investisseur étranger, cent millions de francs en dessous de sa valeur. Sachant qu'il n'y a aucun contrôle sur les prix de ces « aliénations » du patrimoine communal, chaque fin de séance du conseil municipal est transformée en « salle des ventes », à des prix bien en dessous du prix des Domaines. L'opposition dénonce la « dilapidation ». Lorsqu'un élu lui demande : « Mais vous allez bientôt mettre en vente l'Hôtel de ville », Alain Carignon répond avec le sourire : « Tiens, c'est une bonne idée. »

La chambre régionale des comptes est en train de découvrir des choses pas très claires, mais seule la garde rapprochée du maire est au courant. La campagne de

communication redouble : « Budget 1992 : à vous de juger », « Gérer son budget, c'est le lot quotidien de chacun d'entre nous. » Pour Claude Payre, ancien magistrat de la chambre régionale des comptes, embauché par la ville : « Incontestablement, le maire est attentif à la gestion de sa municipalité [...] Il faut saluer ceux qui, comme Alain Carignon, s'efforcent d'aboutir à une gestion transparente et équilibrée, dans un souci de respect du contribuable. »

Alain Carignon avance dans sa stratégie de la « ville maigre », et il lance la « nouvelle donne » à l'automne 1992. Jean-Yves Haberer, président du Crédit Lyonnais, se rend à Grenoble le 10 décembre 1992 pour aider Alain Carignon qui attend une lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

Jean-Yves Haberer se prête à une « expertise financière » de la ville, et commence par les politesses : « Monsieur le ministre, je souhaite vous adresser mes chaleureux remerciements pour l'excellent accueil que vous avez bien voulu me réserver. » Le maire reste sur le même registre : « En tant que premier magistrat d'une importante collectivité, j'ai le souci d'un chef d'entreprise, à savoir de gérer la cité en intégrant l'évolution de notre environnement, économique notamment, afin de protéger au mieux les équilibres financiers à court terme et à moyen terme des comptes de la ville de Grenoble. » Le président du Crédit Lyonnais en profite pour noter la « possibilité non négligeable de “privatiser” des

services », propose son « expérience », son « professionnalisme » et sa « compétence » et conclut : « Je suis très sensible à votre accord pour l'établissement d'une convention de partenariat entre le Crédit Lyonnais et la ville de Grenoble. »

La prescription

Lorsqu'il reçoit la lettre d'observations de la chambre régionale des comptes portant sur les années 1985-1989, le maire est obligé d'en rendre compte à son conseil municipal. Mais rien ne l'empêche d'ajouter à cette communication d'autres documents plus favorables. L'analyse des magistrats financiers est donc insérée entre un résumé particulièrement sélectif du maire, et « l'expertise » de Jean-Yves Haberer. Ces documents deviennent pour la majorité municipale « la preuve irréfutable de la bonne marche de la ville ». Après une introduction qui confirme l'analyse de l'Observatoire des finances municipales, la juridiction financière décrit en treize pages de nombreuses anomalies de la gestion du maire de Grenoble : dérives des coûts de nombreux marchés sans consultation du conseil municipal, montants de certains travaux multipliés par deux, voire plus, etc. Exemples : les abattoirs municipaux ont fait l'objet de 37 millions de francs de travaux pour un montant initial de 22,6 millions de francs, juste avant d'être mis en vente à un prix de 10 millions de francs. Un marché irrégulier dont a bénéficié la société Alsthom, l'absence de contrôle de la ville sur des opérations, le non-respect du code des marchés publics et des règles de la comptabilité publique... : la chambre multiplie les exemples de

décisions du maire « au détriment des finances communales ».

Parmi les bénéficiaires d'attributions irrégulières de marchés figurent Campenon-Bernard et la SORMAE pour un parc de stationnement de 34,5 millions de francs, ou les 33,7 millions de francs de Patrimo, pour le bâtiment de Valisère. La chambre relève que certaines entreprises bénéficient pour plusieurs années d'un « agrément » sur tous les marchés de grosses réparations, d'aménagements et d'extension dans les équipements communaux. Par ailleurs, les marchés de fournitures de matériaux enrobés et d'entretien de chaussées conclus en 1984 avec la SCREG (groupe Bouygues) sont pointés du doigt : moyennant quatre avenants, le montant initial de 600 000 francs a progressé jusqu'à 14 millions de francs. La SORMAE qui n'était pas, et de loin, la moins disante a, quant à elle, bénéficié sans justification légale d'un marché pour la construction de la salle de spectacles du « Summum », dont un avenant irrégulier a multiplié le prix par 1,6. Une imprimerie de la mairie a bénéficié de commandes pour 2,6 millions de francs, soit plus de huit fois l'estimation initiale. La chambre note, non sans malice, qu'à partir de « fin novembre 1988 » ces marchés concernent des « travaux à façon divers, photocompositions, affiches, catalogues, plaquettes, annonces, etc. », étrangers au marché initial.

La lettre d'observations cite les nombreuses transgressions de la loi, et causes de nullité de marchés.

Elle garde pour la dernière page ses découvertes sur les bénéficiaires de voyages payés par la ville, à partir d'un contrat avec l'agence Kuoni : « Il apparaît [...] qu'aux noms des personnes, figurant originellement sur les documents transmis par la société au service chargé de l'organisation des déplacements, ont été substitués, à plusieurs reprises, ceux d'élus, dont, contrairement aux précédentes, la dépense pouvait faire l'objet d'une prise en charge sur l'article budgétaire concerné. » Certains heureux voyageurs concernés sont « des fonctionnaires municipaux, des personnes étrangères à la municipalité ainsi que des conjoints de fonctionnaires ou d'élus ». Des « missions » municipales « ont ainsi été accomplies à Montevideo, Dallas, Phoenix, Saint Louis (États-Unis), Libreville, Dakar ».

En l'absence de suite donnée à ce rapport accablant, des conseillers municipaux appellent l'attention du procureur de la République sur les infractions relevées. Le 9 février 1993, Jean Némot-Rajot, adjoint au maire de Grenoble chargé des finances, dénonce ceux qui « viennent de tenter un coup médiatique en ressortant un rapport de la chambre régionale des comptes. [...] Ce rapport, comme celui du Crédit Lyonnais et du Crédit local de France, a fait état d'une gestion équilibrée et saine de la ville de Grenoble. En ma qualité d'adjoint aux finances de la ville de Grenoble, j'espère qu'aucun média ne se laissera abuser par les interprétations fausses présentées... »

Le 24 mai 1993, Jean-François Lorans, procureur de la République, répond aux élus d'opposition avec une interprétation juridique de la prescription et de la recherche des infractions : « Ma lecture de ce document [de la chambre régionale des comptes] ne me conduit pas à des conclusions aussi péremptoires sur le caractère répréhensible des manquements aux règles de la comptabilité publique que vous dénoncez [qui ne] constituent pas pour autant des infractions qui, si elles étaient avérées, seraient pour la plupart couvertes par la prescription triennale. » Le procureur général Albarède explique la réponse du Parquet : « Je ne souhaite pas que la justice soit mêlée à un combat politique. »

« Alain Carignon vous dit tout »

Le 19 avril 1993, tous les Grenoblois reçoivent dans leur boîte aux lettres une grande enveloppe barrée d'un titre « Finances de la ville. Alain Carignon vous dit tout ». Ils vont enfin savoir. Mais, à l'intérieur, le nouveau ministre de la Communication n'a retenu que les « principaux extraits » du rapport de seize pages de la chambre régionale des comptes, c'est-à-dire les deux premières pages. Et de ces deux pages, le maire de Grenoble ne retient qu'un montage, dont sont exclus les éléments les plus négatifs comme les réflexions de la chambre expliquant que le financement de la ville a été assuré entre 1986 et 1990, en dehors d'un appel croissant à l'emprunt, par le produit de cessions d'actifs. Autrement dit, on a vendu des terrains et des immeubles pour assurer les fins de mois. Ce montage exclut également un paragraphe indiquant que la « trésorerie a été tendue ».

Le maire fait dire en conclusion à la chambre des comptes que la ville a eu « un faible recours à l'emprunt » depuis 1990, alors que la chambre dit exactement l'inverse en parlant d'un « recours accru à l'emprunt ».

En revanche, le dossier « Alain Carignon vous dit tout » comprend l'intégralité de l'intervention de « Monsieur Jean-Yves Haberer, président du Crédit Lyonnais à la Ville de Grenoble le 10 décembre 1992 », et

un article de presse²⁶, où Pierre Richard, président du Crédit local de France, fait également l'éloge du maire. Alain Carignon insiste sur ces analyses d'« organismes indépendants et réputés pour le sérieux de leur expertise ».

En cercle plus restreint, Alain Carignon est moins euphorique. Il parle du nécessaire « redressement » de la situation, déclare que « la ville relève la tête » et que l'objectif est « la reconstitution de l'épargne brute ». Ce qui traduit bien la situation critique. Il propose « le maintien de l'investissement minimal », qualificatif révélateur des difficultés qu'il refuse de reconnaître.

²⁶ Pierre TEXIER, « La crise a eu un effet pédagogique », *Lyon-Libération*, 12 novembre 1992.

La « ville maigre »

Lors de la privatisation du service municipal de l'eau, le maire avait solennellement promis que ce serait la seule privatisation de son deuxième mandat. La dissolution de la Régie foncière et la vente de Grand'Place, puis la concession à la Générale des eaux des parcs de stationnement vont pourtant être réalisées. Dans le holding municipal, l'emprise des services privés ne va cesser de s'accroître, sous différentes formes. Car les possibilités sont multiples dans une organisation de plus d'une vingtaine de satellites municipaux. Le budget principal de la ville, on l'a vu, représente moins de la moitié du budget global de l'ensemble de ces structures. Outre les établissements publics (comme le centre communal d'action sociale ou l'office d'HLM), les groupements d'intérêt communaux (comme le GIE Agir, pour l'informatique communale) et les syndicats intercommunaux, il n'y a pas moins de douze sociétés d'économie mixte, sans compter leurs filiales. Une dizaine de grosses associations municipales (comme Alpexpo-le Summum, Grenoble Alpes Congrès, Grenoble Communication, l'APPS, Horizon Grenoble international, la Maison du tourisme...) complètent le groupe. Ce sont autant de relais vers la privatisation. Ainsi Grenoble Alpes Congrès est cédé à la chambre de commerce, qui concède à Atria-Novotel la gestion des congrès et des locaux.

Les grands groupes ont progressivement étendu leur emprise. La Générale des eaux intervient dans la restauration municipale, dans l'exploitation du réseau câblé avec la SEM Grenoble TV câble, dans le chauffage et la télégestion à travers la SEM Compagnie de chauffage, pour les parkings à travers la société Setex, dans la SEM Grenoble parking... Au niveau intercommunal, outre l'assainissement qu'elle partage avec la Lyonnaise des eaux, elle est présente dans les concessions de gestion des déchets, centre de tri, usine d'incinération « Athanor », centre de compostage. Sa rivale, la Lyonnaise des eaux, a pris des intérêts dans la SEM Gaz et électricité de Grenoble, la société d'aménagement d'Europole (SEM Grenoble 2000), et bien sûr l'eau.

En 1991, la Cour des comptes s'inquiétait de ces procédures : « Plus grave apparaît l'utilisation par les collectivités locales [...] des démembrements, qu'il s'agisse d'associations ou de sociétés d'économie mixte contrôlées par la collectivité. [...] Dans une collectivité donnée, les moyens de contourner la réglementation sont aussi nombreux que les satellites de cette collectivité. » Un certain nombre de sociétés d'économie mixte sont une source de dérive importante. Dans ces structures qui sont en fait, pour le secteur privé, une forme de capitalisme sans beaucoup de capital, les risques sont pris par les collectivités.

L'opération Europole, réalisée sous forme de concession d'aménagement par la SEM Grenoble 2000, en est un bon exemple. Le coût final estimé de cette opération sera de plus de 510 millions de francs à charge de la ville, sous forme de dépenses d'équipement, participations, subventions d'équilibre et de charges d'emprunts, loin des 312 millions officiellement annoncés dans les plaquettes publicitaires. Il faut en outre prendre en compte le crédit-bail, payé par la commune, pour le parc de stationnement : 135 millions de francs au départ, et en fin de contrat 300 ou 400 millions de francs ? L'opération Europole, qui ne sera jamais équilibrée, représente un véritable gouffre pour une ville. Les SEM apparaissent aujourd'hui comme autant de bombes à retardement.

Les prises de contrôle des groupes privés passent aussi par l'attribution des marchés de travaux. Dans le cas de la deuxième ligne du tramway, on retrouve les filiales de la Lyonnaise et la Générale des eaux, le groupe Alcatel-Alsthom ou le groupe Bouygues. Le groupe Bouygues intervient aussi dans les marchés réservés, comme ces marchés reconduits pour la voirie ou cette concession de construction de la halle des sports. Son espoir d'intervention majeure résidait dans le projet avorté de tunnel.

Au fil des ans, le maire détache des services et des activités, sur la voie des privatisations. Les cabinets privés deviennent les conseillers obligés : Bossard consultants,

Ernst & Young, pour des « missions d'organisateur », Marianne finances pour l'élaboration du budget ou la gestion de la dette, la société Inventaires pour la liquidation du patrimoine communal de la Régie foncière et immobilière ou d'autres satellites, la société Culturcom pour la politique culturelle, des sociétés de programmation pour les opérations d'urbanisme... À chaque fois, c'est le personnel communal qui est « doublé » et des savoirs qui disparaissent.

« Cessions des actifs », « aliénations de patrimoine », « concessions privées », vont en fait s'accélérer. Sur le thème de la « ville maigre », Alain Carignon revendique que la ville se resserre sur ses « missions essentielles », en laissant le privé occuper les secteurs jugés « concurrentiels ». Pour prévenir les inquiétudes, ses experts en communication font le pari de les devancer avec des brochures reprenant les rumeurs, pour mieux les dénoncer tout en confirmant leurs fondements : « Il paraît qu'ils vont vendre Grand'Place, il y a eu l'épisode de l'eau, maintenant, c'est le tour de Grand'Place. [...] On ..entend dire que la ville serait au bord de la faillite... [...] La rumeur, encore la rumeur, c'est tout de même, quelque part, une série d'exagérations, mais qui sont basées sur des faits réels. C'est précisément la part du vrai et du faux, celle de la franchise et de l'affabulation que la mairie de Grenoble veut faire aujourd'hui, en jouant cartes sur table. Avant de juger, il faut pouvoir comprendre » :

Alain Carignon prend aussi les devants pour de nouvelles décisions.

Le 9 juillet 1992, il cède l'exploitation du stationnement sur voirie (les parcmètres...) et des parcs de stationnement à la Générale des eaux, en échange de la construction d'un parking public de 250 places sous la place de Verdun. Les formes de transferts sont multiples. La ville vend par exemple pour 25 millions de francs d'actions qu'elle détient dans la SEM Gaz et électricité de Grenoble (GEG) à une autre SEM, la Compagnie de chauffage (CCIAG), présidée par Richard Cazenave. Ces actions de la CCIAG sont ensuite revendues à la Lyonnaise des eaux.

Un bilan au dépôt

C'est en l'absence du maire incarcéré, et de l'adjoint chargé des grands projets, dont chacun s'inquiète de l'absence inattendue, que se tient le conseil municipal de décembre 1994 fixant le dernier budget d'Alain Carignon, celui de 1995. La salle est envahie par le personnel manifestant contre la suppression de 138 postes. L'esprit n'est pas vraiment au bilan.

Au cours du second mandat, la dette a encore augmenté de 20 % (en francs constants), les dépenses d'équipement brutes ont été divisées par deux, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 10 %, le maire a supprimé 16 % des postes communaux, la charge fiscale par habitant a augmenté de 65 % (avec la fiscalisation intercommunale), les deux tiers des impôts d'habitation sont absorbés par l'annuité de la dette. Globalement, la ville a bien maigri de 20 % en deux mandats, mais avec plus d'impôts.

Durant la dernière année de mandat, la chambre régionale des comptes transmet plusieurs lettres d'observations sur la gestion des syndicats intercommunaux. Ces avertissements apparaissent bien tardifs. Ils ne sont pas rendus publics par les élus de droite et de gauche présents dans ces instances. Celui sur les conditions juridiques et financières de la réalisation et de l'exploitation du tramway de l'agglomération grenobloise

est sévère pour le sénateur Charles Descours, conseiller général et conseiller municipal RPR de Grenoble, qui préside le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise. La concession à la société SATURG pour le milliard de travaux de la deuxième ligne est jugée « fictive ». Pour la chambre, la SATURG constitue une société-écran qui permet de contourner les règles des marchés publics. La juridiction financière relève l'absence de transparence des comptes, des détournements de procédures, des dérives de coûts (+ 23,8 % pour la deuxième ligne), et des menaces sur les intérêts patrimoniaux de la collectivité publique.

C'est ensuite la mauvaise situation financière du SIEPARG qui est mise en évidence par une autre lettre d'observations. Son endettement a presque doublé de 1985 à 1991, la marge d'autofinancement courant est négative depuis 1986, et en six ans le déficit cumulé est de plus de 400 millions de francs. La juridiction financière met également en cause les conditions juridiques et financières de la réalisation et de l'exploitation en concession de plusieurs opérations intercommunales, dont celle du golf de Bresson. Elle relève les conditions irrégulières du marché, sans mise en concurrence, du centre de tri intercommunal des déchets : c'est la Générale des eaux qui en bénéficie, à travers sa filiale OTV. Mais ce rapport s'arrête en 1991, au moment où sont engagés les 700 millions de marchés de travaux de l'usine d'incinération et des centres de tri et de compostage. Les recours engagés

en annulation de ces opérations ne seront pas jugés avant plusieurs années.

Le trou

En juillet 1994, l'entreprise Campenon Bernard du groupe Générale des eaux découvre un gros problème sur le chantier du parc de stationnement situé sur la place de Verdun. Le parking est construit sur quatre niveaux souterrains dans la nappe phréatique. L'eau doit être en permanence pompée et réinjectée sur le pourtour pour éviter de dénoyer les pilotis en bois sur lesquels sont construits les bâtiments publics de la place où l'on retrouve la Préfecture, le tribunal administratif, l'état-major de la division d'infanterie de montagne et l'ancien musée de peinture. L'entreprise ne réussit pas à rendre étanche le bas du caisson du parc. La pression de l'eau et les risques sont de plus en plus importants. Le chantier est arrêté au deuxième niveau. La Générale des eaux demande au maire un avenant au contrat de concession, pour ne construire que la moitié du nombre de places prévues. La majorité municipale accepte le marché. Le coût prévu de 40 millions de francs pour 250 places est maintenant estimé à 55 millions de francs, mais avec 110 places. 500 000 francs la place de stationnement ! Le préfet et le président du tribunal administratif vont pouvoir contempler ce qui constitue certainement un record de France, alors qu'un groupe de sans-abri s'est installé autour d'un « fournil » de l'association Droit au logement sur cette même place. À l'occasion de cette renégociation

du contrat, le conseil municipal apprend par la presse que la Compagnie générale de stationnement, filiale de la Générale des eaux, avec laquelle le maire a signé les contrats de concession, n'a plus d'existence juridique depuis plus d'un an. Or le contrat prévoit que, en cas de changement de situation de la société, celle-ci a six mois pour en aviser la ville, faute de quoi le contrat est déclaré d'une « nullité absolue ». Encore une fois, la majorité municipale cède à l'amicale pression de la Générale des eaux et passe un avenant au contrat qui transfère la concession à la nouvelle société du même nom, alors qu'avec cet argument juridique, elle était en position de force pour négocier un meilleur accord.

Avec ce trou béant au cœur de la ville, le fiasco des privatisations et la soumission à la volonté des grands groupes s'étalent à la vue des passants. Les travaux du parc souterrain sont arrêtés depuis dix mois et les « shadocks » mécaniques continuent leur travail en permanence pour éviter que l'eau n'envahisse la place.

La ruine de la maison Rivier

« L'entrepreneur grenoblois Vincent Rivier est écroué » : les Grenoblois apprennent la nouvelle par la presse le 21 octobre 1989. Ni le nom de son ami Alain Carignon ni ces principaux bailleurs de fonds publics, comme Europole ou l'Office municipal d'HLM (l'Opale) ne sont cités. Tandis que les enquêteurs parlent d'une faillite frauduleuse, les avocats du promoteur grenoblois affirment qu'« il s'agit d'un dossier infiniment complexe, dont le juge ne peut posséder aujourd'hui toutes les données ». En apparence l'affaire reste privée. Pour le quotidien local, elle ne concerne qu'« un patron exigeant, reconnu par tous ses pairs comme un chef d'entreprise brillant, qui a construit sa réussite dans les affaires en étant un ardent défenseur de la liberté d'entreprendre ».

Pourtant, dès le lendemain, l'arrestation de Rivier suscite une grande « vague de sympathie²⁷ ». *Le Dauphiné libéré* présente sous ce titre une demi-page de communiqués des patrons successifs de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), tous les deux adjoints d'Alain Carignon à la mairie. Christian Gauduel, nouveau

²⁷ « Vague de sympathie autour d'une arrestation », *Le Dauphiné libéré*, 22 octobre 1989.

président de la chambre, défend son trésorier : « Comme membre de la CCI, Vincent Rivier a toujours rempli les missions avec compétence et dévouement à la satisfaction de tous. Solidairement les chefs d'entreprise, en ces circonstances dramatiques, souhaitent que la situation soit clarifiée le plus rapidement possible... » René Michal, président sortant de la chambre, témoigne en tant que président de la société d'économie mixte Grenoble 2000 (chargée du développement du quartier des affaires Europole) : « Vincent Rivier au titre de son entreprise était l'un des trois intervenants sur Europole. Un partenaire sérieux et écouté. Sur le fond, je suis persuadé que Vincent Rivier a agi loyalement... » De son côté, l'Union patronale de l'Isère « tient à affirmer la solidarité de ses membres avec un homme et une famille éprouvée et à leur manifester leur sympathie et leur amitié ». Paul Crovella, PDG de la SDE-Travaux, précise pour sa part que sa « société n'a aucun lien avec la SDE de Vincent Rivier ».

Deux figures de la politique lyonnaise, Charles Millon et Alain Mérieux, envoient également des messages de soutien. « C'est un type très brillant », appuie Jean-Guy Cupillard²⁸, notaire installé à Europole, trésorier du RPR, vice-président du conseil général de l'Isère et maire de l'Alpe-d'Huez. Dans cette station huppée, Vincent Rivier « mène une opération immobilière de grande

²⁸ Philippe BRUNET-LECOMTE, « Dallas à Grenoble », *Figaro-Lyon*, 28 octobre 1989.

envergure²⁹ ». Guy Névache, adjoint au maire chargé des grands travaux et directeur de Grenoble-Isère-Développement (GID, société d'économie mixte chargée de l'aménagement de l'agglomération grenobloise et du département de l'Isère), qualifie d'« incident de parcours » les problèmes du groupe Rivier « qui ne représentent pas un handicap incontournable pour le développement d'Europole ». Le communiqué le plus surprenant vient d'Alain Carignon, qui se présente comme un proche de Vincent Rivier : « Ce n'est pas dans des circonstances de ce type qu'une amitié de longue date peut prendre fin ou être reniée par faiblesse ou, pire, par démagogie. Vincent Rivier conserve mon amitié. Je suis triste de le voir aujourd'hui dans une telle situation. »

Pour les enquêteurs, il s'agit d'une énorme escroquerie : « La plus grosse affaire financière traitée par nos services depuis cinq ou six ans. » Mais les avocats de Vincent Rivier s'indignent : « Cette affaire n'a rien d'extraordinaire. Elle ne serait jamais sortie de la sorte, si Dumez³⁰ n'avait pas voulu ainsi servir ses intérêts et faire une bonne affaire. » Ce ne serait qu'un quelconque drame

²⁹ « Patrimo, le partenaire des collectivités dans la compétition et le cadre de vie », *Les Dossiers de la revue parlementaire*, supplément au n° 781, 1988.

³⁰ Grande entreprise de travaux publics, et actionnaire unique de l'entreprise Maillard et Duclos depuis 1988 qui a racheté les sociétés de Vincent Rivier. La société Dumez a elle-même fusionné avec la Lyonnaise des eaux en 1990.

de la concurrence. En réalité, l'alerte a été chaude, et le feu couve depuis plusieurs mois dans la maison Rivier.

Un promoteur chargé de la promotion du maire

Vincent Rivier, ancien élève d'HEC, s'est lancé rapidement dans les affaires à la suite de sa famille qui appartient à la grande bourgeoisie grenobloise. Il a épousé Marie-Claude Lafanechère, fille et petite-fille des célèbres banquiers de Grenoble de la Banque Nicolet-Lafanechère et de l'Isère devenue la Banque Rhône-Alpes. Il fait ses premières armes dans la maison individuelle en 1968, comme représentant en Rhône-Alpes des maisons Phénix, affaire qu'il revend en 1983 à la Compagnie générale des eaux. Le bénéfice de la vente lui permet alors de lancer son propre groupe, SDE.

À la tête de ce holding, il développe l'immobilier professionnel avec le label « Les jardins d'entreprises ». En 1985, il rachète les Maisons Cosmos et se place sur le marché porteur des maisons individuelles. La même année, Alain Carignon pose la première pierre du « Centre d'affaires Denfert-Rochereau », près de la gare de Grenoble et du futur « centre des affaires », Europole. Il trouve un défenseur zélé en Vincent Rivier : « L'acharnement du maire à réunir les facteurs idéaux d'une telle implantation met en évidence le caractère dynamique de Grenoble. » Le groupe de Vincent Rivier s'installe dans ces nouveaux locaux, ainsi que sa femme Marie-Claude, qui gère ce centre avec sa société de « conseil pour les affaires et la gestion ».

Les familles Rivier et Lafanechère soutiennent traditionnellement la droite grenobloise. Vincent Rivier et son épouse vont plus loin qu'une simple adhésion aux comités de soutien d'Alain Carignon. Pour les municipales de 1983, Marie-Claude Rivier se charge du marketing téléphonique. Dès son élection, Alain Carignon nomme Vincent Rivier à son cabinet comme chargé de mission, « coordonnateur des stratégies et de l'information », membre du COVEG (Comité pour la valorisation de l'économie grenobloise), et chargé du « Livre blanc de l'économie grenobloise ». À ses côtés, un autre, patron grenoblois de la chambre de commerce, Roger Pellat-Finet, lui aussi chargé de mission auprès du maire. Leur objectif : « Maintenir et développer l'emploi, valoriser l'espace économique grenoblois. » Le COVEG, association paramunicipale présidée par Alain Carignon, puis par Joël de Leiris, adjoint au maire, sera éphémère. Il se fondra plus tard dans la société d'économie mixte Grenoble-Isère-Développement (GID). Aucun livre blanc ne sera jamais publié. On apprendra plus tard que le COVEG a utilisé les services de la société WHIP pour des études.

Le maire de Grenoble nomme également Vincent Rivier « commissaire général des rencontres internationales de Grenoble ». Le nouveau quotidien régional, *Le Journal Rhône – Alpes* explique le rôle de Vincent Rivier : « Cet industriel très connu des responsables rhône-alpins aura donc la lourde responsabilité d'organiser les points forts

du positionnement de Grenoble sur le créneau des nouvelles technologies. Fini l'interventionnisme municipal et notamment les aides financières aux Scoop [les coopératives de production, NDA], place à des mesures concrètes de nature à modifier l'image de marque de Grenoble et à faire de la ville aux trois roses une cité accueillante, dynamique, connue internationalement³¹. »

Sous le titre « L'après-socialisme : Alain Carignon a mis Grenoble sur le remonte-pente », le journaliste Michel Chamard décrit en 1984 le rôle de Vincent Rivier aux côtés du maire de Grenoble : « Il ne restait plus qu'au premier édile de “ faire passer ” son message. Vincent Rivier a été choisi pour cela. Homme de communication, petit-fils d'un ancien maire de la ville et vice-président de l'Union patronale de l'Isère, chargé des problèmes économiques, tout le dynamisme, toute la conviction de l'équipe transparaissent à travers lui. Sa mission : servir de courroie de transmission entre tous les acteurs économiques et les politiques en place. » Plus concrètement, Vincent Rivier affiche son rôle : « Semer profond pour recueillir les fruits suffisamment tôt afin de permettre à Alain Carignon de solliciter un nouveau mandat³². »

³¹ *Le Journal Rhône-Alpes*, 16 novembre 1983.

³² Interrogé par Michel CHAMARD, « L'après-socialisme : Alain Carignon a mis Grenoble sur le remonte-pente », 1984.

La nébuleuse Rivier au centre du cyclone

Le groupe Rivier est un consortium particulièrement complexe, compte tenu de son chiffre d'affaires, évalué à 300 millions de francs en 1988. La nébuleuse Rivier comporte une société mère, la SDE, deux holdings, une dizaine de sociétés dans le BTP, dont Patrimo, et un bureau d'études, GLITEC. Le groupe dispose également d'une société installée en Floride.

Jusqu'en 1988, ce groupe déclare qu'il contrôle le quart des opérations immobilières privées à Grenoble et dans son agglomération. Il est devenu l'un des principaux bâtisseurs en Rhône-Alpes : à l'Alpe-d'Huez, dans le Rhône avec en particulier Gerland à Lyon, dans l'Ain, la Savoie, la Drôme, l'Ardèche, mais aussi à Nice, dans le midi de la France, et en Suisse. À Grenoble, le maire autorise une ZAC privée (zone d'aménagement concertée) dans le quartier qu'il baptise « L'Alliance » : Patrimo y réalise les bureaux où s'installeront les services de la mairie. Vincent Rivier devient surtout l'opérateur principal d'Europole, le « centre des affaires », un quartier neuf de bureaux et sièges sociaux réalisé par la SEM Grenoble 2000, et présenté comme une « pole position ». C'est là que le maire a programmé la construction d'une cité judiciaire pour 1997. « Je suis un peu le père d'Europole », aime à dire Vincent Rivier en présentant ce « projet ambitieux que nous menons à bien en

collaboration avec la municipalité et la SORMAE-SAE³³ ».

La situation financière du « groupe Rivier » se dégrade et devient vite très critique. Interrogé en mars 1989 sur le financement de l'opération *News*, Vincent Rivier, qui vient d'être nommé trésorier de la chambre de commerce, dément avoir versé 750 000 francs : « J'ai d'autres chats à fouetter³⁴. » Certes, l'Office HLM de la ville de Grenoble lui fournit 8 millions de francs en avance sur travaux pour des marchés passés avec GLITEC, son cabinet d'étude. Mais les banques ont prêté plus de 34 millions de francs au groupe. La Société lyonnaise de banque s'inquiète, tandis que la Banque de Vizille démissionne de son poste d'administrateur de la SDE, en février 1989. Le projet Europole piétine, la Caisse des Dépôts doit venir à sa rescousse en entrant dans la SEM Grenoble 2000.

Une catastrophe n'arrivant jamais seule, l'autre actionnaire d'Europole, la SORMAE-SAE, fait l'objet d'investigations judiciaires. En partant des fausses factures de Marseille, la brigade financière de l'inspecteur Gaudino remonte jusqu'aux Alpes du Nord³⁵. Claude Barral, directeur de la SORMAE à Grenoble, est inculpé

³³ « Les europoliens : hommes à valeur ajoutée », *Les Dossiers de la revue parlementaire*, supplément au n° 781, 1988.

³⁴ Pierre SORGUE, *Lyon Libération*, 2 mars 1989.

³⁵ Antoine GAUDINO, *L'Enquête impossible*, Albin Michel, Paris, 1990.

par le juge Bernadette Augé pour faux en écriture privée, usage de faux et corruption. Il est placé sous mandat de dépôt en février 1989. Durant les interrogatoires, « d'importants chantiers sur Grenoble et l'Alpe-d'Huez commencent à être disséqués dans le détail. [Ce 9 février 1989], le comptable grenoblois commence à reconnaître que les sous-traitants d'un important marché à l'Alpe-d'Huez ont été payés dans des conditions anormales, à l'aide d'un compte bancaire alimenté en période électorale. [Les inspecteurs] prennent alors, en catastrophe, la route de Grenoble pour y procéder à une perquisition de l'agence locale ». Ils découvrent d'importantes sommes d'argent en espèces cachées précipitamment sous le tapis de sol du coffre arrière de la voiture du comptable de la SORMAE. L'inspecteur Gaudino raconte : « Les inspecteurs effectuent à Grenoble des saisies prometteuses. [...] Les éléments en notre possession sont superbes. Certains élus risquent d'être sérieusement inquiétés. [...] Notre service adresse aux procureurs de Lyon et Grenoble un rapport détaillé les avisant de la saisie de documents et d'espèces révélateurs d'incontestables infractions. »

Mais la procédure sera bloquée, les « documents compromettants » et la « caisse noire » grenobloise « doivent être restitués sur instruction du procureur de Marseille ». Antoine Gaudino conclut, désabusé : « Nous savons que des pratiques identiques [corruption d'élus ou de décideurs] existent à Nice, à Lyon et à Grenoble, mais

cette dimension du dossier n'intéresse manifestement que nous. » Sur les trente-deux personnes inculpées dans le cadre de l'affaire SORMAE-SAE et jugées après les deux lois d'amnistie, vingt et une ont finalement bénéficié d'un non-lieu pour défaut de preuve. Antoine Gaudino ne cessera de rappeler qu'un autre traitement de cette affaire aurait pu avoir, à temps, un rôle préventif : « À l'Alpe-d'Huez, nous avons découvert des fausses factures qui avaient été établies par la SORMAE-Nord pour des montants très importants de quelques millions de francs. Nous avons découvert également des sommes d'argent dans le cadre des perquisitions opérées, issues de ces fausses factures et qui servaient à payer la corruption. Nous avons également trouvé les marchés sur lesquels portaient ces affaires de corruption et de trafic d'influence. Il est évident que cette affaire aurait pu aller très loin. Ce n'a pas été le cas puisque, très rapidement, pour des questions de procédure, l'affaire SORMAE a été juridiquement annulée par la chambre criminelle de la Cour de cassation, le 13 février 1989. Et, lors de la relance de l'action publique par le parquet général de Paris, on a complètement écarté du champ d'investigation policière la SORMAE-Nord, autrement dit, les éléments découverts avant l'annulation, à l'Alpe-d'Huez. Il est vrai que si la police judiciaire financière de Marseille avait pu aller jusqu'au bout de ses investigations, s'il n'y avait pas eu d'annulation, on aurait probablement pu mettre au jour le trafic d'influence et la corruption à l'Alpe-d'Huez. Ce qui

avait le mérite d'avoir, peut-être, pu mettre un terme à ce type de délit dès 1989. Tandis que, je le suppose, cela n'ayant pas été, les pratiques ont perduré. Et, aujourd'hui, on trouve peut-être, probablement, des faits qui sont poursuivis au-delà des amnisties qui ont suivi les fameuses affaires des fausses factures que l'on a connues en 1989³⁶. »

³⁶ Antoine GAUDINO, interrogé sur *Radio France Isère* le 8 février 1995.

Le rachat du groupe Rivier

À la veille des municipales de mars 1989, on l'a dit, la situation du groupe Rivier est catastrophique. Maisons Cosmos affiche les résultats les plus inquiétants, on parle d'un trou de 20 millions de francs. Le directeur Bernard Ménesson, promis à la présidence des Maisons Cosmos, est mis brutalement à la porte pour « faute lourde ». Élu maire RPR de la petite commune de Noyarey, à une douzaine de kilomètres de Grenoble, Vincent Rivier cherche un repreneur pour sauver ses entreprises. Le 18 mai 1989, il cède le contrôle total de SDE au Groupe Dumez, *via* une filiale régionale, Maillard et Duclos. Robert Bourachot, patron de cette filiale, signe avec Vincent Rivier un accord de reprise avec versements sur cinq ans (sans que les comptes soient annexés à l'accord). Les programmes immobiliers de Patrimo à Lyon et Grenoble intéressent particulièrement Dumez. Cette opération privée modifie l'un des principaux actionnaires et « mandataire commun » des opérateurs d'Europole. Mais aucune information n'est donnée au conseil municipal de Grenoble.

Le lendemain, 19 mai 1989, Maisons Cosmos dépose son bilan. Cinq jours plus tard, une quarantaine d'artisans drômois et ardéchois séquestrent deux cadres de Maillard et Duclos pour obtenir le paiement de 3,8 millions de francs de créances. Un accord secret met fin au conflit.

Mais, quelques mois plus tard, les artisans s'estimeront floués. Ils révéleront le contenu de l'accord signé avec Vincent Rivier. Celui-ci s'engageait alors « à rencontrer le maire de Grenoble avant la fin de la semaine. À lui demander d'apporter une aide directe ou indirecte aux sous-traitants de Valence d'un montant de l'ordre de 750 000 francs, [...] à organiser dans un délai maximum de huit jours une entrevue entre le maire ou son représentant qualifié et deux des sous-traitants³⁷ ».

C'est en fait René Michal, ancien président de la CCI, conseiller municipal « société civile » de Grenoble et conseiller régional RPR, président de la SEM Grenoble 2000, qui rencontre les artisans, à la chambre des métiers de Romans puis à Europole. Les sous-traitants affirment : « René Michal nous a proposé des marchés qui pourraient inclure l'ardoise de Cosmos. Marchés qui pourraient être passés avec la SORMAE et Claude Barral. » René Michal confirme les négociations, mais ajoute : « Je l'ai fait à titre personnel, en aucun cas comme mandataire ou représentant du maire de Grenoble qui ne peut être que totalement étranger à une telle situation³⁸. »

³⁷ Texte de l'accord écrit, rendu public par les artisans.

³⁸ *Le Dauphiné libéré*, 26 janvier 1990.

Bourachot porte plainte contre Rivier

Le dépôt de bilan de Cosmos et la cession du groupe Rivier apparaissent au printemps 1989 comme une simple conséquence de la baisse d'activité immobilière. Mais pendant l'été 1989, les relations se gâtent entre le repreneur et le repris. En juillet, Robert Bourachot, président du directoire de Maillard et Duclos et nouveau PDG de la SDE, s'étonne d'un virement de 5 millions de francs tiré par Vincent Rivier sur le compte de la SDE, à la Banque Rhône-Alpes, sans la double signature exigée.

Maillard et Duclos fait réaliser un audit sur Cosmos. Le cabinet HSD expertises déclare découvrir des « horreurs³⁹ » et considère que Vincent Rivier a embelli les bilans. Un expert du groupe Dumez s'exclame : « On s'est aperçu qu'on s'était vraiment fait avoir⁴⁰. »

Malgré l'insistance de plusieurs personnalités grenobloises, dont le maire, pour qu'ils « s'arrangent entre eux », Bourachot n'accepte pas ce qu'il considère comme un marché de dupes. Le 24 août 1989, il envoie un courrier très sévère à Vincent Rivier, dans lequel il parle de « pratiques pour le moins douteuses » de l'entreprise : fausses fiches de paie, fausses fiches d'état civil et faux

³⁹ Phillippe BRUNET-LECOMTE, « Dallas à Grenoble », *Figaro-Lyon*, 28 octobre 1989.

⁴⁰ Ibid.

tampons, avec un seul but, celui d'« obtenir des financements pour des gens qui ne présentaient pas une surface financière suffisante ». Vincent Rivier confirme les faits, mais note que ces découvertes datent de l'audit général qu'il a lui-même fait réaliser en janvier 1989, le directeur général des Maisons Cosmos ayant été licencié pour faute lourde depuis.

Maillard et Duclos, puis Dumez font de curieuses découvertes : des facturations anticipées de commandes, des distributions de dividendes fictifs, une majoration frauduleuse des apports, une surévaluation du compte client de plus de 16 millions de francs. Le déficit du groupe Rivier, annoncé à 47 millions de francs, est en fait de plus de 110 millions, l'actif du bilan est surévalué de plusieurs dizaines de millions de francs. De nombreuses opérations croisées entre les sociétés du groupe Rivier auraient en fait permis de camoufler la réalité financière du groupe et au passage de réaliser des profits personnels. Le rapport d'expertise financière note ainsi que Vincent Rivier a réalisé un profit de 1,5 million de francs lors de la vente de *ses* titres Patrimo Participation, ce qui n'apparaissait pas justifié au regard de la situation de la société.

Les sociétés que gère son épouse, Marie-Claude Rivier, ne sont pas concernées par la faillite. Mais selon une note de Vincent Rivier, c'est dans l'une d'entre elles, Atya

Communication, qu'il a mis à l'abri certains dossiers délicats de Patrimo, en août 1989⁴¹.

Vincent Rivier est licencié par Dumez en septembre 1989. GLITEC dépose son bilan le 4 de ce mois. Un mois plus tard, Dumez décide de déposer les bilans des sociétés SDE, Patrimo et des sociétés civiles immobilières filiales de Patrimo. Le tribunal de commerce de Grenoble prononce le redressement judiciaire du groupe. Le passif affiché dépasse largement les 20 millions de francs annoncés initialement. Les créances des fournisseurs, essentiellement des entreprises du BTP de la région et des banques, s'élèvent entre 110 et 120 millions de francs, alors que SDE ne peut réunir que 80 à 90 millions. Le passif de Cosmos est de 30 à 40 millions de francs.

Le parquet n'a pas été alerté au moment du dépôt de bilan. Il faudra attendre plusieurs années pour que cette obligation légale soit rappelée aux commissaires aux comptes. Le rapport d'expertise du cabinet HSD tombe entre les mains d'un substitut du procureur : le parquet ne

⁴¹ Ces dossiers portaient notamment sur certaines grosses opérations en cours : Valisère (Grenoble), Europole C (Grenoble), Jardin d'entreprise de l'Alliance (Grenoble), Maupertuis (Meylan). Ainsi que sur des opérations à l'étude : Europole 4, Tertial, Sassenage, Huez ; Patrimo communication : CAPRICORNE communication, Grand prix (Cathiard) ; Patrimo gestion : Assistance du contentieux juridique et fiscal, SARL de Grenoble ; Europole : accord d'opérateurs - SEM - première ZAC, deuxième ZAC, accord Sormae - SCIC - Patrimo première et deuxième ZAC, rapport Patrimo - SAE, Europole communication SEM, communication Bénéfice.

peut ignorer les faits dont il est saisi, une information judiciaire est ouverte, tandis que Robert Bourachot finit par déposer plainte au nom de son groupe.

Un maillon du réseau Carignon

Vincent Rivier déclarait encore peu de temps avant son arrestation « jouer le rôle d'interface » entre Alain Carignon et les milieux socioprofessionnels pour la relance de l'économie grenobloise : « Notre connaissance du marché nous permet une prise en compte des besoins réels pour élaborer des projets économiquement viables, ce qui représente une garantie pour la collectivité locale à la faveur de la décentralisation. »

Trésorier de la CCI, Vincent Rivier comprend qu'il est dans une très mauvaise posture, et demande le 12 octobre 1989 à Christian Gauduel, président de la chambre de commerce et adjoint d'Alain Carignon chargé de l'économie, « d'accepter de [le] dégager momentanément de [ses] charges et responsabilités à la chambre de commerce de Grenoble ». Il est parallèlement exclu du bureau de l'Union patronale, qui a senti le scandale.

L'entrepreneur réduit ses activités de conseil du maire, après d'ultimes services. Lors du conseil municipal du 9 octobre 1989, le maire propose que la commune reprenne pour 1,1 million de francs le droit au bail d'un local du centre-ville et verse un loyer au propriétaire, loyer supérieur de 176 000 francs à l'estimation du service des Domaines. Ce local est, en fait, l'ancien local grenoblois des Maisons Cosmos de Vincent Rivier qui a servi de local

de campagne à l'équipe d'Alain Carignon pour les municipales de 1989.

Le 14 octobre 1989, la brigade financière interroge les cadres de Dumez et convoque Vincent Rivier qui est placé en garde à vue dans la soirée. Le lendemain, il est inculpé de « faux en écritures privées et de commerce, présentation et publication de faux bilans, escroqueries, abus de biens sociaux, distribution de dividendes fictifs ». Le juge Vanhasbrouck décide de le placer en détention provisoire à la prison de Varces. Le même jour, Bernard Ménesson, ancien directeur général de Cosmos, est lui aussi inculpé, et placé sous contrôle judiciaire. Quant au commissaire aux comptes des Maisons Cosmos depuis 1983, il est inculpé pour présentation de faux bilans et de non-dénonciation de faits délictueux. Quatre autres commissaires aux comptes sont interrogés, sans être inquiétés.

C'est la stupeur dans les milieux d'affaires grenoblois et au RPR. Mais, dans le camp Rivier comme dans celui de Dumez, on s'empresse de démentir : « Il n'y a pas la moindre trace de fausse facture politique. » René Michal parle de « méthodes auxquelles notre région n'est heureusement pas habituée ».

Le bureau des journalistes du *Dauphiné libéré* qui ont relaté l'arrestation de Vincent Rivier est l'objet d'un cambriolage dans la nuit du lendemain. Les malfaiteurs ne s'intéressant apparemment qu'aux dossiers économiques.

Aucune explication ne sera trouvée à ce qui restera un geste de vagabond.

Dans le même temps, le tribunal de commerce doit trouver un repreneur. Les magistrats mesurent « la grande complexité du groupe SDE et surtout l'imbrication des différentes sociétés le constituant » et parlent d'un véritable « imbroglio ». Trois groupes se présentent pour la reprise : Duffim-Dumez, SECID (premier groupe français de construction de résidences pour célibataires) que préside Pierre de Villard (l'un des trois vice-présidents de la chambre de commerce, ancien conseiller général UDF-CDS de Mens en Isère), SORMAE-SAE associée à la SCIC (du groupe de la Caisse des Dépôts). La proposition de Dumez, qui prévoit le rachat du groupe à 97 millions de francs et la reprise des 47 millions de francs de créances du groupe SDE, est retenue le 29 novembre. Le plan prévoit la reprise de créances de marchés passés avec l'hôpital de Grenoble.

La reprise des sociétés du groupe intervient alors que Vincent Rivier est toujours incarcéré. Il est libéré le 11 décembre, après cinquante-deux jours de détention préventive. Il reste sous contrôle judiciaire et a dû verser une caution de 3 millions de francs.

Le feu au château

La commission rogatoire délivrée par le juge s'étend aux marchés de la filiale GLITEC avec l'Opale, l'Office HLM de la ville de Grenoble. Le directeur de l'Opale, Louis Vallon, est interrogé le 14 décembre 1989. Ce dernier a été chargé de mission auprès du maire et du secrétaire général de la mairie de Grenoble, François Tort, durant le premier mandat d'Alain Carignon, avant de prendre la direction de l'Opale. Le maire suit très attentivement tout le déroulement de l'affaire.

Coïncidence malheureuse, une enquête de l'Inspection générale de l'équipement est engagée sur l'Opale depuis le 19 septembre 1989, et met en lumière une situation catastrophique de l'Office et des marchés douteux passés avec le GLITEC. En septembre 1989, les associations de locataires dénoncent 4 millions de francs de trop-perçu sur les charges, exigent des explications sur les augmentations de 200 % à 600 % des charges des HLM, et le doublement de certains loyers. Les syndicats du personnel s'inquiètent également de la situation financière de l'Office.

Alain Carignon et son équipe multiplient les contre-feux. Le 6 septembre 1989, Guy Névache, président de l'Office départemental d'HLM (OPAC 38) propose une fusion de cet office et de l'Opale, sous la forme d'une société d'économie mixte. Dans une conférence de presse du 24 novembre 1989 le maire demande une subvention

exceptionnelle de l'État pour « relever le défi du logement social ». Le 15 décembre, il présente un plan de « relance » de l'Opale.

Mais à la grande surprise des journalistes, Alain Carignon convoque une conférence de presse exceptionnelle, en pleine « trêve des confiseurs », le vendredi 29 décembre 1989. L'extrême urgence est motivée par une information dont, Alain Carignon a connaissance : la transmission du dossier de l'affaire Rivier à la cour d'appel de Paris pour juger la première partie de ce dossier, l'affaire Rivier. Il faut jouer les pompiers, car dans ce dossier le nom de Christiane d'Ornano, adjointe au maire, présidente de la commission des marchés publics de l'Opale, est cité. L'affaire Rivier devient aussi pour partie une affaire Opale.

Alain Carignon annonce sa « volonté de transparence et de clarté » : « J'ai pris connaissance de faits, dont vous allez mesurer, comme cela a été mon cas il y a quelques jours, tout le sérieux. [...] Mesdames et messieurs les journalistes, permettez – moi de tirer devant vous les conséquences de cette actualité. Premièrement : le directeur de l'Opale, M. Louis Vallon, est, à compter du 1^{er} janvier 1990, mis à la retraite anticipée. Deuxièmement : Mme d'Ornano a décidé [...] de démissionner de ses mandats. Troisièmement : [...] j'ai demandé à M. Guérin, qui a accepté, d'être candidat au conseil d'administration de l'Opale et d'être président de cet organisme. » Paul Guérin est loin d'être un inconnu, puisqu'il fut président

du tribunal administratif de Grenoble, chargé de contrôler les actes du maire pendant le précédent mandat⁴². Bien qu'annoncée officiellement sa nomination à la tête de l'Opale sera abandonnée. C'est un directeur provisoire qui assurera l'intérim avant la nomination d'un nouveau directeur de l'Opale, le 2 mai 1990.

Alain Carignon rappelle, lors de sa conférence de presse, que « le maire par définition exerce une tutelle sur l'Office des HLM ». Il assume ainsi implicitement sa responsabilité et celle de la commune dans la gestion de l'Opale. Christiane d'Ornano ajoute qu'elle a décidé de « reprendre sa liberté en démissionnant de ses mandats », afin de pouvoir s'expliquer sur tous les aspects du dossier, et qu'elle a « demandé » au garde des Sceaux d'être inculpée. Ancienne adjointe au maire et présidente de l'Opale, Marie-Thérèse Phion annonce également qu'elle démissionne de « toutes ses fonctions municipales⁴³ ».

Les conseillers municipaux de Grenoble, comme les contribuables, apprennent ces décisions par la presse. Cette opération est pour Alain Carignon une manière d'anticiper sur l'enquête judiciaire : « Je connais, hélas, trop bien cette facilité incroyable qu'ont les faux bruits et

⁴² Il sera ensuite le mandataire financier du candidat Alain Carignon aux élections cantonales.

⁴³ Alain Carignon a recruté Marie-Thérèse Phion comme membre du cabinet du maire depuis qu'elle a abandonné son mandat de conseillère municipale. Le tribunal administratif, saisi par les conseillers municipaux écologistes et le préfet par intérim, annulera cette embauche pour illégalité.

les rumeurs de circuler dans la ville. [...] Je considère que, dans la mesure où un rapport a été écrit et transmis à la Cour de cassation de Paris par les policiers du SRPJ, ces doutes doivent être mis sur la place publique. Pour éviter la rumeur et la calomnie. » Retournant la situation, selon une technique du judo politique dans laquelle il est passé maître, il s'attribue « transparence et franchise » et s'exclame : « Ne jouons pas à cache-cache ! » *Le Dauphiné libéré* du 5 janvier 1990 publie la photo d'Alain Carignon et de Paul Guérin, accompagnée de cette légende : « Alain Carignon : rien à craindre, rien à cacher ! »

L'enquête sur les activités de Vincent Rivier progresse. Le maire proteste : « L'affaire n'est rien d'autre qu'un montage politique. [...] N'ayant pas pu me battre, on veut m'abattre. » Plus précis encore, il menace clairement : « Si le torrent de rumeurs continue à enfler, je me verrai dans l'obligation de l'endiguer et, croyez-moi, ceux-là mêmes qui sont aux commandes des vannes auraient alors tout intérêt à fermer la porte et veiller à mettre bien au sec leur appétit de pouvoir⁴⁴ », et ajoute : « Je m'occuperai personnellement de celles et ceux qui conduisent cela⁴⁵. »

⁴⁴ Propos recueillis par Claude Francillon, « Le maire de Grenoble réplique à la campagne sur les "affaires" », *Le Monde*, 11 janvier 1990.

⁴⁵ « Je ne suis pas juridiquement responsable de l'Office d'HLM », propos recueillis par Noële Roy, *Le Dauphiné libéré*, 12 janvier 1990.

Plus tard, il lâchera : « Le mal ; est fait. Tout grand projet de la municipalité sera désormais entaché de suspicion⁴⁶. »

⁴⁶ Répondant à Henri Vernet, « HLM de Grenoble : qui veut mouiller Carignon ? », *Le Quotidien de Paris*, 16 janvier 1990.

Le dossier Rivier jamais refermé

Le seul désaveu que Vincent Rivier ait dû subir est celui de son conseil municipal. Dix des dix-huit élus de Noyarey lui retirent leur confiance en janvier 1990, « vu l'importance que continuent à prendre les démêlés judiciaires du maire et notamment les interférences avec la mairie de Grenoble ». Vincent Rivier répond que son seul souci est « l'intérêt du village et des projets en cours », mais il est contraint de démissionner de son mandat de maire le 9 mars 1990.

Parmi les « projets en cours », Vincent Rivier était alors particulièrement attentif à l'implantation d'une seconde usine d'incinération de l'agglomération grenobloise sur le territoire de sa commune. Un marché intercommunal confié à une filiale de la Générale des eaux, OTV, sans mise en concurrence. Comme si les déboires de Vincent Rivier dans ses affaires ne suffisaient pas, des élus écologistes de l'agglomération et la population de Noyarey s'opposent à ce projet. Cette usine sera en définitive abandonnée au profit d'une extension de l'usine existante, confiée également à la Générale.

Mis en liberté provisoire le 11 décembre 1989, Vincent Rivier ne donnera sa version de l'affaire qu'une seule fois : il dément avoir aidé financièrement le maire de Grenoble, rejette une « faute lourde » sur son directeur Bernard Ménesson, responsable de « pratiques

délictueuses réalisées à son insu⁴⁷ ». Il défend son ami Alain Carignon sur l'affaire Opale : « J'avoue que j'ai beaucoup de peine à déceler la véritable thèse de l'accusation. Est-ce mon groupe qui a servi à financer les caisses d'un parti politique ou au contraire, est-ce ce même parti politique qui a servi à renflouer mon groupe ? » En réponse à ces propos, l'enquête de l'Inspection de l'Équipement laisse clairement entendre que l'Opale a été pour le moins généreuse avec son groupe. Vincent Rivier minimise le dossier : « Ni moi ni le maire n'étions au courant de cette affaire à ce stade de l'opération Opale-GLITEC. [...] Les enjeux sur un dossier de ce genre sont tellement dérisoires que penser que le maire de Grenoble ait pu être informé de ce dossier et ait pu mettre son crédit personnel au service d'une opération de ce genre, c'est le sous-estimer gravement. » On apprendra donc ainsi qu'une dizaine de millions de francs constitue un enjeu dérisoire.

Six ans après, l'instruction du dossier Rivier n'est toujours pas close après être passée entre les mains de quatre juges successifs. Le dernier d'entre eux est le doyen des juges d'instruction fraîchement débarqué à Grenoble, pendant l'été 1994, et déjà chargé des affaires politico-financières. Christian Blaes ne pourra sans doute pas en faire grand-chose après une si longue période d'indécision judiciaire. Vincent Rivier était visionnaire lorsque, remis

⁴⁷ « Le plaidoyer *pro domo* de Vincent Rivier », *Lyon-Libération*, 12 février 1990.

en liberté provisoire le 11 décembre 1989, il déclarait :
« Le silence est mon meilleur allié⁴⁸. »

Après la liquidation des biens de GLITEC, en septembre 1989, Vincent Rivier crée le 1^{er} décembre 1989 la société Reha, prise en main par Bernard Berthelot, ancien directeur de GLITEC et ancien du groupe Bouygues. Cette société regroupe parmi ses actionnaires la société Cofipar, dont le PDG est Paul Crovella. Le contrat de l'Opale avec GLITEC est repris par une nouvelle société, « Études et Réalisations », créée par le même Bernard Berthelot.

Vincent et Marie-Claude Rivier retrouvent une activité dans plusieurs sociétés financières d'un nouveau groupe créé en octobre 1991 et dénommé « Saint-Jean » : l'Expertise, la Financière, la Foncière Saint-Jean. Les sociétés Club office multiservice et Club office multigestion, qui gèrent plusieurs immeubles de l'opération Europole, ne seront dissoutes qu'à l'automne 1991. Aux côtés de Vincent Rivier y figurait un agent immobilier, conseiller délégué du maire de Grenoble.

⁴⁸ Bruno MARION, « Carignon pris dans les remous de l'affaire Rivier », *Lyon- Libération*, 8 janvier 1990.

L'épilogue Maillard et Duclos

Le groupe qui avait repris les activités de Vincent Rivier, Maillard et Duclos, est rapidement devenu le premier groupe de BTP en Rhône-Alpes. Mais il va connaître une fin qui rappelle celle de SDE avec un lourd passif, le licenciement de son dirigeant, et une plainte de la société mère. En 1987, la société Dumez rachète le groupe Maillard et Duclos et place à sa tête le nouveau directeur régional en Rhône-Alpes de Dumez-France, Robert Bourachot, un patron connu pour son franc-parler. En 1988, Maillard et Duclos a comme actionnaire unique le groupe Dumez. L'entreprise devient l'un des maillons du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez après la fusion intervenue entre ces deux sociétés tentaculaires en septembre 1990.

Maillard et Duclos connaît également une fin douloureuse : le 9 juillet 1993, Robert Bourachot est révoqué et licencié pour « faute lourde » ; le 15 juillet, l'entreprise est placée en redressement judiciaire, le passif étant évalué à plus de 200 millions de francs ; le 19 juillet, Dumez écrit au procureur de la République de Bourg-en-Bresse (où siège le groupe) pour dénoncer les « faits délictueux » commis par Robert Bourachot. Sous le coup d'une mise en examen pour « faux et usage de faux et abus de biens sociaux » depuis le 18 novembre 1993, Robert Bourachot est incarcéré pendant cinq mois. On lui

reproche d'avoir détourné 15 millions de francs et d'avoir constitué une caisse noire, par le biais de fausses factures ou de surfacturations, pour verser des commissions et obtenir des marchés. Mais quelques jours avant son arrestation, il a noté quelques mots sur une feuille de papier quadrillé : « Pour le compte de la Compagnie fermière de Vichy (M. de Galembert), nous avons fait faire par l'intermédiaire d'une société Mythra un virement sur un compte suisse à Zurich : une commission destinée à rémunérer le RPR suite à la nouvelle convention signée entre l'État et la Compagnie fermière⁴⁹... »

À sa sortie de prison, Robert Bourachot adopte un comportement très différent de celui qu'avait adopté Vincent Rivier. Il fait de son nouveau combat celui de l'ingénieur, du technicien, contre les énarques, les décideurs. Au fil de l'information judiciaire confiée au juge Philippe Assonion, il multiplie les déclarations aux journalistes pour démontrer que ses supérieurs hiérarchiques étaient parfaitement au courant de ses activités. Au cours d'une émission télévisée consacrée au financement occulte des partis politiques et à la passation des marchés publics⁵⁰, il affirme même que le RPR était le premier bénéficiaire des circuits de financement occulte. Alors qu'il a refusé de donner les noms des principaux bénéficiaires politiques des opérations douteuses, Robert

⁴⁹ Hervé GATIEGNO, « L'affaire Maillard et Duclos menace la Lyonnaise des eaux-Dumez », *Le Monde*, 17 mars 1995.

⁵⁰ « Envoyé spécial », *France 2*, 15 décembre 1994.

Bourachot répond qu'il n'a pas encore décidé ceux qu'il allait « plomber »⁵¹.

En revanche, il cite nommément certains hauts responsables. Peu après l'émission, la Lyonnaise des eaux porte plainte pour diffamation et oppose un démenti formel aux propos de Robert Bourachot par la voix de son secrétaire général, Claude Gaudin : « Les allégations de M. Bourachot n'ont pas d'autre fondement que sa malveillance caractérisée et [il] est bien en peine de rapporter ne serait-ce qu'un commencement de preuve des mensonges qu'il profère⁵². » Pour la Lyonnaise des eaux, ce dossier relève d'une « malversation individuelle », les autres interprétations dénotant un « amalgame dont la finalité politique est manifeste ». En avril 1995, Robert Bourachot et France 2 sont condamnés à lui payer un franc de dommages et intérêts.

Devant le juge, Robert Bourachot avait précisé ses accusations : « [X] essaie de faire croire qu'il n'était au courant de rien, mais c'est faux, il était au courant de tout, et notamment par l'intermédiaire de son chef de cabinet [Y], avec lequel il m'était arrivé de faire le tour des

⁵¹ La société Maillard et Duclos n'était pas avare de ses soutiens dans le cadre du financement légal des élections législatives de 1993 en soutenant notamment Gratien Ferrari, maire UDF-PR d'Aix-Ies-bains, Roger Léron, candidat du PS dans la première circonscription de la Drôme, Jean-Michel Dubernard candidat divers-droite dans la troisième circonscription du Rhône, Michel Noir, etc.

⁵² « Une lettre de la Lyonnaise des eaux », *Le Monde*, 23 mars 1995.

décideurs, entretiens au cours desquels était évoqué, entre autres, le versement de commissions occultes. Ce décideur nous demandait soit un pourcentage sur les travaux, soit de les verser à tel ou tel parti politique⁵³. »

Dans un de leurs rapports, les policiers décrivent le mécanisme de la caisse noire et un « processus très élaboré de financement occulte permettant de se procurer des fonds en espèces par le biais de sociétés dites “ taxis ” », basées à Paris et au Luxembourg. Les mêmes officines ont travaillé pour de grandes entreprises de la région Rhône-Alpes, mais le juge n’a pas eu la possibilité de pousser plus loin son enquête.

Les pistes semblent nombreuses, mais délicates, comme cette note de Robert Bourachot publiée par *Libération* indiquant : « Vichy. Contrat d’eau de la ville. Mallette PR, six millions de francs. » Le patron de Maillard et Duclos raconte sa rencontre avec Jean-Pierre Thomas, le trésorier du Parti républicain, en compagnie du directeur régional d’une filiale de Saint-Gobain et de Patrick Thull, ancien secrétaire général de la ville de Grenoble devenu directeur commercial de la Lyonnaise, et administrateur de Maillard et Duclos. Robert Bourachot évoque également un compte numéroté de la Privat Bank à Zurich. Des noms de ministre et d’ancien ministre sortent comme d’un chapeau. Soit par leur entourage, soit directement, tous les

⁵³ Karl LASKE, « L’ex-PDG de Maillard et Duclos accuse », *Libération*, 21 mars 1995.

décideurs mis en cause démentent toute démarche frauduleuse de leur part. Robert Bourachot reste bien seul, comme au fond de sa prison. Au journaliste du *Monde* qui l'interroge, il déclare en mars 1995 : « Des biftons, j'en ai donné aux politiques, et de tous les côtés. Et la plupart du temps en liquide. Allez prouver tout ça ! Si je donne des noms, ça ne m'attirera que des ennuis, alors... »

Les prisons, Robert Bourachot connaît bien. Suite au plan lancé par le ministre de la Justice Albin Chalandon en 1987, Maillard et Duclos en a construit quatre en Rhône-Alpes. Plusieurs d'entre elles hébergeront les acteurs des « affaires » grenobloises.

L'opacité de l'Opale

Créé en 1921, l'Office public d'HLM de la ville de Grenoble gère plus de 9 000 logements et emploie environ 200 agents. Il a pris le nom d'Opale (Office public d'aménagement logement espace), en 1986. Comme l'indique Marie – Thérèse Phion, conseillère municipale RPR, adjointe au logement et présidente de l'Opale de 1983 à 1989, cet office « propose » chaque année aux entreprises grenobloises près de 100 millions de francs de travaux. Tous les maires le savent : la politique du logement est aussi l'art de « fabriquer » des électeurs. Dès le début de son mandat, Alain Carignon reprend en main les attributions, l'Opale est l'objet de toute son attention : « Nous avons décidé et conduit en 1984 un audit sur l'Office HLM, car il était grand temps de faire le ménage dans une institution comme celle-ci. »

Peu à peu, une nouvelle physionomie de la ville se construit, l'octroi des logements sociaux sert plus ou moins délibérément à dessiner une sociologie supposée préférable à chaque quartier, en rompant avec la politique d'équilibre. Mais, à l'issue du premier mandat, c'est moins la gestion sociale de l'Office qui est remise en cause d'un point de vue politique que la gestion comptable

qui est remise en cause d'un point de vue judiciaire. À la fin de l'année 1989, l'enquête sur les sociétés du groupe SDE met en évidence d'étranges marchés passés entre les sociétés de Vincent Rivier et l'Opale. Tandis que l'Inspection générale de l'équipement révèle une gestion désastreuse de l'Office, la presse titre sur les « fausses factures à l'Opale⁵⁴ ».

Après ce rebondissement de l'affaire Rivier, une information judiciaire est ouverte contre X pour « abus de confiance ». Comme des élus sont susceptibles d'être entendus, et notamment Christiane d'Ornano, adjointe au maire et présidente de la commission d'appel d'offres de l'Office, le code de procédure pénale de l'époque prévoit le « dépaysement » de l'instruction. Les investigations sont donc arrêtées à Grenoble. Le 24 janvier 1990, le procureur de la République transmet le dossier en l'état à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui a été chargée de l'instruction par la chambre criminelle de la Cour de cassation.

⁵⁴ Jean-Marie PONTAUT et Jean-Loup REVERDIER, *Le Point*, 15 janvier 1990 ; *Le Figaro*, 12 janvier 1990.

2 % pour la mairie

L'affaire devient sensible par ces implications politiques éventuelles, mais aussi parce que la vie quotidienne de milliers de Grenoblois dépend de la bonne marche de l'Office. Lancés sur la piste par l'affaire Rivier, les enquêteurs se sont intéressés particulièrement au marché passé le 3 mars 1989 entre l'Opale et un bureau d'études dépendant de la SDE, le GLITEC. Ils s'interrogent sur la nécessité réelle de l'intervention du bureau d'études dans le programme de travaux projetés, sur la réalité des prestations fournies et sur les réels destinataires des sommes versées pour ce marché.

L'attribution des marchés de réhabilitation des logements avait été décidée en termes clairs lors de la commission d'appel d'offres du 15 septembre 1988 : « Madame la présidente de la commission d'appel d'offres, en accord avec Monsieur le maire, demande que l'Opale travaille avec le bureau d'études techniques GLITEC pour coordonner les travaux de réhabilitation de la résidence Moyrand. [...] Le directeur général recevra à ce propos le directeur de ce bureau d'études techniques. Monsieur le maire demande que cette technique soit mise en œuvre à Moyrand et Jouhaux⁵⁵... »

⁵⁵ Procès verbal de la commission d'appel d'offres de l'Opale du 15 septembre 1988.

Parmi les entreprises consultées figuraient notamment GBR, Berthouly et Pascal. Le directeur général de l'Opale Louis Vallon, indiquait dans une note manuscrite : « Contrat GLITEC : sur ordre du maire les contrats doivent être signés cet après-midi sur les nouvelles bases. » Et il indique les montants, opération par opération, le tout pour 76 millions de francs. Malgré la présence d'un autre bureau d'études techniques, le bureau GLITEC de Vincent Rivier s'était révélé indispensable.

Interrogé par les enquêteurs le 11 décembre 1989, le directeur général de GLITEC, Bernard Gehin, indique que son patron, Vincent Rivier, lui avait demandé de prendre contact avec Patrick Thull, le secrétaire général de la mairie. Bernard Gehin reconnaît que la contrepartie financière de ces marchés était le reversement à la mairie de 2 % du montant des marchés passés entre l'Opale et le GLITEC. Ce n'est qu'après l'intervention de la mairie en février 1989 que les marchés avaient été signés, alors que l'apparition superposée du GLITEC et de l'entreprise GBR de Paul Crovella entraînait un dépassement du plan de financement initial. Louis Vallon reconnaît devant les enquêteurs : « On peut supposer qu'on a payé deux fois la même mission (à SDE-Travaux et GLITEC) et que l'une d'elles n'a effectué aucune prestation. »

Un premier rapport administratif accablant

Parallèlement à l'enquête judiciaire et dès le 19 septembre 1989, le ministère de l'Équipement avait demandé une inspection administrative sur la gestion de l'Opale, Mais les Grenoblois ne l'apprennent que huit mois plus tard, et par la presse lyonnaise. *Lyon-Libération* publie un rapport préliminaire de l'Inspection générale de l'Équipement qui semble être rangé dans un tiroir depuis plusieurs mois⁵⁶. Ce rapport décrit une situation catastrophique de l'Office d'HLM. Le déficit annuel de 2 millions de francs que dénonçait le candidat Carignon lors de sa campagne électorale de mars 1983 a connu une croissance exponentielle depuis qu'il est maire. Le déficit d'exploitation est passé à 11 millions de francs à la fin de 1988, il devrait atteindre 59,3 millions de francs à la fin de 1989. Le déficit cumulé sera même estimé à 91 millions de francs à la fin de 1991. Pour finir l'année 1989, l'Opale a dû contracter un prêt de trésorerie à court terme de 45 millions de francs à 13 %, auprès du Crédit Lyonnais. La commune doit en assurer la couverture à court terme. En outre, le représentant de l'Union nationale des HLM, appelé en renfort, estime à plus de 66 millions de francs le montant des opérations engagées, très avancées ou

⁵⁶ Bruno MARION, « Grenoble : le rapport qui démolit l'office HLM », *Lyon- Libération*, 22 mai 1990.

achevées par l'Opale en mars 1990, alors que les décisions de financement n'ont pas été prises.

Les inspecteurs de l'Équipement ont découvert de nombreuses curiosités : « Des marchés négociés dont les montants étaient importants ont été passés sous divers prétextes, que ce soit pour des prestations intellectuelles ou pour des travaux ; pour cela la référence à un brevet ou à un savoir-faire a été souvent sollicitée par une interprétation détournée des articles 312 et 312 *bis* du code des marchés publics ; des prestations ont été surévaluées ; des prestations ont été payées deux fois ; des factures ont probablement été gonflées. On peut estimer que l'engagement supplémentaire des dépenses qui résulte pour l'Opale de la passation des marchés en cause, y compris le solde du premier marché CERRU, est de l'ordre de 16,9 millions de francs. Il faut en outre préciser que la liste des faits rapportés ci-dessus ne se prétend pas exhaustive, et certaines rumeurs qui circulent dans et hors l'organisme mériteraient d'être vérifiées par d'autres investigations. » Les inspecteurs concluent en soulignant que l'ensemble des faits évoqués justifierait l'ouverture d'une information judiciaire et ils vont même plus loin en soulignant « les défaillances relevées dans le contrôle qui aurait dû être exercé par les services préfectoraux » et qui « pourraient donner lieu à une enquête administrative ».

Le second rapport administratif confirme

Alors que le rapport préliminaire était explosif, le rapport définitif de l'Inspection publié cinq mois plus tard est plus mesuré. Plusieurs éléments contraires au code des marchés publics sont pourtant mis en évidence : « La passation d marchés d'ingénierie et de coordination appelle de sérieuses réserves : ceux-ci sont passés sans mise en compétition préalable, même pour des montants très élevés pouvant dépasser 8 millions de francs. [...] Les prestations d'ingénierie ne sont pas conformes aux marchés. Ainsi, plusieurs marchés d'ingénierie ont été passés avec le Centre d'études et de recherche pour les réalisations urbaines (CERRU), avec une rémunération particulièrement élevée. [...] Ainsi, le maître d'ouvrage paie deux fois ces prestations. » Sur ce dossier du CERRU, l'ingénieur général de l'Équipement note que Louis Vallon et Éliane Maltherre ont commis de graves fautes professionnelles, pour avoir certifié des services non faits.

Plus loin, la mission d'inspection note : « Des avenants ont été passés pour augmenter certaines quantités en dehors de toute vraisemblance. [...] Le conseil d'administration ne fonctionnait pas correctement. [...] Il arrivait que des délibérations portant sur des sujets importants soient raccrochées à des réunions antérieures, après plusieurs mois de retard. »

Les conditions d'attribution des logements pendant le premier mandat Carignon n'avaient plus grand-chose à voir avec celles d'un organisme de « logement social ». Un dossier étudié sur deux (46 %) faisait apparaître un dépassement du plafond de ressources ou l'absence de justification du revenu imposable. Le directeur général adjoint, M. Fanni, a profité de sa position au sein de l'Opale pour se faire attribuer en priorité, un grand logement en centre-ville, « auquel il ne pouvait prétendre ». Trois cents attributions ont été effectuées au nom de l'Opale sous la seule responsabilité d'un membre de la commission d'attribution, « qui agissait ainsi en dehors de toute réglementation et qui, plus est, de son propre chef. [...] pendant six mois, les attributions ont été faites sans intervention de la commission prévue à cet effet ».

Le rapport conclut que les comptes de l'Opale ne sont pas fiables, la situation est critique, et les résultats catastrophiques nécessitent un nouveau plan de redressement. Les annexes fournissent d'autres détails : « Dans le cas du CERRU on peut considérer que l'Office a été abusé. [...] Composition anormale de la commission d'ouverture des plis, du bureau et de la commission d'attribution des logements. [...] De nombreux remboursements de frais de mission ont été perçus par la précédente présidente, pour des activités sans rapport avec l'Opale. » Certaines invraisemblances apparaissent également dans les remboursements des déplacements de

la présidente tels que deux aller et retour Grenoble-Paris dans une même journée.

Les inspecteurs dressent le total des dépenses supplémentaires engagées par la passation des marchés irréguliers : 16,9 millions de francs sur les opérations des sociétés GLITEC, SDE-Travaux (de Paul Crovella), CERRU, GFC-Bouygues, Reydel-Dumez... Les contrats de l'office d'HLM avec ces sociétés seront renégociés l'année suivante par le nouveau directeur de l'Opale. Le remboursement par les contractants de 7 millions de francs correspondant à une partie des doubles facturations, surfacturations et facturations injustifiées, attestera de l'irrégularité des contrats signés par l'Office précédemment.

Qui paie la note ?

Le coût des opérations litigieuses, à la charge de l'Opale, est répercuté en partie sur les loyers. Mais l'ampleur de la charge financière mal programmée est telle que la ville de Grenoble est contrainte de prendre en charge l'essentiel des conséquences financières directes de cette mauvaise gestion. En mai 1990, il y a urgence, elle doit faire une avance de trésorerie de 40 millions de francs, qui sera ensuite « consolidée ». En mai 1991, Alain Carignon est obligé de présenter un plan de redressement. La majorité municipale décide de combler le déficit en cinq ans. La délibération du conseil municipal prévoit un apport des collectivités locales de 112,5 millions de francs, dont 72,5 millions de francs demandés à la ville de Grenoble en complément du conseil général. En outre, l'Opale décide de réduire son effectif de 200 à 175 agents.

En mai 1990, la publication par la presse du rapport intermédiaire a contraint le maire à promettre la communication du rapport définitif. Mais Alain Carignon choisit le moment des vacances d'été, le 19 juillet 1990, pour cette communication. Un conseil municipal est convoqué le... 23 juillet 1990 avec ce seul point à l'ordre du jour : « Présentation du rapport de la mission d'inspection spécialisée des HLM portant sur le contrôle de l'Opale. » Ce rapport, même réécrit, est « accablant » et la presse économique relève de « nombreuses irrégularités

dans la gestion des HLM de Grenoble⁵⁷ ». Les annexes de ce document, pourtant fort instructives, ne sont pas communiquées. Le débat du conseil municipal estival est riche, mais rien ne transparaît vraiment pour les habitants concernés.

Les conseillers municipaux écologistes demandent à la commune de déposer une plainte, mais ils s'attirent les huées et les menaces de l'assemblée. C'est pourquoi ils se tournent vers le procureur de la République, le 23 juillet 1990, en mettant en avant les conclusions de l'enquête administrative. Jean-François Lorans renvoie les conseillers à la procédure en cours : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces documents internes à l'administration de l'équipement et du logement et qui paraissent concerner une procédure soumise à la chambre d'accusation de Paris ne m'ont pas été adressés. Au demeurant, les quelques extraits qu'en a divulgués la presse ne me paraissent pas justifier, en l'état, d'autres investigations que celles qui se poursuivent à Paris. »

Lorsque, le 20 octobre 1990, il reçoit une copie de l'intégralité des rapports, le procureur estime ne pas devoir donner suite à la plainte : « Ces rapports dont je n'ai pas été destinataire par la voie hiérarchique habituelle et dont les propositions de l'un sont largement édulcorées par les conclusions de l'autre, ne contiennent pas les éléments propres à caractériser les infractions énumérées

⁵⁷ *Les Échos*, 23 juillet 1990.

[...]. Ceux-ci font d'ailleurs l'objet d'une autre procédure judiciaire actuellement engagée devant la chambre d'accusation de Paris. Il ne me paraît donc pas justifié de prescrire de nouvelles investigations sur cette même affaire ni d'ajouter aux propositions de révision administrative et comptable retenues par l'autorité de tutelle de l'office public... »

Les locataires déboutés

La CSF (Confédération syndicale des familles) et la CSCV (Confédération syndicale du cadre de vie) estiment devoir défendre les intérêts des locataires. Mais elles découvrent tous les aléas d'une procédure judiciaire lorsque des responsables politiques peuvent être mis en cause. Le 2 octobre 1990, elles déposent une plainte avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction grenoblois. Les deux associations exposent que l'affaire « dépasse les soupçons d'abus de confiance » dont a été saisie la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris pour instruire à l'encontre de Mme d'Ornano. Pour les locataires, d'autres malversations non comprises dans la saisine initiale sont apparues, au regard de divers articles de presse. Ils mettent surtout l'accent sur la somme de 16,9 millions de francs évoquée dans le rapport administratif. L'Opale ayant été victime de tels agissements qui avaient affaibli ses finances, les locataires estiment avoir subi un préjudice avec l'augmentation des loyers et des charges pour combler le déficit.

Cette plainte est déclarée recevable par le juge, uniquement pour les chefs de « faux, usage de faux et escroquerie », ce qui autoriserait un juge à diriger sa propre enquête, en toute indépendance vis-à-vis du Parquet. Mais le procureur de la République fait appel et

la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble rejette finalement cette constitution de partie civile, le 15 avril 1991. Pour les magistrats grenoblois, les confédérations plaignantes n'apportent pas la preuve de la relation nécessaire de causalité entre ce préjudice (causé à l'Opale par les malversations dénoncées) et une prétendue hausse du montant des leurs locations ou avec une dégradation de la qualité des prestations de l'Office. Le rejet est motivé par le fait que le préjudice « s'apparente à un préjudice social porté à la collectivité tout entière dont il appartient au ministère public seul d'en poursuivre la réparation ». Ce que le parquet se garde bien de faire en invoquant, comme on l'a vu, l'instruction « dépaylée » à Paris.

L'enterrement judiciaire

Parallèlement, les locataires se sont constitués partie civile dans le dossier d'« abus de confiance » instruit à Paris. Dans son arrêt du 18 novembre 1991, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris juge recevable leur constitution de partie civile. Sur le fond, les magistrats parisiens estiment que de nombreuses anomalies et artifices ont été mis en évidence. Les dirigeants auraient eu recours à ces opérations pour dissimuler la situation financière gravement compromise des sociétés et assurer artificiellement leur survie.

Pendant l'instruction, Christiane d'Ornano n'est entendue qu'une seule fois, à titre de témoin. L'un des auteurs du rapport administratif de l'Inspection générale de l'Équipement est également entendu comme témoin, mais les rapports intermédiaires de l'Inspection ne sont pas joints au dossier. Pour les juges : « Il résulte de cette instruction que l'Opale n'a certainement pas été suffisamment vigilant dans l'appréciation du coût de ses marchés. Il n'apparaît pas en revanche du dossier de l'instruction des éléments de nature à caractériser des malversations, rétrocessions ou détournement de fonds et justifiant l'inculpation des personnes visées dans la requête du parquet de Grenoble. » Le 18 novembre 1991, la chambre d'accusation conclut donc au non-lieu sur l'affaire dont elle n'a été saisie que pour la partie visant

Christiane d'Ornano. Alain Carignon, lui, ne sera jamais entendu. La chambre criminelle de la Cour de cassation a observé qu'en cas de mise en cause du maire de Grenoble il appartient au procureur général de la cour d'appel de saisir la haute juridiction d'une nouvelle requête en désignation. Ce qui ne sera jamais fait.

Pour le cabinet du maire, c'est la « fin d'une affaire ». « Pas de malversation dans la gestion de l'Office d'HLM de Grenoble », reprend le quotidien local⁵⁸. Christiane d'Ornano se déclare « satisfaite qu'en France la justice ça marche⁵⁹ ! » Et Alain Carignon ajoute : « Le dossier est vide. » Les caisses de l'Opale le sont aussi. L'avocat de Christiane d'Ornano, Jean-Louis Dutaret, est heureux : « À moins d'éléments nouveaux, toute l'affaire est classée⁶⁰. » La réaction d'un élu de la majorité est encore plus significative : « Que pourrait-il arriver à Alain Carignon depuis qu'il a été blanchi en haut lieu⁶¹ ? »

Dans ce jeu de billard à trois bandes entre les différents parquets ou parquets généraux, le juge d'instruction grenoblois et la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, les locataires ne parviennent pas à connaître la

⁵⁸ *Le Dauphiné Libéré*, 19 novembre 1991.

⁵⁹ Éric LEBRAZ, « HLM de Grenoble : fin d'une "affaire" », *Lyon-Libération*, 20 novembre 1991.

⁶⁰ Dépêche de l'Agence France Presse, 18 novembre 1991.

⁶¹ En réponse au journaliste Claude FRANCILLON, « La gestion de l'office HLM de Grenoble », *Le Monde*, 22 mai 1990.

vérité sur les malversations présumées de l'Opale. Il ne leur reste qu'à interpeller le Garde des sceaux, Henri Nallet, dans une lettre ouverte. Les locataires l'interrogent sur « les motifs qui l'ont conduit à demander au parquet de Grenoble d'empêcher l'ouverture d'une information dans cette affaire » et sur « une volonté aussi nettement exposée de ne pas poursuivre des faits aussi graves ».

Classement d'offices

De réelles investigations sur le fonctionnement des offices HLM de Grenoble comportaient sans doute trop de risques pour que le gouvernement y consente dans le contexte de l'affaire Urba. On sait depuis que les enquêtes sur les offices du Gard, de Paris ou des Hauts-de-Seine ont été très fructueuses. Avec l'épisode rocambolesque de l'affaire Schuller-Maréchal fin 1994, on sait aussi que tous les moyens peuvent être employés pour tenter de déstabiliser un juge trop curieux comme le juge Halphen. L'affaire des HLM de la région parisienne a entraîné la mise en cause du ministre de la Coopération, Michel Roussin, qui a dû quitter le gouvernement d'Édouard Balladur. Elle est devenue une véritable affaire d'État, lorsqu'elle a conduit le Premier ministre à se contredire en moins de vingt-quatre heures, obligeant le directeur central de la police judiciaire, Jacques Franquet, à démissionner, lui aussi.

Dans un autre registre, la Cour des comptes a vivement critiqué la gestion des HLM avec son rapport sur les aides au logement dans le budget de l'État⁶². À l'aide de plusieurs études, la Cour estime qu'environ 30 % des locataires de HLM dépassent les plafonds des ressources. De nombreux excès sont pointés, notamment à Paris. Par

⁶² Françoise VAYSSE, « La Cour des comptes critique vivement la gestion des HLM », *Le Monde*, 28 juin 1994.

ailleurs, un jugement de la chambre régionale des comptes est passé totalement inaperçu à Grenoble. Le 8 avril 1992, Mme R., comptable de l'Opale, a été déclarée débiteur envers l'office de 139 000 francs, pour avoir effectué des paiements en excédent des sommes dues à trois architectes pour le marché des anciennes usines Lou.

Le bureau d'études GLITEC avait un rôle d'intermédiaire entre maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage pour des montants de 10 % à 15 % du total des travaux. Cette société de Vincent Rivier est également intervenue dans plusieurs marchés de réhabilitation de l'Office public d'HLM de Lyon de 1987 à 1989. Le bureau d'études CERRU, également mis en cause dans les rapports de l'Inspection de l'Équipement, intervient aussi dans d'autres villes du sud de la France.

Refus d'exhumation

De façon prévisible, Alain Carignon refusera toute possibilité à la ville de se porter partie civile sur le dossier de l'Opale. Il ne reste donc plus aux élus minoritaires que la possibilité de demander l'autorisation au tribunal administratif de se porter partie civile à la place de la commune, à la fin 1994. Sans connaître le fond du dossier Rivier, les éléments contenus dans le rapport administratif sur la gestion de l'Opale semblent éclairants.

Le tribunal administratif rejette cette requête en considérant que le rapport « ne mentionne pas l'existence d'infractions pénales que la mission d'inspection aurait mises au jour », et que toutes les procédures engagées n'ont pas abouti. Le dossier est en appel devant le Conseil d'Etat.

Les mêmes administrateurs de l'Opale proches d'Alain Carignon dont les inspecteurs de l'Équipement dénonçaient l'absence d'attention, ont soudain retrouvé une grande combativité, six ans plus tard. En novembre 1994, ils décident de refuser de siéger au conseil d'administration de l'Opale et écrivent à la présidente en titre depuis 1989 : « Nous vous demandons de présenter votre démission. Si vous ne le faites pas, nous serons contraints de voter systématiquement contre l'ensemble des délibérations lors de chaque réunion de conseil d'administration. » Le représentant du préfet et celui de la

DDE sont également absents et le conseil d'administration ne peut se tenir, faute d'avoir atteint le quorum. L'explication de ce mouvement d'humeur est toute simple : la nouvelle présidente de l'Opale, Françoise Paramelle, vient de marquer sa différence au sein du conseil municipal, suite à l'incarcération d'Alain Carignon, en souhaitant que la ville se constitue partie civile dans le dossier de corruption présumée instruit à Lyon. Ce conflit montre une nouvelle fois combien il est difficile pour un membre de la majorité municipale de se démarquer de son maire, même lorsque ce dernier est « empêché ».

Devant cette situation de blocage de l'administration de l'Opale, la présidente écrit au ministre du Logement le 14 décembre 1994 pour lui demander une enquête de l'Inspection générale de l'Équipement. Par le plus grand des hasards, le premier adjoint, Pierre Gascon, fait de même, huit jours plus tard. Il a trouvé ce moyen pour calmer le jeu et forcer ses amis administrateurs à siéger de nouveau, sans perdre la face.

En cette fin d'année 1994, la majorité d'Alain Carignon, pour tenter de faire face aux « affaires », multiplie ainsi les appels aux autorités de contrôle administratif et financier. En annonçant ces démarches auprès des inspections des services de l'État ou de la chambre régionale des comptes, elle semble découvrir leur utilité. Mais dans le cas de l'Opale, cet appel à l'Inspection générale de l'Équipement résonne de façon

étrange alors que les rapports de 1990 sont restés sans suite judiciaire.

ASG, cadeaux de Noël pour les élus

En se rendant à la Banque Rhône-Alpes le 11 avril 1991, Françoise Paramelle, adjointe au maire depuis 1983, ne pensait pas faire une telle découverte. Certes, quelqu'un lui avait dit de « faire attention », qu'on allait lui « faire signer quelque chose ». Mais lorsque le secrétaire général adjoint chargé des finances lui a demandé avec insistance de signer quatre chèques les 12 octobre 1990 et 9 janvier 1991, elle ne s'est pas méfiée, puisqu'il s'agissait de l'« Animation sociale grenobloise » (ASG), une association paramunicipale qu'elle préside depuis plusieurs années. Pourtant, elle finit par s'inquiéter de la destinée des chèques, sachant que la Chambre régionale des comptes enquête sur la commune de Grenoble.

Pour en avoir le cœur net, elle décide de se rendre à la banque pour faire le point sur cette association. Elle demande tout d'abord le compte qu'elle connaît bien et les trois sous-comptes qui lui sont rattachés. Mais elle ne trouve pas de trace de ces chèques. Par acquis de conscience, elle demande s'il n'y a pas un autre compte. C'est alors qu'une employée lui présente effectivement un autre compte, doublé d'un compte sur livret, lui aussi

ouvert au nom de l'ASG. Sa surprise est d'autant plus grande que les documents indiquent qu'il a été ouvert sur sa demande, en 1986. Des précautions semblent avoir été prises pour qu'il n'y ait pas de rapprochement avec le compte officiel. Sur une chemise, il est même mentionné « ne pas porter à la connaissance de Mme Weers », qui gère pourtant à l'ASG le compte officiel de l'association. Une note précise encore de garder les relevés sous pli pour Louis Vallon, secrétaire adjoint aux finances au moment de la création de ce compte.

Françoise Paramelle porte plainte

Tout de suite, Françoise Paramelle décide de déposer une plainte à l'Hôtel de police. Pour la conseillère municipale, on a imité sa signature, c'est un « faux » ; ou, lorsqu'elle peut reconnaître sa signature, elle conteste l'utilisation qui a été faite du document, un « abus de blanc seing ». Dès le lendemain, elle est convoquée par le maire qui n'est pas content de cette plainte et qui lui fait savoir. Mais Françoise Paramelle ne se laisse pas impressionner et le 15 avril, elle dépose une nouvelle plainte avec constitution de partie civile pour faux, usage de faux, abus de blanc-seing, abus de confiance et escroquerie, devant le doyen des juges d'instruction. Peu après la concrétisation de cette plainte par le dépôt d'une consignation, et sans qu'elle puisse établir un lien de cause à effet, son domicile est cambriolé. Une visite d'autant plus troublante que son fils malade n'avait pas quitté le domicile depuis plusieurs jours et qu'il venait juste de sortir pour une course brève. Un local où Françoise Paramelle exerce ses activités associatives est lui aussi forcé dans les jours qui suivent.

Bien que fidèle à l'opposition de droite jusqu'en 1983, puis à la majorité municipale suite à son élection, Françoise Paramelle reste un personnage atypique de la vie grenobloise. Avec son cabinet de phthisiologie et de médecine pulmonaire situé au centre-ville, elle a toujours

gardé le contact avec les Grenoblois « de souche » que l'on retrouve dans l'association qu'elle préside, SOS Grenoble ; une association de défense des Grenoblois du centre-ville et des grands boulevards. Après la victoire de 1983, elle devient adjointe chargée des affaires sociales et vice-présidente du Centre communal d'action sociale (CCAS). Elle connaît son premier différend avec Alain Carignon à l'automne 1984, en proposant sa candidature aux élections cantonales sans lui avoir préalablement demandé son avis. En représailles, Alain Carignon présente un autre candidat dans le même premier canton de Grenoble. Françoise Paramelle perd même un temps la vice-présidence du CCAS. Elle ne retrouvera son poste qu'en juillet 1985 et à condition d'avoir respecté la discipline de vote pour le second tour.

En tant qu'adjointe au social, Françoise Paramelle est devenue logiquement présidente de l'association Animation sociale grenobloise en avril 1984. Depuis sa création en 1975, l'objet de cette association est de « faciliter la gestion d'activités d'animation en faveur des personnes âgées » ; objet étendu en 1977 à « la gestion d'activités d'animation en faveur des habitants de la ville de Grenoble ». Chaque année, l'ASG distribue plus de quinze mille colis de Noël aux personnes âgées et près de deux mille repas. L'association intervient également dans les centres sociaux et la petite enfance.

Le « doublage » de l'association

Comme beaucoup d'associations de ce type, l'ASG fonctionne grâce aux subventions municipales. La formule associative permet une plus grande souplesse comptable. Pour gérer ce budget de 1,2 à 2 millions de francs par an⁶³, un compte est ouvert dès 1975 à la Banque Nicolet-Lafanechère sous le n° 00 462403 2300. En déposant sa signature à la banque, le 12 avril 1984, Françoise Paramelle donne deux procurations, l'une pour l'assistante sociale Claude Weers et l'autre pour Geneviève Tchidémian, conseillère municipale et également vice-présidente du CCAS. La présidence de cette association ne représente pas une charge très lourde, l'essentiel des activités étant reconduit d'une année sur l'autre.

Le 17 novembre 1986, un autre compte est ouvert à la même banque au nom de l'association Animation sociale grenobloise, sous le n° 00 030422 2300. Comme par hasard, les chiffres terminaux sont les mêmes que ceux du compte officiel. À cette date, Françoise Paramelle signe une procuration à Louis Vallon, à l'époque secrétaire général adjoint aux finances, puis à son successeur Charles Lemaignan. L'adjointe au maire pense alors qu'il s'agit du compte officiel, le seul qu'elle connaisse. Des instructions sont données à la banque pour que ce compte

⁶³ 1986, 1,2 million ; 1987, 1,4 million ; 1988, 2 millions ; 1989, 1,6 million ; 1990, 1,8 million.

fonctionne à l'insu de Claude Weers qui gère les comptes officiels de l'ASG, et pour que les relevés de ce compte ne soient pas envoyés à l'association, mais au service des finances de la mairie, sous pli confidentiel. Le 2 février 1987, un nouveau compte est ouvert à la Banque Rhône-Alpes par Louis Vallon. Il s'agit d'un compte sur livret.

Au début juillet 1991, une perquisition est opérée à la mairie, les trois secrétaires généraux adjoints successifs et une employée au service des finances sont placés en garde à vue, puis remis en liberté. Interrogé par les policiers, Louis Vallon tente d'abord de mettre en cause Françoise Paramelle en indiquant qu'elle a « probablement oublié l'existence du compte “ bis ” ». Il reconnaît tout de même avoir agi à l'insu de la présidente de l'ASG : « En ce qui concerne le compte sur livret, j'ai procédé moi-même à son ouverture. Je n'ai pas cru bon d'informer Mme Paramelle de l'existence de ce compte étant donné qu'il était productif de recettes et non pas de dépenses. » Il reconnaît avoir assuré la gestion du compte « bis » de l'association jusqu'à son changement d'affectation en 1988. Il affirme enfin avoir agi « sur ordre et dans le cadre de [sa] délégation de signature ».

Au cours d'une réunion de la commission des finances, le 23 juillet 1991, le directeur de cabinet du maire, Xavier Péneau, fera le total des sommes versées par la ville et parlera lui aussi d'un « compte ouvert semble-t-il à l'insu de la présidente et géré à sa demande par le secrétaire général adjoint chargé des finances ». Le total se monte à

1 085 000 francs en cinq ans d'existence. Entendu à son tour, le secrétaire général adjoint chargé des finances, Jean-Marc Garnier, reconnaît comme complètement anormal le fait de gérer depuis la mairie le compte d'une association. Il reconnaît également que c'est le maire qui lui a demandé de régler un problème de loyers impayés, ce qu'il a fait par le biais des quatre chèques présentés à Françoise Paramelle. Il ajoute surtout que le maire se doute bien de quelle façon les loyers vont être payés : « Il est évident que le maire savait qu'il y aurait utilisation de fonds publics pour assurer le règlement soit sous forme d'un règlement direct de la ville, soit sous forme de subventions à une association. » Les enquêteurs suspendent immédiatement l'audition pour transmettre ces confidences à Charles Clerc-Renaud, doyen des juges d'instruction chargé de cette affaire. Le nom d'Alain Carignon est cité, l'affaire devient sensible.

Le compte occulte de l'ASG était géré directement depuis la mairie pour régler toute une série de dépenses qui n'ont rien à voir avec l'objet de l'Association. Les factures portent d'ailleurs souvent pour seule mention « Mairie de Grenoble ». En fait, il s'agissait d'occulter le règlement par des fonds publics de dépenses facturées à la commune pour l'impression et la diffusion de journaux de quartier, diffusant une image très positive des conseillers de la majorité municipale, de certains conseillers généraux, et des réalisations de la municipalité (519 000 francs selon la mairie). Ces sommes ont

également servi à payer un publireportage de 50 000 francs dans le journal local *La Tribune*, proche du RPR, ainsi que des documents les plus divers. Les derniers paiements ont eu une destination encore plus lointaine de la vocation de l'association.

La SARL SEDIALP, appartenant à Gérard Motton et au journaliste du *Dauphiné libéré*, Claude Muller, est chargée de l'édition de journaux municipaux. Elle avait installé son siège social dans une galerie de Grenoble, propriété de la ville, un « troc » selon le directeur de cabinet. En octobre 1990, un commandement de payer exige le paiement de la totalité des loyers et des charges. Claude Muller s'en entretient avec son ami le maire étant donné les difficultés financières de sa société. C'est alors que le secrétaire aux finances, Jean-Marc Garnier, est chargé de régler le problème. Il fait remplir les chèques sur le compte de l'ASG et les soumet à la signature de Françoise Paramelle : la gaffe qui a permis de découvrir le fameux compte occulte.

Alors que les subventions votées par la ville étaient affectées aux services sociaux et à l'aide sociale, les dépenses faites par l'intermédiaire de ce compte n'étaient nullement destinées à entrer dans le patrimoine associatif. Sur les comptes administratifs de la municipalité réalisés avant la révélation de l'affaire, les sommes votées par le conseil municipal étaient d'ailleurs affectées sur deux lignes comptables distinctes. Les sommes correspondant au compte officiel étaient versées sous un intitulé

déformé, « Animation sociale Grenoble », tandis que les sommes correspondant au compte occulte l'étaient sur un chapitre « Animation sociale grenobloise », correspondant au nom officiel de l'association. L'existence du double compte était donc pratiquement officialisée dans les comptes administratifs de la ville, mais très peu d'élus étudient en détail ces documents.

Ordonnateurs et comptables

Face aux développements des affaires politico-financières en France, la réponse des parlementaires passe souvent par le vote de nouvelles lois censées mieux encadrer les pouvoirs locaux. Mais le recours des collectivités au système associatif démontre que certaines dérives proviennent parfois des règles trop strictes du système bureaucratique français et non pas de l'absence de règle. La comptabilité publique repose sur un principe fondateur qui est la séparation des ordonnateurs et des comptables. Ce principe vise à rendre impossibles les tentations de détournements en distinguant de manière absolue celui qui ordonne la dépense, le chef de l'exécutif local, et celui qui la règle, le comptable. Mais le système est tellement lourd et complexe que toutes les administrations et les collectivités territoriales se réfugient dans le système associatif, beaucoup plus simple. Les fonds de l'association proviennent généralement en majorité, voire en totalité, de la collectivité concernée, et servent aux usages les plus divers. « Nombreuses ont été les associations mises sur la sellette au cours de ces dernières années, mais elles ne constituent que la pointe avancée d'un continent submergé. Toutes les collectivités locales de quelque importance ont leurs filiales, mais toutes, loin de là, ne viennent pas à la lumière⁶⁴. »

⁶⁴ Yves MÉNY, *La Corruption de la République*, Fayard, Paris, 1992.

C'est aux chambres régionales des comptes que revient le contrôle du bon ordonnancement de la comptabilité publique. Dans l'affaire de l'ASG, ce sont les magistrats de cette chambre qui sont allés le plus loin, dans le cadre de leur mission. En enquêtant sur les comptes de la ville, ils découvrent la manœuvre qui conduit en fait des élus et des fonctionnaires à devenir comptables des deniers de la ville, alors qu'ils devraient rester ordonnateurs.

Dans un premier jugement provisoire du 7 juin 1991 et notifié le 10 juillet, la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes considère que « le paiement de ces dépenses, effectuées à l'insu de l'association et sans lien avec l'activité sociale de celle-ci, mais pour le compte de la ville de Grenoble, a été soustrait irrégulièrement au contrôle du comptable municipal ». Elle considère également que « cette opération a été rendue possible par l'émission de mandats fictifs quant au destinataire réel des subventions, dès lors que l'association présentée comme bénéficiaire de celles-ci n'en avait pas, en réalité, la libre disposition ».

« Comptables de fait »

La chambre régionale déclare conjointement et solidairement « comptables de fait » sept ordonnateurs : Louis Vallon et Charles Lemaignan (anciens secrétaires généraux aux finances), Éliane Maltherre (comptable), Jean-Jacques Guillemot et Jean-Pierre Saul-Guibert (adjoints aux finances), Françoise Paramelle et Alain Carignon.

C'est l'effervescence à la mairie. Les personnes en cause ont deux mois pour répondre à la chambre. Un jugement définitif pouvant rendre inéligibles tous les élus concernés, il leur faut régulariser les comptes au plus vite pour obtenir un quitus. La tension monte encore d'un cran le 23 juillet 1991, quand on apprend que le procureur de la République vient d'adresser une requête (datée du 15 juillet) à la chambre criminelle de la Cour de cassation. Le maire, officier de police judiciaire, et plusieurs adjoints étant susceptibles d'être inculpés, le code pénal en vigueur à l'époque prévoit, comme on l'a déjà vu, le « dépaysement » de la procédure dans une autre région. Tandis que les élus s'inquiètent, les Grenoblois ne suivent guère cette affaire, ils sont en vacances et la presse locale n'en parle que très discrètement.

Le conseil municipal est réuni le 26 juillet, en l'absence des élus concernés, pour reconnaître l'utilité publique dépenses et réintégrer les sommes en cause dans le budget

général de la ville. Les sociétés SEDIALP et Thierry Thomas Conseil ont remboursé les sommes qu'elles avaient reçues de l'ASG. Les autres dépenses font également l'objet de justifications comptables. Les élus et les fonctionnaires pourront donc obtenir leur quitus. La majorité entend minimiser cette affaire.

Un journaliste du *Figaro* reprend la rhétorique municipale en évoquant notamment le « zèle d'un enquêteur du SRPJ qui se prend pour Gaudino et des magistrats décidés à jouer les juges Jean-Pierre⁶⁵ ». Il donne la parole à Alain Carignon, qui se défend en ces termes : « C'est une péripétie, dans la mesure où aucun fonctionnaire et aucun élu n'a détourné des fonds à des fins politiques ou personnelles. » Pour Guy Névache, on se trouve « en face d'un montage permanent avec pour refrain “ main basse sur la ville ”. Carignon est le meilleur pilote que nous puissions avoir, mais il dérange ».

Dans son jugement définitif du 14 mai 1992, la chambre régionale des comptes rend, en effet, quittes de leur gestion passée les élus et les fonctionnaires. Les magistrats déclarent tout de même « comptables de fait » les six acteurs principaux de cette affaire. Seule la secrétaire, Éliane Maltherre, échappe à ce jugement qui n'est pas assorti d'une amende. Pour les magistrats de la

⁶⁵ François LUIZET, « Alain Carignon : un atypique sur la sellette. Enquête sur une association paramunicipale grenobloise », *Le Figaro*, 29 juillet 1991.

chambre régionale des comptes, les deux adjoints aux finances et ordonnateurs délégués, Jean-Jacques Guillemot et Jean-Pierre Saul-Guibert, auraient dû s'apercevoir que les mandats qu'ils signaient étaient destinés à deux adresses différentes et qu'une partie d'entre eux retournaient dans leurs services à la mairie. Jean-Jacques Guillemot a trouvé un intérêt direct dans cette pratique, puisque les journaux de quartier financés de la sorte mettaient en valeur son action. Les deux secrétaires généraux adjoints, Louis Vallon et Charles Lemaignan, ont effectué eux-mêmes les dépenses à partir des fonds extraits irrégulièrement ; Louis Vallon signant même un chèque de 5 000 francs à lui-même. Déjà prévenu en avril 1987 pour des pratiques du même ordre, Alain Carignon n'a pas infléchi les pratiques de « ses » services qui doivent travailler sous sa surveillance et sa responsabilité. En outre, selon les magistrats de la chambre, il a trouvé un intérêt direct et indirect par la promotion de son image dans les journaux de quartier. Françoise Paramelle n'est pas soupçonnée d'avoir tiré un avantage de cette gestion irrégulière, mais les magistrats estiment qu'elle aurait pu s'apercevoir de la manœuvre si elle avait exercé la plénitude de ses responsabilités.

Appel devant la Cour des comptes

À la suite de cette affaire et de ce jugement, Jean-Pierre Saul-Guibert s'éloigne encore un peu plus d'Alain Carignon, qu'il ne reconnaît plus depuis son passage au gouvernement Chirac : « On m'a dissimulé ce dernier dossier pendant plusieurs mois. Je suis rentré dans une colère noire et j'ai déboulé dans le bureau du maire quand je l'ai su⁶⁶. » Peu après, l'intention d'Alain Carignon de prendre la place de l'UDF Charles Millon à la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes a fait déborder le vase. Jean-Pierre Saul-Guibert abandonne sa délégation d'adjoint le 10 janvier 1992. Il reste simple conseiller municipal et retrouve son cabinet d'avocat.

Françoise Paramelle s'est toujours présentée comme une victime de l'opération montée dans son dos. Elle n'admet donc pas ce jugement et fait appel devant la Cour des comptes, tout comme les trois autres élus. La Cour des comptes lui donne satisfaction dans un arrêt rendu le 29 avril 1993 en estimant, sous réserve de faits nouveaux, qu'il « n'existe pas de preuves ou de présomptions que [Françoise Paramelle] ait eu personnellement connaissance de ces opérations », à l'exception des chèques pour lesquels « la seule inattention à la différence de numéro [...] qui aurait pu faire soupçonner

⁶⁶ Jean-Pierre SAUL-GUIBERT, « Un énorme gâchis », *Le Dauphiné libéré*, 15 novembre 1995.

l'irrégularité, ne peut suffire » à déclarer une comptabilité de fait.

Alain Carignon présente un mémoire de la SCP d'avocats de Jean-Louis Dutaret. Il bénéficie également de la mansuétude des magistrats de la Cour des comptes, lesquels estiment qu'en l'espèce, « il n'existe pas, dans l'état de l'information de preuves ou de présomptions décisives que [le maire] ait eu connaissance des opérations irrégulières et les ait approuvées ou au moins tolérées ». Suite à cet arrêt de la Cour des comptes, la mairie diffuse largement un communiqué de triomphe qui surprend par sa vigueur étant donné la prudence du jugement : « Le maire de Grenoble considère que ASG est une association dont la comptabilité a été entièrement vérifiée et approuvée, et qu'il reçoit de la part de la plus haute juridiction financière du pays la reconnaissance qu'il ne s'est en aucun cas immiscé dans la gestion de l'association ASG et qu'il ne peut être considéré comme comptable de fait. Il constate ainsi que la polémique qui avait entouré une prétendue "affaire" n'a aucune consistance à son égard, et qu'une fois de plus la tentative d'exploitation malveillante de cette prétendue "affaire" à laquelle certains ont voulu lier Alain Carignon, ne reposait sur rien. Le maire de Grenoble regrette que beaucoup n'hésitent pas, sans aucune vérification ni aucun fondement à lancer des opérations qui n'ont pour but que de nuire en dénaturant les faits et en déclarant une culpabilité sans aucun examen sérieux. Il est heureux que des juridictions

puissent, dans le calme et la sérénité, reconnaître et établir la régularité de la conduite et de l'action du maire de Grenoble. Il en profite pour inciter à la prudence tous ceux qui peuvent être amenés à reproduire les propos de gens irresponsables, soucieux de leurs propres intérêts fondés sur l'intention de nuire sans le moindre élément de preuve ou de réalité. » Le lendemain, *Le Dauphiné libéré* reprend le titre de ce communiqué de presse : « La fin de la polémique⁶⁷. »

⁶⁷ Article non signé, « Animation sociale grenobloise. La fin de la polémique », *Le Dauphiné libéré*, 28 mai 1993. Quelques jours plus tôt, alors que plusieurs médias ont démontré que la Lyonnaise des eaux a renfloué les journaux électoraux d'Alain Carignon, le quotidien grenoblois est resté des plus discrets.

Prescription et non-lieu

Sûre de son bon droit, Françoise Paramelle n'abandonne pas la bataille complexe qui se mène, parallèlement, pour faire aboutir sa plainte sur le terrain judiciaire. Mais le dossier devient sensible. Lorsqu'elle se rend à Paris, elle note d'ailleurs qu'il est simplement désigné sur une chemise comme l'« Affaire Carignon ». Après la requête du procureur de la République de Grenoble, la chambre criminelle de la Cour de cassation désigne (par un arrêt du 25 juillet 1991) la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris pour instruire l'affaire. La chambre criminelle évoque des poursuites pouvant « être exercées contre Alain Carignon, Jean-Jacques Guillemot, Jean-Pierre Saul-Guibert et Françoise Paramelle, des chefs de faux et usage, escroquerie, abus de blanc-seing et abus de confiance ».

L'information judiciaire menée par le conseiller Laporte-Many révèle que des « détournements de fonds publics paraissent avoir été commis » alors qu'ils n'étaient pas visés par la requête initiale. Le dossier est donc transmis au procureur général de Paris pour étendre l'information. Mais l'avocat général Costegalde refuse le réquisitoire supplétif demandé sur ces éléments nouveaux. Le Conseil d'État avait précédemment débouté les écologistes qui voulaient se porter partie civile pour

défendre les intérêts de la ville à propos des éléments plus graves que ceux initialement retenus.

La chambre d'accusation statue finalement au fond le 25 juin 1993. Un arrêt qui enterre définitivement l'affaire en s'appuyant sur les prescriptions et un non-lieu, qu'il est intéressant d'étudier dans le détail. Les conseillers estiment qu'il y a bien eu un faux reconnu par Louis Vallon, mais qu'il y a prescription sur ce point, l'action publique ayant été mise en mouvement plus de trois ans après les faits. Il y a également prescription sur la question de l'abus de blanc-seing supposé de novembre 1986. Sur l'utilisation d'une autre procuration du 9 mai 1988, la chambre d'accusation considère les charges insuffisantes en opposant les versions de Françoise Paramelle, qui soutient avoir signé un document en blanc, et celle de Charles Lemaignan, qui soutient avoir rempli la procuration avant de la faire signer.

La chambre d'accusation présidée par M. Joly estime que l'ASG ne peut se prétendre victime d'un abus de confiance puisque les fonds détournés n'étaient pas destinés à lui être remis : ils étaient votés au titre de l'ASG, mais sur un second chapitre que personne n'avait détecté. Françoise Paramelle avait également porté plainte pour escroquerie, car Jean-Marc Garnier lui avait fait signer des chèques sous le prétexte de règlements urgents incombant à l'association, alors qu'il s'agissait de chèques tirés sur le compte occulte. Mais les magistrats considèrent que Françoise Paramelle ayant l'obligation de

vérifier la cause des règlements de l'association dont elle assurait la présidence, elle serait donc « mal fondée à prétendre qu'un simple mensonge a pu dégénérer en une manœuvre frauduleuse constitutive d'une escroquerie ».

À la suite de cette « petite » affaire, Jean-Pierre Saul-Guibert et Françoise Paramelle sont les premiers élus de la majorité d'Alain Carignon à prendre leur distance avec le maire. Après la multiplication des affaires grenobloises et l'incarcération d'Alain Carignon, ils seront également les premiers dissidents au sein de la droite, avec Geneviève Alleman du groupe SOS Grenoble, à rejoindre les groupes d'opposition dans leurs demandes que la ville se constitue partie civile. Pour certains électeurs de droite, ils sont les « traîtres ». Pour d'autres, ils incarnent le seul recours crédible.

Après les quatre premiers mois d'incarcération du maire et l'annonce de la formation d'une liste assumant l'héritage Carignon par le premier adjoint Pierre Gascon, âgé de 74 ans, ils annoncent qu'ils préparent leur propre liste, et rendent public un communiqué très sévère, le 21 février 1995 : « Il faut admirer le courage suicidaire de Pierre Gascon et de ceux et celles qui le suivent dans cette tentative de pérenniser un système aujourd'hui gravement déconsidéré par l'accumulation d'affaires. La très respectable présomption d'innocence qu'il est logique de concéder aux responsables politiques actuellement mis en examen ne doit pas nous rendre naïfs au point de refuser d'admettre que de graves dérives ont eu lieu. On ne sait

pas encore si ces graves dérives ont profité à des hommes, ou des partis. On ne connaît pas le degré d'implication des uns et des autres, mais il y a eu, de toute évidence, des actions délictueuses ; la fidélité à un homme ne doit pas empêcher de le reconnaître... »

Les « négligences » de Spectacles à Grenoble

Dans le maquis associatif grenoblois, les magistrats de la chambre régionale des comptes ont dû cibler leurs enquêtes. Trois associations ont fait l'objet de communications de la juridiction financière qui les considère comme des émanations de la municipalité : Animation sociale grenobloise, Grenoble communication et Grenoble animation spectacles devenue Spectacles à Grenoble. Dans le climat désabusé qui s'est installé à Grenoble depuis l'arrestation de son maire, les observations définitives de la chambre régionale des comptes visant cette dernière association paramunicipale sont presque passées inaperçues. La lettre adressée le 27 janvier 1995, par le président de la chambre régionale des comptes, Jacques Belle, est pourtant très sévère pour la gestion de cette association, dissoute quelques jours plus tôt, et qui avait pour objet l'organisation du carnaval et des festivités du 14 juillet.

De 1985 à 1990, l'association Spectacles à Grenoble a reçu pour 8,82 millions de francs de la ville de Grenoble. Mais lorsque les magistrats ont réclamé les pièces comptables le 20 février 1991, les services municipaux ont été dans l'impossibilité de produire le moindre compte de l'association. Une « grave négligence » : entre le départ de l'ancienne présidente, et l'arrivée de son successeur, les archives comptables auraient disparu, alors qu'elles

étaient déposées dans les locaux de la mairie où siégeait l'association. Les dirigeants de l'association n'ont pu présenter ni le registre prévu dans ses statuts ni les budgets et rapports annuels dont la transmission à la ville est rendue obligatoire par le code des communes. Dans cette situation, les magistrats constatent : « La juridiction ne dispose pas d'éléments lui permettant d'affirmer que les documents qui lui ont été transmis n'ont pas été établis *a posteriori*, à seule fin de régularisation. Le caractère probant de ces documents n'est donc pas assuré. » La chambre régionale des comptes a dû reconstituer la comptabilité à partir des relevés de comptes bancaires que l'on a bien voulu lui fournir.

Le dernier président de l'association est Jean-René Palacio, ancien animateur de Radio France Isère devenu conseiller municipal et directeur de la salle de spectacles le Summum. Il est aussi le beau-frère du maire. Suite aux demandes de la juridiction financière, il n'a pu retrouver que 40 % des factures précédant son arrivée. Un règlement de 264 244 francs a ainsi été effectué sans facture, au profit de la société Lola production pour une participation à l'anniversaire du Summum. Mais, la chambre régionale des comptes attend toujours le « moindre élément établissant la réalité du service fait ».

La chambre a aussi relevé l'importance des retraits en espèces (justifiés par des notes de restaurant ou des cachets d'artistes) et des prélèvements périodiques, présentés comme des indemnités versées au trésorier et au

président. Jean-René Palacio a remboursé les 47 500 francs reçus ainsi, après avoir eu connaissance du contrôle déclenché par les magistrats.

En fait d'association, Spectacles à Grenoble gérait un service communal et n'avait aucune vie associative ; le bureau étant composé d'élus et de fonctionnaires. Depuis sa dissolution, ses activités ont été réintégrées dans le budget communal. Auparavant, une opération avait même été directement conduite par le cabinet du maire. Pour accueillir Bernard Tapie et son émission « Ambition » sur TF1, le 3 décembre 1986, et recevoir une subvention de 250 000 francs, un second compte bancaire avait été ouvert. Or ce compte fonctionnait sous la signature de Marie-Christine Cazenave, chef de cabinet. Les magistrats constatent : « Le destinataire réel de la subvention était le donneur lui-même et l'association n'avait pas la libre disposition des fonds. Cette pratique a pour effet d'écarter le contrôle du comptable public sur les dépenses engagées, la municipalité gardant l'initiative de cette opération médiatique. »

En conclusion, les magistrats s'étonnent qu'une partie du solde comptable de l'association ait servi à payer des frais d'assistance juridique pour répondre aux questions... de la chambre régionale des comptes, alors que de tels frais sont « directement imputables à la négligence de ses dirigeants ». Ses observations définitives « ne préjugent pas la suite que la chambre pourrait leur donner sur le plan

juridictionnel dès lors que les justifications sollicitées sont encore incomplètes ».

Interrogé par *Le Monde* suite à la publication de ces observations, le président de la chambre régionale des comptes, Jacques Belle, replace ses découvertes dans le contexte grenoblois : « Par rapport à ce que l'on débat par ailleurs, cette affaire peut paraître mineure. Les enjeux ne sont pas extraordinaires. Mais elle est assez révélatrice d'un système organisé et opaque⁶⁸. »

⁶⁸ *Le Monde Rhône-Alpes*, 3 mars 1995.

Quand les affaires deviennent chroniques

Après l'incarcération de Vincent Rivier et la débâcle l'Opale, la chronique des affaires grenobloises ne tarira plus. Dans le brouillard entretenu autour des procédures en cours, la mairie tente de lancer des contre-feux. Mais le malaise s'est accentué au fil des découvertes plus ou moins rocambolesques sur la réalité de la vie grenobloise. Le doute s'est installé dans un climat sombre, tandis que le jeu consistant à tromper les apparences s'est révélé chaque jour un peu plus compliqué. Aucune des « affaires » qui vont alimenter la chronique ne vise directement le maire. Pourtant, aucune ne laisse vraiment intacte l'image de Grenoble, l'écho rencontré par telle ou telle affaire étant parfois plus révélateur que l'affaire elle-même. Plusieurs conseillers municipaux ont été, par ailleurs, inculpés ou mis en examen, sans que les affaires les concernant aient abouti au printemps 1995.

Comptes taxis et comptes de campagne

« Grenoble marque des points ». L'annonce est bien visible sur la voiture de course qui vient de terminer le grand prix de Nogaro. Au volant, Stéphane Charpenne a de l'avenir ; à dix-huit ans, il pilote déjà une formule 3. Trois ans plus tard, il sera avec son père Roger et Marie-Jo Carignon au cœur d'une vaste affaire de cavalerie. Roger Charpenne s'est fait une spécialité dans le prêt-à-porter. De 1983 à 1989, il a monté près d'une dizaine de sociétés dans le sud de la France et en Rhône-Alpes. Les gérants de droit de ces sociétés sont généralement des jeunes femmes amies de Roger Charpenne, qui en est le gérant de fait. Ces sociétés connaissent rapidement des difficultés financières, tandis qu'il mène la grande vie, collectionnant les voitures de sport et voyageant aux antipodes. Pour gérer ses sociétés, il multiplie les circuits financiers et les comptes chèques.

Roger Charpenne fréquente Marie-Jo Jacquier, née Carignon. Cette jeune sœur du maire est aussi la secrétaire de son frère à la mairie, et dispose de la signature sur le compte du comité de soutien d'Alain Carignon. À la demande de son ami, Marie-Jo Carignon devient gérante de la SARL Pole position, en remplacement d'une autre jeune femme. Une gestion qui sera de pure forme selon elle, Roger Charpenne s'occupant de tous les mouvements financiers. Dès mars 1985, Marie-Jo Carignon fait des

avances de trésorerie pour Pole position, à partir du compte de dépôt du comité de soutien ouvert au Crédit Lyonnais de Grenoble. Ces avances sont faites en espèces et, selon Marie-Jo Carignon, à l'insu de son frère. En deux ans, elle estime que le comité de soutien a perdu ainsi 500 000 francs.

Grâce à un programme informatique permettant de détecter les comptes taxis, la direction régionale des postes de Rhône-Alpes parvient à mettre en évidence les acrobaties financières de Roger Charpenne. Le 27 août 1987, le ministre des PTT Gérard Longuet reçoit une note lui expliquant les méthodes de ce commerçant un peu particulier. Celui-ci alimentait son compte au moyen de chèques bancaires inférieurs à 20 000 francs émis par les sociétés Pole position ou Cool, et effectuait des retraits en numéraire immédiatement transformés en mandats au profit d'une autre amie. Seul résultat de ces investigations de l'administration, l'une des amies de Roger Charpenne bénéficie d'une remise gracieuse de 346 000 francs. Marie-Jo Carignon démissionne tout de même des fonctions qu'elle occupait auprès de son frère.

Lancés sur cette même piste à la fin 1989, les enquêteurs de la brigade financière s'étonnent que les pratiques frauduleuses révélées dès 1987 par l'administration aient pu se perpétuer dans une totale indifférence. Curieusement, ils ont pu constater que Roger Charpenne avait pu se procurer le rapport des services de La Poste dès octobre 1987. À l'issue de l'enquête

préliminaire diligentée par le procureur de la République, ils concluent à l'existence d'une « carambouille » de vaste ampleur, les déficits cumulés des sociétés liquidées approchant 20 millions de francs. Schématisé, le fonctionnement de cette escroquerie présumée visait à « pomper » les actifs de sociétés avant leur liquidation pour couvrir des dépenses liées au train de vie et pour « gonfler » la comptabilité de nouvelles sociétés.

À la suite de la révélation de cette affaire par *L'Express*, Alain Carignon réagit très vivement, le 18 octobre 1990, par voie de communiqué : « Trois ou quatre personnes à Grenoble, de milieux différents, mais mus par une haine calculée, tentent de m'atteindre depuis plusieurs années, mélangeant rumeurs, allégations et multipliant les envois de photocopies anonymes de tous ordres, émanant parfois de services publics dont ce n'est pas le rôle. La dernière en date concerne une affaire privée qui n'a aucun rapport avec la mairie de Grenoble ou le conseil général de l'Isère : un membre de ma famille a été malgré lui mêlé à cette affaire ; il a été victime et en supporte toutes les conséquences, notamment financières. Dès que j'ai été informé des agissements de ces sociétés privées, en octobre 1987, et bien qu'ils n'aient aucun rapport avec son activité professionnelle, j'ai mis fin aux fonctions de Madame Jacquier, à mon secrétariat. Je regrette donc que par un amalgame choquant, de faits commis par des sociétés privées me soient attribués : je n'ai ni de près, ni

de loin, ni directement, ni indirectement été mêlé ou informé de ces faits. »

Le 3 décembre 1990, Marie-Jo Carignon (devenue épouse Palacio) est inculpée pour « escroquerie et abus de biens sociaux » par le juge Charles Clerc-Renaud. Elle se présente comme une victime de cette affaire qui lui vaut d'avoir à rembourser un important prêt personnel. Roger Charpenne et son fils Stéphane sont incarcérés quelques semaines. En septembre 1994, l'affaire des comptes taxis rejoindra d'autres dossiers sensibles, toujours pas bouclés, sur le bureau du juge Christian Blaes, lorsque celui-ci prendra ses fonctions à Grenoble.

Pétrone, un suicide

Le samedi 14 septembre 1991 en fin de soirée, Michel Pétrone, âgé de cinquante-quatre ans, est retrouvé mort dans son jardin. Les premiers éléments recueillis sur place laissent penser à un suicide par pendaison. Militant du RPR, Michel Pétrone dirigeait depuis 1988 les services techniques d'Alpexpo. Mais son différend avec le président de cette association était devenu de notoriété publique.

Jean Marandjian s'en est expliqué dans les colonnes du *Monde*, en réponse à l'article annonçant le décès de Michel Pétrone et indiquant qu'il avait été placé à ce poste par Alain Carignon : « Je tiens à préciser sans ambiguïté que j'ai moi-même recruté M. Pétrone pour ses compétences professionnelles, au poste de directeur technique d'Alpexpo. Par ailleurs, vous indiquez qu'“ Alpexpo ferait actuellement l'objet d'une enquête de la part de la chambre régionale des comptes ”. Cette information est également fausse. Il serait tout à fait naturel qu'Alpexpo fasse l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes comme tout organisme recevant des fonds publics. [...] Enfin, vous évoquez des propos publics de M. Pétrone, selon lesquels “ il aurait des preuves de pratiques anormales ”, Je tiens à vous préciser que M. Pétrone, en qualité de directeur technique, avait

délégation de pouvoir pour conduire les travaux et décider les engagements financiers correspondants⁶⁹... »

Interrogé en janvier 1995 sur le fait que l'enquête, bien réelle, de la chambre régionale des comptes sur Alpexpo n'avait jamais abouti, Jacques Belle, président de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, répondra simplement aux journalistes : « Je me pose la question de savoir pourquoi il n'y a pas eu de suite. »

Dès la mort de Michel Pétrone connue, le procureur de la République décide l'ouverture d'une information judiciaire pour « recherche des causes de la mort », confiée au juge Jérôme Vogt. Le 4 novembre 1991, sept membres de la famille Pétrone déposent une plainte contre X : « Considérant ne pas être informés à ce jour, nous estimons que des investigations larges et approfondies devraient être menées, visant à lever toute équivoque sur ce drame familial. » Après une autopsie, l'instruction aboutira à un non-lieu.

⁶⁹ « Correspondance. La mort du directeur technique d'Alpexpo », *Le Monde Rhône-Alpes*, 22 septembre 1991

Marc Braillon, la chute d'un mécène

« Grenoble sera en division 1 dans trois ans ». Marc Braillon avait affiché très haut les ambitions sportives de la nouvelle municipalité, dans le premier numéro de *Grenoble mensuel*, en 1983. En formule 1, dans la voile, le football, la boxe et le cyclisme, le sigle de l'entreprise RMO est visible sur toutes les scènes du sport spectacle dans les années quatre-vingt. En juillet 1992, l'équipe RMO réalise encore de beaux exploits dans le Tour de France, alors que le quatrième groupe français du travail temporaire est en pleine déconfiture. La liquidation du groupe RMO est prononcée le 6 août 1992. Le 3 décembre suivant, Marc Braillon traverse la place du Palais de justice, les avant-bras entravés par des menottes. Le juge Elisabeth Servoin vient de l'inculper pour « abus de biens sociaux, banqueroute par détournement d'actif et exercice illégal de l'activité de travail temporaire ». Marc Braillon sortira de la prison de Varces le 20 janvier 1993, après quarante-sept jours d'incarcération.

Marc Braillon se montrera très amer à l'encontre d'Alain Carignon, à qui il reprochera de ne pas « avoir fait le moindre geste en faveur de son entreprise⁷⁰ » alors que le maire de Grenoble lui avait notamment demandé d'être candidat aux élections cantonales de 1988. Complexe, la

⁷⁰ Marc BRAILLON, *De la Passion d'entreprendre... à la prison sans comprendre*, Édior, Échirolles, 1994.

débâcle de son groupe accusant un passif de plus d'un milliard de francs appartient à la sphère de ses affaires privées. En revanche, les déboires du club de football grenoblois intéressent directement la collectivité. De 1983 à 1989, Marc Braillon a été le véritable patron du FCG, choisissant les joueurs, imposant ses manies comme le gourou qui impose aux joueurs de se recueillir aux pieds de l'effigie d'un taureau. Malgré plus de 15 millions de francs apportés par la ville et le conseil général en six ans, le club n'a jamais pu se hisser jusqu'en première division. En septembre 1989, à la suite d'une demande de l'URSSAF réclamant le paiement de 2,2 millions d'arriérés, le FCG est placé en redressement judiciaire. Le 15 janvier 1990, Marc Braillon quitte la présidence d'un club qui va tout droit vers le dépôt de bilan et la relégation en troisième division.

Sur plainte du commissaire à l'exécution du plan de cession, Marc Braillon se voit réclamer 32 millions de francs de passif devant le tribunal de grande instance de Grenoble. Suite à l'audience du 30 septembre 1993, le tribunal reconnaît que ses fautes personnelles de gestion sont clairement établies. Marc Braillon est déclaré partiellement responsable du déficit constaté après la cessation de paiement. Il est condamné à verser dix millions de francs au club, en réparation du préjudice ; une somme confirmée en appel le 12 janvier 1995.

Le tribunal estime que « chacune de ses opérations, chacun de ses engagements, et la poursuite de l'activité

malgré une situation ancienne de cessation de paiement manifestent une volonté de gestion en considérant seulement le court terme, et constituent une série de fautes dont Marc Braillon apparaît chaque fois comme le principal responsable ». Les magistrats notent que pendant sept années, les organes du club et les pouvoirs publics ont admis cette gestion. Ainsi, la ville de Grenoble et le conseil général ont apporté leur caution à un prêt de 12 millions de francs en mai 1988, alors que « le club ne faisait déjà plus face, et depuis longtemps, à ses engagements financiers ». Les rêves de grandeur se sont transformés en cauchemars pour les créanciers.

La Silicon Valley terre de mafia ?

La réputation internationale de Grenoble n'est plus à faire. Les ordinateurs, les pompes hydrauliques, les appareils de génie électrique ou les skis, fabriqués au pied des Alpes françaises, se vendent dans le monde entier. Après Paris, Grenoble est la ville française qui compte le plus grand nombre de chercheurs dans tous les domaines. Les trois universités grenobloises attirent des étudiants venus de plus de quatre-vingts pays. Les Alpes du Nord, sont aussi l'une des régions de France qui attire le plus de touristes étrangers. La vocation internationale de Grenoble tient aussi à son histoire marquée par les vagues d'immigrations successives qui ont largement contribué à son développement.

Parallèlement à une forte immigration venue des autres régions de France, la capitale a connu une immigration massive en provenance d'Italie. À la fin du XIX^e siècle, dans les années trente, puis après-guerre, les habitants des Pouilles, puis les Siciliens ont pris le relais des Piémontais, premiers immigrants et voisins des Dauphinois. Par un effet de regroupement autour des premières familles arrivées, certaines régions italiennes sont particulièrement représentées. Ainsi, on considère aujourd'hui que les personnes de parents coratins sont aussi nombreuses à Grenoble que dans leur ville d'origine, Corato, dans les Pouilles. Certaines villes de Sicile,

comme Catane, sont également bien représentées à Grenoble ; les deux villes sont d'ailleurs jumelées depuis le mandat d'Albert Michallon. Le petit village de Sommatino a envoyé tellement de ses fils à Fontaine, dans la banlieue grenobloise, que les deux communes se sont également rapprochées par un jumelage.

L'histoire de ces communautés a bien croisé parfois celle du milieu, et particulièrement dans les années soixante-dix avec le clan des « Italos-Grenoblois ». Pourtant, ces populations font plutôt figures aujourd'hui de modèle d'intégration. Beaucoup d'Italiens ont fui le fascisme et plusieurs d'entre eux ont combattu dans les rangs de la Résistance française. Près d'un Grenoblois sur quatre porte un nom italien et 20 000 ont conservé leur nationalité d'origine. Dans ce contexte, la publication du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur « les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la mafia en France » va faire l'effet d'une bombe à la fin janvier 1993.

Le député UDF François d'Aubert et le député socialiste Bertrand Gallet enregistrent les signes inquiétants d'une pénétration grandissante. Ils notent que si la France est vulnérable aux activités de deuxième niveau, le blanchiment, elle reste à l'écart de la criminalité mafieuse de premier niveau, son implantation apparaissant territorialement limitée. Les députés notent également que l'intégration des communautés a permis d'éviter la constitution de ghettos propices au quadrillage mafieux.

En revanche, les rapporteurs de la commission d'enquête lancent un véritable « scoop » sur Grenoble : « La famille installée à Grenoble où vit une forte communauté sicilienne, serait rattachée à la famille Sommatino dont le fief est le village (8 000 habitants) du même nom, situé à proximité de Caltanissetta. Un certain Giacomo Pagano, membre présumé de la famille Sommatino et résidant en France, fait l'objet d'une enquête de la police italienne⁷¹... »

Ces informations sont fondées sur les déclarations faites par deux repentis à la commission parlementaire italienne d'enquête sur la Mafia. Leonardo Massino a notamment déclaré : « Je connais des cellules de dix en France, en Belgique et en Allemagne. [...] En France, à Grenoble. » Son compère Antonio Calderone, arrêté en France, avait, lui, indiqué au président de la commission d'enquête italienne : « Des familles de Cosa Nostra... J'ai entendu parler d'une cellule de dix qui pouvait se trouver en France. - Le président : à Marseille ? - Calderone : Non, je ne me rappelle maintenant plus la localité. Il s'agissait en l'occurrence d'une cellule de la province d'Enna, mais je ne me souviens plus du nom du village. »

La communauté italienne réagit fortement à ces révélations par la voix des nombreuses associations qui la

⁷¹ François D'AUBERT et Bertrand GALLET, *Rapport de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la mafia en France*, rapport n° 3251 remis au président de l'Assemblée nationale le 27 janvier 1993.

représentent comme l'Union sommatinese d'Antoine Fonte : « D'origines diverses, nos adhérents sont attachés à la démocratie et à la liberté. Déjà plusieurs dizaines d'entre eux m'ont fait part de leur émotion sur le contenu de certains articles et reportages assimilant communauté sicilienne et mafia. » La réaction la plus vive vient d'Alain Carignon : « Je m'étonne que sur un phénomène aussi préoccupant, l'on puisse jeter aussi brutalement l'opprobre sur une ville sans accompagner l'accusation des éléments susceptibles de la fonder sérieusement. [...] Le devoir de l'État est d'assurer la sécurité de l'ensemble de son territoire. Je ne tolérerai pas de laisser la ville dont je suis responsable dans ce climat dommageable de suspicion et d'inquiétude⁷². » Avec l'autorisation du conseil municipal, il prend un arrêté stipulant : « La ville de Grenoble porte plainte contre X avec constitution de partie civile pour déclencher toute procédure d'enquête ou intervenir dans toute procédure en cours concernant les délits suivants : association de malfaiteurs, tentative d'escroquerie, tentative de vol, vol. La ville est représentée par Jean-Louis Dutaret, avocat au barreau de Paris. »

⁷² Jean ENKAOUA, « Mafia, Grenoble s'émeut », *Le Dauphiné libéré*, 31 janvier 1993.

La colère du procureur général

La publicité faite autour du rapport provoque la colère du procureur général de Grenoble, Michel Albarède, qui entre dans une vive polémique avec les auteurs du rapport, leur reprochant d'avoir gêné les enquêtes en cours, lancées en septembre 1992, suite à une note d'information venant de Rome et évoquant les propos d'un repentir sur une « decima », une famille mafieuse, implantée à Grenoble. L'attitude du magistrat est d'autant plus surprenante qu'il déclare vouloir « arrêter tout », stopper toute investigation après les révélations des parlementaires. Lors du gala du barreau, un an plus tard, l'un de ses collègues de la cour d'appel ironisera sur cet épisode, en imitant un Sicilien qui aimerait bien avoir « des juges comme ça, à Palerme, qui arrêtent tout ». En fait, dès le 2 février 1993, le procureur de la République avait saisi la police judiciaire sur les implantations et les activités de la mafia dans la région grenobloise.

Giacomo Pagano n'était pas un inconnu à Grenoble. Né à Sommatino, il a longtemps séjourné en France où il tenait un bar et les services de police s'étaient déjà intéressés à lui pour des affaires de proxénétisme. Après une dizaine d'années d'absence, il était revenu à Grenoble à la fin 1991 pour s'installer en achetant notamment un appartement avec 320 000 francs versés en liquide. Depuis, il vivait simplement des ASSEDIC. Après la

publication du rapport parlementaire, la vie de Giacomo Pagano est bouleversée. Le 20 février 1993, il est interpellé à Cagnes-sur-Mer en vertu d'un vieil arrêté d'expulsion datant de 1980. Il était revenu illégalement en France et se voit confié à la police italienne. Mais il reste en liberté quelques mois dans son pays.

Dans leur rapport de synthèse, les policiers sont plutôt prudents : « Concernant l'ensemble des enquêtes sur les implantations de la Mafia, réelles ou supposées, il n'est pas possible de les considérer comme closes de façon définitive, des révélations en provenance d'Italie pouvant donner un éclairage nouveau à des faits ou personnes déjà passés au crible. En outre, et l'affaire Pagano semble l'établir, il est possible que des mafieux aient été installés en même temps que lui, ou même ultérieurement pour le remplacer dans ses fonctions, selon le système du "dormant", employé en matière d'espionnage. Ceci implique donc une vigilance constante des services de police et une action d'investigation plus poussée. »

En surveillant Giacomo Pagano pendant plusieurs mois, les policiers n'ont découvert aucune activité délictueuse. En revanche, ils ont constaté un comportement « bizarre », relevant de la méfiance. Giacomo Pagano passait de longs moments au volant de son véhicule en stationnement, remontait la rue à pied et restait longuement dans des cabines téléphoniques d'où il ne téléphonait pas. Dans un second temps, les policiers ont suivi les pistes tracées par la presse sur d'éventuelles infiltrations dans l'économie

locale, notamment par le biais des sociétés d'économie mixte. Mais malgré une attention particulière, ils n'ont relevé aucune implantation douteuse.

Le 11 octobre 1993, le procureur général s'appuie sur ce rapport pour réaffirmer sa conviction au ministre de la Justice sur « le caractère largement excessif des accusations portées par deux parlementaires contre la ville, la police et la justice de Grenoble, et le caractère extrêmement net de la manipulation médiatique qui en a été l'occasion ». Michel Albarède transmet également la synthèse de la police judiciaire au maire de Grenoble, pour une éventuelle publicité, « si celle-ci vous paraissait de nature à éteindre la rumeur injuste qui s'est abattue sur notre ville ». Peu de temps auparavant, Giacomo Pagano avait pu se rendre à Grenoble pour être entendu dans le cadre de la plainte pour diffamation qu'il avait déposée contre *L'Express*. Il obtiendra la condamnation de l'hebdomadaire et 20 000 francs de dommages et intérêts, le 28 octobre 1994.

Coup de théâtre deux mois après le rapport censé « blanchir » Grenoble : le 11 décembre 1993, Giacomo Pagano est arrêté par la police de Bruxelles. On apprend qu'il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par la police de Caltanissetta.

Nouveau coup de théâtre, le 3 juin 1994, à la demande de la justice italienne, les policiers interpellent un homme dans la petite gare de Rives, à une vingtaine de kilomètres

au nord de Grenoble. L'homme qui porte une barbe et des lunettes était venu voir sa famille, il prétend s'appeler Giuseppe Sciabbarrasi, né en 1965 à Nice. Mais pour les policiers français, il s'appelle Calogero Pulci, originaire de Sommatino. Un personnage dangereux selon la justice italienne qui le présente comme un chef mafieux. Il fait l'objet de deux mandats d'arrêt internationaux. Il est recherché par Interpol pour « association de malfaiteurs, de type mafieux, assassinats, extorsion de fonds et infraction à la législation sur les armes ». Présenté devant le tribunal correctionnel de Grenoble puis devant la cour d'appel, l'homme prétend toujours s'appeler Sciabbarrasi, un cousin germain de Pulci, malgré les empreintes digitales fournies par la justice italienne. En attendant son extradition, il est tout de même condamné à dix mois de prison ferme pour « falsification de documents administratifs et usage ».

Aujourd'hui, les magistrats restent très septiques sur une éventuelle implantation mafieuse à Grenoble. Ils notent toutefois que l'arrestation de Calogero Pulci a montré que l'importante communauté sicilienne dauphinoise pouvait accueillir à l'occasion des membres de la Mafia à la recherche d'une base de repli.

III

Grenoble, le mythe brisé

De la dénégation à la prison

« Cette affaire a débuté de façon ordinaire. On peut même dire que la justice a pris son temps. Pas de complot, rien d'extraordinaire. » Lors de la comparution publique du maire de Grenoble, le 25 octobre 1994, l'avocat général Didier Boccon-Gibod a voulu opposer la genèse – ordinaire – de cette affaire aux propos les plus fantasmatiques qui courent dans la capitale des Alpes, après l'incarcération d'Alain Carignon. La justice aura pris son temps : près de cinq années se sont écoulées entre la fin des journaux *News* et l'ouverture d'une information judiciaire concernant les conditions de leur renflouement, longue introduction à une affaire sans précédent.

Ce complot supposé, les partisans du maire le disent ourdi contre leur champion, mais aussi contre leur ville, en refusant de voir que la nouvelle image de Grenoble lui doit tant. Quand la presse étrangère relate les « affaires », quand un hebdomadaire peut titrer « Grenoble, laboratoire... de la corruption ? », c'est une photographie d'Alain Carignon qui vient illustrer le propos.

Tirant le bilan de plus d'une décennie de l'équipe Dubedout, en 1979, le journaliste et universitaire Pierre Frappat avait décrit la normalisation d'une expérience

unique qui résonnait encore, et à laquelle il avait participé : « Le mythe de Grenoble est là : c'est la ville du possible. Où tout peut être entrepris ; où rien n'empêche d'associer les loisirs sportifs et le travail ; où vivre quotidiennement dans un cadre agréable va de soi. Une ville où sont permises toutes les audaces artistiques ; une cité où se retrouvent les compétences les plus diverses ; un lieu où il est possible de trouver un emploi. Mythe, on en conviendra, particulièrement attractif et dynamique, qui a servi Grenoble, et sert encore, même si aujourd'hui ses fondements n'ont plus la consistance de naguère¹. »

Aujourd'hui, après plus d'une décennie de municipalité Carignon, le mythe est brisé, détruit, renversé. Grenoble n'est plus que symbole de corruption, de prévarications. Lorsque journaliste ou spécialistes viennent enquêter entre Chartreuse, Vercors et Belledonne, ce n'est plus que pour décrire la mise en coupe réglée d'une ville. La session de rattrapage judiciaire promet d'être terrible. Elle est déjà ravageuse pour un homme passé du gouvernement aux geôles de la République, et qui aujourd'hui encore doit bénéficier de la présomption d'innocence, inconfortable refuge en attendant son jugement. Elle a atteint la fierté des Dauphinois marqués par un certain chauvinisme de montagnards. Elle a brisé les certitudes des proches, sortis brutalement de leur cécité, et qui ouvrent les paupières douloureusement, usés, vidés, d'avoir consacré leur talent

¹ Pierre FRAPPAT, *Grenoble, le mythe blessé*, Éditions Alain Moreau, Paris, 1979.

à un seul homme. Les chantres de la communication ne pouvaient imaginer qu'une histoire d'abord si hésitante, si maladroite, puisse devenir si implacable, si révélatrice.

Révélatrice était d'abord cette première lettre postée à Lyon et reçue le 5 novembre 1991 par le procureur de la République de Grenoble. Alors que le microcosme grenoblois « savait » depuis longtemps, la justice aurait eu besoin qu'un informateur anonyme lui raconte les « mauvaises actions » de la Lyonnaise des eaux et de sa filiale lyonnaise, la SEREPI : des « gangsters », qui auraient bouché un « trou d'un milliard » en montant la société SERECOM pour acheter la société Dauphiné News, qui « faisait les journaux de Carignon ». Révélatrice aussi, la décision du parquet de Grenoble de transmettre cette lettre au procureur de la République de Lyon, officiellement compétent, car la SERECOM et la SEREPI étaient domiciliées dans son ressort. Révélatrice était enfin l'attitude de ce ministre qui, comme la plupart des hommes politiques emportés par les « affaires », a voulu combattre jusqu'au bout par la dénégation systématique de ce qu'on lui reproche. Mais la dénégation n'a pas empêché la prison.

Enquêtes sur un renflouement

Saisi après cette première lettre anonyme, le procureur de la République de Lyon a choisi la méthode douce et discrète de l'enquête préliminaire. La brigade financière de la police judiciaire de Lyon se voit donc confier une « enquête », le 6 avril 1992. Une enquête qui végète pendant près d'un an. Ce que recherchent les policiers reste longtemps secret : dans quelles conditions *Dauphiné News*, l'opération médiatique complémentaire à la campagne d'Alain Carignon aux municipales, a-t-elle pu être financée et dans quelles conditions une filiale de la Lyonnaise des eaux a-t-elle pu participer à ce financement ?

Le premier à se lancer dans une telle recherche est un élu écologiste de Grenoble². En suivant, dès 1988, les multiples pérégrinations de ces sociétés de Grenoble, à Paris, puis à Nanterre, la piste ne peut se remonter que progressivement. La dernière preuve formelle parvient le 15 mars 1993, avec l'officialisation de la liquidation du holding *Dauphiné News* par le dépôt de l'acte au greffe du tribunal de Nanterre, et sa publication dans le *Journal des petites affiches*. Les journalistes grenoblois sont conviés par le groupe écologiste à deux conférences de presse, le 26 mars et le 6 avril 1993. Alors que l'opération *Dauphiné*

² Coauteur de ce livre.

News a suscité beaucoup d'interrogations dès l'origine, c'est la première fois qu'est évoquée publiquement la participation de la Lyonnaise des eaux au capital (91 %) du holding Dauphiné News ; celle-ci s'est faite par l'intermédiaire de la SERECOM, une société fondée par la SEREPI (la Société d'exploitation de réseaux d'eau potable intercommunaux basée à Rillieux-la-Pape dans le Rhône), elle-même filiale de la Lyonnaise des eaux et de la SDEI (Société des eaux intercommunales) dirigée par Marc-Michel Merlin. La recherche de ces informations accessibles à tout citoyen a été facilitée par le développement récent des serveurs « entreprises » ou « greffe » disponibles sur Minitel, permettant de vérifier les documents financiers déposés auprès des greffes des tribunaux de commerce concernés.

En ce même mois de mars 1993, l'enquête préliminaire de la police lyonnaise débute réellement. Le 11 janvier précédent, une nouvelle lettre anonyme postée à Paris est arrivée cette fois à la PJ. Ce courrier est plus précis sur le rôle des différents acteurs. Il évoque l'affaire Botton qui implique déjà Marc-Michel Merlin et décrit la concession de l'eau à la COGESE comme la contrepartie au rachat du holding Dauphiné News. Frédérick Mougeolle, le directeur des journaux et PDG du holding Dauphiné News, est entendu par la police tandis qu'une perquisition a lieu chez lui et dans les locaux de sa nouvelle société, MCM (Mougeolle communication et information). Interrogé par deux journalistes, Frédérick Mougeolle se

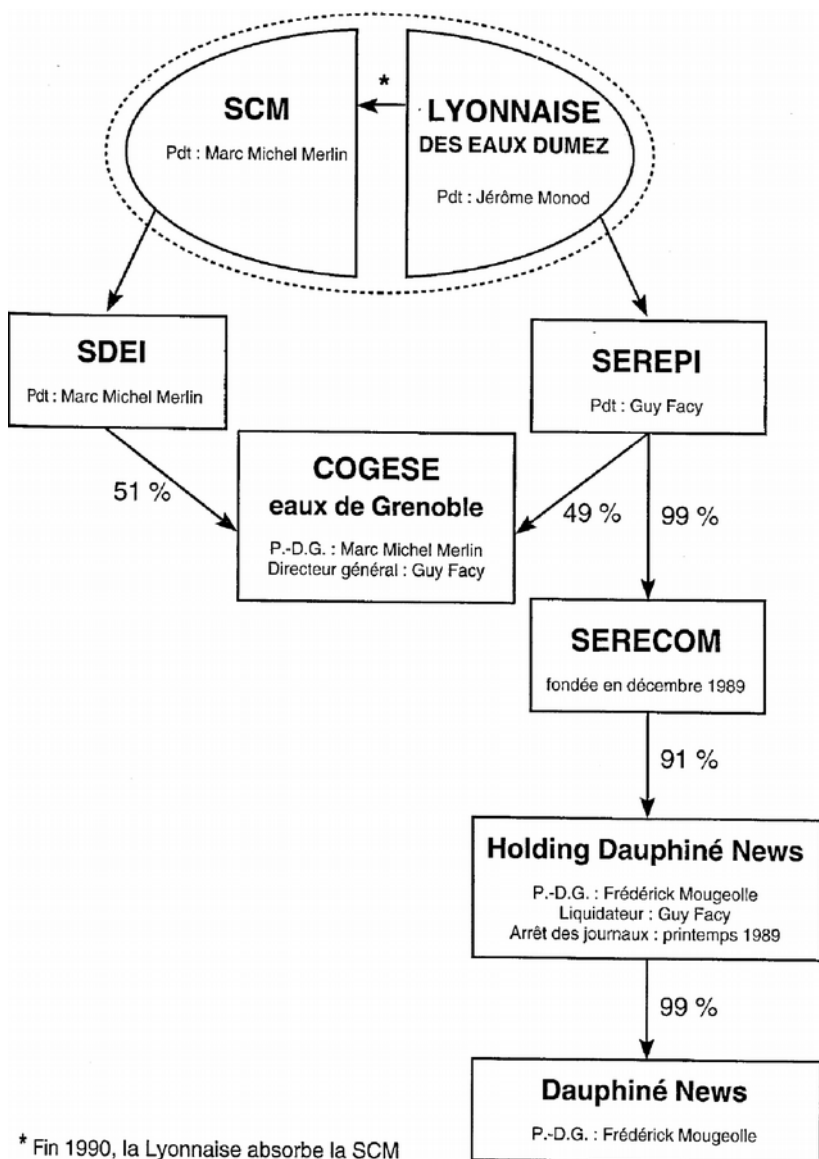
montre des plus énervés : « Je n'arrive pas à comprendre ce qui est recherché par les uns et les autres. J'ai été entendu sur dénonciation anonyme. Pour moi, cette affaire est passée, complètement passée. Je faisais travailler une équipe. » Il ne veut pas parler d'une perquisition, mais d'une simple « visite » de la PJ.

Après plusieurs semaines d'enquête chacun de leur côté, les journalistes du *Monde*, du *Canard enchaîné* et de France 3 Alpes parviennent aux mêmes conclusions. À la mi-mai 1993, ils confirment le rôle de la SEREPI dans le renflouement du holding Dauphiné News *via* la SERECOM. Cet investissement paraît d'autant plus étrange que la SERECOM et le holding n'avaient pas d'activité, aucun employé et pas de chiffre d'affaires. En revanche, la SEREPI avait formé avec la SDEI de Marc-Michel Merlin le capital de la COGESE, bénéficiaire du marché de l'eau de Grenoble (49 % SEREPI et 51 % SDEI ; voir *supra*, chapitre 10). Il apparaît de façon incontestable que le holding Dauphiné News a été liquidé alors qu'il était désormais domicilié à l'adresse de la Lyonnaise des eaux, à Nanterre. Son liquidateur n'est autre que Guy Facy, le PDG de la SEREPI et directeur général de la COGESE.

Pour Jean-Louis Dutaret, avocat de Frédérick Mougeolle : « C'est un non-sens de croire que l'affaire Botton resurgit à Grenoble. Le groupe Merlin, à l'époque [1989] indépendant de la Lyonnaise des eaux, n'a jamais été l'interlocuteur de M. Mougeolle. En aucun cas, il n'y

eut de contrepartie à la privatisation des eaux de Grenoble³. » C'est la première fois qu'est utilisé publiquement le terme de contrepartie. Le maire de Grenoble l'utilise à nouveau quelques jours plus tard, pour mieux le réfuter dans une lettre adressée au *Monde*, en réponse à l'enquête du journaliste Claude Francillon : « Je regrette beaucoup que vous puissiez mêler mon nom à une société dans laquelle je n'ai aucune responsabilité ni intérêt quelconque et que vous laissiez clairement entendre qu'elle serait liée – comme une sorte de contrepartie – à une privatisation d'un service public de la ville. C'est un procédé terrible : il ne permet aucune défense. Il jette le soupçon sans preuve et laisse entendre... Le rédacteur de l'article manie l'amalgame avec un dossier sans aucune raison, si ce n'est celle de nuire, comme il a vainement tenté de le faire, dans le passé, à plusieurs reprises. À ce niveau, le professionnalisme apparaît bien lointain. J'avais compris récemment que ce type de procédé allait cesser. Je regrette sincèrement que ce ne soit pas le cas. Et cela me touche. »

³ Claude FRANCILLON, « Les policiers ont entendu le dirigeant d'un éphémère groupe de presse », *Le Monde*, 19 mai 1993.



L'information devient judiciaire

Après ces révélations, c'est à un nouveau sommeil prolongé que semble vouée l'enquête. Excepté deux entrefilets laissant entendre que le travail des policiers est peut-être suspendu, la presse reste discrète jusqu'au 7 février 1994. Ce jour-là, on apprend qu'une information judiciaire vient d'être ouverte pour « abus de biens sociaux et recel d'abus de biens sociaux ». La nouvelle fait d'autant plus de bruit que l'instruction est confiée au juge Philippe Courroye, qui s'est déjà fait une image de magistrat inflexible dans les affaires impliquant le maire de Lyon, Michel Noir.

Toute la France a déjà vu, furtivement, la silhouette de ce jeune juge filiforme, entrant dans le palais de justice sous le regard des caméras et des photographes. Un juge qui semble beaucoup tenir à son indépendance et au respect de sa vie privée. Compte tenu de sa prudence et de sa discrétion, aucun journaliste ne peut prétendre bien le connaître. Tout juste sait-on qu'il aime le piano, la littérature française du XIX^e siècle, et que son apparence effacée cache un sens de la répartie et un talent d'imitateur. Tous ceux qui l'ont rencontré soulignent sa courtoisie qui semble témoigner d'un profond respect de l'individu. Les magistrats lyonnais vantent la précision de ses raisonnements intellectuels tandis que nombre d'avocats lui reconnaissent volontiers son respect des

droits de la défense, même s'ils ont dû souffrir de sa maîtrise des auditions. En soupesant l'ordonnance de plus de deux cents pages qu'il a rédigée dans l'affaire Botton, l'un de ses collègues du parquet multiplie les commentaires admiratifs. Bref, Philippe Courroye fait partie de ces quelques juges français qui ont acquis une telle maîtrise de la procédure qu'ils peuvent faire preuve de la plus farouche indépendance pour traiter les dossiers sensibles. La marche arrière ne pourra plus fonctionner.

À partir de février 1994, Philippe Courroye peut d'abord s'appuyer sur les conclusions de l'enquête préliminaire menée par l'inspecteur principal Philippe Lombard, sous la direction du commissaire divisionnaire Gilles Rouveure, chef de la division financière du SRPJ. Comme l'avaient déjà constaté les journalistes, les enquêteurs relèvent le désastre financier de l'opération *Dauphiné News*. Pour assurer le financement de l'opération, une première société, le holding Dauphiné News, avait été créée au cours de l'année 1988 par Frédéric Mougeolle et plusieurs amis (voir chapitre 10). Une filiale, la SA Dauphiné News, avait suivi un peu plus tard grâce à l'apport d'un million de francs de Serge Kampf. Mais la publication de son chèque par *Le Canard enchaîné* dissuadera d'autres investisseurs potentiels, peu disposés à une telle publicité.

Le principe des journaux gratuits consiste à tout miser sur les rentrées publicitaires, mais dans cette affaire, celles-ci sont très loin de combler les besoins. Ainsi,

pendant son activité, la société News gratuit dégage 237 762 francs de recettes contre 12 millions de francs de charges d'exploitation. Cette société parvient tout de même à payer ses créanciers grâce au gros effort de ses *sponsors* : les ciments Vicat qui apportent 600 000 francs et surtout la SOTEGI (Société technique de gestion industrielle), une filiale directe du groupe Bouygues, qui « prête » 11 869 480 francs. À l'époque, le groupe de BTP s'intéresse à plusieurs projets grenoblois, et principalement celui du tunnel sous la ville. Ce prêt ne sera pas jugé répréhensible par le juge Courroye : l'abus de bien sociaux ne sera pas retenu, car ce soutien a eu lieu à un moment où les journaux existaient encore.

L'énorme déficit de la SA Dauphiné News se révèle plus difficile à éponger. Frédérick Mougeolle pourrait simplement déposer le bilan, mais il craint que cela n'atteigne son crédit personnel. Il cherche donc une autre solution par l'intermédiaire de son avocat Jean-Louis Dutaret. À l'automne 1989, ce proche collaborateur d'Alain Carignon lui présente Jean-Jacques Prompsy, directeur commercial de la Lyonnaise des eaux. Le 20 décembre 1989, alors que les journaux n'existent plus depuis des mois, les responsables de la SEREPI fondent la SERECOM, présidée par Louis Béra (administrateur de la SEREPI). Six jours avant son inscription au registre du commerce, cette société rachète 91 % des actions du holding Dauphiné News pour zéro franc. Dès le lendemain, la SEREPI libère intégralement son capital

social dont elle a fait provision : 5 400 000 francs. Ce capital correspond au solde du déficit cumulé des journaux, il est apporté par six versements successifs de la SERECOM au compte courant du holding.

Sur la foi de ces informations, le juge Courroye convoque Frédéric Mougeolle le 17 mars 1994, et lui signifie une mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ». Le journaliste doit également s'expliquer sur les salaires et les frais de déplacement que lui a versés la SEREPI de février à octobre 1990 (449 672 francs). Pour Jean-Jacques Prompsy, le versement de ce salaire a été décidé à cause du retard pris par le projet liant la SERECOM et la nouvelle société de Frédéric Mougeolle, MCM. À la fondation de cette société spécialisée dans la réalisation des journaux municipaux (dont celui de Grenoble), en août 1990, la SERECOM devait acquérir 80 % de son capital ; elle se limitera finalement à 5 %.

Devenu un fidèle d'Alain Carignon en 1983, Frédéric Mougeolle assume cette fidélité jusqu'au bout. Pourtant, dans une note qu'il adressait au maire de Grenoble dès le début des *News* gratuits (le 2 décembre 1988), le journaliste avait clairement identifié ses risques : « Le lancement d'un gratuit dans l'agglomération grenobloise à partir de la mi-décembre suppose – à mon avis – de s'interroger sur les cinq questions suivantes pour que l'opération ne soit pas perçue négativement par les habitants : Pourquoi ce projet et qui le finance ? L'objet du gratuit correspond-il à un besoin ? Pourquoi le lancer à

trois mois des municipales ? Y a-t-il une réalité commerciale à sa création ? Et si oui, ne va-t-on pas se mettre à dos et *Le Dauphiné libéré* et les gratuits ? N'y a-t-il pas un risque de démolir – définitivement – l'image de professionnalisme – d'ailleurs quelque peu écornée – de Mougeolle, et par là même – c'est le plus important – de faire passer comme négative l'image de ce gratuit ? »

Après l'incarcération d'Alain Carignon, Frédéric Mougeolle conservera cette ligne de conduite et malgré la révélation des consignes manuscrites du maire, il maintiendra : « C'est moi et moi seul qui ai eu l'idée de lancer cette publication. Alain Carignon m'a seulement encouragé. C'est encore moi qui me suis préoccupé du financement. Et c'est moi, toujours moi qui assume l'entière responsabilité de l'échec⁴. » Pour l'affaire, il a aussi son explication : « Quelques Grenoblois étaient farouchement décidés à en découdre avec leur maire. Je suis persuadé qu'ils ont fabriqué de toutes pièces une affaire pour atteindre Alain Carignon. Et certaines lettres anonymes sont là pour le prouver... »

Au mois de mars 1994, il est encore le seul Grenoblois à devoir s'expliquer. Mais la Lyonnaise des eaux apparaît en première ligne avec les mises en examen de Louis Béra, le 16 mars, et de Jean-Jacques Prompsy, le 17 mars 1994. Le 23 février, le juge avait déjà longuement entendu

⁴ Frédéric MOUGEOLLE, « Dauphiné News... C'est moi », propos recueillis par Jean Enkaoua, *Le Dauphiné libéré*, 9 novembre 1994.

dans son bureau le PDG de la Lyonnaise des eaux, Jérôme Monod. Tandis que Louis Béra est considéré comme un exécutant, Jean-Jacques Prompsy, l'un des principaux responsables du groupe Lyonnaise, doit expliquer l'intérêt que pouvait avoir un distributeur d'eau dans le renflouement d'une publication qui n'existait plus. Les responsables de la Lyonnaise des eaux n'ont jamais souhaité s'expliquer publiquement sur les affaires en cours. Leurs réponses, réservées à la justice, seront fondées sur l'intérêt que pouvait représenter pour le groupe le secteur de la communication : la Lyonnaise aurait voulu investir dans le projet MCM, car elle avait une grande confiance dans les compétences professionnelles de Frédérick Mougeolle, ce qui l'aurait conduite au préalable à apurer les comptes de l'opération *Dauphiné News*. Cet intérêt soudain et fugitif ne laisse pas d'intriguer, d'autant que la Lyonnaise des eaux n'a pas attendu cette opération pour investir dans la communication. Elle a fondé sa propre filiale dans ce secteur, la Lyonnaise communication⁵, et participe au capital de plusieurs grandes sociétés de ce secteur comme M6 ou Paris Première.

⁵ En janvier 1994, la Lyonnaise des eaux détenait 58,3 % du capital de la Lyonnaise communication avec pour partenaires France Télécom câble, le Crédit Lyonnais et Canal +. La Lyonnaise communication est notamment présente dans Châlon câble TV, Paris première (70 %), Paris TV câble, Métropole télévision, Ciné cinéfil, Ciné cinéma câble, Canal Jimmy, Planète câble, Euromusique, etc.

Le juge et le ministre

Pendant les premiers mois, l'information judiciaire se développe autour de l'abus de biens sociaux supposé que représenterait le renflouement des sociétés n'ayant plus d'activité. Mais le lien avec la privatisation de l'eau de Grenoble devient chaque jour plus évident avec les découvertes des enquêteurs et l'interrogatoire de Marc-Michel Merlin, le second protagoniste de cette privatisation et PDG de la COGESE. Dans les premières recherches, il n'était qu'indirectement concerné par le renflouement, comme administrateur et actionnaire de la SEREPI. Mais les enquêteurs retrouvent la trace de soutiens apportés par le Cabinet d'études Marc Merlin et la SDEI à News gratuit. Ces deux sociétés du groupe familial Merlin ont versé 848 250 francs à la société de Frédéric Mougeolle.

À l'issue d'une garde à vue, Marc-Michel Merlin finit par reconnaître qu'il a fait ce geste après que le maire de Grenoble lui eut demandé de « faire un petit effort⁶ ». Serge Kampf reconnaît également qu'il a versé un million de francs suite aux sollicitations d'Alain Carignon, mais il a payé sur ses deniers personnels, et il n'y a donc pas d'abus de biens sociaux. Le procureur de la République délivre un réquisitoire supplétif et Marc-Michel Merlin se

⁶ Robert BELLERET, « Alain Carignon est mis en cause dans l'instruction du dossier Dauphiné News », *Le Monde*, 18 juin 1994.

retrouve une nouvelle fois⁷ dans le bureau du juge Courroye, qui lui signifie une mise en examen pour abus de biens sociaux. Quelques rares journaux l'ont compris : Alain Carignon sera le prochain.

Probablement déjà convoqué pour être entendu, Alain Carignon annonce sa démission avec grandiloquence au cœur de l'été 1994, le 17 juillet. Il est mis en examen pour « recel et complicité d'abus de biens sociaux » le 25 juillet. La justice le soupçonne d'avoir recélé sciemment les sommes versées par la SEREPI au holding Dauphiné News, en tant que dirigeant de fait de ces publications, et d'avoir été complice d'abus de biens sociaux par son intervention auprès de Marc-Michel Merlin.

Alain Carignon se défend de ces accusations dans une lettre ouverte aux Grenoblois diffusée dans les boîtes aux lettres : « Je n'ai ni conçu, ni dirigé, ni financé ces journaux. Je pourrais dire que ce sont des journaux électoraux et l'amnistie jouerait ; il se trouve que ce n'est pas le cas. Ce groupe de presse existe toujours et il est

⁷ Dans le cadre de l'affaire Botton, mais dans un dossier distinct, le juge Philippe Courroye a signé, le 21 septembre 1994, une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel à l'encontre de Pierre Botton pour recel d'abus de biens sociaux et de Marc-Michel Merlin, pour abus de biens sociaux. Marc-Michel Merlin devra s'expliquer devant le tribunal sur la somme de 5 485 250 francs, qu'on lui reproche d'avoir versée à Pierre Botton en échange d'études sans valeur. Selon Pierre Botton, les sommes versées par le groupe Merlin étaient destinées à le rembourser des frais engagés sur ses sociétés pour la campagne des municipales de Lyon en 1989.

prospère [NDA : Alain Carignon fait toujours cette confusion entre MCM, qui existe toujours, et les trois sociétés News]. Je précise d'ailleurs qu'aujourd'hui comme hier, je n'y ai, ni directement ni indirectement le début d'un intérêt. [...] Dans ce dossier où il n'y a eu ni volonté de dissimulation, ni détournement d'argent public, ni enrichissement personnel, ni fraude fiscale, la question plus générale qui peut donc se poser est de savoir si un maire qui agit pour qu'un projet économique se développe ou qu'une entreprise ne mette pas la clef sous la porte devient coresponsable de la vie de cette entreprise. En ce cas, ce n'est pas une fois, mais cent fois, mille fois qu'il va falloir me mettre en examen... »

Aujourd'hui encore, Alain Carignon conteste vigoureusement avoir été le moteur de l'opération *Dauphiné News* et revendique simplement être intervenu dans le cadre de ses activités de maire. Pourtant, plusieurs de ses anciens collaborateurs comme Patrick Thull, Véronique Bouffard ou Denis Bonzy soutiennent désormais qu'il en était le principal initiateur et que les journaux visaient à créer une « ambiance favorable » à sa réélection. L'un des témoins décrit même Frédéric Mougeolle comme le simple exécutant journalistique de l'opération. Un autre explique qu'il a participé à des réunions hebdomadaires de campagne auxquelles assistaient Denis Bonzy, Richard Cazenave, Philippe Langenieux-Villard, Xavier Péneau et Patrick Thull, et pendant lesquelles la question des *News* était évoquée. Le

plan de campagne élaboré avant les élections cantonales et municipales prévoyait le lancement d'un magazine.

Whip

Tandis que la France commence à se familiariser avec les « unes » de *Dauphiné News* et l'histoire tourmentée de ses publications, le juge et les enquêteurs sont déjà sur une autre piste, plus complexe encore, mais plus lourde de conséquences. À nouveau, une lettre anonyme trace la voie. Elle est postée à Paris le 21 février 1994 et destinée cette fois au juge d'instruction. Des « citoyens grenoblois » se sont donné pour mission de l'informer de l'existence d'une société Whip, montée par Alain Carignon et Jean-Louis Dutaret, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Après les nombreuses découvertes faites par les enquêteurs, et une longue garde à vue, le juge Courroye finit par délivrer un mandat d'amener contre Jean-Louis Dutaret et sa sœur Claudine Meinnier. Ils ont dû s'expliquer sur les relations entre la société Whip et le groupe Merlin. Le 16 septembre 1994, ils sortent libres du palais de justice de Lyon avec une mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ». Le jour même, Marc-Michel Merlin est de nouveau mis en examen pour « abus de biens sociaux », et cette fois placé sous mandat de dépôt.

Pour ce grand patron lyonnais, le coup est très rude. L'honneur de la famille Merlin est atteint, d'autant qu'une semaine plus tard, son frère Pierre Merlin connaît aussi

une garde à vue et une mise en examen pour abus de biens sociaux, en tant que PDG du Cabinet d'études Marc Merlin. C'est leur grand-père, ingénieur originaire de l'Ain, Marc Merlin, qui a fondé ce cabinet d'études en 1922, avant de créer la SDEI en 1928. Les héritiers sont nombreux dans le groupe, mais Marc-Michel est de loin le plus actif et celui qui assume les responsabilités les plus importantes, même s'il est le moins diplômé. Après avoir raté son bac, Marc-Michel a su s'imposer par le travail. Ses initiales lui servent d'emblème : MMM, ou mètre cube. Son incarcération provoque une vague de soutien dans son entreprise de 1 800 employés, qui souhaitent défendre l'honorabilité de leur patron.

C'est peut-être ce succès d'un autodidacte qui l'a rapproché d'Alain Carignon. Les deux hommes se sont rencontrés peu de temps après l'arrivée du second à la mairie de Grenoble. Leurs intérêts deviendront rapidement convergents, la ville de Grenoble offrant le grand marché qui manquait à ce dernier grand groupe indépendant dans la distribution d'eau. Pour ceux qui l'ont fréquenté dans le cadre du travail, MMM n'a rien du requin dévoreur de contrats. On le rangerait plutôt du côté des mécènes, serviable avec tous les artistes que sont devenus les acteurs du jeu politique. Il suivra le maire de Grenoble dans son ascension, comme dans sa chute.

Après la première cohabitation, et son premier ministère, les proches d'Alain Carignon ne reconnaissent plus leur champion. Il semble comme lointain, comme

grisé par autre chose. Pour l'un de ses amis, la découverte des fonds secrets et l'exercice du pouvoir l'ont profondément changé ; à tel point que lui rendant visite en hélicoptère, au cours de l'été 1987, Alain Carignon aurait confié qu'il lui était pénible désormais de faire la queue dans un aéroport pour prendre l'avion. En quittant son ministère en 1988, Alain Carignon a dû également quitter son appartement de fonction. L'appartement qu'il avait trouvé fin 1985 lui devenait plus nécessaire que jamais pour rester en contact avec le pouvoir à Paris.

L'appartement est luxueux et vaste : 280 mètres carrés. Il est parfaitement bien situé : entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Ce quartier de Paris irrigué par le boulevard Saint-Germain concentre les principaux ministères, les sièges de partis politiques et les bureaux des principaux ténors de la politique française⁸. Depuis janvier 1986, cet appartement est la propriété de la Société immobilière Saint-Germain, une société anonyme au capital de six millions de francs constituée un mois avant. Colette Charrin, la sœur de Marc-Michel Merlin, en préside le conseil d'administration où siègent des membres de la famille Merlin et de proches collaborateurs.

Un bail est d'abord préparé, mais jamais signé, entre la Société immobilière Saint-Germain et l'association

⁸ François BAZIN et Joseph Macé SCARON, *Les Politocrates. Vie, moeurs et coutumes de la classe politique*, Le Seuil, Paris, 1993

Modernité régionale. Cette association a pour objet de « contribuer à l'émergence d'authentiques structures régionales », son siège étant fixé au... 286, boulevard Saint-Germain. Interrogé par le juge sur Modernité régionale, Alain Carignon déclarera : « Je ne vois pas à quoi correspond cette structure. » Jean – Louis Dutaret revendiquera sa création en indiquant qu'elle avait regroupé sa sœur et son beau-frère et qu'elle n'avait quasiment pas eu d'existence. En fait, cette association a été constituée le 18 février 1986, avec pour membres Jean-François Boyer, qui allait devenir quelques jours plus tard directeur de cabinet au ministère de l'Environnement, et Jean-Louis Dutaret. Elle est présidée par Alain Carignon qui l'a déclarée à la mairie de Paris.

Un autre bail daté du 12 mars 1986 indique que l'appartement est loué pour 32 000 francs par mois à Jean-Louis Dutaret. Mais l'avocat international ne paie pas les loyers, se contentant en juillet 1988 de régler un solde de 300 000 francs alors que l'impayé est de 960 000 francs. Le besoin d'un relais parisien est devenu crucial pour Alain Carignon et c'est alors qu'est fondée la société Whip pour racheter l'appartement.

La société anonyme Whip voit le jour à Paris le 5 mai 1988, trois jours avant la réélection de François Mitterrand. Des proches d'Alain Carignon et de Jean-Louis Dutaret participent à sa création. L'avocat possède même 360 actions d'un capital réparti entre sept personnes physiques ou morales : Jean-François Boyer, encore chef

de cabinet du ministre de l'Environnement pour quelques jours, Véronique Bouffard, Denis Bonzy et sa société SMP (Société de management public ; elle revendra ses actions un an après), Claudine Meinnier, à titre personnel et au titre de sa société Galliéna promotion, et Bernard Meinnier, le mari de Claudine. La sœur de Jean-Louis Dutaret est aussi le PDG de Whip, assistée de deux administrateurs : Bernard Meinnier et Jean-François Boyer, rapidement remplacé par Véronique Bouffard. Alain Dutaret, oncle de Jean-Louis, est le commissaire aux comptes de la société. Plus tard, la société mère du groupe Merlin, la SCM (Société de contrôle Merlin, devenue Société de contrôle et de management après son rachat par la Lyonnaise des eaux fin 1990), viendra s'associer au capital.

L'objet social officiel de la société Whip est « la gestion de tout dossier nécessitant un traitement juridique, administratif, commercial ou institutionnel ». La société sera tout d'abord domiciliée quai de Jemmapes, puis au 286, boulevard Saint – Germain, et enfin 58, rue de Monceau, au siège du cabinet d'avocats de Jean-Louis Dutaret.

L'appartement, le personnel et les fausses factures

La société Whip achète donc l'appartement à la Société immobilière Saint-Germain pour 7 millions de francs, le 19 décembre 1988. L'intégralité de la somme, y compris les droits de mutation, a été prêtée par la Société lyonnaise de banque. Selon le directeur de l'agence bancaire, le directeur financier de la SDEI, Jacques Cazin, lui avait demandé de donner une suite favorable à cette demande de prêt, en rappelant que Marc-Michel Merlin était le meilleur client de cette banque, où il disposait d'une dizaine de comptes. Un autre crédit lui était demandé à titre personnel par Jean-Louis Dutaret, qui voulait également acquérir un appartement. Selon le responsable de l'agence bancaire, Jacques Cazin aurait même évoqué la mise à disposition de cet appartement pour Alain Carignon comme une « contrepartie personnelle » à la concession de l'eau. Jacques Cazin conteste toutefois ces affirmations qu'on lui prête.

De 1991 à 1993, Alain Carignon a décidé de suivre des cours d'anglais. Pour ne pas être reconnu, il se fait appeler Alain Bon. Lorsqu'il faut payer, il demande à la société Berlitz d'envoyer la facture à Whip (61 079 francs). La société mise en place par Jean-Louis Dutaret permet de financer beaucoup de choses différentes.

C'est encore Whip qui prend en charge les salaires de plusieurs collaborateurs du ministre ou de l'élu isérois

entre deux contrats publics de ces derniers. Florence Stumm, la sœur d'un collaborateur de Jean-Louis Dutaret, a d'abord été assistante parlementaire d'Alain Carignon avant d'être payée à mi-temps par la société Whip. Ses cartes de visite indiquent simplement « attachée de presse d'Alain Carignon ». Le chauffeur Marik Charlot était d'abord à la disposition de Jean-Louis Dutaret, au ministère de l'Environnement (à 6 000 francs par mois), puis comme salarié de Whip (à 9 000 francs), et enfin affecté aux déplacements parisiens d'Alain Carignon, comme salarié du conseil général de l'Isère (à 11 500 francs).

Pour faire face à ces dépenses, la société Whip aurait facturé selon les sources de 10,8 à 13,2 millions de francs d'études au groupe Merlin (SCM, SDEI, Cabinet) et 2,6 millions à la Lyonnaise des eaux. Or, ces études n'auraient été pour l'essentiel que des compilations de rapports de l'Assemblée nationale ou du Conseil de l'Europe et des copies du *Journal officiel de la Communauté européenne*, les mêmes études étant parfois facturées à deux ou trois sociétés du même groupe. Pour les enquêteurs, ces factures sont fictives ou surévaluées, et matérialisent des abus de biens sociaux commis au détriment des sociétés de distribution d'eau. En 1990, un audit réalisé lors du rachat du groupe Merlin par la Lyonnaise des eaux avait d'ailleurs relevé l'insuffisance de justification des factures de Whip, et des prestations réalisées par le cabinet de Jean-Louis Dutaret.

Après sept semaines de prison, Marc-Michel Merlin finit par craquer. Le 7 novembre 1994, il revient sur ces précédentes déclarations et reconnaît que les sommes versées à Whip ne correspondaient pas à des prestations réelles. Alain Carignon lui aurait demandé d'acheter cet appartement à la fin 1985, pour l'installation de ses bureaux parisiens. Pour Marc-Michel Merlin, refuser de consentir cet avantage aurait risqué de l'exclure de la compétition pour la concession de l'eau de Grenoble. Un loyer devait lui être versé à l'origine, puis Jean-Louis Dutaret a trouvé l'arrangement avec Whip ; la société facturant au groupe Merlin les sommes nécessaires pour assurer le remboursement de l'appartement. Marc-Michel Merlin reconnaît avoir dit dès 1986 à Alain Carignon qu'il ferait l'effort d'acheter l'appartement à condition que le maire de Grenoble pense à lui en cas de privatisation de la distribution d'eau. Le plus proche collaborateur de Marc-Michel Merlin à l'époque a lui aussi indiqué que la concession de la distribution de l'eau s'était faite en échange de l'achat de l'appartement. Pour un autre témoin entendu au cours de la procédure, l'appartement était bien un cadeau de la société Merlin : « Pour moi, c'était une évidence et Alain Carignon ne s'en est pas caché. » Denis Bonzy reconnaît également avoir demandé, sur instruction, à Marc-Michel Merlin d'acheter cet appartement en vue de le louer à l'antenne parisienne d'Alain Carignon.

Dès l'apparition de la question de l'appartement dans le dossier, Alain Carignon adopte une ligne de défense séparant le système Carignon deux périodes. De 1986 à 1988, le ministre disposait d'un appartement de fonction, et il n'avait pas besoin d'en avoir un second. À partir de 1988, son avocat indique qu'il venait simplement loger « chez un ami », « deux nuits et un jour par semaine, trois semaines par mois ». Alain Carignon maintient qu'il n'a donc rien à voir avec la constitution et le fonctionnement de la société Whip et qu'il n'a jamais sollicité l'achat de cet appartement.

La défense de Jean-Louis Dutaret est assurée de façon beaucoup plus discrète par Me François Gibault, également défenseur de Pierre Botton. L'essentiel de son argumentation tient dans la démonstration de la réalité des prestations fournies par la société Whip. Lors de sa comparution personnelle, le 25 octobre 1994, Alain Carignon tente également de soutenir son ami en expliquant que chaque fois qu'il montait boulevard Saint-Germain, il voyait Jean-Louis Dutaret déborder de travail avec sa secrétaire, « en train de consulter la Documentation française ». Le jour de sa remise en liberté sous contrôle judiciaire, le 4 avril 1995, Jean-Louis Dutaret aura cette phrase sibylline : « L'innocence, la culpabilité, c'est une notion de relativité. On verra à l'audience, j'ai un bon dossier. »

Au cours de l'instruction, plusieurs témoignages sont venus attester de l'usage fait par Alain Carignon de

l'appartement. La concierge a notamment témoigné de sa présence fréquente. Quatre des principaux collaborateurs du maire ont également reconnu que ces locaux étaient bien le domicile parisien d'Alain Carignon et le siège de son équipe dans la capitale. Sur le répertoire de son attachée de presse, Florence Stumm, c'est l'adresse indiquée en correspondance avec le nom d'Alain Carignon. L'appartement du 286, boulevard Saint – Germain a finalement été revendu à une société civile immobilière au début de l'année 1994, alors que l'information judiciaire connaissait ses premiers développements.

Les voyages

Les avantages consentis par le groupe Merlin ne s'arrêtent pas là. Alain Carignon aime le bateau, même s'il n'est pas le skipper qu'il aurait voulu être (*cf. supra*, chapitre 5). Pendant l'été 1987, il part pour une nouvelle croisière en Méditerranée. C'est le groupe Merlin qui paie (170 700 francs). Le maire de Grenoble affirme que cette croisière était organisée par Jean-Louis Dutaret, qui l'avait invité. Mais la cuisinière du voilier soutient que Jean-Louis Dutaret n'était pas à bord, tandis qu'Alain Carignon s'y trouvait jusqu'au 20 août 1987, date d'un vol entre Figari et Grenoble de la compagnie Sinair.

Cette petite compagnie d'aviation, basée sur l'aéroport de Grenoble Saint-Geoirs, est bien connue des décideurs grenoblois. Elle a été constituée en février 1981 par plusieurs entrepreneurs, avec pour mission les « transports aériens non réguliers ». Dès 1984, le groupe Merlin devient l'un des principaux clients de la compagnie, et la SCM (Société de contrôle Merlin) se porte même caution pour l'achat d'un avion. Le 14 octobre 1988, le groupe entre dans le capital de Sinair *via* la SOGECOM (Société de gestion et de contrôle Merlin), l'une des sept sociétés présidées par Marc-Michel Merlin. En 1993, le capital de Sinair se répartit entre la SOGECOM, les Skis Rossignol de Laurent Boix-Vives et Jean-Claude Sinour, gérant et fondateur de la compagnie.

De 1984 à 1993, le groupe Merlin a payé une série de vols au départ de Grenoble ou de Lyon, et à destination de plusieurs villes françaises ou européennes. Le total, soixante-neuf vols, représente 3,8 millions de francs payés par le groupe (Cabinet d'études, SDEI, SOGEDO). Lors d'un premier interrogatoire devant la police, Jean-Claude Sinour affirme qu'il est bien placé pour savoir que seul Marc-Michel avait bénéficié de ces vols. Mais les pilotes déclarent au contraire que seuls les vols au départ de Lyon étaient empruntés par l'homme d'affaires, les vols au départ de Grenoble concernant Alain Carignon, sa famille ou ses collaborateurs. Curieusement, les « manifestes » sur lesquels sont inscrits les noms des passagers ont disparu pour les vols concernés. Ces documents imposés par la réglementation de l'aviation civile existent pourtant pour les autres clients.

Entendu à nouveau, Jean-Claude Sinour reconnaît implicitement avoir menti pour ne pas passer pour un « dégonflé » : « J'ai voulu couvrir Marc-Michel Merlin et Alain Carignon qui sont des amis et de bons clients. [...] Je pense que 40 % du chiffre d'affaires de Sinair doit concerner les déplacements pour le compte d'Alain Carignon, de 1986 à sa nomination au ministère de la Communication. » Les témoignages ont permis de prendre en compte la plupart des vols au départ de Grenoble, soit 2,4 millions de francs de voyages payés par le groupe Merlin pour l'usage d'Alain Carignon.

Marc-Michel Merlin finit par reconnaître que l'utilisation des avions de Sinair par Alain Carignon aux frais de son groupe était devenue une pratique courante. Au départ, en 1986, Alain Carignon lui avait demandé simplement de le « dépanner » pour prendre un avion. Mais, au fil du temps, la compagnie avait pris l'habitude d'envoyer les relevés d'heures directement aux sociétés Merlin.

Sur ce dossier des voyages, Alain Carignon argumente d'abord en faisant valoir qu'aux périodes où il était ministre, il n'avait pas besoin de Sinair pour prendre l'avion. Le maire ne reconnaît que trois destinations sur toutes celles qu'on lui attribue ; des destinations justifiées selon lui par ses fonctions. Pour deux voyages, ses avocats produisent des factures payées par la mairie et le conseil général. Plus tard, Alain Carignon reconnaîtra devant le juge un certain nombre de vols entre Grenoble et Paris : « Si je devais rentrer tard dans la nuit, il m'arrivait de prendre un avion dans la nuit, car j'avais des obligations tôt le matin, soit à Grenoble, soit à Paris. »

Le déjeuner, le pacte et les témoins

Les découvertes des enquêteurs travaillant sous commission rogatoire ont conduit le juge à ordonner l’incarcération d’Alain Carignon et de Jean-Louis Dutaret le 12 octobre 1994. Tandis que Jean-Louis Dutaret est détenu dans une prison moderne construite par la Lyonnaise des eaux à Villefranche-sur-Saône, son ami est placé dans la vieille prison Saint-Joseph de Lyon. Alain Carignon dispose d’une cellule pour lui tout seul et peut recevoir ses conseils, sa famille et ses principaux collaborateurs. La peine qu’il encourt étant supérieure à cinq ans, le juge peut le maintenir en détention jusqu’au procès, mais il doit pour cela motiver régulièrement sa décision (tous les quatre mois).

Les éléments réunis par le juge seraient déjà constitutifs des contreparties accordées par la Lyonnaise des eaux et les sociétés du groupe Merlin, que l’on sait par ailleurs bénéficiaire de la privatisation de l’eau de Grenoble. Alors que la défense du maire a fait le pari de la comparution personnelle devant les journalistes, le témoignage de l’un de ses principaux collaborateurs vient renforcer la présomption de corruption. Le jour de l’audience publique devant la chambre d’accusation de la cour d’appel de Lyon, le 25 octobre 1994, *Libération* et *L’Est républicain* publient un entretien avec Patrick Thull, l’ancien secrétaire général de la mairie et directeur de cabinet du

maire. Celui qui était chargé des aspects techniques du projet affirme qu'un « pacte de privatisation » aurait été scellé en octobre 1987 lors d'un déjeuner organisé au conseil général de l'Isère en présence de Jérôme Monod, Marc-Michel Merlin, Jean-Jacques Prompsy, Jean-Louis Dutaret, Alain Carignon, lui-même et une autre personne dont il ne donne pas le nom.

Pour Patrick Thull, « le pacte d'actionnaires et le principe de la concession ont été décidés en 1987. Les partenaires étaient choisis et l'engagement avait été pris que, quoi qu'il arrive, ils deviendraient concessionnaires⁹ ». Le 15 décembre de la même année, une autre réunion organisée dans le bureau du ministre de l'Environnement aurait réuni les mêmes, moins Jérôme Monod, et permis de repousser la privatisation après les élections municipales de 1989. Pour Patrick Thull, les contreparties comme l'appartement n'auraient pas été évoquées pendant ces rencontres : « Mais, bizarrement, l'implantation s'est faite dans la foulée. » Il était lui-même hostile à la privatisation : « Je trouvais que, pour un gestionnaire d'entreprise de l'eau, Grenoble était un beau petit trésor. J'ai appris après que, dans le système d'entente entre la Lyonnaise et la Générale des eaux, pour éviter que la Générale fasse de la surenchère, la Lyonnaise lui a vendu les parts qu'elle avait dans la concession d'eau à Metz. » Enfin, Patrick Thull affirme qu'il a quitté

⁹ Denis ROBERT, « L'ancien directeur de cabinet de Carignon se met à table », *Libération*, 25 octobre 1994.

Grenoble rapidement parce qu'il en a eu assez : « Je me rendais compte que le système, pour ce que j'en connaissais, était suicidaire à moyen terme et je ne voulais pas être pris dans cet engrenage. »

Quelques heures après la publication de ce témoignage, Alain Carignon conteste vigoureusement les propos de son ancien directeur de cabinet, devant les journalistes qui assistent à sa comparution : « Ce déjeuner n'a pas eu lieu et cela sera prouvé indubitablement dans la procédure. Je comprends qu'un sous-préfet menacé de mise en examen fasse des déclarations qui vont dans le sens de ce que l'on souhaite. » Dès le lendemain, la Lyonnaise des eaux reconnaît pourtant l'existence de ce déjeuner tout en démentant formellement toute conclusion d'un pacte, « d'un quelconque accord ou échanges d'intention concernant la concession du service des eaux » : « Il est normal et habituel que des contacts soient organisés avec les responsables des collectivités. Le déjeuner et la réunion datant de 1987 évoqués par la presse s'inscrivent dans ce cadre. »

Plusieurs auditions et plusieurs confrontations sont organisées autour de cette notion de pacte de privatisation, qui devient « pacte de corruption » pour l'accusation. Jérôme Monod et Jean-Jacques Prompsy s'en tiennent à la version donnée par la Lyonnaise. Seul Alain Carignon continue à nier l'existence du déjeuner, alors que Patrick Thull précise que la réunion fut suivie par la constitution

d'une équipe de travail sur le projet regroupant des représentants de la Lyonnaise, de la SDEI et de la mairie.

Pour contester les soupçons de corruption, Alain Carignon indiquait dès l'été 1994 sa ligne de défense, dans sa lettre aux Grenoblois : « La concession de la gestion de l'eau, comme tous les contrats et délégations de la ville de Grenoble, a été réalisée sans aucune dérogation au droit commun. Elle a fait l'objet de deux débats au conseil municipal, de deux jugements favorables du tribunal administratif et du Conseil d'État, ainsi que d'un contrôle de la chambre régionale des comptes. » Ses avocats et les élus de la majorité reprendront constamment cette ligne. En fait, le Conseil d'État ne s'était pas encore prononcé à cette date (voir *supra*, chapitre 10 ; il ne l'avait toujours pas fait en mars 1995), tandis que le président de la chambre régionale des comptes faisait savoir que la gestion déléguée de l'eau n'avait pas fait l'objet d'investigations particulières avant 1995.

Dans les premiers jours qui suivent l'incarcération, la défense du maire de Grenoble est organisée comme un combat par l'un de ses deux avocats vedettes, Jacques Boedels. Quand il faut prendre la parole devant plusieurs centaines d'amis et de journalistes triés sur le volet, c'est lui qui prêche contre le juge. Lorsque *Le Dauphiné libéré* consacre une énième pleine page à la défense, c'est lui qui accorde un entretien pour « tuer le dossier ». Pourtant Jacques Boedels sort de la scène par la petite porte le 10 décembre 1994. Il indique qu'il renonce

« temporairement » à défendre son client parce qu'il craint d'être mis en examen pour subornation de témoin. La secrétaire de Whip, Pierrette Auvray, et le chauffeur, Marik Charlot, se seraient fait dicter leur déposition en faveur d'Alain Carignon par l'avocat.

Xavier Péneau et Jean-Louis Dutaret sont également soupçonnés d'être intervenus auprès des témoins pour leur indiquer ce qu'ils devaient déclarer. Patrick Thull a même affirmé avoir reçu, dans son bureau du ministère de l'Industrie, un appel d'Alain Carignon juste avant sa démission de juillet 1994. Visiblement en colère après les premières révélations faites par son ancien collaborateur, le ministre lui aurait fixé un rendez-vous avec Jean-Louis Dutaret pour l'inviter à revenir sur ces déclarations. Suite à un autre coup de fil d'Alain Carignon, Gérard Longuet – dont Thull était devenu l'un des collaborateurs – lui aurait également demandé de ne pas trop charger un ministre du même gouvernement que lui.

Alain Carignon, quant à lui, se souvient d'avoir simplement parlé des affaires avec son collègue et d'avoir uniquement indiqué à Patrick Thull qu'il disait « n'importe quoi ». À la suite de ces découvertes, Jean-Louis Dutaret et Alain Carignon se voient notifier une nouvelle mise en examen, pour « subornation de témoin », en novembre 1994. Outre le « trouble à l'ordre public », le juge et la chambre d'accusation s'appuient sur la crainte de nouvelles tentatives de pression afin d'obtenir le

revirement des témoins, pour rejeter les demandes de mise en liberté formulées par la défense.

Un climat de fin de règne

Dans les premières semaines suivant l’incarcération du maire de Grenoble, un climat très lourd s’est installé dans la cité alpine. Les menaces, anonymes ou non, se multiplient contre tous ceux qui n’étaient pas soumis au « chef » : élus, journalistes, ou juge. Le climat est si tendu que plusieurs plaintes sont déposées. Fidèles à une technique éprouvée par leur patron contre les journalistes, les partisans du maire concentrent leurs attaques sur une personne précise que l’on tente d’isoler de son milieu : le juge. Ainsi, *Le Nouvel Observateur* se fait prendre dans la tourmente et propage une rumeur mettant en cause ce dernier. Une rumeur sans fondement qui permettra tout de même au *Dauphiné libéré* de titrer un entrefilet « Une affaire Courroye », en transformant les informations sous forme interrogative avancées par l’hebdomadaire en affirmations. Alors que le climat s’alourdit encore, Philippe Courroye doit être protégé en permanence par deux policiers du GIPN (Groupe d’intervention de la Police nationale). Pour protéger sa vie privée, le magistrat a dû également engager des poursuites contre l’hebdomadaire *VSD*, qui avait publié des photos prises au téléobjectif, et le montrant dans son jardin.

Au fil de l’instruction, les avocats ont multiplié les appels devant la chambre d’accusation. Mais l’instance collégiale confirme toutes les ordonnances de Philippe

Courroye, y compris contre l'avis du parquet général ou de la Chancellerie, excepté la dernière ordonnance concernant le maintien en détention de Jean-Louis Dutaret (celui-ci sera remis en liberté le 4 avril 1995). Le magistrat lyonnais a bouclé son dossier en six mois et s'est vu conforté dans son entreprise de lutte contre la corruption. On ne s'était pas étonné de le retrouver aux côtés de Renaud Van Ruymbeke, le 5 septembre 1994, au cours d'une réunion internationale rassemblant trente-cinq juges de quatre pays (Suisse, France, Italie et Espagne). Ces magistrats ont échangé leurs points de vue et constaté ensemble « que le développement inquiétant du phénomène de la corruption [...] est de nature à mettre en danger le fonctionnement des institutions démocratiques, à favoriser l'implantation de la criminalité organisée et à pervertir ainsi gravement le libre marché de la concurrence économique ». Les magistrats, parmi lesquels figuraient également le procureur de Genève Bernard Bertossa, l'Espagnol Baltazar Garzon ou le Romain Vittorio Paraggion sont tombés d'accord sur trois demandes : une simplification considérable des procédures d'extradition et d'entraide, la possibilité de poursuivre les actes de corruption concernant les autorités ou fonctionnaires étrangers, et le renforcement de l'arsenal répressif pour lutter contre les pots-de-vin dans l'activité économique internationale et l'attribution des marchés publics ou privés.

Le maire emprisonné a refusé de démissionner de ses mandats. Le préfet de l'Isère et le gouvernement ont également refusé de prononcer la suspension d'Alain Carignon ou sa révocation demandées par l'opposition municipale. La ville et le département se sont donc installés pendant de longs mois dans la situation de l'« empêchement ». Comme si le chef de l'exécutif était simplement malade ou en voyage. L'intérim est assuré à la mairie par le premier adjoint, Pierre Gascon, et au conseil général par le premier vice-président, Pierre Grataloup, deux personnages de la vie politique locale âgés de plus de soixante-dix ans. Ce sont essentiellement les cabinets qui gèrent les affaires courantes. La défense publique du maire s'est organisée autour d'un « Comité de sympathie » dirigé par le psychothérapeute Jean Bollon. Sous le choc de l'incarcération, le 15 octobre 1994, le comité a réussi à rassembler plus d'un millier de partisans sous une large banderole : « Grenoble veut son maire ». Mais une nouvelle manifestation organisée à l'occasion du conseil municipal du 10 mars 1995 ne rassemblera que quelques centaines de personnes. Selon un sondage publié le 15 mars 1995, la page semble tournée : 68 % des électeurs grenoblois ne souhaitent pas la réélection d'Alain Carignon¹⁰.

¹⁰ Sondage IFOP réalisé les 3, 4 et 8 mars 1995 pour *L'Express*, France 3 et France-Inter, sur un échantillon de 602 personnes représentatif des électeurs grenoblois, et selon la méthode des quotas.

À Lyon, le travail de la justice s'achève. Il appartiendra aux magistrats du tribunal correctionnel de désigner les responsabilités et d'accorder un crédit au non aux dénégations du principal mis en examen. En attendant, beaucoup de langues ont commencé à se délier. Certains entrepreneurs, certains proches collaborateurs, et de rares élus ont choisi de raconter, de décrire un autre Carignon. Un ancien très proche collaborateur fera ces confidences au juge : « Je pense qu'Alain Carignon n'a pas de colonne vertébrale, en ce sens qu'il n'a pas de valeurs précises auxquelles il est attaché. [...] Un jour, il m'a dit que s'il ne retournait pas au pouvoir et s'il connaissait des difficultés, il avait prévu un billet "open" pour le continent américain et m'a laissé entendre qu'il avait envisagé une solution de repli dans ce pays. »

À Grenoble, la machine judiciaire semble avoir trouvé un remède contre le grippage des enquêtes sensibles. Les mises en cause d'élus et des décideurs se multiplient, toutes les conversations sont alimentées par la décomposition du « système ».

L'implosion d'un système

« Un secret de Polichinelle. » Pour un élu de l'Isère bien au fait des dossiers, c'est la formule qui décrit le mieux ce « système grenoblois », que les autres responsables politiques feignent de ne pas connaître. Le secret aura eu la vie longue. En sortant du bureau du juge grenoblois Christian Blaes, les avocats d'un autre élu, Guy Névache, sont encore plus explicites : « A notre sens, il n'y a plus aujourd'hui d'affaire Névache, mais il y a une affaire “système Carignon”. L'affaire Névache existe toujours, mais elle est infime par rapport au système. Tout le problème est de savoir si ce système sera mis au jour. » La chute du maire de Grenoble a libéré la parole. En rompant avec le climat général d'indifférence, de complaisance ou de connivence qui prévalait jusque-là, le retour à la légalité se révèle long et complexe.

Depuis l'automne 1994, la justice financière grenobloise déborde de travail. Le procureur de la République, Jean – François Lorans, l'a confié au début de l'année 1995 : « Nous ne pourrions pas nettoyer les écuries d'Augias. Mais nous nous efforcerons, au moins, de les désaffecter à Grenoble, partout où il sera possible de le faire. » Quelques jours plus tard, lors de la rentrée

solennelle du tribunal de grande instance du 13 janvier 1995, tout le monde dévisage les élus et fonctionnaires présents, guettant le moindre signe d'une fébrilité particulière, d'une angoisse, alors que la ville s'émeut des rumeurs les plus folles. Après le premier magistrat de la ville, un deuxième élu de première importance, Guy Névache, vient de tomber. La question fait le tour de Grenoble : qui sera le prochain ?

Devant une assistance fournie, le procureur commence par brandir l'article 40 du Code de procédure pénale à l'adresse des responsables administratifs : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République... » Jean-François Lorans affiche sa détermination : « L'action publique sera engagée avec discernement, dans le souci de l'intérêt général et du bien de l'État. Le Parquet poursuivra toute recherche délibérée d'un enrichissement personnel direct ou indirect, et le mépris affiché de la loi. S'il le faut, l'application de la loi sera requise avec fermeté, sans autre état d'âme que la satisfaction d'un difficile devoir accompli et le regret sincère d'avoir à sanctionner des comportements que la légitimité du suffrage universel ne peut, en régime démocratique, aucunement justifier. »

Les confessions de Guy Névache

Lorsque les Grenoblois apprennent que Guy Névache est en garde à vue le 21 décembre 1994, personne n'est vraiment surpris. Les élus de l'agglomération le sont encore moins. L'adjoint au maire de Grenoble et vice-président de la communauté de communes de la région grenobloise avait déjà confié qu'il s'attendait à être entendu par la police ou la justice. Dans les couloirs de la mairie, il se disait même comme soulagé : « Je suis foutu, donc je peux discuter librement avec vous. » Dans la cuvette grenobloise, le sort de cet ancien collaborateur d'Hubert Dubedout « débauché » par Alain Carignon suscite autant d'ironie chez ses anciens amis socialistes que chez ses nouveaux alliés de la droite. Pourtant, ce personnage à la fois distingué et « flambeur » s'attire encore le respect de beaucoup par sa maîtrise des dossiers les plus ardues, et sa capacité à résoudre les problèmes les plus complexes.

Ceux qu'il a « trahis », officiellement en 1989, s'étaient déjà amusés de ses premiers déboires judiciaires, lorsque cet ancien avocat avait dû plaider son propre cas devant les douaniers de Haute-Savoie, puis devant un juge de Chambéry. Le 12 novembre 1991, Guy Névache vient de traverser la frontière suisse pour rentrer en France lorsque les douaniers français découvrent 600 000 francs en liquide dans le coffre de sa R 25. Aux douaniers, puis aux

journalistes, il explique qu'il a fait « une bêtise pour rendre service à une amie démunie ». Cette amie aurait eu besoin de cette somme pour acheter un appartement près de Marseille, et il lui aurait proposé de transporter la somme en liquide pour lui éviter de payer la commission « excessive » demandée par la banque. L'édile grenoblois a dû convaincre ses interlocuteurs puisqu'il ne sera pas davantage inquiété après le versement d'une amende dans le cadre des transactions qu'affectionne l'administration des douanes.

Tout juste un an plus tard, le parquet de Chambéry confie au juge Marc Baudot une information judiciaire pour « ingérence » à son encontre. Secrétaire général du syndicat intercommunal, depuis l'origine et jusqu'en 1989, Guy Névache était logé à partir de 1979 dans un appartement du centre-ville de Grenoble acheté par le syndicat. Lorsqu'il quitte la direction du SIEPARG, le 1^{er} mars 1989, pour en devenir vice-président en tant que représentant du conseil municipal de Grenoble, Guy Névache rachète son appartement pour un million de francs, un prix fixé par les Domaines avec l'assentiment du conseil syndical. L'accord prévoit le versement de 500 000 francs à la signature de l'acte de vente le 8 novembre 1989, l'autre moitié devant être versé un an plus tard. Fin 1991, la chambre régionale des comptes s'inquiète d'une somme qui n'a toujours pas été payée. Malgré de très grosses indemnités auxquelles s'ajoute un

salaire annuel de 542 000 francs¹¹, comme directeur de la société d'économie mixte d'aménagement (du département et de l'agglomération), Grenoble-Isère-Développement, Guy Névache n'est pas parvenu à régler la somme. La trésorerie générale fait donc saisir ses indemnités d'élus avant qu'il ne s'acquitte du solde, pendant l'été 1992.

Pour Guy Névache, qui diffuse un communiqué, cette affaire relève de la « spirale juridico-médiatico-politique », alors qu'il se considère dans la plus stricte légalité : « Tout s'est fait au grand jour, dans la plus totale régularité, dans la plus grande transparence, avec l'approbation de tous les élus concernés, au prix des Domaines et sans aucune observation de l'autorité de contrôle [le préfet]. » La chambre régionale des comptes informe tout de même le procureur de la République qui transmet à la chambre criminelle de la Cour de cassation puisqu'un élu est concerné. Au début 1995, l'information judiciaire ouverte à Chambéry n'est toujours pas close.

C'est une affaire d'une tout autre ampleur qui conduira Guy Névache en prison. Elle débute dans la plus grande discrétion, en décembre 1993. Les policiers recueillent des informations auprès de chefs d'entreprise selon lesquels la société GBR, qui travaille sur le chantier de l'hôpital de

¹¹ Âgé de 60 ans, Guy Névache démissionnera de ses mandats et de ses fonctions pendant son incarcération en obtenant du conseil d'administration de GID une indemnité transactionnelle de 405 000 francs, en guise d'accompagnement à son départ à la retraite.

Grenoble, aurait réglé des factures de travaux dans la maison de Colette Cattoire-Bellefi, la directrice de la communication de Grenoble-Isère-Développement. Certains informateurs ont également parlé de « pots-de-vin » qu'une entreprise verserait sur un compte ouvert en Suisse par l'élu. Une fois de plus, le Parquet ne donne pas de suite judiciaire immédiate à ces informations. Il faut attendre le lendemain de l'incarcération d'Alain Carignon, pour que *Le Journal du Dimanche* du 16 octobre 1994 s'en fasse l'écho. La parution de cet article accélère brutalement le paiement des travaux de la villa située dans un quartier résidentiel de l'agglomération.

Deux mois plus tard, le 19 décembre 1994, le gérant de l'entreprise GBR et placé en garde à vue. Paul Crovella est une figure du BTP à Grenoble. Il a commencé sa carrière au plus bas de l'échelle. Puis, il s'est fait progressivement un nom avant de monter sa propre société, la SDE (Société dauphinoise de travaux), en 1978. Trois ans plus tard, il monte une seconde société dont il est le gérant, la GBR (Générale de bâtiment et de rénovation). En cette veille de Noël 1994, Paul Crovella doit s'expliquer sur les 500 000 francs de travaux effectués au domicile de Colette Cattoire, où loge régulièrement Guy Névache. Pour les travaux de la cuisine confiés à la société Richardson, Paul Crovella a envoyé à ce sous-traitant des bons de commande de GBR mentionnant « CHU pignon sud » en référence de

chantier, alors que GBR a obtenu ce marché du centre hospitalier universitaire.

C'est un magistrat fraîchement débarqué dans la cité dauphinoise qui se voit confier l'information judiciaire. Christian Blaes découvre l'instruction, mais il a fait du parquet pendant douze ans. Son dernier poste était à Lyon, où il exerçait les fonctions de substitut du procureur, ce qui lui a donné l'occasion de côtoyer le juge Philippe Courroye. En arrivant à Grenoble, il a hérité des anciens dossiers sensibles toujours pas bouclés, comme ceux de l'affaire Charpenne ou de l'affaire Rivier. Le 21 décembre 1994, Christian Blaes doit vite réaliser qu'il se lance dans une affaire de longue haleine, en signant la mise en examen de Paul Crovella, pour « faux, usage de faux » et « abus de biens sociaux ».

Le même jour, Guy Névache vient d'être placé en garde à vue dans les locaux de l'hôtel de police de Grenoble. L'édile ne résiste pas très longtemps aux questions des enquêteurs. Sa franchise est telle que le juge doit demander l'élargissement de sa saisine au procureur adjoint, Jean-Pierre Dasges-Desgranges. Au vu des révélations de l'élu, le parquet délivre un réquisitoire supplétif pour « corruption » pendant la garde à vue. Le 23 décembre, Guy Névache est mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » et « corruption passive ». Il est placé sous mandat de dépôt à la prison de Varcès, dans le sud de l'agglomération grenobloise.

Révélation sur le “ système ”

La première confidence de Guy Névache est aux marges de la politique et des affaires. Il explique comment, après la défaite de la gauche grenobloise en 1983, il a rapidement choisi de travailler étroitement avec Alain Carignon, en tant que secrétaire général du SIEPARG et du SMTC (syndicat mixte des transports en commun). En 1986, Guy Névache aurait demandé une augmentation à Alain Carignon qui l'aurait dirigé vers les entreprises. Guy Névache décrit un véritable circuit parallèle, un système de « taxes » prélevées sur les marchés publics de l'agglomération, et tout d'abord destinées au financement des partis. Mais il explique aussi comment ce système a évolué vers un financement des activités politiques personnelles d'Alain Carignon. Selon ses dires, le maire de Grenoble aurait chargé certaines personnes « accréditées » de collecter ces fonds.

Guy Névache reconnaît avoir reçu pendant plusieurs années des enveloppes contenant de l'argent liquide de la part de quatre entreprises : SCREG (groupe Bouygues), Pascal, SDE et Jean Lefebvre (groupe GTM-Lyonnaise des eaux). Mais il se retranche derrière une consigne qu'il attribue à Alain Carignon : « Tu n'as qu'à faire comme tout le monde et demander aux entreprises qui passent le plus de marchés. » Les avocats de Guy Névache, Alain Guilloux et Michel Konitz, enfoncent le clou : « Le

système Carignon était monté de telle façon que même si, par hypothèse, un certain nombre de personnes en profitaient, apparemment personne, sauf quelques initiés, ne savait exactement ce qui se passait réellement. Guy Névache a été à la fois bénéficiaire et victime du système, dans la mesure où c'est un système qui lui a été imposé. » Pour décrire l'ambiance de ces relations avec les entreprises, Guy Névache raconte une réunion entre le maire de Grenoble et des représentants du groupe Bouygues à propos du projet de tunnel sous le centre-ville. Au cours de la réunion, Guy Névache aurait entendu Alain Carignon déclarer : « Messieurs, pour les bonnes œuvres, voyez monseigneur Dutaret. » On sait par ailleurs que le groupe Bouygues a versé plus de 11 millions de francs à la société News gratuit, *via* la SOTEGI.

Ces confessions intéressent directement le juge Courroye, car Guy Névache, on l'a vu, avait présenté le dossier de la privatisation de l'eau au conseil municipal. Le 3 janvier 1995, l'élus est donc extrait de sa cellule de la prison de Varcès pour être interrogé comme témoin à Lyon. Le 6 janvier, Philippe Courroye vient à Grenoble pour coordonner ses recherches avec Christian Blaes. Interrogé quelques semaines plus tard sur ces affirmations, Alain Carignon les conteste vigoureusement : « Je ne sais pas si ce système existe, en tout cas je n'y ai pas de responsabilité. »

En revanche, pour un autre élu de l'Isère, interrogé par l'un des juges chargés des affaires, c'est bien le maire qui

était le personnage central : « C'est un lieu commun de dire qu'Alain Carignon porte une responsabilité dominante dans ce système, puisqu'il était le responsable municipal et départemental disposant de l'unicité des pouvoirs. Il y avait effectivement un système de taxes sur les entreprises concernant les marchés publics. À partir de 1987-1988, les entreprises et en premier lieu les grands groupes ont compris que les collectivités locales constituaient un immense potentiel de marchés. [...] Je pense que ce système existe dans beaucoup de départements, simplement à Grenoble et dans l'Isère, le niveau de vie politique a été trop élevé et a donné lieu à des dérapages. J'avais mis en garde Alain Carignon [...] qui m'avait répondu que c'était un système qui se pratiquait partout, que cela lui permettait de neutraliser ses adversaires politiques puisque tout le monde en bénéficiait. Alain Carignon avait réalisé un véritable partage du territoire et des finances. Je tiens également à indiquer que Alain Carignon avait une conception très solitaire du pouvoir. La seule valeur à laquelle il est attaché est l'onction démocratique. Je pense qu'il considérait que le système que je vous ai décrit était généralisé et que la justice n'y pouvait rien dans la mesure où il tirait sa légitimité du suffrage universel. Je pense qu'Alain Carignon n'a pas de colonne vertébrale en ce sens qu'il n'a pas de valeurs précises auxquelles il est attaché... »

La bonne entente du BTP

« Guy Névache a parlé ! » La nouvelle fait rapidement le tour de la ville en ce début d'année 1995. Ses avocats rectifieront un peu plus tard en indiquant qu'il n'a pas donné de noms d'hommes politiques en raison du cloisonnement du système, en tout cas pas sur procès-verbal.

Les investigations ont permis aux enquêteurs de révéler l'entente passée entre huit entreprises du BTP, sociétés locales ou filiales de grands groupes, pour le partage des principaux marchés de l'agglomération grenobloise. Les entrepreneurs n'hésitaient pas à payer des voyages d'agrément ou à verser des sommes en espèces aux responsables politiques. Le 17 janvier 1995, quatre entrepreneurs grenoblois sont placés en garde à vue. Quarante-huit heures plus tard, Jacques Allègre de l'entreprise Jean Lefebvre, Joseph Pascal-Suisse, Jean-Claude Pascal et Jean-Pierre Desroches de l'entreprise Pascal sont mis en examen pour « abus de biens sociaux » et « corruption ». Les entrepreneurs reconnaissent avoir versé des pots-de-vin, mais souvent sans connaître leur véritable destination qu'ils pouvaient croire essentiellement politique. Certains confondent parfois les dons très officiels qu'ils ont pu faire aux partis politiques¹²

¹² Dans la publication simplifiée des comptes de la campagne des législatives de mars 1993, publiée au *Journal officiel*, les sociétés

et les enveloppes occultes. Ils mettent en avant le risque qui pèse sur leur entreprise et obtiennent un simple contrôle judiciaire.

Paul Crovella était lui aussi ressorti libre de sa garde à vue et assez fier de ne pas avoir « craqué » en décembre. Mais lorsque les policiers de la brigade financière viennent le chercher dans sa maison de Saint-Martin-d'Uriage, le 25 janvier 1995, les choses ont bien changé pour lui. Dans la voiture de police qui le ramène à Grenoble, il comprend que le mandat d'amener délivré par le juge Blaes pourrait bien le conduire en prison le soir même. Le patron de la SDE et de GBR est mis en examen pour « abus de biens sociaux, corruption active et participation frauduleuse à une entente anticoncurrentielle », il est écroué à la prison de Varcès.

Paul Crovella rejoint en prison Claude Moreau, le directeur des services techniques de l'hôpital. Deux jours avant lui, cet ingénieur a dû s'expliquer sur la Renault

Pascal, SDE et Jean Lefebvre apparaissent comme « sponsors » d'Alain Carignon aux côtés des sociétés OTV, Enbatra, SCREG Sud-Est, Sedip, Debernardy ou Campenon Bernard. La SDE soutient également le candidat communiste Gilbert Biessy dans la 2^e circonscription, le candidat socialiste Michel Destot dans la 3^e. Pour ce financement officiel, le record de dons accordés par les « personnes morales » appartient à Jean-Guy Cupillard, avec le soutien de : Jean Lefebvre, la SACER, Degrémont, la SCR, SCREG, Colas, la SAEC, la SAUR, Debernardy ou Alcatel, tandis que son rival socialiste, Didier Migaud, opposé au projet d'autoroute A 51, n'obtiendra aucun soutien de grosses entreprises du BTP.

Espace turbo diesel (d'une valeur de 200 000 francs) et sur les voyages exotiques (Martinique, Seychelles, la Réunion), autant de cadeaux offerts par Paul Crovella entre 1992 et 1993. En charge du dossier de l'extension du centre hospitalier régional – construction du pavillon « Vercors » et de parcs de stationnement –, Claude Moreau aurait remis l'ensemble des plans nécessaires à Paul Crovella, qu'il avait également assisté lors des études du projet. Le montant initial du projet était chiffré à 35 millions de francs, mais il a doublé au fil de l'exécution des travaux pour atteindre un montant final de 70 millions de francs, avec une marge brute de 35 % pour Paul Crovella. Celui-ci n'avait pas eu beaucoup de peine pour obtenir le marché, puisque l'entente entre les entreprises lui avait attribué ce chantier, et qu'il avait lui-même établi les prix de ses concurrents. Après un mois de détention provisoire, Paul Crovella recouvre la liberté sous contrôle judiciaire, le 10 mars 1995. Le juge Christian Blaes, qui a obtenu le renfort de Catherine Parola pour instruire ces dossiers, semble faire une distinction entre les corrompus présumés, politiques ou fonctionnaires, qui sont placés en détention provisoire, et les corrupteurs présumés, les entrepreneurs, qui sont remis en liberté.

L'entente entre les entreprises censées être en concurrence peut faire l'objet de poursuites pénales ou du Conseil de la concurrence. L'entente semble avoir fait intégralement partie des mœurs grenobloises, comme en atteste cette note adressée par le responsable commercial

d'une entreprise de BTP à Guy Névache, le 16 novembre 1989 : « En ce qui concerne le bureau d'étude, le [X] a l'air de faire le forcing pour obtenir la maîtrise d'œuvre de l'opération. M. paraît plus favorable au [X] qu'à [Y], craignant des interférences au détriment du projet parking avec le tramway. [...] Il faut savoir qu'actuellement [X] réalise les parkings Musée, Lionel Terray et Verdun. Il serait donc plus logique pour respecter une juste répartition que [Y] ait seul la main-d'œuvre au CHU... »

« En ce qui concerne l'architecte, l'hôpital tend à ce que celui qui est intégré à leurs services techniques prenne ce dossier en charge. Ce n'est sans doute pas l'idéal, mais si c'est une obligation... [...] Je crois que tu as rencontré [Z], le directeur de [A] qui m'a rapporté que tu étais d'accord pour qu'il prenne contact avec moi afin de voir ensemble de faire une répartition entre [A-B-C] sur les parkings Verdun et CHU. Cependant, en ce qui concerne Verdun, [W] n'avait-il pas promis ce chantier à [B] + un autre local ([D] je crois) ? Je ne suis pas contre un partage de ces deux opérations en prenant le montant global des travaux y compris la plus-value pour les abris¹³ avec une répartition : [A] 30 %, [B] 25 %, [C]... 45 %. [...] Il y a très longtemps que je travaille sur ce projet et espère que tu m'accorderas aussi une petite faveur. Si c'est toi qui demandes cette répartition elle sera acceptée. [...] De toute façon il faut que nous en reparlions de vive voix, car nous

¹³ Les nouveaux parcs de stationnement grenoblois ont intégré des abris de protection civile réalisés avec l'aide d'une société suisse.

sommes prêts à nous retirer de Verdun et avoir une part plus importante sur le CHU. »

Un entrepreneur se rebiffe

Les ententes sont courantes dans le milieu des travaux publics qui possède son propre vocabulaire. Il y a d'abord la « table », la réunion des entrepreneurs qui se répartissent les marchés. Ensuite le « parrain » envoie à chacun des entrepreneurs une « grille » qui lui permettra de faire une offre conforme aux intérêts des autres, et la moins-disante sur le marché qui lui a été attribué. Lorsqu'un « sous-marin » s'avise de ne pas tenir compte de la « grille », et fait une offre inférieure aux autres, il est rapidement mis au ban de la profession. Ces ententes permettent de gonfler les prix en contournant les effets de la concurrence. En Isère, les entrepreneurs racontent aujourd'hui comment ils ont « fait du jour » (du nettoyage) dans leurs archives, après l'arrestation de l'un d'entre eux, à la fin de 1991. Auparavant, les « grilles » arrivaient par télécopie. Aujourd'hui, les responsables reconnaissent prendre davantage de précautions.

Les ententes fonctionnent généralement jusqu'au moment où l'un des entrepreneurs se sent lésé. C'est ce qui est arrivé à l'entreprise Chambard, dont le siège social est installé à Saint-Marcellin, dans le nord-ouest du département de l'Isère. Spécialisée dans les travaux routiers, l'entreprise a essayé, en vain, d'obtenir un marché du conseil général pour rentabiliser un nouvel équipement, avant de porter plainte. Le patron, Pierre

Chambard, a expliqué par le détail, le fonctionnement de cette entente : « Je reconnais que je n'étais admis que pour la “ table ” du marché départemental, soit une fois tous les trois ans. C'est d'ailleurs au cours de l'une de ces réunions que le tonnage que je fournissais à Lefebvre a été négocié, car ils n'étaient pas sûrs du résultat final de la “ table ” sur le marché départemental. Ces “ tables ” avaient lieu principalement chez Lefebvre [...] Les “ tables ” se faisaient après le lancement de l'appel d'offres du département, qui permettait d'avoir les quantitatifs. Ensuite, au cours de ces “ tables ”, les règles étaient fixées, et les secteurs étaient préattribués, disons que chacun avait une position traditionnelle. De ce fait, chacun établissait ses prix pour le secteur le concernant, et avisait les autres de façon qu'il se retrouve obligatoirement le moins disant le jour de l'ouverture des plis. Cependant, le contrôle de la DDE ne permettait pas de fantaisie et les prix restaient raisonnables, jusqu'au moment de la décentralisation où il n'y a plus eu de contrôle. »

Les ententes n'ont pas été inventées dans le département, mais lorsque Philippe Bravin, qui a succédé à Pierre Chambard en 1992, rencontre les journalistes, il semble comme soulagé de parler : « Le caractère outrancier de l'Isère, c'est fou ! On parle de système mafieux, c'est évident. » L'entreprise Chambard travaille depuis des années pour le conseil général, mais elle reste cantonnée à son secteur de Saint-Marcellin. Dans le département de l'Isère, le marché des enrobés bitumeux

est divisé en onze lots géographiques et régi par la procédure de l'appel d'offres restreint. Contrairement à l'appel d'offres ouvert, cette procédure permet à la collectivité de présélectionner les candidats. En 1993, seulement cinq entreprises du « noir » ont été retenues pour faire une offre sur les onze lots : Colas, Gerland routes, SACER, SCREG Sud – Est et Jean Lefebvre. Par le plus grand des hasards, c'est une entreprise différente qui est la moins disante à chaque lot, avec une offre toujours très proche de l'estimation du maître d'ouvrage. Ainsi, toutes les entreprises obtiennent au minimum un lot à un bon tarif ; les plus influentes, Jean Lefebvre, Gerland et Colas, en obtiennent deux.

Le sourire de Jean-Guy Cupillard

L'interlocuteur politique des entrepreneurs, c'est Jean-Guy Cupillard, maire de l'Alpe d'Huez, vice-président du conseil général, chargé de l'équipement et des routes, et président du jury du concours de maîtrise d'œuvre. De 1970 à 1990, il a été le trésorier du RPR dans le département. Il ne participe pas à la commission d'appel d'offre, présidée par le conseiller général UDF Bernard Saugey, mais il est devenu l'homme-clef des discussions. En 1987, une seule phrase avait permis au journaliste écrivain Patrice Escolan de dresser son portrait : « Le sourire Gibbs, une étude de notaire à Grenoble, une mairie à l'Alpe-d'Huez et un strapontin au conseil général, une Marie-Chantal d'épouse, un don certain au poker, la trésorerie du RPR... et un hélicoptère¹⁴. »

La famille Chambard connaît bien le personnage. En 1989, Marie-Claire Chambard lui a demandé la manière de payer le « droit à être admis sur les marchés publics ». Jean-Guy Cupillard lui aurait simplement répondu qu'il fallait soit payer des factures pour la promotion de l'Alpe-d'Huez, soit payer des voyages. Jean-Guy Cupillard leur a même fait le calcul sur une feuille volante et à partir des contrats réalisés : 1 % à verser en liquide et 3 % sur facture. Le maire de l'Alpe-d'Huez reste quelqu'un de

¹⁴ Patrice ESCOLAN, *Au bon chic grenoblois, 1^{er} Traité d'ethnographie mondaine*, PMO, Versailles, 1987.

distingué et pour rappeler aux entrepreneurs leur engagement, il leur adresse un courrier à en-tête de l'Office du tourisme de sa station, le 23 novembre 1989 : « Comme suite à notre dernier entretien, je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de participer à la promotion de la station de l'Alpe-d'Huez, compte tenu de l'incidence importante pour des entreprises telles que la vôtre, de son développement, quant aux travaux qui ont pu être réalisés dans le passé ou qui pourront se réaliser dans le futur. [...] Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir le montant de votre participation par un chèque libellé à l'ordre de l'Office du tourisme promotion Alpe-d'Huez. » La facture de 60 000 francs est jointe au courrier, Jean-Guy Cupillard a rajouté à la main : « Merci de m'adresser le chèque dans une enveloppe à mon bureau de Grenoble. »

En expliquant leur mésaventure aux enquêteurs, Pierre Chambard et sa femme se sont rappelé avoir remis à Jean-Guy Cupillard 20 000 francs en timbres-poste et 10 000 francs en liquide. Pour Pierre Chambard, « M. Cupillard ne pouvait agir directement sur l'attribution du marché, mais connaissant parfaitement les ententes, il pouvait protéger telle ou telle entreprise en excluant, comme il le fait pour Chambard, un concurrent à qui il n'aurait pas à donner une contrepartie ».

Nommé directeur général de Chambard en 1992, Philippe Bravin nourrit l'ambition de développer son entreprise. Mais comme celle-ci se refuse à satisfaire aux

exigences de Jean-Guy Cupillard, Jacques Allègre, le patron de Jean Lefebvre, lui aurait fait savoir, au nom des membres de « l'entente » des entrepreneurs spécialisés dans l'enrobé, que la zone d'activité de son entreprise resterait limitée à l'espace situé « entre les deux pancartes de Saint-Marcellin ». Outre la centrale d'enrobés de Saint-Marcellin et une centrale mobile, Philippe Bravin a investi en 1993 pour que sa centrale de Rives réponde aux nouvelles normes. Tous les hommes politiques qu'il a pu rencontrer lui ont dit de s'adresser à Jean-Guy Cupillard. Il rencontre donc le maire de l'Alpe-d'Huez pour lui faire part de sa volonté de poser sa candidature sur les onze lots du marché départemental. Il est important pour lui de faire travailler sa centrale de Rives qui lui a permis de recruter cinq personnes. Mais son interlocuteur ne semble pas réceptif aux arguments de la concurrence et de l'emploi : « M. Cupillard m'a signifié avant toute procédure de passation de marché (appel de candidatures, analyse en commission d'appel d'offres) qu'il n'y aurait aucun changement dans l'attribution des lots par rapport au marché précédent, si ce n'est l'arrivée de deux entreprises nationales supplémentaires. » Philippe Bravin envoie tout de même sa candidature sur tous les lots, mais on ne lui attribue que le lot n° 6 qu'il avait déjà et qui est réduit de moitié.

Devant l'évidence, Philippe Bravin saisit le tribunal administratif de Grenoble qui suspend le marché pendant un mois, le temps de connaître la motivation de cette

exclusion. Mais le tribunal juge suffisante la motivation invoquée : la centrale de Rives n'avait pas été en conformité lors de travaux effectués en juillet 1993. Déboutée, l'entreprise Chambard fait appel devant le Conseil d'État. Philippe Bravin donne sa propre explication : les seules entreprises admises sur tous les lots sont les cinq qui ont monté les deux centrales GME (Grenoble matériaux entreprise) qu'il faut bien rentabiliser. Le directeur général de Chambard va même plus loin en estimant que le marché des enrobés bitumeux permet des marges très importantes pour les entreprises concernées grâce à une astuce. Les marchés sont passés pour des travaux d'entretien de petit tonnage qui sont payés entre 350 et 400 francs la tonne. En fait, il s'agit de gros chantiers de parfois 12 000 tonnes, avec un coût de revient aux environs de 160 francs la tonne. La marge est dans ce cas supérieure à 50 %.

Le 23 novembre 1993, Philippe Bravin rencontre une dernière fois Jean-Guy Cupillard pour lui signifier qu'il ne se laissera pas faire. En dernier recours, il fait appel au Conseil de la concurrence. Deux commissaires de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes enregistrent sa déposition en mai et juin 1994. Le 10 février 1995, les enquêteurs du ministère des Finances organisent quatorze perquisitions simultanées dans les entreprises ou les agences locales ayant obtenu un lot. Depuis deux jours, Jean-Guy Cupillard dort en Savoie, à la prison d'Aiton.

Le trésorier du RPR en prison

Le 8 février 1995, le procureur adjoint requiert expressément un mandat de dépôt à l'encontre de Jean-Guy Cupillard. Pourtant, un an plus tôt, le procureur de la République avait une tout autre attitude à son égard. Déjà en 1989, on l'a vu, les découvertes d'Antoine Gaudino sur l'Alpe-d'Huez n'avaient pas eu de suite. Jean-Guy Cupillard est devenu un personnage important au-delà de ses mandats locaux. Depuis 1986, il occupe la direction de Ski France avec deux piliers du RPR dans les stations, Bernard Chevallier des Contamines et Michel Ziegler de Courchevel. Cette commission, qui lui sert de tremplin, a été mise sur pied par l'association des maires des stations françaises de sports d'hiver pour promouvoir le ski en France. Jacques Chirac avait nommé Jean-Guy Cupillard secrétaire national du RPR à la montagne, tandis qu'Edouard Balladur lui a confié un rapport sur « les perspectives économiques et financières de la montagne » en 1993.

En novembre 1992, Jocelyne Thuillier devient l'associée de Jean-Guy Cupillard en rachetant plus de la moitié des parts de l'étude. Mais moins d'un an plus tard, les deux notaires ne sont plus du tout d'accord, Jean-Guy Cupillard assigne son associée devant le Tribunal de grande instance pour faire constater cette mésentente. Le 30 septembre 1993, Jocelyne Thuillier découvre trois

enveloppes qu'elle estime révélatrices de pratiques répréhensibles. Elle fait venir un huissier pour saisir les enveloppes et fait part de sa découverte au président de la chambre des notaires, Michel Martinet, qui les transmet au procureur de la République. Jean-François Lorans ne s'intéresse pas au contenu de ses documents, mais à la façon dont Jocelyne Thuillier les a obtenues. Il déclenche une enquête préliminaire qui aboutira à la mise en examen pour violation du secret professionnel et abus de confiance de la notaire indiscreète ; son contrôle judiciaire lui interdisant d'exercer sa profession. Le tribunal déboutera finalement Jean-Guy Cupillard, un accord sera trouvé et un non-lieu prononcé, mais Jocelyne Thuillier garde une vive amertume de cette histoire.

Avec le développement des affaires grenobloises, Jean-Guy Cupillard s'attendait à répondre aux questions de la justice, il l'avait même confié tout au début du mois de février sur l'antenne de Radio France Isère. Le maire de l'Alpe-d'Huez s'attendait à devoir s'expliquer sur le fonctionnement de certains marchés. Mais, selon ses avocats, il ne s'attendait pas du tout à être incarcéré. Ses fonctions d'officier ministériel lui conféraient pensait-il toutes les garanties de représentation.

Mais son nom est revenu à plusieurs reprises dans les confessions des entrepreneurs du BTP. Plusieurs entreprises ont joué le rôle de « sponsor » de l'Office du tourisme de l'Alpe-d'Huez, en échange d'une publicité dans la revue municipale sans véritable écho. Un

responsable de l'entreprise Pascal a reconnu lui avoir remis une somme de 30 000 francs au début de l'automne 1994 pour s'assurer de voir sa candidature retenue sur le chantier d'un bâtiment scolaire. Le patron de la SDE a déclaré également lui avoir versé deux fois la même somme en 1993 et en 1994. Le responsable isérois de Jean Lefebvre a parlé des voyages financés par les entreprises pour lui permettre d'aller à la chasse en Tchécoslovaquie et en Pologne. Déjà échaudé par l'affaire Carignon, Jean-Claude Sinour n'a pas fait de difficulté cette fois pour admettre que sa compagnie aérienne, Sinair, avait très souvent transporté le responsable du RPR aux frais d'une dizaine d'entreprises.

Jean-Guy Cupillard n'a pas nié avoir reçu tous ces avantages. Il a notamment reconnu avoir bénéficié d'une douzaine d'heures de vol par an. Il a également reconnu avoir reçu 100 000 francs en liquide dans les deux dernières années, une partie de cette somme ayant été découverte dans son bureau du conseil général de l'Isère. Mais, pour sa défense, Jean-Guy Cupillard conteste toute notion d'enrichissement personnel. Trésorier du RPR pendant vingt ans, il avait officiellement quitté cette fonction après l'adoption de la loi du 15 janvier 1990 sur la clarification du financement de la politique. Cette loi devait mettre un terme à l'époque du « non-droit », euphémisme employé généralement pour évoquer les pratiques occultes antérieures. Mais, après cette date, Jean-Guy Cupillard a continué officieusement ce travail

de trésorier en acceptant d'assurer les dépenses courantes par les anciennes méthodes, même si la nouvelle loi impose que tout versement supérieur à mille francs soit payé par chèque.

Régulièrement, ses avocats, Bernard Gallizia et Jean-Louis Abad, vont réclamer sa remise en liberté, évoquant le « cauchemar » de leur client. Pour eux, l'hypothèse de la corruption s'éloigne, car l'enrichissement personnel n'est pas démontré. Les avantages consentis par les entreprises se justifiaient à leurs yeux par les activités politiques de Jean-Guy Cupillard. Selon eux, les sommes perçues ont été intégralement versées au RPR et au PR et elles ne relèveraient que d'une pratique générale sans véritables contreparties puisqu'un entrepreneur a pu continuer à gagner des marchés sans avoir versé sa part.

Les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble rejettent les premières demandes de mise en liberté formulées par la défense du maire de l'Alpe-d'Huez en relevant : « De telles pratiques, même si elles étaient étrangères à l'hypothèse d'un enrichissement personnel, ont pour résultat d'augmenter le coût des marchés au détriment de la collectivité publique. [...] Leur révélation, largement commentée dans la presse locale et nationale, a provoqué, dans toute la région, un trouble à l'ordre public, social, économique d'autant plus grave et persistant que d'autres éléments, tels ceux relatifs au chantier de l'hôpital, font grandement craindre l'existence d'un système encore plus vaste d'entente illicite et de

corruption infectant l'attribution de l'ensemble des marchés publics. »

Le 13 avril 1995, alors que quatre nouveaux entrepreneurs spécialisés dans les enrobés bitumeux ont été mis en examen pour « entente frauduleuse » les jours précédents, les juges Christian Blaes et Catherine Parola ordonnent la remise en liberté des trois personnes encore détenues : Guy Névache, Claude Moreau et Jean-Guy Cupillard. Ces trois personnes mises en examen ont dû verser une caution de deux millions de francs et restent sous contrôle judiciaire. Guy Névache ne fait aucun commentaire à sa sortie de prison, il s'engouffre dans la voiture de son avocat. En revanche, Jean-Guy Cupillard vient au-devant des journalistes pour faire une déclaration : « Je voulais quand même le dire parce que l'on entend beaucoup de choses, on lit beaucoup de choses, on écoute beaucoup de choses. Je voulais dire que tout ce que j'ai fait, tout ce que j'avais fait, tout ce qui m'est reproché, je l'ai fait uniquement pour des questions politiques, pour des financements de partis politiques, le RPR et le PR, pour des campagnes électorales de candidats de la majorité départementale, et aussi pour aider au développement de ma commune, je le reconnais tout à fait, aider au développement de ma commune et de mon canton. Je n'ai personnellement jamais, j'allais dire "magouillé" pour mon intérêt personnel. J'ai peut-être fait des choses répréhensibles, l'enquête le démontrera,

mes avocats me défendront. Mais, je n'ai fait qu'agir pour le bien du financement des partis politiques. »

Entrepreneurs, fonctionnaires et responsables politiques se sont succédé dans le bureau des juges Christian Blaes et Catherine Parola. La tâche consistant à établir le niveau de responsabilité de chacun des acteurs en gardant le plus grand discernement possible se révèle ardue. Après cinq mois d'enquête, à la veille des échéances électorales, les magistrats ont déjà ordonné une douzaine de mises en examen qui s'ajoutent aux huit ordonnées par le juge Philippe Courroye. L'examen judiciaire du système Carignon touche désormais toutes les structures du pouvoir local qu'il a dirigées : l'affaire *Dauphiné News/Carignon* concernait la ville de Grenoble, l'affaire Névache vise essentiellement l'agglomération et la communauté de commune, le dossier Cupillard étend les investigations au département de l'Isère.

Conclusion

Dans l'attente des certitudes judiciaires, les Grenoblois tentent de comprendre comment la communication a pu prendre le pas si longtemps sur la réalité. Alors que toutes les digues d'une démocratie majeure ont été contournées, il a fallu que l'information devienne judiciaire pour qu'ils apprennent combien on les avait flattés. Seule la justice, celle des robes et du code pénal, pourra désigner d'éventuels coupables. Le citoyen électeur recherche, lui, les responsabilités dans ce gâchis monumental que viennent de connaître sa ville, sa région.

La tentation première est évidemment de désigner celui qui a donné son nom au système, qui l'a incarné. En acceptant d'être une victime expiatoire, il rendrait service à tous ceux qui ont marché comme un seul homme derrière lui, et qui n'ont même pas la décence aujourd'hui de prendre un peu de champ. Ses semblables en politique lui seraient reconnaissants d'accepter ce rôle de caricature, pour faire oublier leur propre désordre. Lorsque les services publics locaux deviennent des proies faciles, les fleurons de l'économie française seraient satisfaits que l'on oublie les présumés corrupteurs derrière les présumés corrompus. Car c'est aussi un modèle d'organisation qui a démontré ses limites.

Lorsque la « pensée unique » sert de balise universelle, le débat se résume à une bataille d'images. Pour vaincre, et non plus convaincre l'électeur, il faut le bluffer, le séduire. L'exercice n'est plus affaire de charme ou d'intelligence. La séduction s'ausculte au quotidien et s'évalue en mallette de grosses coupures. La communication conduit au règne de l'entrepreneur en politique, qui évalue son retour sur investissement grâce aux baromètres des doxosophes¹⁵.

Embourbée dans les affaires, la classe politique tente de se rassurer en contenant les investigations des juges par la tutelle sur les parquets. Elle rêve de museler ceux des journalistes qui refusent de prêter allégeance. Les mêmes responsables qui fréquentent assidûment les Palais de justice voudraient imposer une distinction entre ce qui relève de l'enrichissement personnel et le financement de leurs partis respectifs. C'est oublier qu'ils sont eux-mêmes à l'origine de la confusion, pour avoir accepté consciemment de financer leurs activités politiques avec des méthodes, empruntées à la pègre, qui autorisent tous les dérapages. Comment opérer un *distinguo* lorsque les élus ont affiché si longtemps une arrogante impunité ? Faute d'avoir pris conscience de la perversité des dérives qu'elle a engendrées ou tolérées, la classe politique se contente d'ajouter de nouvelles règles souvent dictées par

¹⁵ Les « sages » de l'opinion, les fabricants de sens commun (Pierre BOURDIEU, *La Distinction, critique sociale du jugement*, Minuit, Paris, 1979).

les circonstances. Ces réponses ne constituent pas moins des tentatives d'amélioration qui peuvent être mesurées à la lumière de l'exemple grenoblois.

La décentralisation visait à encourager la liberté d'action des collectivités locales en rapprochant les prises de décisions des citoyens. Pourtant, les progrès de la démocratie locale ne pèsent guère devant l'émergence des nouveaux seigneurs de province. Comme souvent, les textes ont prévu tout et son contraire : le renforcement des pouvoirs locaux est contrebalancé par la création de nouveaux contrôles et l'émergence de contre-pouvoirs. On a simplement négligé une réalité bien française : la soumission à l'ordre hiérarchique prévaut culturellement sur le souci et le devoir d'indépendance.

Contrôle de légalité des services préfectoraux, chambre régionale des comptes, tribunal administratif, les instances de régulations ne manquent pas. Leurs moyens et leurs compétences n'ont fait que s'améliorer. Mais ils restent disproportionnés face à la tâche qui leur incombe. Plutôt que pointer tel ou tel qui aurait particulièrement donné des gages au pouvoir tout-puissant d'un seul homme, tout observateur peut remarquer que c'est la structure la plus récente, la chambre régionale des comptes, qui a su marquer le mieux son indépendance ; tandis qu'en matière de justice, il a fallu que les juges lyonnais prennent l'initiative. L'inefficacité d'un organe de contrôle comporte un risque douloureux pour ceux qui le composent : celui de le faire apparaître comme une

instance de légitimation du pouvoir local, en tolérant *de facto* ses dérives. Il sera sans doute intéressant de savoir si la fidélité indéfectible et le zèle discipliné de certains représentants de l'État feront d'eux un modèle, ou un repoussoir, pour les futurs élèves des grandes écoles qui ont vocation à servir leur pays.

Comment le citoyen électeur pourrait-il agir, si ce n'est en donnant l'alerte, lorsque les meilleurs spécialistes de la loi et des finances n'y peuvent rien ? La force des seigneuries issues de la décentralisation est d'avoir pu compter sur l'indifférence du grand nombre à la chose publique locale. Pour le nouveau pouvoir grenoblois, arrivé en même temps que la décentralisation, il a fallu jouer aussi de la complaisance et de la connivence des autres pouvoirs : médias, administrations, police, justice, politique. Les attermoissements de cette dernière sphère, engluée dans son raisonnement de partage du territoire, sont de ceux qui renforcent le scepticisme de l'électeur. On ignore encore si le démantèlement du système permettra de remonter les mécanismes qui, dans chacun de ces pouvoirs, ont peut-être conduit de la complaisance à la complicité.

Pourtant, dans tous les milieux, des hommes se sont levés pour dire non, aux dépens de leur carrière ou de leur tranquillité. Leur mérite se résume souvent à avoir été le produit de leur culture ou de l'histoire grenobloise, riche d'autres expériences. Car personne ne peut prétendre avoir

pris l'entière mesure d'un système de pouvoir local qui dévore aujourd'hui ses bâtisseurs.

Grenoble, le 18 avril 1995.

Chronologie

- 23 février 1949* : naissance d'Alain Carignon à Vizille.
- 28 janvier 1964* : Hubert Dubedout fonde le syndicat des usagers du service des eaux.
- 21 mars 1965* : Hubert Dubedout, élu en seconde position sur la liste du docteur Georges Martin, devient maire de Grenoble.
- 5 et 12 mars 1967* : A.C. se lance dans l'action politique à l'occasion des élections législatives en soutenant Jean Vanier, UDR, contre Pierre Mendès France.
- Octobre 1967* : A.C. devient président départemental de l'Union des jeunes de Progrès, il le restera jusqu'en 1975.
- 1967* : A.C. journaliste à *L'Essor de l'Isère*, il est chargé des reportages politiques.
- 1967* : création du premier syndicat intercommunal de Grenoble avec Guy Névache comme directeur.
- Juin 1968* : A.C. participe à la campagne des élections législatives, en soutenant Jean-Marcel Jeanneney qui l'emporte face à Pierre Mendès France.
- 1969* : A.C. fait campagne pour le « Oui » au référendum de De Gaulle.
- 27 avril 1969* : le « Non » l'emporte.
- 1969* : A.C. fait campagne pour l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République..
- 1970* : A.C. devient délégué Rhône-Alpes de l'UJP.

- Mars 1971* : lors des élections municipales, A.C. est second sur la liste de la droite à Saint-Martin-d'Hères, et parallèlement chef de cabinet de la campagne de Guy Cabanel à Grenoble.
- 1972* : A.C. devient président du GERM, Groupe d'études et de réalisations municipales, à la suite de Guy Cabanel.
- 1973* : A.C. est candidat aux élections cantonales de Saint-Martin-d'Hères et suppléant de Pierre Volumard (Républicains indépendants) qui échoue contre Hubert Dubedout, élu pour la première fois député. Guy Névache est élu conseiller général (PS).
- 1973* : le syndicat intercommunal devient le SIEPARG (Syndicat intercommunal d'études, de programmation et d'aménagement de l'agglomération grenobloise) avec toujours Guy Névache comme secrétaire général.
- 1973* : A.C. est diplômé de l'Institut d'administration des entreprises.
- Avril 1974* : élection présidentielle ; avec l'UJP, A.C. fait la campagne de Chaban-Delmas et appelle à voter, blanc au second tour.
- 1974* : l'élu isérois Aimé Paquet devient médiateur de la République et prend A.C. comme chargé de mission.
- Automne 1975* : A.C. abandonne l'UJP et son poste de chargé de mission pour se lancer dans la campagne des cantonales.
- 1976/1983* : A.C. devient directeur général adjoint de la CCI de Grenoble.
- 14 mars 1976* : première victoire électorale. A.C. est élu conseiller général du canton de Grenoble IV, au second

tour, avec 4 558 voix contre 3 095 à C. De Battisti (PS, ancien UDR).

1976/1978 : A.C. est membre de la commission Industrie au Conseil économique et social (nommé par Raymond Barre).

5 décembre 1976 : fondation du RPR, A.C. siège au comité central.

Mars 1977 : élections municipales, A.C. est second sur la liste de Jean-Charles Pariaud, ingénieur, universitaire. Liste battue par celle de l'Union de la gauche d'Hubert Dubedout.

Juin 1977/1980 : A.C. est chargé de mission auprès de Jérôme Monod, secrétaire général du RPR.

11 octobre 1977 : Jacques Chirac annonce qu'A.C. sera le candidat du RPR contre H. Dubedout aux prochaines législatives.

Mars 1978 : victoire d'Hubert Dubedout.

8 janvier 1980 : élection de René Michal à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie.

Juin 1981 : A.C. est une nouvelle fois battu aux législatives par Hubert Dubedout.

2 mars 1982 : adoption des premières lois de décentralisation.

Mars 1982 : A.C. est réélu conseiller général de Grenoble VI avec 62 % des voix.

10 janvier 1983 : A.C. annonce sa candidature à la mairie.

4 février 1983 : A.C. tient un meeting avec Jacques Chirac, au Palais des sports de Grenoble.

- 6 mars 1983* : victoire de la liste Carignon dès le premier tour, avec 30 069 voix (54 %) contre 24 183 à Hubert Dubedout. Le nouveau conseil compte 46 élus de la majorité (RPR, UDF, CNIP, SOS Grenoble) contre 13 à l'opposition (PC, PS, écologistes, MRG). Guy Cabanel (UDF) est élu à Meylan, Jean-Guy Cupillard (RPR) est élu à l'Alpe d'Huez, Jean-Yves Poirier (RPR) au Fontanil, Michel Hannoun (RPR) à Voreppe.
- 11 mars 1983* : A.C. est élu maire de Grenoble par le conseil municipal.
- 31 mars 1983* : A.C. est élu président du SIEPARG (Meylan, Sassenage et Claix sont aussi passés à droite) avec 33 voix contre 29 à Dominique Lefebvre, maire de Murianette.
- 22 juin 1983* : référendum à Grenoble sur le tramway, 36,79 % de participation et 53,09 % de « Oui »,
- 12 décembre 1983* : le SIEPARG vote à l'unanimité pour l'implantation d'une station d'épuration au Fontanil, financée par les moyens publics traditionnels.
- 19 janvier 1984* : Hubert Dubedout abandonne son mandat de député.
- 14 février 1984* : rencontre entre A.C. et les responsables de la Compagnie générale ; des eaux à propos de la station d'épuration.
- 18 juin 1984/mars 1986* : A.C. est député européen, élu en douzième position sur la liste de l'Union de l'opposition de Simone Veil.
- Juin 1984* : création de l'agence Majeure par Philippe Langenieux-Villard, Yves Le Boucher d'Hérouville et Thierry Saussez.

- 12 octobre 1984* : au conseil syndical du SIEPARG, le principe de la « concession contrôlée » de l'assainissement des eaux est adopté (abstention des socialistes).
- 17 novembre 1984* : assises du RPR à Grenoble.
- 1984/1986* : A.C. est secrétaire national du RPR.
- Mars 1985* : A.C. est élu président du conseil général de l'Isère.
- 18 mars 1985* : le conseil syndical du SIEPARG adopte la concession de la station d'épuration de l'agglomération au groupement de la Lyonnaise et de la Générale des eaux.
- 12 septembre 1985* : pose de la première pierre de la station d'épuration du Fontanil par le préfet Mingasson.
- 13 septembre 1985* : A.C. quitte la présidence du SIEPARG, il est remplacé par Robert Magnin.
- 1^{er} octobre 1985* : entrée en vigueur de la Loi Bouchardeau sur la démocratisation des enquêtes publiques.
- 29 novembre 1985* : un article de Patrick Bonazza et Bruno Seznec paru dans *L'Express* indique qu'A.C. vient de trouver un appartement à Paris dans une partie des bureaux qu'occupait Jacques Chaban-Delmas au 286, boulevard Saint-Germain.
- 1985* : A.C. est nommé président de Grenoble TV Câble, Yves d'Hérouville en est le directeur.
- 18 février 1986* : Alain Carignon, Jean-Louis Dutaret et Jean-François Boyer fondent l'association Modernité régionale.
- 12 mars 1986* : Jean-Louis Dutaret signe le bail pour l'appartement du boulevard Saint-Germain avec la Société immobilière Saint-Germain (filiale du groupe Merlin).

- 16 mars 1986* : A.C. élu député de l'Isère, chef de file de la liste RPR-UDF, ayant obtenue 38,6 % des voix et 4 élus en Isère. Il cède son siège à Gauthier Audinot en devenant ministre de l'Environnement.
- Août 1987* : Alain Carignon bénéficie d'une croisière en Méditerranée entièrement réglée par le groupe Merlin.
- 27 août 1987* : Gérard Longuet reçoit un rapport de la direction régionale de la poste sur le compte taxi de Roger Charpenne.
- 3 octobre 1987* : date du déjeuner (selon Patrick Thull et la Lyonnaise des eaux) entre Alain Carignon, Jean-Louis Dutaret, Patrick Thull, Jean-Jacques Prompsy, Jérôme Monod, Marc-Michel Merlin et Thierry Marchal : discussion sur la privatisation de l'eau.
- 15 décembre 1987* : réunion au ministère de l'Environnement avec J-J. Prompsy, M-M. Merlin, A.C., J.-L. Dutaret et P. Thull ; selon P. Thull, cette réunion permet de repousser la concession après 1989.
- 19 décembre 1987* : à Saint-Romans, mariage dans l'intimité avec Jacqueline Bon, son ancienne attachée de presse à la Chambre de commerce, puis à la mairie.

1988

8 mai 1988 : François Mitterrand est réélu, président de la République face à Jacques Chirac. L'Assemblée nationale est dissoute.

10 mai 1988 : constitution de la société Whip au 44, Quai de Jemmapes, à Paris.

5 juin 1988 : A.C. élu député de la première circonscription de l'Isère, il laisse la place à son suppléant en octobre..

4 juillet 1988 : constitution de la SA Holding Dauphiné News avec Frédéric Mougeolle comme PDG.

11 septembre 1988 : Serge Kampf fait un chèque d'un million de francs au holding Dauphiné News.

25 septembre 1988 : la SCM (groupe Merlin) entre dans le capital de Whip.

Octobre 1988 : A.C. est réélu président du Conseil général.

15 octobre : premier numéro du mensuel *Dauphiné News*.

19 octobre 1988 : note manuscrite d'A.C. à F. Mougeolle sur le contenu de *Dauphiné News*.

27 octobre 1988 : colloque national « Eau et environnement » organisé à la mairie de Grenoble.

2 décembre 1988 : note de F. Mougeolle à Alain Carignon sur les risques de l'opération.

19 décembre 1988 : Whip achète l'appartement du boulevard Saint-Germain.

23 décembre 1988 : premier numéro du bihebdomadaire *News gratuit*.

31 décembre 1988 : note d'Alain Carignon sur Dauphiné News, Grenoble Mensuel et les gratuits.

1989

- 1^{er} janvier 1989* : constitution de la SA News Gratuit, au capital d'un million de francs.
- 26 janvier 1989* : La Société de contrôle Merlin donne sa caution pour l'achat d'un avion Beechcraft par la société Sinair.
- 1^{er} février 1989* : *Le Canard enchaîné* publie une copie du chèque de Serge Kampf et la liste des financiers de *Dauphiné News*, le journal est raflé dans les kiosques grenoblois.
- 2 février 1989* : Frédérick Mougeolle donne une conférence de presse pour s'expliquer sur les notes de Carignon, en parlant des « suggestions du maire ».
- 12 mars 1989* : la liste d'A.C. remporte les élections municipales dès le premier tour avec 53,2 % des voix.
- 17 mars 1989* : A.C. réélu maire de Grenoble. Constitution de la SA Dauphiné News.
- 28 avril 1989* : dernier numéro de *News Vendredi*, n° 33 des *News gratuits*.
- 5 avril 1989* : les douze premiers « rénovateurs » de la droite se réunissent dans l'appartement du 286, boulevard Saint-Germain pour préparer l'appel qu'ils lancent le 9 avril.
- 17 avril 1989* : à Marseille, les inspecteurs Gaudino et Mayot découvrent les cahiers Delcroix ; c'est le début de « l'affaire Urba »,

- 25 mai 1989* : premières inquiétudes des responsables syndicaux de la ville de Grenoble craignant la privatisation du service de l'eau.
- 11 juin 1989* : rassemblement des rénovateurs en Chartreuse.
- 15 juin 1989* : dernier numéro du mensuel Dauphiné News.
- Juin 1989* : réunion à Paris entre Alain Carignon, Jean-Louis Dutaret, Marc-Michel Merlin et Jean-Jacques Prompsy sur la privatisation de l'eau.
- 30 juin 1989* : constitution de la COGESE.
- 13 juillet 1989* : premier conseil municipal de Grenoble votant la gestion déléguée de l'eau. Manifestation des syndicats communaux et de la population.
- 11 septembre 1989* : premier recours contre la privatisation du service de l'eau.
- 19 septembre 1989* : le ministère de l'Équipement décide une inspection de contrôle de l'office HLM municipal, l'Opale.
- 9 octobre 1989* : délibération du conseil municipal sur le projet de tunnel à péage *sous* le centre-ville, étude confiée à Carvex (groupe Bouygues).
- 14 octobre 1989* : arrestation de Vincent Rivier, le parquet ouvre une information judiciaire notamment pour « faux en écritures de commerce, abus de biens sociaux, présentation de faux bilans, escroquerie »,
- 28 octobre 1989* : contrôle de légalité du préfet Jean-Paul Proust, très critique sur la privatisation de l'eau.
- 30 octobre 1989* : second conseil municipal sur la privatisation de l'eau, adoption définitive de la gestion déléguée à la COGESE.

- 3 novembre 1989* : signature du contrat de gestion déléguée de l'eau de Grenoble à la COGESE, par Alain Carignon et Marc-Michel Merlin.
- 11 décembre 1989* : recours en annulation de la convention Carvex sur le tunnel.
- 13 décembre 1989* : libération conditionnelle de Vincent Rivier.
- 20 décembre 1989* : la SERECOM, enregistrée au greffe six jours plus tard, rachète la majorité des actions du Holding Dauphiné News.
- 28 décembre 1989* : recours en annulation de la privatisation de l'eau, par les socialistes et les écologistes.
- 29 décembre 1989* : conférence de presse d'A.C. sur l'Opale ; il annonce la démission de Christiane d'Ornano.

1990

- 12 janvier 1990* : le tribunal administratif, de Grenoble annule la convention Carvex sur le tunnel.
- 24 janvier 1990* : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris est désignée pour instruire l'affaire de l'Opale, des élus étant susceptibles d'être entendus. 1
- 11 février 1990* : assises du RPR, Alain Carignon, Michel Noir et les membres du courant VIE font alliance avec Chirac et Juppé.
- 25 avril 1990* : garde à vue de Bruno Dardelet, vice-président de Grenoble-Emploi et ancien administrateur d'Alpexpo.
- 2 mai 1990* : A.C. est reçu à l'Élysée par François Mitterrand.
- 9 juin 1990* : « grand-messe » des rénovateurs de Force unie à la Défense, qui marque l'enterrement du mouvement.
- Début juin 1990* : A.C. annonce qu'il soutient une candidate socialiste de Villeurbanne au second tour d'une élection cantonale partielle face au Front national.
- 13 juin 1990* : le bureau politique du RPR décide la « mise en congé » d'Alain Carignon.
- 26 juin 1990* : remise du rapport de l'Inspection générale de l'Équipement sur la gestion de l'Opale.
- 28 juin 1990* : le tribunal administratif de Grenoble rejette le recours en annulation du contrat de privatisation de l'eau.
- 16 août 1990* : Frédéric Mougeolle crée la société MCM, avec l'aide de la SERECOM.

- 1^{er} septembre 1990* : le holding Dauphiné News est transféré à Paris, 15, rue d'Astorg.
- 14 novembre 1990* : Douze maires, dont A.C., lancent un appel contre l'intolérance, au Sénat.
- 26, 27 et 28 novembre 1990* : gardes à vue de Roger Charpenne, son fils Stéphane, et audition de Marie-Jo Carignon, la sœur d'A.C. inculpée d'abus de biens sociaux, recel et escroquerie. Roger et Stéphane Charpenne sont incarcérés le 28 novembre et mis en examen pour « escroquerie, faux et usage, abus de biens sociaux ».
- 3 décembre 1990* : Marie-Jo Palacio, née Carignon, est mise en examen pour escroquerie et abus de biens sociaux. Son ami Roger Charpenne et le fils de celui-ci sont incarcérés quelques jours.
- 31 décembre 1990* : la Lyonnaise des eaux rachète le groupe Merlin (SCM, SDEI) pour 1,8 milliard de francs.

1991

- 11 avril 1991* : Françoise Paramelle, adjointe au maire de Grenoble, dépose une plainte à la PJ suite à la découverte du compte occulte de l'association Animation sociale grenobloise, qu'elle préside. Le 15 avril, elle confirme cette plainte en se constituant partie civile devant le doyen des juges d'instruction, M. Clerc-Renaud.
- 15 avril 1991* : A.C. devient membre du Conseil national des villes et du développement social urbain en compagnie de quinze autres maires (Lyon, Villeurbanne, etc.), par arrêté du Premier ministre.
- 14 septembre 1991* : Michel Pétrone, directeur de services techniques d'Alpexpo, est retrouvé pendu dans le jardin de sa maison à La Tronche.
- 17 septembre 1991* : le Parquet de Grenoble ouvre une information judiciaire pour « recherche des causes de la mort », après le décès de Michel Pétrone.
- 10 octobre 1991* : A.C. adresse une lettre ouverte à François Mitterrand, contre l'extrême droite et pour simplification de la vie politique française avec 300 députés, un sénateur par département et peu de ministres.
- 28 octobre 1991* : conférence de presse d'Hugues Petit, conseiller municipal du Front national, à propos du suicide de Michel Pétrone.
- 5 novembre 1991* : première lettre anonyme sur *Dauphiné News* reçue au Parquet de Grenoble. Elle dénonce le

préjudice subi par les petits actionnaires de la SEREPI et de la Lyonnaise des eaux.

12 novembre 1991 : Guy Névache interpellé par les douaniers à la frontière franco-suisse avec 600 000 francs en liquide.

15 novembre 1991 : visite de Jacques Chirac à Lyon pour sceller la réconciliation avec Alain Carignon ; tentative avortée à cause de l'annonce de la candidature d'A.C. aux élections régionales, pour ravir la présidence à Charles Millon.

18 novembre 1991 : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris indique qu'il n'y a pas lieu à instruire dans l'affaire de l'Opale.

9 décembre 1991 : le conseil municipal vote la dissolution et la liquidation de la Régie foncière et immobilière.

11 décembre 1991 : le tribunal administratif de Grenoble rejette le recours en annulation de la privatisation de l'eau.

1992

- 11 janvier 1992* : Jean-Pierre Saul-Guibert renonce à sa délégation d'adjoint aux finances, et reste simple conseiller municipal, Jean Némot-Rajot (CNI) prend officiellement sa place le 13 mars.
- 31 janvier 1992* : les unions de quartier de Grenoble fondent – l'observatoire des finances communales.
- 22 mars 1992* : élections cantonales et régionales, A.C. a finalement retiré sa candidature.
- Mars 1992* : A.C. est réélu président du conseil général de l'Isère.
- 6 avril 1992* : le procureur de la République de Lyon ouvre une enquête préliminaire sur le renflouement de Dauphiné News, confiée au SRPJ de Lyon.
- 16 avril 1992* : A.C. est réintégré au sein du RPR, il devient responsable d'un Haut comité à l'éducation, la formation et la culture.
- 14 mai 1992* : la chambre régionale des comptes déclare « comptables de fait » Alain Carignon, Françoise Paramelle, Jean-Pierre Saul-Guibert, Jean-Jacques Guillemot, Louis Vallon et Éric Lemaignan.
- Mai 1992* : A.C. est nommé membre de la commission exécutive du RPR, chargé de la culture et de l'enseignement, »
- 17 mai 1992* : en Italie, le juge Antonio Di Pierre fait arrêter un premier suspect dans une affaire de pots-de-vin, c'est le début véritable de l'opération *Mani Pulite*.

- 19 juin 1992* : décès mystérieux d'Hamed Madhy, animateur de l'association Révos Universalis, retrouvé. mort à côté de son fusil à pompe, alors qu'il faisait l'objet d'une enquête pour abus de confiance.
- 9 juillet 1992* : privatisation des parcs de stationnement de Grenoble et du stationnement sur la voirie au profit d'une filiale de la Compagnie générale des eaux.
- 12 juillet 1992* : A.C. est élu président de la fédération RPR de l'Isère par le comité départemental.
- 3 décembre 1992* : Marc Braillon, PDG du groupe RMO, et ancien président du Football-club de Grenoble est incarcéré à la prison de Varcès et inculpé pour abus de biens sociaux, détournement de fonds et exercice illégal de l'activité de travail temporaire.
- 10 décembre* : le PDG du Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer, vient à Grenoble pour soutenir Alain Carignon et le « redressement » des finances de la ville.
- 11 décembre 1992* : lettre d'observation définitive de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville de Grenoble, pointant de nombreuses irrégularités.
- 31 décembre 1992* : dissolution du holding Dauphiné News au 72, avenue de la Liberté. À Nanterre, la même adresse que la Lyonnaise des eaux Dumez.

1993

- 8 janvier 1993 : le conseiller municipal Aziz Sahiri bénéficie d'un non-lieu dans l'affaire France Plus. Akim Belhadj, président de France plus Isère fait appel.
- 11 janvier 1993 : deuxième lettre anonyme sur la privatisation de l'eau en contrepartie du financement des journaux.
- 20 janvier 1993 : Marc Braillon est remis en liberté.
- 27 janvier 1993 : François d'Aubert et Bertrand Gallet remettent au président de l'Assemblée nationale le rapport de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France qui évoque l'existence d'une « decima » à Grenoble, avec Giacomo Pagano à sa tête.
- 15 février 1993 : le journal *Les Petites affiches* publie la déclaration de liquidation du holding Dauphiné News.
- 20 février 1993 : Giacomo Pagano interpellé à Cagnes-sur-Mer et expulsé vers l'Italie.
- 26 mars et 6 avril 1993 : conférence de presse du groupe Écologie alternatives autogestion. Raymond Avrillier annonce que la Lyonnaise des eaux a renfloué l'opération Dauphiné News.
- 28 mars 1993 : Alain Carignon élu député de la première circonscription de l'Isère, il laisse son poste à son suppléant, Richard Cazenave, en entrant au gouvernement d'Édouard Balladur.
- 30 mars 1993 : A.C. est nommé ministre de la Communication.

- 13 et 14 mai 1993* : en appel, la Cour des comptes annonce dans son arrêt qu'Alain Carignon et Françoise Paramelle ne sauraient être déclarés comptables de fait dans l'affaire ASG.
- 19 mai 1993* : *Le Monde*, *Le Canard enchaîné* et *France 3 Alpes* révèlent l'ouverture d'une enquête préliminaire sur le renflouement des journaux du groupe Dauphiné News par la Lyonnaise des eaux.
- 29 novembre 1993* : fin de l'enquête préliminaire sur l'affaire Dauphiné News.
- 9 décembre 1993* : Giacomo Pagano arrêté à Bruxelles en vertu d'un mandat d'arrêt international émis par la justice italienne.

1994

26 janvier 1994 : Jean-Louis Dutaret est nommé PDG de la SOFIRAD.

1^{er} février 1994 : promulgation de la « loi Carignon » sur l'audiovisuel, permettant le contrôle de 49 % d'une chaîne par le même opérateur, contre 25 % précédemment.

7 février 1994 : réquisitoire introductif contre X pour « abus de biens sociaux » dans l'affaire Dauphiné News, le Parquet de Lyon confie l'information judiciaire au juge Philippe Courroye.

10 février 1994 : Yves Le Boucher d'Hérouville est nommé directeur régional de France 3 Rhône-Alpes–Auvergne.

11 février 1994 : André Rousselet démissionne avec fracas de la présidence de *Canal* + après la réunion d'un pacte d'actionnaires entre la Compagnie générale des eaux, Havas et la Société Générale.

17 février 1994 : dissolution de l'agence Majeure par Yves Le Boucher d'Hérouville.

21 février 1994 : le juge Courroye reçoit une note anonyme sur Whip et l'appartement du boulevard Saint-Germain.

23 février 1994 : longue audition, à titre de témoin, de Jérôme Monod, patron de la Lyonnaise des eaux par Philippe Courroye.

2 mars 1994 : Yves d'Hérouville prend ses fonctions à la tête de *France 3 Rhône-Alpes Auvergne* ; il est présenté à la rédaction de Grenoble, le 3 mars, par Xavier Gouyou-

Beauchamp, directeur général de *France 3* et Henri Sannier, directeur de l'information.

16 mars 1994 : mise en examen de Louis Béra, PDG de la SEREPI et de la *SERECOM*, pour « abus de biens sociaux ».

17 mars 1994 : mises en examen de Frédéric Mougeolle pour recel d'abus de biens sociaux et de J.-J. Prompsy pour abus de biens sociaux.

27 mars 1994 : Alain Carignon réélu conseiller général du canton de Grenoble 4 (au second tour).

Mars 1994 : vente de l'appartement du boulevard Saint-Germain pour 7 millions de francs à une SCI.

20 avril 1994 : le tribunal d'instance de Saint-Étienne annule quatre factures émises par la Société stéphanoise des eaux et provoque la démission du maire, François Dubancher, dès le lendemain. Le greffe enregistre 2 200 demandes de remboursement en trois semaines. Le 14 décembre 1993, le tribunal administratif avait annulé les délibérations du conseil municipal portant le prix de l'eau de 4,50 francs à 7,55 francs hors taxes. La société concessionnaire est une filiale de la Lyonnaise et de la Générale des eaux.

19 mai 1994 : après une longue garde à vue, mise en examen pour abus de biens sociaux de Marc-Michel Merlin : à propos des 848 000 francs versés par le Cabinet d'études Merlin et la SDEI aux sociétés Dauphiné News et News gratuit.

24 mai, 17 juin et 20 juillet 1994 : envois anonymes de documents établissant les liens entre la privatisation de l'eau de Grenoble et Dauphiné News.

- 3 juin 1994* : Calgero Pulci, recherché par Interpol pour association mafieuse est arrêté à la gare de Rives (Isère).
- 17 juillet 1994* : A.C. annonce sa démission du ministère de la Communication.
- 25 juillet 1994* : mise en examen d'A.C. pour « recel d'abus de biens sociaux » et pour « complicité d'abus de biens sociaux ».
- 30 août 1994* : première audition d'A.C. par le juge Courroye.
- 6 septembre 1994* : seconde audition d'A.C., qui déclare à la sortie : « C'est la dernière fois que je serais entendu. » Le même jour, le juge Courroye signe les ordonnances de renvoi en correctionnelle de l'affaire Botton Noir Mouillot PPDA.
- 7 septembre 1994* : Philippe Courroye transmet les éléments nouveaux sur Whip et l'appartement au Parquet.
- 9 septembre 1994* : réquisitoire supplétif pour abus de biens sociaux contre Marc-Michel Merlin et pour recel d'abus de biens sociaux pour les autres.
- 13 septembre 1994* : Jean-Louis Dutaret et Claudine Meinnier sont placés en garde à vue à la PJ de Nanterre. Nombreuses perquisitions et mandats d'amener.
- 16 septembre 1994* : première mise en examen de Jean-Louis Dutaret pour recel d'abus de biens sociaux. Claudine Meinnier est mise en examen pour le même motif. Ils sont laissés en liberté. Le juge délivre un mandat d'amener contre Marc-Michel Merlin qui est mis en examen pour « abus de biens sociaux » et placé sous mandat de dépôt. Le même jour, tous les protagonistes mis en examen dans l'affaire Botton Noir sont renvoyés en correctionnelle.

- 19 septembre 1994* : premier conseil municipal depuis la mise en examen d'Alain Carignon. Les demandes de l'opposition sont rejetées, sauf la constitution de partie civile qui est reportée au prochain conseil.
- 21 septembre 1994* : le RPR et l'UDF désignent Alain Carignon comme tête de liste pour les prochaines élections municipales. Le même jour, le juge Philippe Courroye signe une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel à l'encontre de Pierre Botton et de Marc-Michel Merlin.
- 22 septembre 1994* : Pierre Merlin, PDG du Cabinet d'études Merlin, est mis en examen pour abus de biens sociaux après 36 heures de garde à vue.
- 26 septembre 1994* : La SOFIRAD annonce la démission de son président, Jean-Louis Dutaret
- 29 septembre 1994* : le juge Courroye entend Marc-Michel Merlin qui « conteste totalement avoir commis des abus de biens sociaux », selon ses avocats.
- 7 octobre 1994* : la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lyon rejette la demande de mise en liberté de Marc-Michel Merlin.
- 11 octobre 1994* : le procureur de la République de Lyon, M. Lathoud, délivre un réquisitoire supplétif pour corruption passive contre Alain Carignon.
- 12 octobre 1994* : un mandat d'amener est délivré à l'encontre d'Alain Carignon et de Jean-Louis Dutaret. Alain Carignon est mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux et corruption », Il est placé sous mandat de dépôt à la prison

Saint-Joseph. Jean-Louis Dutaret est mis en examen pour « complicité de corruption » et lui aussi incarcéré.

- 13 octobre 1994 : Me Jacques Boedels, avocat d'Alain Carignon, fait appel du placement en détention provisoire. L'opposition demande la convocation extraordinaire du conseil municipal de Grenoble, demande refusée par Pierre Gascon, premier adjoint et maire par intérim.
- 14 octobre 1994 : le président de la chambre d'accusation rejette la demande de mise en liberté présentée par les avocats d'Alain Carignon et déclare irrecevable le « référé-liberté » déposé hors délai par les avocats de Jean-Louis Dutaret.
- 18 octobre 1994 : selon un sondage Louis Harris pour *VSD*, 69 % des Français trouvent « tout à fait » ou « plutôt » justifiée la détention d'Alain Carignon. 71 % des Français estiment que le risque principal dans ces affaires est que « les juges soient empêchés par le pouvoir politique de continuer leurs investigations », alors que 21 % craignent que les magistrats « aillent trop loin et désorganisent l'économie et la vie politique », Sondage réalisé le 15 octobre sur un échantillon national de 802 personnes.
- 24 octobre 1994 : M.-M. Merlin est mis en examen pour « corruption active », sa troisième mise en examen dans ce dossier.
- 25 octobre 1994 : comparution personnelle et publique d'Alain Carignon devant la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lyon qui examine sa demande de mise en liberté. Le matin, *Libération* et *l'Est Républicain* publient les déclarations de Patrick Thull » sur le « pacte » qui aurait présidé à la privatisation de l'eau. L'ancien directeur

de cabinet du maire, Denis Bonzy, est placé en garde à vue.

26 octobre 1994 : première audition sur le fond pour A.C. depuis son incarcération.

27 octobre 1994 : dans un communiqué la Lyonnaise reconnaît implicitement l'existence d'un déjeuner, mais dément le « pacte de corruption »,

28 octobre 1994 : la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lyon rejette les demandes de mise en liberté d'A.C. et de J.-L. Dutaret. Le même jour, l'Union syndicale pénitentiaire se déclare interloquée par « la courtoise et onéreuse attention dont fait preuve l'administration pénitentiaire » à l'égard du maire de Grenoble.

7 novembre 1994 : entendu, Marc-Michel Merlin reconnaît globalement les faits qui lui sont reprochés.

9 novembre 1994 : le journaliste Éric Merlen est victime d'un accident de la circulation avec délit de fuite, il reste dix jours à l'hôpital après une fracture du rocher, de la clavicule et d'une côte.

18 novembre 1994 : premier conseil municipal depuis l'incarcération d'A.C. ; la majorité rejette la constitution de partie civile de la commune, mais trois conseillers de la majorité, Jean-Pierre Saul-Guibert, Françoise Paramelle et Geneviève Alleman votent contre la délibération présentée par Pierre Gascon. Le même jour, Jean-Louis Dutaret est entendu par le juge et reconnaît l'existence du fameux déjeuner qu'il situe plutôt en 1988. Il est mis en examen pour « subornation de témoins »,

- 21 novembre 1994* : seconde audition d'Alain Carignon depuis son incarcération. Quatrième mise en examen, pour « subornation de témoins » cette fois. Il ne se souvient pas du déjeuner reconnu par Marc-Michel Merlin, Thull, Monod et Jean-Louis Dutaret. Le même jour : audition et perquisition chez Jacques Emmanuel Saulnier, le chef de cabinet du maire et dans son bureau de l'Hôtel de ville. »
- 24 novembre 1994* : nouvelle audition de Marc-Michel Merlin qui confirme à nouveau – les contreparties de la privatisation de l'eau.
- 1^{er} décembre 1994* : perquisition au siège de la Lyonnaise des Eaux à Nanterre.
- 10 décembre 1994* : l'avocat Jacques Boedels annonce qu'il ne défend plus Alain Carignon pour ne pas le gêner ; il craint d'être lui-même mis en examen pour subornation de témoins.
- 21 décembre 1994* : Colette Cattoire-Bellefi, la directrice de la communication de Grenoble-Isère-Développement, est mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ». Paul Crovella, PDG de la SDE-Travaux et de sa filiale GBR est mis en examen pour « faux et usage de faux » et « abus de biens sociaux ». Ils sont remis en liberté après leur garde à vue et leur audition par le juge grenoblois Christian Blaes.
- 23 décembre 1994* : incarcération de Guy Névache à la prison de Varcès. Après 48 heures de garde à vue, le juge Christian Blaes a ordonné sa mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux et corruption passive ».

1995

2 janvier 1995 : InfoMatin révèle que Guy Névache a décrit un vaste système occulte et hiérarchisé. Des commissions, souvent en liquide et dépassant les normes habituelles, seraient prélevées sur la plupart des marchés publics de l'agglomération.

3 janvier 1995 : Guy Névache est entendu en qualité de témoin par le juge Philippe Courroye. Colette Cattoire a interjeté appel contre son contrôle judiciaire.

5 janvier 1995 : confrontation entre Denis Bonzy et Marc-Michel Merlin devant le juge Courroye. Une série de confrontations commence.

6 janvier 1995 : rencontre à Grenoble entre le juge Philippe Courroye et le juge Christian Blaes.

9 janvier 1995 : Le Monde décrit la clef de répartition d'un système « diabolique » qui aurait été mis en place à Grenoble par Alain Carignon et Guy Névache : 60 % pour l'alliance RPR-UDF, 25 % pour le PC et 15 % pour le PS. Plusieurs communes ou personnalités citées annoncent qu'elles portent plainte. Les plaintes annoncées ne sont pas toutes déposées.

10 janvier 1995 : Xavier Péneau est placé en garde à vue par la PJ de Lyon ; il y reste 48 heures avant d'être remis en liberté.

11 janvier 1995 : confrontation entre Patrick Thull et Alain Carignon qui reconnaît désormais l'existence d'un déjeuner, mais pas le « pacte de corruption ».

- 12 janvier 1995* : confrontation entre Patrick Thull et Jean-Louis Dutaret, qui reconnaît le déjeuner, mais le situe en janvier 1989 et non le 3 octobre 1987.
- 13 janvier 1995* : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon rejette la demande de mise en liberté de Marc-Michel Merlin.
- 17 janvier 1995* : à Grenoble, Jack Allègre, responsable de la branche locale de l'entreprise de BTP Jean Lefebvre, et Joseph Pascal, patron de l'entreprise Pascal, sont placés en garde à vue.
- 18 janvier 1995* : Jean-Pierre Desroches et Jean-Claude Pascal, responsables de l'entreprise Pascal, sont également placés en garde à vue.
- 19 janvier 1995* : Jack Allègre, Joseph Pascal, Jean-Pierre Desroches et Jean-Claude Pascal sont présentés au juge Blaes. Ils sont tous les quatre mis en examen pour « corruption active et abus de biens sociaux » et remis en liberté sous contrôle judiciaire. Le même jour, à Lyon, une confrontation est¹ organisée entre Patrick Thull et Marc-Michel Merlin qui maintiennent la version du « pacte de corruption »,
- 20 janvier 1995* : confrontation entre Marc-Michel Merlin et Jérôme Monod à propos du déjeuner d'octobre 1987. Le premier parle de la conclusion d'un pacte, le second de contacts habituels avec les responsables des collectivités.
- 24 janvier 1995* : Claude Moreau, directeur des services techniques du Centre hospitalier universitaire de Grenoble, est mis en examen pour « corruption passive, recel d'abus de biens sociaux et participation frauduleuse à une entente anticoncurrentielle », Il est écroué à la maison d'arrêt de

Varces. Le même jour, Jean-Jacques Prompsy, responsable de La Lyonnaise des Eaux, est mis en examen pour « corruption » par le juge Courroye. Les 24 et 25 janvier, procès du dossier Sarroca et du fric-frac organisé le 24 janvier 1991 chez Pierre Betton.

25 janvier 1995 : Paul Crovella, patron de la SDE-Travaux et gérant de GBR, deux entreprises de BTP, est mis en examen pour abus de biens sociaux, corruption active, participation frauduleuse à une entente anticoncurrentielle. Il est écroué à la maison d'arrêt de Varces.

26 janvier 1995 : mise en examen supplétive d'Alain Carignon pour avoir bénéficié d'une croisière en Méditerranée représentant 170 000 francs, et payée par le groupe Merlin, *L'Événement du Jeudi* évoque la découverte au-delà du « système Carignon » et de l'enrichissement personnel de certains élus, de détournements de 650 millions de francs permettant le financement des campagnes présidentielles de la droite. Le même jour, *InfoMatin* révèle le montage de l'opération Aquapole, son surcoût critiqué par le préfet muté entre temps, et les versements reconnus en privé par Guy Névache en 1986.

27 janvier 1995 : le juge Courroye accepte la plainte avec constitution de partie civile de la Confédération syndicale des familles dans le dossier Carignon.

31 janvier 1995 : Marc-Michel Merlin remis ; en liberté sous contrôle judiciaire assorti du versement d'une caution de 5 millions de francs. Le Parquet fait appel de cette décision. Le même jour, on apprend que Charles Catteau, président du Tribunal de grande instance, vient de désigner la juge d'instruction Catherine Parola pour assister Christian Blaes

à sa demande, et instruire le dossier des affaires grenobloises.

3 février 1995 : suite à une demande de mise en liberté des avocats d'Alain Carignon, le procureur de la République de Lyon, Jean-Amédée Lathoud, prend des réquisitions de maintien en détention très motivées en insistant notamment sur la notion de troubles à l'ordre public et sur les risques de pression sur les témoins.

7 février 1995 : Jean-Guy Cupillard, vice-président du conseil général de l'Isère et maire de l'Alpe d'Huez, est placé en garde à vue. Le même jour, le juge Courroye rejette la demande de mise en liberté d'Alain Carignon, conformément aux réquisitions du Parquet. Les avocats du maire de Grenoble avaient sollicité la libération de leur client en raison de son état de santé.

8 février 1995 : un mandat d'amener puis un mandat de dépôt sont délivrés contre Jean-Guy Cupillard, incarcéré à la prison d'Aiton en Savoie. Le maire de l'Alpe-d'Huez est mis en examen par les juges Blaes et Parola pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux, et corruption passive ».

10 février 1995 : une série de perquisitions simultanées de la direction de la concurrence, assistée par la PJ, est organisée dans quatorze entreprises fabriquant des enrobés bitumeux pour le conseil général de l'Isère. Le même jour, la Communauté de communes décide de se constituer partie civile dans les affaires grenobloises.

11 février 1995 : Alain Carignon reste en prison ; le juge Courroye a prolongé sa détention provisoire, mais cette fois contrairement aux réquisitions du procureur de la

République qui a dû appliquer les « recommandations écrites » du procureur général agissant lui-même, selon *Le Monde* sur instruction du cabinet du garde des Sceaux. Jean-Amédée Lathoud annexe ces recommandations écrites à ses réquisitions.

- 13 février 1995 : modification de l'organigramme du *Dauphiné libéré*. Hubert Perrin reste directeur de la rédaction, mais il est aidé par trois rédacteurs, en chef adjoint : Jean Enkaoua qui dirigera la rédaction, Pierre-Marie Seghers, chargé du secteur technique, et Jean-Pierre Souchon pour les « événements spéciaux ». La chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble décide le maintien de Claude Moreau en prison. Le même jour débute le procès de Pierre Botton à Lyon, avec Michel Noir, maire de Lyon, Michel Mouillot, maire de Cannes, Serge Crasnianski, patron de KIS et Patrick Poivre d'Arvor dans la box des accusés.
- 14 février 1995 : la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lyon étudie la demande de mise en liberté d'Alain Carignon. Le substitut général Coste prend des réquisitions de remise en liberté.
- 17 février 1995 : La chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lyon ordonne le maintien en détention d'Alain Carignon en faisant valoir le « trouble grave et durable à l'ordre public » et la nécessité de « préserver les témoignages ». Dans l'après-midi, le chef de cabinet du maire de Grenoble rend, publique une lettre dactylographiée (datée du 17 février) qu'il attribue à Alain Carignon et qui serait destinée à Pierre Gascon. Le maire de Grenoble demande à son premier adjoint de réunir une

liste pour les prochaines municipales et évoque le suicide en parlant de Robert Boulin et de Pierre Bérégovoy. Le conseiller municipal Jean-Pierre Saul-Guibert « doute » de l'authenticité de cette lettre.

22 février 1995 : arrestation de Michel Pacary au Luxembourg. Intermédiaire financier, Michel Pacary est au cœur de plusieurs affaires politico-financières ; il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international depuis octobre 1994. De 1986 à 1988, son cabinet, Rhoddlams, était l'intermédiaire financier de la ville de Grenoble. La chambre régionale des comptes avait notamment constaté que Grenoble lui consentait des commissions excédant « six fois le montant requis par le code des marchés publics »,

24 février 1995 : la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Grenoble confirme l'ordonnance du juge Blaes et le mandat de dépôt pris à l'encontre de Jean-Guy Cupillard. L'avocat général Michel Legrand avait demandé la mise en liberté du maire de l'Alpe-d'Huez.

1^{er} mars 1995 : Jean-Yves Poirier, maire du Fontanil, vice-président du conseil général et vice-président de la communauté de communes, est placé en garde à vue. Il ressort libre après vingt-sept heures d'interrogatoire.

7 mars 1995 : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon confirme l'ordonnance de renouvellement du mandat de dépôt d'Alain Carignon. Les magistrats mettent en avant les risques de pression sur les témoins du dossier et le trouble persistant à l'ordre public. Les juges estiment que « la mise en liberté d'Alain Carignon sur lequel pèsent des charges précises et graves mettant en cause sa probité dans la conduite des affaires publiques ne pourrait

qu'exacerber l'émotion publique alors que l'information est sur le point de s'achever et que l'affaire devrait connaître prochainement son épilogue judiciaire ». Les résultats de deux expertises médicales attestent que l'état psychologique d'Alain Carignon est compatible avec le maintien en détention.

10 mars 1995 : le juge Blaes ordonne la remise en liberté sous caution de l'entrepreneur Paul Crovella.

15 mars 1995 : publication du premier sondage officiel sur Grenoble après les affaires, un sondage de l'IFOP pour *L'Express*, *France 3* et *France Inter*. 68 % des électeurs grenoblois ne souhaitent pas la réélection d'Alain Carignon.

22 mars 1995 : fin de l'instruction du dossier Carignon, le juge Courroye transmet le dossier au parquet pour qu'il prenne ses réquisitions.

28 mars 1995 : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon étudie un ultime recours des avocats d'Alain Carignon tendant à l'annulation de la procédure en arguant de sa qualité de ministre au moment des faits, qui seraient selon eux de la compétence de la Cour de justice de la République.

29 mars 1995 : premier procès de Jacques Médecin à Grenoble, pour abus de confiance dans l'affaire de l'association Nice-Opéra. Le procureur adjoint, Jean-Pierre Dages-Desgranges, demande deux ans de prison ferme, 300 000 francs d'amende et dix ans d'interdiction des droits civiques. Le même jour, Jean-Guy Cupillard est confronté aux entrepreneurs.

- 1^{er} avril 1995* : démantèlement en France et en Belgique d'un important réseau de trafiquants de faux billets fabriqués à Grenoble dans l'imprimerie du Téléphérique, l'une des trois imprimeries travaillant très régulièrement avec la ville de Grenoble.
- 3 avril 1995* : le juge Courroye rejette une nouvelle demande de mise en liberté d'Alain Carignon.
- 4 avril 1995* : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon ordonne la remise en liberté de Jean-Louis Dutaret, Il doit s'acquitter d'une caution de un million de francs avant le 20 avril. La chambre estime que « les risques de pression sur les témoins peuvent être écartés par les impératifs du contrôle judiciaire ».
- 5 avril 1995* : trois entrepreneurs de travaux routiers sont mis en examen pour « entente frauduleuse », Alain Crespeau, directeur de l'agence, SCREG. Sud-Est, Didier Jouveau, responsable régional de Colas, et Charles Kibler directeur de l'agence grenobloise de Gerland.
- 7 avril 1995* : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon rejette la requête en annulation de la procédure formulée par les avocats d'Alain Carignon qui estimaient que la Cour de Justice de la République aurait dû être saisie pour les infractions présumées commises entre mars 1986 et 1988, alors qu'Alain Carignon était ministre. Le même jour, la chambre d'accusation de Grenoble rejette une nouvelle demande de mise en liberté de Jean-Guy Cupillard.
- 8 avril 1995* : le juge Courroye rejette une nouvelle demande de mise en liberté formulée par les avocats d'Alain Carignon.

- 12 avril 1995* : le responsable isérois de la SACER est mis en examen par les juges grenoblois pour « entente frauduleuse » sur le marché des routes du département. Une dizaine d'entrepreneurs représentant les principales entreprises de Grenoble sont entendus à titre de témoins, plusieurs d'entre eux sont placés en garde à vue, puis libérés.
- 13 avril 1995* : Guy Névache, Jean-Guy Cupillard et Claude Moreau obtiennent une remise en liberté sous contrôle judiciaire, avec une forte caution (2 millions de francs pour les deux élus, 500 000 francs pour le fonctionnaire de l'hôpital).
- 18 avril 1995* : conformément aux réquisitions du Parquet, le juge Philippe Courroye rend une ordonnance renvoyant tous les prévenus de l'affaire Dauphiné-News Carignon devant le tribunal correctionnel de Lyon. Dans son ordonnance de cent pages, le juge souligne notamment « l'extrême gravité du trouble causé à l'ordre public par le processus de corruption impliquant un élu », « En monnayant un acte de la fonction qui lui a été confiée par le suffrage, la personne investie d'une parcelle de l'autorité publique contourne les règles de transparence et de concurrence, fondement de l'économie de marché, discrédite sa légitimité, sacrifie l'intérêt général au profit d'intérêts particuliers et trahit les devoirs de sa charge. » Devant les arguments de la défense, il ajoute « qu'en contradiction avec les démentis sommaires et systématiques opposés par Alain Carignon à l'intégralité des faits qui lui étaient reprochés, les multiples charges résultant du dossier viennent administrer la preuve de la

mauvaise foi et de la prévarication du maire de Grenoble ».

Table des matières

Un ministre en prison.....	1
Toujours communiquer.....	3
Le pari de la comparution personnelle.....	7
Un dossier « accablant ».....	9
« Je ne renoncerai pas à la vie publique ».....	12
I Grenoble au temps de la communication La conquête du pouvoir.....	17
1 L'élection surprise d'un militant obstiné.....	18
La surprise de mars 1983.....	20
La politique avant les études.....	23
Premiers pas dans l'ombre des grands.....	29
La chambre de commerce, bastion de la reconquête.....	33
La cure d'opposition.....	37
2 Les succès et la méthode.....	40
Une conquête éclair.....	42
« Une OPA de la chambre de commerce ».....	45
Des professionnels de la communication.....	48
Marketing, sondage et téléphone.....	53
Les sous-marins VERTS.....	57
La « mère kabyle » de Dubedout.....	59

Du bon usage de la rumeur.....	62
3 L'héritage et la restauration.....	67
Le retour de la droite chez elle.....	69
Casser le mythe grenoblois.....	72
La restauration.....	80
Le mouvement du 22 mars.....	85
La reprise en main.....	87
Opération commando à la maison de la culture.....	91
La récupération.....	94
4 Le château, le féodal et son fief.....	98
Les nouveaux féodaux.....	100
Maison commune ou domaine privé.....	105
Le premier cercle.....	111
Le deuxième cercle.....	117
Le patron et les patrons.....	122
La cour du prince.....	126
L'arrangement de la cuvette.....	128
L'endroit des médailles.....	130
5 Carte de presse n° 26421.....	133
La presse en bateau.....	134
« Ayez la presse avec vous ».....	138
L'impartialité du Dauphiné libéré.....	140

Les années Hersant.....	143
Le « Daubé ».....	146
Un Paris-Match local.....	151
Le pluralisme introuvable.....	155
De la séduction aux insultes.....	157
Malaise au Dauphiné libéré.....	162
Le Dauphiné se libère.....	165
6 Le vert vous va si bien.....	169
Le ministère du possible.....	172
Grenoble, ville pilote.....	177
Un ministère à risques.....	181
Vaujany, la montagne meurtrie.....	184
Alain et les quarante mesures.....	191
Négociations.....	196
Les hommes verts.....	199
Une autoroute au cœur des Alpes.....	201
7 La morale n'est pas la vertu.....	204
L'émancipation parisienne.....	206
« L'ouverture à l'envers ».....	209
VIE.....	212
Les rénovateurs.....	215
Front anti-Front ou anti-juges ?.....	219

Étranges fréquentations.....	223
Manipulation de l'extrême droite ?.....	226
Provocation à la discrimination.....	229
8 La Communication à défaut de la Culture.....	233
La croisade du GATT.....	237
« Édouard m'a tuer ».....	240
Remise au pas du service public.....	245
Surveiller les « salopards ».....	250
Une nomination contestée.....	254
II Une chute si longtemps retardée La naissance des « affaires »	262
9 Les eaux troubles d'Aquapole.....	263
Le premier grand dossier Carignon.....	265
L'invention de la « concession contrôlée ».....	269
Un surcoût exorbitant.....	274
L'impuissance du contrôle de légalité.....	277
Un permis de construire antidaté ?.....	280
Contrôles à retardement.....	282
Le partage des eaux.....	287
10 Dauphiné News, une campagne transparente.....	291
Le Concorde d'Alain Carignon.....	294
Le « canard » et la « taupe ».....	300

Bon à tirer (BAT).....	303
Les « coups » et les coûts.....	316
L'ardoise.....	321
11 Une eau naturellement pure.....	325
Naturellement votre.....	328
La surprise du bicentenaire.....	331
L'eau de Grenoble sera... « Lyonnaise ».....	333
Les recours et le retour.....	339
La corbeille de mariage.....	345
Des notes d'eau salées.....	347
12 La main invisible et les grands groupes.....	350
La sortie du tunnel.....	354
Intermédiaires de confiance.....	357
La nouvelle donne.....	360
La prescription.....	363
« Alain Carignon vous dit tout ».....	367
La « ville maigre ».....	369
Un bilan au dépôt.....	374
Le trou.....	377
13 La ruine de la maison Rivier.....	379
Un promoteur chargé de la promotion du maire.....	383
La nébuleuse Rivier au centre du cyclone.....	386

Le rachat du groupe Rivier.....	391
Bourachot porte plainte contre Rivier.....	393
Un maillon du réseau Carignon.....	397
Le feu au château.....	400
Le dossier Rivier jamais refermé.....	405
L'épilogue Maillard et Duclos.....	408
14 L'opacité de l'Opale.....	413
2 % pour la mairie.....	415
Un premier rapport administratif accablant.....	417
Le second rapport administratif confirme.....	419
Qui paie la note ?.....	422
Les locataires déboutés.....	425
L'enterrement judiciaire.....	427
Classement d'offices.....	430
Refus d'exhumation.....	432
15 ASG, cadeaux de Noël pour les élus.....	435
Françoise Paramelle porte plainte.....	437
Le « doublage » de l'association.....	439
Ordonnateurs et comptables.....	444
« Comptables de fait ».....	446
Appel devant la Cour des comptes.....	449
Prescription et non-lieu.....	452

Les « négligences » de Spectacles à Grenoble.....	456
16 Quand les affaires deviennent chroniques.....	460
Comptes taxis et comptes de campagne.....	461
Pétrone, un suicide.....	465
Marc Braillon, la chute d'un mécène.....	467
La Silicon Valley terre de mafia ?.....	470
La colère du procureur général.....	474
III Grenoble, le mythe brisé.....	478
17 De la dénégation à la prison.....	479
Enquêtes sur un renflouement.....	482
L'information devient judiciaire.....	487
Le juge et le ministre.....	493
Whip.....	497
L'appartement, le personnel et les fausses factures.....	502
Les voyages.....	507
Le déjeuner, le pacte et les témoins.....	510
Un climat de fin de règne.....	516
18 L'implosion d'un système.....	520
Les confessions de Guy Névache.....	522
Révélations sur le “ système ”.....	527
La bonne entente du BTP.....	530
Un entrepreneur se rebiffe.....	535

Le sourire de Jean-Guy Cupillard.....	538
Le trésorier du RPR en prison.....	542
Conclusion.....	548
Chronologie.....	553
1988.....	559
1989.....	561
1990.....	564
1991.....	566
1992.....	568
1993.....	570
1994.....	572
1995.....	579